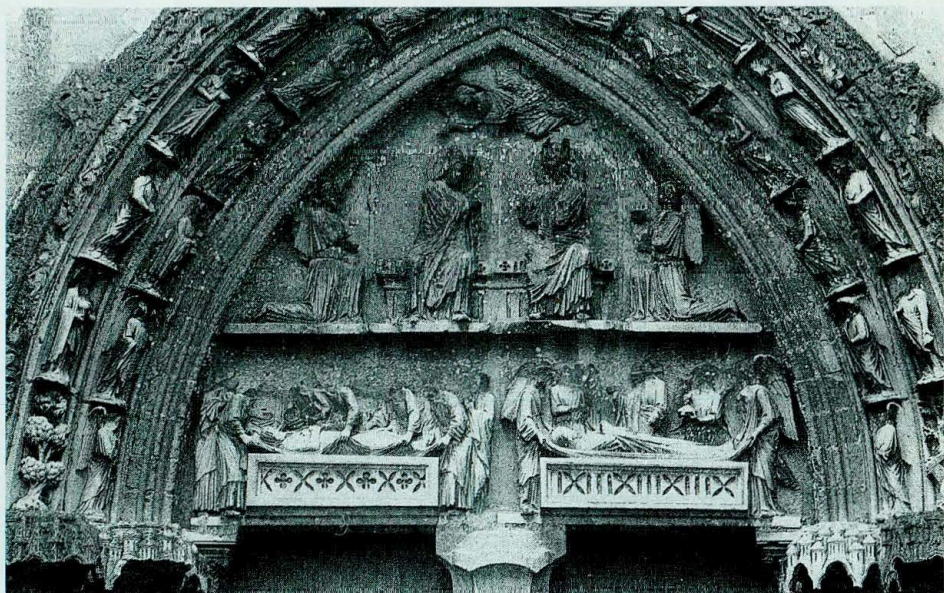


ESSONNE ET HUREPOIX

SIMONE LEFÈVRE

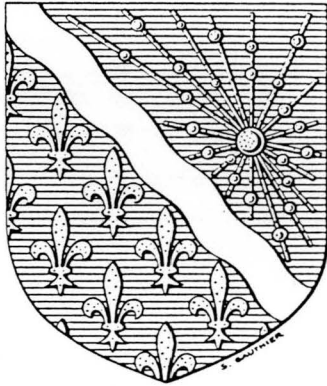
L'AMÉNAGEMENT
DU SUD DE L'ILE-DE-FRANCE
PAR LES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX
XI^e-XIII^e SIÈCLES



MÉMOIRES ET DOCUMENTS
de la Société historique et archéologique
de Corbeil, de l'Essonne et du Hurepoix
1993

MÉMOIRES ET DOCUMENTS
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
DE
L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

XVI



Corbeil-Essonnes

1993

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

DE LA SOCIÉTÉ

DE LA BASSÉE ET DE LA BASSÉE

DE CORBEIL

DE

LA BASSÉE ET DE LA BASSÉE



En couverture

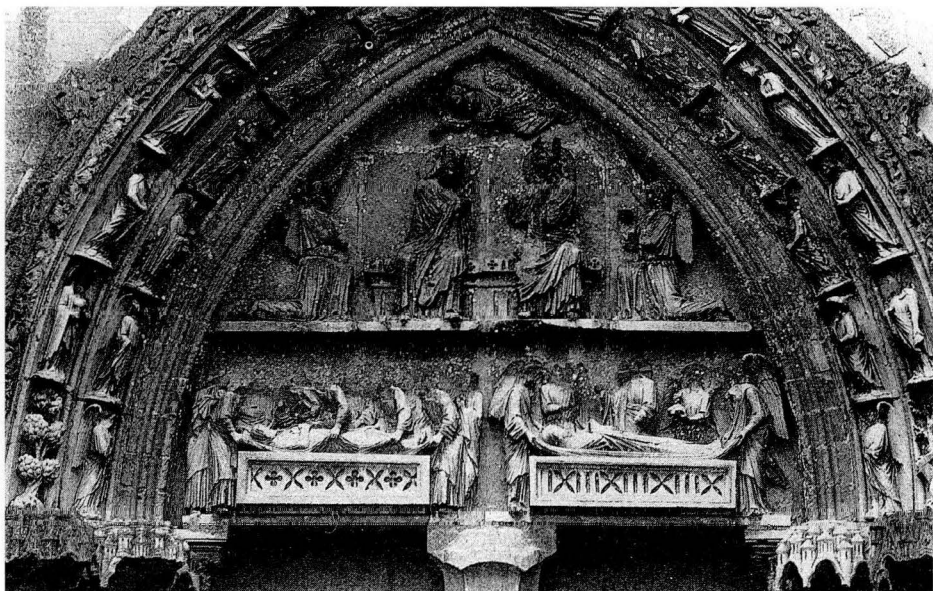
Basilique de Longpont. Tympan du portail occidental
(Cl. Lisbeth Porcher, 1991, ADE – Pré-inventaire).

© Société historique et archéologique de Corbeil, de l'Essonne et du Hurepoix
Archives départementales, 9 rue La Fayette, 91100 Corbeil-Essonnes
1154 – ISSN – 368

ESSONNE ET HUREPOIX

SIMONE LEFÈVRE

L'AMÉNAGEMENT
DU SUD DE L'ILE-DE-FRANCE
PAR LES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX
XI^e-XIII^e SIÈCLES



MÉMOIRES ET DOCUMENTS
de la Société historique et archéologique
de Corbeil, de l'Essonne et du Hurepoix
1993

Ce volume a pu être publié
grâce aux subventions versées en 1992 par :

- le ministère de l'Éducation nationale
et de la Culture 10 000 F
- le département de l'Essonne 23 000 F
- la ville de Corbeil-Essonnes 1 022 F

et à l'aide exceptionnelle
au titre du mécénat d'entreprise

- de la Société TUBALEX à Lisses 500 F

INTRODUCTION

A une époque où tours et cités montent à l'assaut du ciel de la région parisienne, il peut sembler vain d'évoquer les temps lointains où d'humbles cabanes se groupaient autour des clochers et donjons. Pourtant, les périodes de mutations présentent entre elles quelques analogies et une meilleure connaissance du passé peut faciliter la compréhension du présent.

Le Hurepoix peut paraître un cadre restreint pour cette étude mais cette région défavorisée, aux sols médiocres, et longtemps sous-développée, connu à l'époque qui nous intéresse une remarquable expansion. Les invasions normandes ne l'avaient pas épargnée¹. Cependant bien des reliques évacuées de Normandie et de Bretagne et même de Paris y trouvèrent refuge. Citons entre autres : saint Exupère à Ballancourt, saint Guenault à Courcouronnes, saint Melaine à Moiry, sainte Geneviève à Athis puis Draveil².

Lorsque la dynastie capétienne se fixa à Paris et tint en échec les seigneurs pillards de la région, elle attira une population croissante et favorisa la fondation d'établissements religieux de tous ordres qui facilitèrent la mise en valeur des zones longtemps négligées.

Le Hurepoix, dénomination médiévale s'étendait de la Seine à la Loire ; il ne peut donc servir exactement de limites à cette étude, puisqu'il couvrait le Gâtinais et une partie de la Beauce. Nous incluons donc à l'ouest la partie orientale de la forêt de Rambouillet, située à l'est de cette ville et de Montfort-l'Amaury, la partie occidentale ayant été rattachée au Mantois au XVIII^e siècle³ et à l'est la forêt

1. En 862, les Normands traversent la Brie ; en 865, ils sont aux portes de Paris ; en 866, ils remontent la Seine jusqu'à Melun ; en 885-887, ils assiègent Paris et remontent deux fois la Seine jusqu'en Bourgogne ; en 888, revenant de Bourgogne, ils pillent Brie et Gâtinais. En 889, ils sont à nouveau à Paris ; en 897, ils traversent la Neustrie et, en 898, Neustrie et Bourgogne ; enfin, en 911, Rollon pille Étampes et passe par Monthéry pour rejoindre Paris.

2. Voir LEFÈVRE (S.), « La reconstitution des monastères après les invasions normandes en Ile-de-France », dans *Paris et Ile-de-France*. T. 32 (1981), p. 299-301.

3. BLOCH (Marc), « Les régions de France. IX. L'Ile-de-France (Les pays autour de Paris) », dans *Revue de synthèse historique*, T. XXIV (1912), p. 215 : « Le Hurepoix

de Sénart, située au nord de la Seine, mais intégrée au département de l'Essonne et nous nous limiterons au sud au Gâtinais septentrional, inclus dans la Seine-et-Marne.

avait pour limite septentrionale la Seine, il en embrassait toute la rive gauche... » ; LONGNON (A.), *L'Ile-de-France, ses origines, ses limites, ses gouverneurs*, 1875. (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, T. I, 1874), p. 11, attribue cette dénomination au fait que « dès le XIII^e siècle, celui des trois archidiacres de Paris auquel était soumise la portion du diocèse située sur la rive gauche de la Seine, était qualifié archidiacre de Héripois... ». Selon le même, p. 28 (9), au XVIII^e siècle, il était « plus étendu au midi, plus resserré à l'ouest... Dourdan, Arpajon, Chevreuse, Corbeil, La Ferté-Aleps, Longjumeau, Montlhéry, Rochefort, Saint-Arnould (*sic*), Sceaux étaient ses localités les plus dignes de remarques... ».

Nous avons donc adopté à peu près les mêmes limites que JACQUART (J.), *La crise rurale en Ile-de-France, 1550-1670*, Paris, 1974. (*Publications de la Sorbonne, Université de Paris IV, Paris, Sorbonne, N.S. Recherches*, 10), notamment carte 1, Le Hurepoix au XVIII^e siècle.

Première Partie

LE CADRE GÉOGRAPHIQUE

CHAPITRE I

LES FORÊTS ET LES BOIS

1. Les sites boisés

Ils sont situés sur les « terrains pauvres que les pionniers du Moyen Age ont négligés et que la culture a peu entamés depuis... », c'est-à-dire « les alluvions caillouteuses de la vallée de la Seine,... sables et argiles... » (bois de Clamart, de Verrières et de Meudon), « argiles à meulière... du plateau de Beauce... »⁴.

Nous remarquons parmi les massifs boisés les plus importants l'Yveline, devenue la forêt de Rambouillet, dont le nom gaulois signifiait « abondante en eau ». Elle devait se rattacher, au nord, à la Cruye (l'actuelle forêt de Marly), au sud, à la forêt des Loges ou d'Orléans et, à l'est, à la Bière ou forêt de Fontainebleau. Déjà dégradée à l'époque qui nous intéresse, elle ne serait qu'un des vestiges de l'immense forêt des Carnutes.

Ses limites sont d'ailleurs difficiles à définir et il semble que seule la partie centrale justifie ce nom d'Yveline. L'actuelle forêt domaniale de Rambouillet, subdivisée en plusieurs massifs, s'étendant sur plus de 13 000 ha, est prolongée au sud par deux autres forêts domaniales, celles de Saint-Arnoult et de Dourdan ou de l'Ouÿe, qui couvrent 1 400 ha⁵.

4. D'après PERPILLOU (A.), *La région parisienne, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne*, Paris, 1945, p. 12. Voir aussi DION (R.), *La part de la géographie et celle de l'histoire dans l'explication de l'habitat rural du Bassin parisien*. (Publications de la Société de géographie de Lille, 1946), p. 6-33.

5. MAILLARD (J.), *Les Yvelines, histoire de Rambouillet*, Paris, 1891, p. 21-22 ; MONBEIG (P.), « Le pays d'Yveline au sud-ouest de Paris », dans *Annales de Géographie*, t. XXXVIII, 1929, p. 384 ; GRANGER (A.), *Les limites comparatives de l'ancienne forêt d'Yveline et des forêts de Rambouillet d'aujourd'hui*, Paris, 1927. (Extrait du *Bulletin de la section de*

Déjà défrichée au Néolithique, ainsi que l'atteste la clairière de Poigny, occupée dès la période celtique, l'Yveline fut coupée de routes par les Romains qui y établirent la voie de Paris à Chartres, par Saint-Léger et celle d'Orléans à Poissy, dite « Le Perré ». Ils exploitèrent le fer à Auffargis et implantèrent diverses villas, notamment le Planet, Clairefontaine, La Chesnaye (Saint-Léger), etc.

Des ermites s'y installèrent durant la période mérovingienne : La Celle, où saint Germain, apôtre de l'Yveline, reçut de Childebert I^{er} une partie de la forêt des Bordes. Le roi y ajouta le domaine de Palaiseau, concédé à l'abbaye Saint-Vincent et Sainte-Croix. Au VI^e siècle, Scariberge, transportant à Tours le corps de son époux, Arnoult, assassiné à Reims, fit halte dans une clairière, près de la Rabette et l'y ensevelit dans une crypte qui devait être à l'origine du prieuré de Saint-Arnoult, donné par Chilpéric II à Saint-Pierre des Fossés, ainsi que Moutiers, Longvilliers et Saint-Maurice-Montcouronne⁶.

Les Carolingiens, notamment Pépin le Bref se montrèrent généreux envers l'abbaye de Saint-Denis, à laquelle ce dernier concéda « ladite forêt d'Yveline dans toute son intégrité... ». En réalité, seule la partie au nord d'une ligne d'Épernon à Cernay faisait l'objet de cette donation qui fut d'ailleurs annulée par Hugues le Grand puis par Hugues Capet. Ce dernier conserva l'usage de l'Yveline, construisit un château à Saint-Léger et rassembla aux Essarts-le-Roi les défricheurs dispersés dans la forêt ; il donna l'église de cette localité et celle de Poigny à l'abbaye de Saint-Magloire. Robert le Pieux aurait fait construire le monastère de Saint-Léger dans l'enceinte du château, entre 1026 et 1031.

La caution donnée par la dynastie capétienne aux défrichements de cette forêt ne put que les encourager. Plusieurs abbayes s'y installèrent ou y possédèrent des domaines et les seigneurs de Montfort, gruyers⁷ héréditaires de l'Yveline, leur abandonnèrent peu à peu leurs terres et leurs droits, notamment à l'abbaye des Vaux de Cernay⁸.

géographie, 1927, *Bibl. nat.*, 8° S. Pièce 14426) ; LÉCHAUGUETTE (P.), « Histoire de la forêt d'Yveline », dans *Au pays de la Remarde*, 17^e année, 3^e série, n° 1-3, janv.-juill. 1984, p. 1-6 ; DEVÈZE (M.), *La vie de la forêt française au XVI^e siècle*, Paris, 1961. (*Les hommes et la terre*, VI), t. I, p. 54-55, où l'auteur fait observer, p. 55 « La forêt des Carnutes proprement dite, doit être sans doute identifiée à la forêt d'Orléans ou ses extrémités occidentales (forêts de Blois, de Marchenoir et de Fréteval près Vendôme)... ».

6. LÉCHAUGUETTE (P.), *op. cit.* et charte de Pépin le Bref, texte et traduction française, p. 29 ; du même, « Un sanctuaire millénaire : l'église priorale de Saint-Arnoult-en-Yvelines », dans *Au pays de la Remarde*, 14^e année, n° 20-21-22, janv.-avr.-oct. 1981 ; MAILLARD (J.), *op. cit.*, p. 27-39.

7. Gruerie : administration, police et juridiction concernant la répression des délits forestiers.

8. MOUTIÉ (A.), *Notice sur l'ancien domaine royal et la châtellenie de Saint-Léger-en-Yvelines*, Rambouillet, 1869, p. 6-7 et dans *Mémoires et documents de la Société archéologique de Rambouillet*, t. I, 1873, p. 72-73 ; MAILLARD (J.), *op. cit.*, p. 39-49, 67 ;

Pour l'aider à passer ce cap... très difficile,
nous allons faire la fête tous ensemble

le 12 avril 1997

à partir de 19 heures

Et dans la plus grande joie,
nous soufflerons avec elle
ses 18 bougies...

S. MM 8-

Va dans German ~~21~~ 16-21-36-60-79-84-87-115
dépêché par les mains de Vaux de Cernay (21) (87)

Au centre, le Hurepoix proprement dit comportait un certain nombre de bois résiduels qu'il serait fastidieux d'énumérer ; nous les évoquerons à propos des défrichements qui les entamèrent.

A l'est, entre la Seine et l'Yerres, la masse encore imposante de la forêt de Sénart couvre 2 500 ha, malgré les essarts qui rognèrent ses lisières ; elle ne faisait pas partie du Hurepoix, mais, nous l'avons étudiée car elle est incluse dans le département de l'Essonne.

2. Les produits de la forêt

Toutes ces étendues boisées offraient des ressources suffisantes pour permettre d'y vivre. Dès le VIII^e siècle, la charte de Pépin le Bref précise qu'il donnait l'Yveline à Saint-Denis « avec ses métairies, ses terres, ses maisons, ses édifices, ses habitants, ses serfs, ses forêts, ses vignes... ».

Les droits d'usage concédés aux établissements religieux comprenaient principalement celui du bois mort ou bois à brûler et du bois vif pour la construction, les haies, les échaldas, etc., ainsi que l'attestent des concessions faites au prieuré de Longpont-sur-Orge, en 1105 ou aux moniales de Saint-Rémy-des-Landes, par l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, en 1160⁹.

Les divers emplois du bois vif pour la construction pouvaient être laissés à l'appréciation des usagers, comme ce fut le cas à Corbreuse, en 1116¹⁰.

Les bois servaient aussi de pâturages pour les bestiaux : à Trappes, en août 1226, un délai de sept ans après les coupes était prévu, cependant, le bois restait interdit aux chèvres et aux moutons¹¹.

André d'Ormoy, lors de la donation de sa grange de Bouligneau aux moines des Vaux de Cernay, en juin 1181, avait concédé égale-

LEFÈVRE (S.), « La défense de la frontière normande et l'aménagement de la forêt d'Yveline par les seigneurs de Montfort », dans *103^e Congrès national des Sociétés savantes, Nancy-Metz, 1978*, archéologie, p. 193-203.

9. BECHMANN (R.), *Des arbres et des hommes, la forêt au Moyen Age*, Paris, 1984, p. 27-58 ; MARION (J.), éd., *Cartulaire du prieuré de Notre-Dame de Longpont de l'Ordre de Cluny, au diocèse de Paris*, Lyon, 1879, p. 103, n° LVII : « in supradicta silva dederunt quicquid monachis necessarium esset ad calefaciendum, ad sepes, ad vineas, ad domos construendas et ad quecumque necessaria sunt... » ; PROU (M.) et VIDIER (A.), éd. *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, Paris, 1907-1932. (Documents publiés par la Société archéologique du Gâtinais, V-VI), t. I, p. 396, n° CLXXII : « in toto nemore suo et extra haïas et forestam quantum sufficere illis poterit, ad ignem et ad omnem usum domus earum... ». Pour l'identification des noms de lieux, se reporter à l'index en fin de volume.

10. GUÉRARD (B.), éd. *Cartulaire de l'église de Notre-Dame de Paris*, Paris, 1850, t. I, p. 258, n° XVI : « sive ad domos construendas sive ad alia opera sua necessaria... ».

11. *Arch. nat.*, LL 1157, p. 571^b : « possent post septem annos a tempore incisionis nemorum in dictis nemoribus equos suos et equas, boves et vaccas mittere et cetera animalia exceptis capris et ovibus qui nunquam dicta nemore debent intrare... ».

ment le pâturage. Cette concession fut ratifiée en 1184 par Philippe Auguste et complétée, en 1194, par la vente à l'abbaye par Robert, fils de Simon de Saint-Fargeau, de tout le bois de Bouligneau, donné par son père, moyennant un cens annuel de deux deniers à la Saint-Rémi. En mars 1239 (n. st.), Jean, seigneur de Moulignon, qui réclamait l'usage et la coutume sur ces bois, dut y renoncer. Déjà, en octobre 1232, l'abbaye avait limité à un seul les trois arbres de mai auxquels prétendaient les usagers sur ce bois de Bouligneau, à savoir le 1^{er} dimanche de mai, en se contentant du bois mort, sans emporter de fagots. C'est pourquoi, le 24 juin 1254, trois hommes d'Ormoy, qui étaient entrés dans ce bois et y avaient pris de force des fagots, furent condamnés à une amende de 10 sous parisis. Finalement, en janvier 1271 (n. st.), les hommes d'Ormoy renoncèrent au mai, moyennant une somme de 100 livres parisis, qui fut utilisée pour agrandir l'église de cette localité.

Le droit de pâturage fut accordé dans les mêmes bois, en mars 1275 (n. st.), aux hommes de Saint-Fargeau, Auxonette et Tilly, pour les bovins, dans un délai de six ans, qui pouvait être réduit si les coupes avaient lieu avant, ceci jusqu'au premier bourgeon ; les contrevenants s'exposaient à une amende de 20 livres parisis. Le même droit fut accordé, en mai 1279, aux hommes du Plessis-Chenet et de Coudray-Montceaux, tous les sept ans, à raison de deux deniers par tête de bétail, sauf pour les veaux à la mamelle ¹².

La forêt d'Yveline était grevée de droits d'usage, ainsi qu'en témoigne une réglementation des droits du prieuré Saint-Laurent de Montfort, par Simon IV, comte de Leicester et de Montfort, en juillet 1209. Le même acte établit, d'après les déclarations des forestiers, les droits respectifs du prieuré et de l'abbaye de Saint-Magloire à laquelle il était soumis. Il est bien précisé d'ailleurs que le prieuré et ses granges « ont droit de prendre dans la forêt commune le bois de construction et celui destiné aux clôtures. Cette maison et le four du prieuré peuvent prendre dans la forêt commune et dans les deffends (*sic*) tout le bois mort naturellement et par accident mais non celui abattu avec la cognée. Le four de Beynes a le droit de prendre le bois mort dans la forêt commune. La maison de Saint-Magloire de Méré et les granges qui en dépendent ont les mêmes droits que le prieuré Saint-Laurent... » ¹³. De même, en 1221, une codi-

12. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), éd. *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux de Cernay...*, Paris, 1857-1858. (*Publications de la Société archéologique de Rambouillet*, 3-6), t. I¹, 76-77, LXI (1181 *vidimus* de 1232), 87-88, LXXI (1184), 121-122, CII (1194), 303-305, CCCXXX (oct. 1232), 359-360, CCCXCII (mars 1239, n. st.), 500, DXL (24 juin 1254), 672-674, DCCXVI (janv. 1271, n. st.), I², 720, DCCLXIV (mars 1275, n. st.), 766-767 ; DCCCVIII (mai 1279).

13. DION (A. de), « Le prieuré Saint-Laurent de Montfort-l'Amaury », dans *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, t. 8, 1887-1888, p. 133 et 166, preuve n° 6.

fication des coutumes de Sonchamp par l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire précise les usages dont bénéficiait Geoffroy, le maire de cette localité ¹⁴.

Cependant, les droits d'usage et de chasse furent concédés progressivement par les Montfort à l'abbaye des Vaux de Cernay. En mai 1226, Amaury VI abandonnait tous ses droits d'usage à l'abbaye et à neuf de ses granges, ainsi qu'au cellier de Bruyères-le-Châtel, à savoir le bois vif, sauf pour les échalas, le bois mort pour le chauffage, y compris pour les charbonniers, le pâturage des bestiaux et le panage des porcs, qui ne devaient pas entrer dans la forêt depuis les kalendes d'avril jusqu'à celles de juillet, et le pâturage de quarante porcs, à l'usage des pauvres, dans les défens de l'Yveline. Mais, en juillet 1238, l'abbaye dut renoncer à ces usages et s'engager à retirer ses haras de la forêt. Elle cédait également à Amaury sa grange du Planet, avec toutes ses dépendances. En échange, celui-ci lui concédait 1 060 arpents de bois et de terres. Enfin, en février 1274 (n. st.), Robert, comte de Dreux et de Montfort, autorisait les moines à placer soixante bœufs par an dans l'Yveline et confirmait le pâturage de quarante porcs ¹⁵.

Le droit de chasse était strictement seigneurial et permettait d'exercer une certaine surveillance sur les bois et d'affirmer leur possession. C'est pourquoi Suger avait organisé une grande chasse dans l'Yveline et y avait convié les seigneurs voisins, notamment Amaury de Montfort, Simon de Neauphle et Évrard de Villepreux. Cette opération lui avait permis de trouver dans la forêt les grands arbres nécessaires à la fabrication des poutres destinées à rénover l'abbatiale. Cette chasse lui permit d'approvisionner durant une semaine, en viande de cerf, les frères malades et les hôtes de l'hôpital de Saint-Denis ¹⁶.

Les cerfs et les biches constituaient un gibier de choix et la concession d'une partie de ces animaux était considérée comme une largesse. C'est ainsi, qu'en 1124, Amaury III de Montfort, lors d'une confirmation des biens du prieuré Saint-Laurent de Montfort promet-

14. PROU (M.) et VIDIER (A.), *op. cit.*, t. II, p. 279, n° CCCLXXXVIII : « *usuagium suum ad arandum et aedificandum et ad faciendum clausuras et etiam ad pastum animalium in omnibus locis nostris...* ».

15. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 254-255, CCLXXVIII (1226), 351-354, CCCLXXXV (1238) et commentaire de MOUTIÉ (A.), dans *Saint-Léger-en-Yvelines*, p. 20 (86) ; MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I², 712-713, DCCLVII (1274, févr., n. st.). Panage ou glandée, droit de faire manger par les porcs les fruits des arbres de la forêt ; défens, partie du domaine réservé au seigneur, constitué généralement par des bois.

16. SUGER, *Liber de rebus in administratione sua gestis*, éd. LECOY de la MARCHE, dans *Œuvres complètes*, Paris, 1867, p. 165 et *De consecratione*, p. 219-221 ; du même, *Comment fut construit Saint-Denis*, éd. et trad. par Dom S. LECLERCQ, Paris, 1945, p. 36-37 ; MAILLARD (J.), *op. cit.*, p. 67.

taut de donner à ce prieuré l'épaule droite de tous les cerfs qu'il tuerait à la chasse ¹⁷.

En janvier 1230 (n. st.), Amaury VI de Montfort autorisait les moines de Cernay à chasser le lièvre et le lapin pour leurs malades. En 1238, il ajoutait que les grosses bêtes trouvées mortes devaient être remises au gruyer de l'Yveline ou au prévôt des Essarts. Cependant, en mars 1248 (n. st.), Jean, comte de Montfort, autorisait les moines à chasser toutes les bêtes. Les droits de chasse de l'abbaye devaient être confirmés, en février 1274 (n. st.), par Robert, comte de Dreux ¹⁸.

Les défens de l'Yveline cédaient du terrain au profit de l'abbaye des Vaux de Cernay qui dominait peu à peu cette forêt. Néanmoins, elle conservait encore quelques haies ou réserves de bois ; nous les évoquons plus loin. Notons, cependant, que dès 1160, les religieux de Saint-Benoît-sur-Loire, lors d'une concession de droits d'usage aux moniales de Saint-Rémy-des-Landes, en excluaient les haies et la forêt ¹⁹.

Les bois partiellement aménagés présentaient souvent en alternance des cultures, des prés et des étendues encore boisées, ainsi qu'en témoigne un acte relatif à Épinay-sous-Sénart où, en 1277 on trouvait aussi des marécages ²⁰.

3. La toponymie

Elle rend compte de la végétation sylvestre sous ses différentes formes.

a) *Foresta*

Citons d'abord les noms issus de *Foresta*. Selon G. Plaisance, la forme *forest* apparut au XII^e siècle, elle serait formée sur le bas latin *forestis*, usité depuis 648 ; d'après J. Soyer, elle ne serait qu'une ellipse de *forestis silva* et correspondrait à la partie du bois située en dehors de l'enclos ²¹.

17. DION (A. de), *op.cit.*, p. 5 et 36, preuve n° 3.

18. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 285-286, CCCVI (janv. 1230, n. st.), 351-354, CCCLXXXV (juill. 1238), 419-420, CCCCLVIII (mars 1248, n. st.), I², 712-713, DCCLVII (févr. 1274, n. st.).

19. PROU (M.) et VIDIER (A.), *op. cit.*, t. I, p. 396, n° CLXXII ; LEFÈVRE (S.), « Haies, bois clos, défens et garennes dans la région parisienne au Moyen Age », dans *La Forêt privée*, n° 148, nov.-déc. 1982, p. 73-87.

20. *Arch. nat.*, S 1553, n° 8 ; *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 356, p. 376 : « *Item quandam petiam terre arabilis que est inclavata inter nemus dicti armigeri et terra beate Genovefe inde introitu vie bestiarum prout ipsa terra se comportat a via bestiarum usque ad agrum vie marchesie...* ».

21. PLAISANCE (G.), « Les appellations des forêts et lieux boisés », dans *Bulletin philologique et historique*, 1959, p. 45-46 ; du même, *Les formations végétales et paysages*

Nous avons relevé quelques toponymes attestant l'existence de la forêt de Palaiseau, à l'ouest de Montlhéry et de Longjumeau, ainsi que l'extension de la zone forestière entre l'Yveline et la Bière. Ainsi, entre Fontenay-lès-Briis et Arpajon, un Bois de la Forêt, assez étendu, prolongé au nord par le Bois des Charmaux, est entouré d'une vaste clairière, au centre de laquelle se trouve la ferme de Marivaux, la ferme de la Forêt étant située en lisière nord du bois du même nom. Si nous ignorons son origine, en revanche, nous savons que La Forêt-le-Roi est une ancienne villeneuve, fondée par Louis VI, entre 1123 et 1127 et La Forêt-Sainte-Croix, une autre villeneuve, établie en 1155 par Sainte-Croix d'Orléans²².

b) *Boscus, bosc, bois*

Ce terme, issu du germanique *bosc* a prévalu sur le latin *nemus* ; devenu bois en ancien français, il entre dans la composition de nombreux toponymes qui ne sont pas nécessairement d'origine médiévale. Nous n'avons retenu que ceux provenant des défrichements ou situés à proximité.

Ainsi, Bois-Herpin, au sud de La Forêt-Sainte-Croix, est jalonné au nord par Bois Mercier et Bois Galon²³. De même, Sainte-Geneviève-des-Bois était jadis situé au centre de la forêt de Séquigny, lotie au début du XX^e siècle²⁴.

L'ancienne forêt d'Yveline est cernée de localités qui attestent son extension : La Grange-du-Bois, Le Long-du-Bois, à l'ouest de Saint-Rémy-l'Honoré²⁵.

nuraux, Paris, 1959, p. 98, carte des diverses dénominations de forêts ; SOYER (J.), *Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret*, Orléans, 1938-1952, t. X, p. 91, n° 314.

22. Sur les restes de la forêt de Palaiseau : MAURY (A.), *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, Paris, 1867, p. 151 ; BLOCH (M.), *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, nouvelle éd., 2^e tirage, Paris, 1955, pl. II, villeneuves sur la route de Paris à Orléans.

23. Cette localité serait d'origine plus ancienne, Herpin dériverait du germanique *erpa* (noir, sombre) ; CLAISE (G.-M.), *Dictionnaire topographique du Grand Paris*, s.l., 1965, ms. déposé au Centre d'Onomastique des Arch. nat. et aux Arch. dép. de l'Essonne et des Yvelines ; Carte IGN au 1/25 000^e Malesherbes 1-2 ; Carte Cassini n° 7, 8 H.

24. *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 96^{vo} ; ms. lat. 5414, p. 190 ; LEBEUF (Abbé J.), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Rectifications et additions par F. Bournon, Paris, 1883-1893, t. IV, p. 378 ; DAUZAT (A.), *Les noms de lieux*, Paris, 1937, p. 161 ; MOURGEON, *Une commune française. Monographie historique de Sainte-Geneviève-des-Bois*, Paris, 1936, p. 6, 8 ; Carte IGN au 1/20 000^e, Corbeil 5-6 ; Plan d'Intendance (*Arch. dép. des Yvelines*, C 3, n° 35). Carte Cassini n° 1.

25. BRAME (H.), « Histoire de l'abbaye Saint-Pierre de Neauphle-le-Vieux », dans *Revue Mabillon*, 1931, p. 125, 143 ; RHEIN (A.), *La seigneurie de Montfort en Iveline*, Versailles, 1910, p. 346 et dans *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, série in-8°, t. XXII, 1910 ; MERLET (R.) et JUSSÉLIN (M.), éd. *Cartulaire de la léproserie du*

c) *Brogilum, brolium ou breuil*

Selon G. Plaisance, « les breuils sont des “bois clos” servant à la chasse, généralement de petits bois... » ; pour M. Lanternier, il s’agit d’un « petit enclos boisé dans lequel le bétail a coutume de chercher abri... »²⁶.

Le Breuil, à Épinay-sur-Orge était un ancien prieuré de Saint-Germain-des-Prés²⁷.

En ce qui concerne Les Breuils à La Celle-les-Bordes, l’ancienneté de cette localité ne peut guère nous renseigner sur leur origine²⁸.

d) *Toponymes formés d’après les espèces d’arbres*

Certains attestent leur présence sur des lieux humides, comme l’aulne. Un hameau du nom d’Aulnaie subsiste encore sur la commune de Châtenay-Malabry, localité dont le nom évoque le châtaignier²⁹.

Le chêne figure sous sa forme chêne, issue du gaulois *cassanos* et du latin *casnus*³⁰. Longchêne, au nord de Bullion était une grange dîmière de l’abbaye des Vaux de Cernay mais le toponyme était antérieur à sa construction³¹.

L’érable, du latin classique et du bas latin *acerabulus*, ne tient qu’une place limitée, bien que ce bois dur fût utilisé en boissellerie. Il a laissé son nom à l’Érable, ferme au nord de Longchêne³².

Grand Beaulieu et du prieuré de Notre-Dame de la Bourdinière, Chartres, 1909, p. 157, n° 361 (*Cartulaires Chartrains*, t. II, fasc. 1) ; *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 152^{vo} ms. lat. 5414, p. 309-310 ; Cartes IGN au 1/20 000^e Rambouillet 1-2 ; au 1/25 000^e Nogent-le-Roi 7-8 ; Carte Cassini n° 1.

26. PLAISANCE, « Les appellations des forêts et lieux boisés », p. 43^b ; du même, *Les formations végétales et paysages ruraux*, p. 48-49 ; LANTERNIER (M.), « Vieux noms forestiers », dans *Mém. de l’Acad. nat. de Metz*, 5^e série, t. IX, 1963-1964, paru en 1965, p. 281.

27. Selon GENTY (Abbé A.-E.), *Épinay-sur-Orge du VII^e au XIX^e siècle*, Paris, 1893, p. 21-27, le petit bois du Breuil aurait été arraché entre la date du Polyptyque d’Irmionon (IX^e siècle) et le XII^e siècle et une agglomération importante s’y serait formée ; Carte IGN au 1/25 000^e Corbeil 5-6 ; Carte Cassini n° 1 : Le Breuil et La Grange du Breuil ; Sur le plan d’Intendance aux *Arch. dép. Yvelines*, C1, n° 90, nous trouvons : Grange du Breuil, plaine de La Grange du Breuil, hameau du Breuil, lieu-dit La Couture et de petites réserves de bois.

28. Voir *supra* note 6 ; Carte IGN au 1/20 000^e, Rambouillet 5-6 ; Carte Cassini n° 1 : La Selle et Les Bordes.

29. *Arch. nat.*, S 203, n° 3 ; LAUNAY (Abbé de), *2 000 ans d’histoire. La vallée d’Aulnay, Châtenay, Sceaux, Fontenay, Plessis-Piquet, Bagneux*, etc., Paris, 1894, p. 26, 65, 224 ; Carte IGN au 1/25 000^e Corbeil 1-2 ; Carte Cassini n° 1.

30. SOYER (J.), *op. cit.*, t. X, p. 66, n° 275 ; PÉGORIER (A.), *Glossaire des termes dialectaux permettant de trouver le sens d’un grand nombre de toponymes de la nouvelle carte de France*, Paris, 1965, polytypé p. 357 ; CARNOY (A.), « Le chêne dans la toponymie et la linguistique », dans *Revue internationale d’onomastique*, t. X, 1958, p. 82.

31. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, t. I¹, 146-147, CXXVIII et *infra* 4^e partie, chapitre II, Carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 7-8 ; Carte Cassini n° 1.

32. CARNOY (A.), « L’érable en toponymie et en linguistique », dans *Revue internationale d’onomastique*, t. IX, 1957, p. 246.

Le hêtre (*fagus*), n'est évoqué que par la ferme du Faÿ, près de Pecqueuse, ancienne villeneuve du prieuré de Longpont-sur-Orge³³.

L'orme (*ulmus*) a laissé son nom à Ormoy dont nous avons relaté les démêlés entre les habitants et la grange de Bouligneau. Il en est de même du coudrier, pour Coudray-Montceaux³⁴.

Les pommiers, sauvages ou non, ont peut-être une influence sur la formation de quelques toponymes, relevés à proximité des défrichements, mais les spécialistes pensent que le terme « pommeraie » pouvait s'appliquer aussi bien à un verger de pommiers qu'à un verger en général ou même à l'aspect de la forêt³⁵. Citons, cependant, dans l'Yveline et sur ses confins : Pommeraye autrefois *Pomeria*, devenu un faubourg de Rambouillet ; Le Pommeret, ferme au nord de Pecqueuse, qui serait peut-être l'ancienne grange du Grand Crache, de l'abbaye des Vaux de Cernay ; enfin, Le Pommeret, hameau au sud de Bellepanne et du Mesnil-Saint-Denis, sans doute une ancienne grange des frères de Bois-Guyon³⁶.

e) *Les broussailles, buissons, bruyères et friches*

Ils correspondaient bien souvent à d'anciens essarts et leur défrichement offrait plus de facilités, ils pouvaient surtout faire l'objet d'un écobuage.

Le terme brosse revient assez souvent, provenant du bas latin *bruca* ; il signifie broussaille, buisson, terrain inculte ou forêt basse³⁷. Ainsi, nous avons relevé La Brosse à l'est du Grand-Ambésis et de Lévis-Saint-Nom, peut-être l'ancienne commanderie La Brosse Saint-Lambert³⁸.

Le terme buisson, issu de *boscio*, *boscionis* ou de *boissus*, désignerait un petit bois³⁹. Nous l'avons rencontré dans l'Yveline : La Buissonnerie, ferme, près de Hautes-Bruyères, au sud de Saint-Rémy-

33. LEFÈVRE (S.), « Une villeneuve en Hurepoix au début du XII^e siècle : Pecqueuse », dans *Paris et Ile-de-France. Mémoires*, t. 25, 1974, p. 24 ; Carte IGN au 1/20 000^e, Rambouillet 7-8 ; Carte Cassini n° 1.

34. Voir *supra* note 12 ; Carte IGN au 1/25 000^e Étampes 3-4 ; Carte Cassini n° 7, 8 H Le Coudray.

35. PLAISANCE (G.), *Les formations végétales*, p. 188 ; PÉGORIER (A.), *op. cit.*, p. 322.

36. Sur La Pommeraye : *Arch. nat.*, S 1144, n°s 5-6, *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 161 ; ms. lat. 5414, p. 437-438. Ce faubourg ne figure ni sur la Carte de Cassini ni sur celles de l'IGN au 1/20 000^e Rambouillet et 1/25 000 de la Forêt de Rambouillet ; sur la ferme de Crache-Pommeret, voir *infra* note 56. Sur le hameau Le Pommeret, GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 109-110 et *infra*, note 440.

37. PLAISANCE (G.), *Les formations végétales*, p. 49 ; du même, « Les appellations de forêts », p. 44 ; PÉGORIER (A.), *op. cit.*, p. 75 ; SOYER (J.), *op. cit.*, t. X, p. 96-97, n° 319.

38. GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 99-101, 109-110, t. IV, p. 398 ; LEBEUF (Abbé J.), *op. cit.*, t. III, p. 359 ; Carte IGN au 1/20 000^e, Rambouillet 2-4 ; Carte Cassini, n° 1.

39. Sa superficie ne dépasserait pas 50 ou 100 ares, selon PLAISANCE (G.), « Les appellations de forêts... », p. 43.

l'Honoré⁴⁰. Le Buissonnet, au nord de Gazeran⁴¹. Le cas de Boussy-Saint-Antoine est un peu particulier. Ce toponyme, issu de *Buciacum* au XIII^e siècle, serait formé d'après un nom d'homme *Buccius* ou *Buttius*⁴².

f) *Les épines*

Elles sont également représentées, dans l'Yveline ; nous remarquons L'Épinay, à l'ouest de Sonchamp⁴³.

Quant à Épinay-sur-Orge, où le bois du Breuil fit l'objet d'un défrichement entre le X^e et le XIII^e siècle, son étymologie indique de quelle nature pouvait être ce bois. Épinay-sous-Sénart, prieuré de Sainte-Geneviève fut également un centre de défrichement⁴⁴.

g) *Les bruyères*

Elles attestent souvent des traces de défrichement antérieur. Dans la forêt de Rambouillet où les bruyères abondent encore, elles ont donné leur nom au prieuré de Hautes-Bruyères, actuellement un château et à la commune des Bréviaires (*Brueris*), où se trouvait autrefois un prieuré-cure de l'abbaye de Clairefontaine. Cette dernière localité comporte d'ailleurs un lieu-dit Les Bruyères. Il en est de même des communes du Val-Saint-Germain et de Roinville-sous-Dourdan (La Bruyère)⁴⁵.

40. *Arch. nat.*, LL 39, fol. 97 ; *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 155^{vo} ; Carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 1-2 ; Carte Cassini n° 1 (Bissonnerie) ; Plan d'Intendance, *Arch. dép. Yvelines*, C 97, n° 55.

41. MOUTIÉ (A.) et DION (A. de), éd. « Cartulaire de Saint-Thomas d'Épernon et de Notre-Dame de Maintenon », dans *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet*, t.IV, 1877-1878, p. 17-26, nos XI, XXI-XXII et tirage à part, Rambouillet, 1878 ; Carte IGN au 1/25 000^e Nogent-le-Roi, 7-8 ; Carte des chasses n° 10 (Rambouillet).

42. DAUZAT (A.) et ROSTAING (Ch.), *Dictionnaire des noms de lieux de France*, Paris, 1963, p. 100 ; ROBLIN (M.), *Le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque...*, Paris, 1951, p. 52 ; *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 356, p. 255, 343 ; *Gallia Christ.*, t. VII, p. 246 ; Carte IGN au 1/20 000^e, Brie-Comte-Robert 1-2 ; Carte Cassini n° 1.

43. *Arch. nat.*, S 1179, n° 4 ; LL 46, fol. 23^{vo} ; Carte IGN au 1/25 000^e, Dourdan 1-2 ; Carte Cassini n° 7. 8 H.

44. *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 356, p. 343 ; Carte IGN au 1/20 000^e Corbeil 3-4 ; Carte Cassini n° 1.

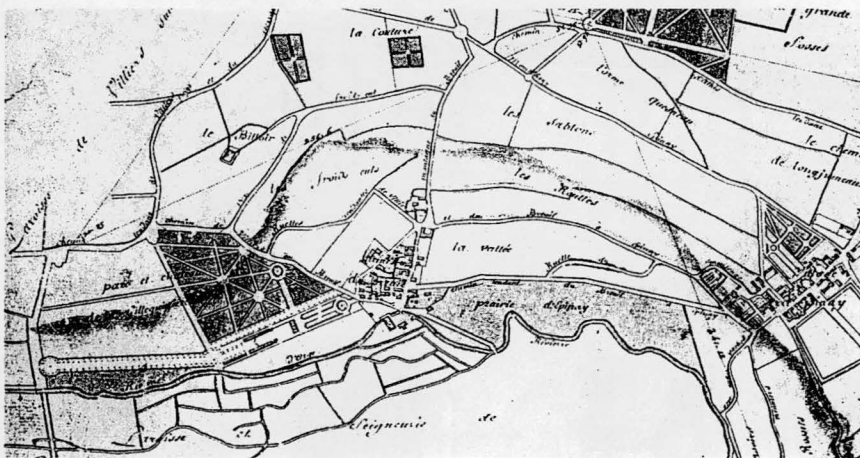
45. Voir *infra*, notes 102 et 104 ; CLAISE (G.-M.), *op. cit.*, p. 64, pense que le vrai nom des Bréviaires est « Les Bruyères » ; Carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 1-2 ; Carte Cassini n° 1 ; Plans d'Intendance *Arch. dép. Yvelines* C 97, n° 55 (Hautes-Bruyères) ; C 96, n° 13 (Les Bréviaires) ; *Carte de la plaine du Mesnil-Saint-Denis et environs* (*Bibl. nat.* Ge DD 2787, feuille 830, Coll. d'Anville, Les Brevières) ; COUTANS (Dom G.), *Tableau topographique des environs de Paris* (*Bibl. nat.* Ge CC 1218, feuille 2^e, Les Bréviaires). Pour Les Bruyères, sur la commune de Clairefontaine, voir CLAISE (G.-M.), *op. cit.*, p. 66, d'après TARDIF, *Monuments historiques. Cartons des rois*, Paris, 1866, p. 52 (*in Brogarias*, 768) ; Carte Cassini n° 1 (Les Brières). Pour Les

h) *Les lieux incultes*

Le mot *frichia*, qui revient souvent dans les textes n'a pas laissé de traces dans la toponymie.

Faut-il voir avec A. Dauzat et Ch. Rostaing dans Corbreuse un « lieu fréquenté par les corbeaux » (du latin classique *corvus* altéré en *corbus*, par analogie avec *Corbere*) ? M. Mulon, dans un article récent semble se rallier à cette hypothèse. Rappelons que cette localité existait déjà en 1116 quand Louis VI dut entériner les défrichements réalisés du temps de son père Philippe I^{er} 46.

Autant que les forêts et les bois actuels, ces toponymes témoignent de l'extension des masses forestières au Moyen Age. Des défrichements importants les entamèrent mais il n'y eut pas de déforestation abusive, les rois et les seigneurs locaux, bien que généreux envers les établissements religieux, tenaient à s'y réserver des espaces de chasse. D'autre part, il fallait tenir compte de la résistance des habitants, soucieux de sauvegarder leurs droits d'usage.



Plan d'Intendance d'Epinay-sur-Orge. Le Breuil (ADY C1 n° 90 et ADE 1 Mi 228/6).

Bruyères sur la commune du Val-Saint-Germain, voir *infra*, tableau II ; Carte IGN au 1/25 000^e Dourdan 3-4 ; Carte Cassini n° 7, 8 H (Les Bruières). Pour La Bruyère à Roinville-sous-Dourdan, voir *infra*, note 58. Voir Carte IGN au 1/25 000^e Dourdan 3-4 ; Carte Cassini n° 7, 8 H (La Brière).

46. DAUZAT (A.) et ROSTAING (Ch.), *op. cit.*, p. 210 ; MULON (M.), « Le suffixe -euse dans les noms de lieux du domaine d'oïl », dans XVI^e Congrès international de linguística filologia romániques, Palma de Mallorca, 7-12 d'abril de 1980, actes, t. II, Palma de Mallorca, 1985, p. 289. Parmi les nombreux textes relatifs à l'aménagement de la région, la forme la plus fréquente est « *Corberosa* », *Arch. nat.*, S 206²¹ ; GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 258, t. II, p. 307-311. Nous avons rencontré également « *Courberosa* », *Arch. nat.*, S 209, n° 6 et « *Corborosa* », GUÉRARD (B.), *op. cit.*, t. II, p. 312-313 ; Carte IGN au 1/25 000^e Dourdan 5-6 ; Carte Cassini n° 7, 8 H.



*Abbaye de Clairefontaine, cloître,
(Cl. J.B. Vialles, © 1983, Inventaire général SPADEM)*

CHAPITRE II

LES EAUX COURANTES ET STAGNANTES

1. Les rivières

La Seine limitait le Hurepoix au nord ; pourtant nous ne pouvons passer sous silence un petit affluent de la rive droite, l'Yerres. Celle-ci longeait les lisières nord de la forêt de Sénart ; la zone située entre cette forêt et la rivière fut défrichée et peuplée au Moyen Age, l'abbaye de Jarcy s'installa sur ses rives ⁴⁷.

Les affluents de la rive gauche, dont les vallées ont morcelé le plateau du Hurepoix, ont attiré très vite les habitants près de leurs rives boisées. L'École prend sa source en Seine-et-Marne ; sur 28 km de longueur elle n'en compte que 12 dans le département de l'Essonne où elle arrose Milly-la-Forêt et Soisy-sur-École. L'Es-sonne, qui n'a aussi qu'à peine la moitié de son cours dans le département, reçoit la Juine, grossie de la Chalouette, au Bouchet, au sud de Vert-le-Petit. L'Orge prend sa source à Saint-Martin-de-Bréthencourt ⁴⁸, elle reçoit à droite la Renarde, et à gauche la Remarde, grossie de la Prédecelle. Son affluent, l'Yvette, arrose la vallée de Chevreuse, alimentée par de petits affluents au bord desquels se sont installées trois abbayes : le ru des Vaux de Cernay, le Rhodon, coulant depuis Port-Royal, la Mérantaise, venue de Châteaufort jusqu'à Gif-sur-Yvette. Le confluent de l'Yvette avec l'Orge est situé entre Épinay-sur-Orge et Savigny-sur-Orge. Le plus septentrional, la Bièvre, prend sa source à l'étang de Saint-Quentin, au nord de Trappes et quitte le département en amont d'Antony et son cours parisien, après plusieurs détournements est actuellement souterrain.

47. Voir *infra*, note 84. Jarcy ou Gercy (abbaye de chanoines réguliers, fondée vers 1260 par Alphonse de Poitiers et sa femme, Jeanne de Toulouse), actuellement à Varennes-Jarcy.

48. LEFÈVRE (S.), « Froideville ou Saint-Martin-de-Bréthencourt » dans *B.S.H.A. C.E.H.*, 94^e année (1988), p. 63.

2. Les marécages

La moitié des marais bordant la Seine, de Corbeil à Juvisy, furent concédés à l'abbaye d'Yerres, par Thierry le Goujon, curé de Villabé en 1197-1198. Il en restait encore sur l'Yerres, à Épinay-sous-Sénart, en 1225 et en 1277, ainsi que nous l'avons vu, et, à la même date, à l'ouest de la forêt de Sénart, à Mainville, sur l'actuelle commune de Draveil⁴⁹

Ceux de l'Essonne étaient les plus importants. L'hypothèse, admise par de Pachtère, selon laquelle ils auraient arrêté Labiénus devant Paris, sur la rive gauche de la Seine, a été réfutée par plusieurs historiens, en faveur du marais formé par la Bièvre, près de son confluent avec la Seine et même du Marais parisien⁵⁰.

S'il ne nous appartient pas de trancher ce débat, ouvert depuis longtemps, nous pouvons constater que les marais de l'Essonne et de la Juine subsistent toujours, installés sur « des terrains miocènes perméables des sables de Fontainebleau et de calcaire de Beauce... », ils sont d'ailleurs alimentés par des sources⁵¹.

Un marais de l'Essonne, à La Chopinière, fit l'objet, en 1232, d'une transaction entre la grange de Bouligneau et les hommes d'Ormoy, pour en permettre l'accès⁵².

Il en était de même de l'Orge, près de sa source, au nord de Saint-Martin-de-Bréthencourt et près de Longpont. Bien qu'il ne soit pas fait mention de celui sur lequel était bâtie la longue chaussée à arcades qui a donné son nom à Longpont-sur-Orge⁵³.

D'autres marais de moindre importance sont signalés par les textes, ainsi, à Pecqueuse, situé entre deux ruisseaux, La Prédécelle au nord

49. Sur la concession des marais de la Seine à l'abbaye d'Yerres, voir TRAN-THUAN-BIAUSSE (O.), *éd. Recueil des plus anciens actes de l'abbaye d'Yerres (1137-1265)*, Thèse, École des Chartes, 1965, p. 191, n° 88. (Texte dactylographié, conservé aux Arch. nat., sous la cote AB XXVIII-89 et consulté avec l'autorisation de l'auteur. Sur les marais subsistant en 1225 et 1277, voir *supra*, note 20 ; pour ceux de Mainville, voir Arch. nat., S 1553, n° 8 ; *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 356, p. 255 et 376 « *secundum marchesios jumellos* » ; PIÉRART (Z.-J.), *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés*, Paris, 1886, t. II, p. 401-402.

50. PACHTÈRE (G. de), *Paris à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1912, p. 6 ; DUVAL (P.-M.), *Paris antique des origines au III^e siècle*, Paris, 1961, p. 103, qui indique les différentes opinions, d'après JULLIAN ; enfin LOMBARD-JOURDAN (Anne), *Aux origines de Paris. La genèse de la rive droite jusqu'en 1223*. Paris, CNRS, 1985, in-4°, 224 p., 24 pl.

51. BELGRAND (R.), *La Seine, étude hydrologique*, Paris, 1872, p. 22, 243 et du même, *La Seine, I, le Bassin parisien aux âges anté-historiques*, Paris, 1869 (*Histoire générale de Paris*), p. 142 ; sur les marais de la Juine, voir *infra*, note 227.

52. Voir *supra*, note 12 et *infra*, note 244.

53. Pour Saint-Martin-de-Bréthencourt, voir *supra*, note 48 ; pour Longpont-sur-Orge, voir MARION (J.), *op. cit.*, p. 7.

et l'Érable ou ruisseau Blin, au sud, un texte de 1105 mentionne un saule et un marais ⁵⁴.

Près de La Grange-aux-Moines, dépendant des Vaux de Cernay, en 1248, un marais était situé entre Courtabœuf et Villezières, près du chemin de ce hameau, sans doute entre les ruisseaux du Rouillon et de la Salmouille ⁵⁵.

Enfin, deux marais et leurs poissons furent concédés, en 1162, à la grange de Crache-Pommeret, dépendant également des Vaux de Cernay ⁵⁶.

Si les rivières et les marais offraient des ressources moins importantes que les forêts, leurs activités restaient essentielles. Les petites rivières, en raison de leur débit irrégulier, ne pouvaient être aussi navigables que la Seine, mais, elles animaient des moulins et surtout servaient d'exutoires et d'égoûts. Comme les marécages, elles fournissaient du poisson, si recherché en raison du grand nombre de jours maigres. Mais tout ceci nécessitait certains aménagements que nous étudierons plus loin.

3. La toponymie

Si l'Essonne a donné son nom à la ville, maintenant jumelée avec Corbeil, puis au département et la Bièvre à la localité du même nom ⁵⁷, nous ne pouvons dénombrer les agglomérations où le nom de la rivière qu'elles bordent est accolé à leur propre nom.

a) Les marais de toutes sortes ont laissé quelques toponymes.

Les bois du Val-Saint-Germain, défrichés par les moines des Vaux de Cernay, avant 1202, étaient marécageux et le sont restés, ainsi qu'en témoignent le hameau et le château du Marais et les importants bois du même nom, situés entre Le Val-Saint-Germain et Saint-Chéron ⁵⁸.

54. LEFÈVRE (S.), « Une villeneuve en Hurepoix... », p. 24, d'après MARION (J.), *op. cit.*, p. 241, n° CCXVI.

55. LEFÈVRE (S.), « Une grange de l'abbaye des Vaux de Cernay ; Montfaucou ou La Grange-aux-Moines », dans *B.S.H.A.C.E.H.*, 85^e année (1979), p. 25, 30-31 et MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 427-428 CCCCLXVII : « *marchestio, sito juxta semitam de Villehier...* ».

56. *Ibid.*, I¹, 34, XXIV : « *duorum marches que ibi continentur et si affuerint pisces eorum...* ».

57. Essonnes, act. Corbeil-Essonnes : DAUZAT (A.) et ROSTAING (Ch.), *op. cit.*, p. 273 « (*Exona*, VI^e s. ; *Axona*, XI^e s. : nom de rivière l'Essonne » ; Bièvres, *ibid.*, p. 83 : « (*Bevria*, XII^e s., *Bevra*, XIII^e s.). Du gaul. *beber*, castor » (Roblin contredit cette origine, *op. cit.*, p. 33).

58. Voir *supra*, note 45 et *infra*, note 295 ; Carte IGN au 1/25 000^e, Dourdan 3-4 ; Carte Cassini n° 7, 8 H.

De même, la région forestière où fut établie La Forêt-Sainte-Croix était vraisemblablement marécageuse, comme le laisserait supposer l'existence antérieure de la localité voisine dite Puiset-le-Marais⁵⁹.

Mais, la forme celtique *Marchais*⁶⁰ est également évoquée par Les Marchais, à l'est de Beaurepaire et des Jallots, où une colonie rurale de l'abbaye de Clairefontaine fit quelques défrichements⁶¹ et Marchais-Parfond, localité près de laquelle nous avons observé des essarts⁶². Signalons aussi un Marchais disparu dans l'Yveline, près de La Celle-les-Bordes, attesté par un acte de Louis VII, en 1160⁶³.

b) *Les noues*

Il semble que le terme « noue », issu du gaulois *snauda* ou du pré-latin *nauda* corresponde à un lieu bas, situé près d'une rivière⁶⁴. Dans l'Yveline, sillonnée par de nombreux rus et rigoles, nous rencontrons trois noues : La Noue, ferme au nord de La Celle-les-Bordes⁶⁵, La Noue, ferme de la commune des Molières⁶⁶, et Les Noues, ferme sur la commune de Mittainville⁶⁷.

c) *Les groues*

Les éléments liquides disparus pouvaient laisser des boues et graviers. Groue ou graviers, mot d'origine celtique ou gauloise (*grauco*, *grava*), aurait donné en vieux français « gros » ou « groue », en breton

59. THILLIER (J.) et JARRY (E.), éd. *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans (814-1300)*, Paris, 1905. (*Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, t. XXX), p. 146, n° LXXV ; voir *supra*, note 22 et *infra*, note 477. Carte IGN au 1/25 000^e Malesherbes 1-2 ; Carte Cassini n° 7, 8 H.

60. SOYER (J.), *op. cit.*, t. X, p. 53, n° 257, note 157 : « Le mot celtique latinisé *marcasius*, en vieux français *marshais*, signifie « flaque d'eau marécageuse ».

61. Voir *infra*, tableau II ; Carte IGN au 1/25 000^e Dourdan 3-4 ; Carte Cassini n° 7, 8 H ; COUTANS (Dom G.), *op. cit.*, carte 16.

62. Voir *infra*, note 202.

63. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *Vaux de Cernay*, I¹, 22-23, XVII : « *incipiens a fossa Sancti Dionisii usque ad marchesium de Muterna et sicut distenditur a Folioso versus Hayam de Nialpha...* ».

64. NÈGRE (E.), *Les noms de lieux en France*, p. 53 ; BAUDOT (M.), « Les toponymes pré-latins des terrains aqueux de France », dans *Onomastica*, t. I, 1947, p. 255 ; SOYER (J.), *op. cit.*, t. X, p. 55, n° 259.

65. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *Vaux de Cernay*, I¹, 351-354, CCCLXXXV. La forêt de Fouilleuse où se trouvaient les 560 arpents concédés par Amaury VI de Montfort, comportait probablement des parties humides ; Carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 5-6 ; Carte Cassini n° 1.

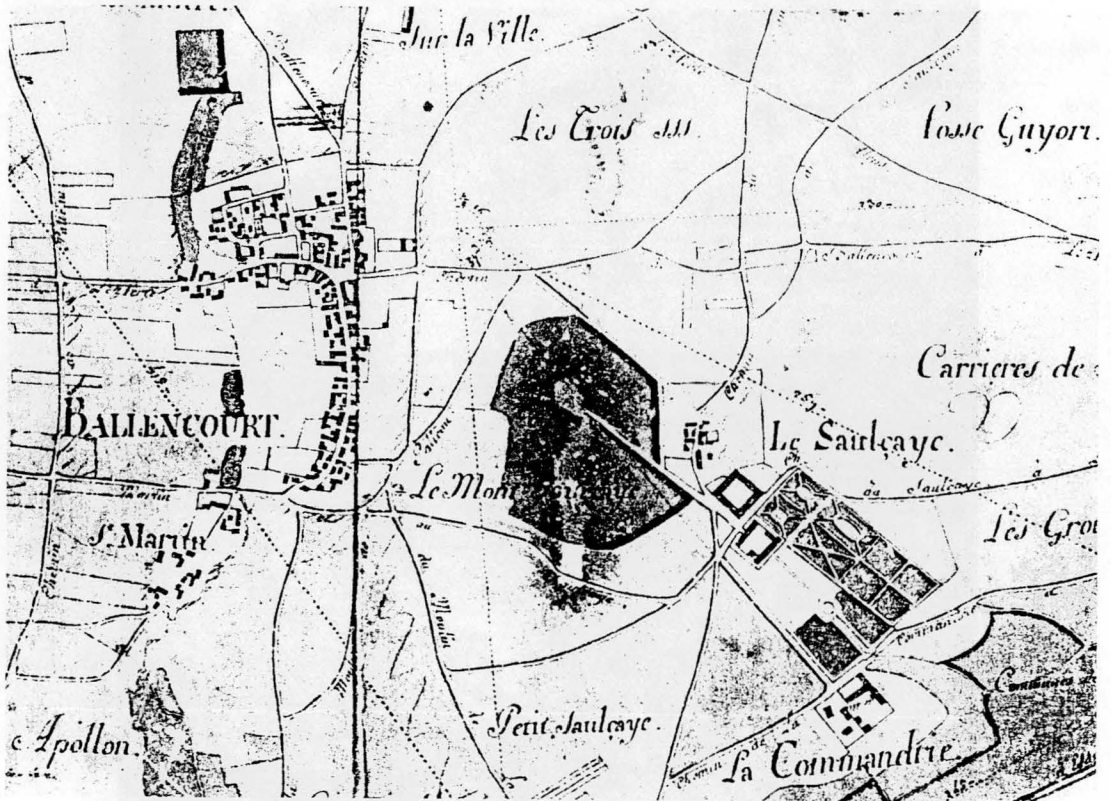
66. D'après CLAISE (G.-M.), *op. cit.*, p. 279, il s'agirait de la *Noa Huelin*, où l'on aurait trouvé des noales en 1218. Voir GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, t.I, p. 109-110 ; Carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 7-8 ; Carte Cassini n° 1.

67. Nous y avons relevé des noales en 1249. Voir *infra*, tableau II ; MOUTIÉ (A.) et DION (A. de), *op. cit.*, p. 56, n° LII ; Carte IGN au 1/25 000^e Nogent-le-Roi 7-8.

« kros ou groa » et en français moderne grève, gravelle, gravier⁶⁸. Dans l'Yveline, nous pouvons citer La Grouaille, au sud-est de Longchêne.

A Longpont-sur-Orge, un moulin à eau, dit Grouteau, signalé par G.-M. Claise, ne figure malheureusement sur aucune carte, seulement sur le plan d'Intendance⁶⁹.

Bien que les masses forestières et les zones marécageuses semblent encore très importantes, cette enquête nous a révélé partiellement les nombreux défrichements et aménagements réalisés par les établissements religieux du XI^e au XIII^e siècle.



Commanderie du Saussaye. Plan d'Intendance de Ballancourt-sur-Essonne
(ADY, C 24 n° 2, ADE 1 Mi 232/1).

68. SOYER (J.), *op. cit.*, t. X, p. 10, n° 223 ; PÉGORIER (A.), *op. cit.*, p. 211 ; NÈGRE (E.), *op. cit.*, p. 135.

69. MARION (J.), *Longpont*, p. 95-96, n° XLVIII ; CLAISE (G.-M.), *op. cit.*, p. 194 ; Plan d'Intendance, Arch. dép. Yvelines, C 2, n° 42.



*Lévis Saint-Nom. Abbaye Notre-Dame de la Roche.
Chapiteau de la salle capitulaire (ADY, P.I., B 122-12).*

DEUXIÈME PARTIE

LES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

Après les invasions normandes, une véritable renaissance monastique s'accomplit et favorisa à la fois l'expansion des établissements existants et la création de nouveaux ordres. Ils contribuèrent à la colonisation rurale de la région en y implantant des domaines importants et des villeneuves.

Cependant, l'occupation monastique antérieure semble avoir été assez limitée :

Sainte Scariberge, après avoir fait inhumer le corps de son époux Arnoult dans la crypte qui fut à l'origine du prieuré de Saint-Arnoult-en-Yvelines, se retira dans l'ermitage de Saint-Rémy-des-Landes, établi à Clairefontaine, vers 569⁷⁰.

Saint Germain, évêque de Paris, fonda à La Celle-les-Bordes un ermitage, d'où il évangélisa l'Yveline, avant de mourir en 576⁷¹.

Un monastère de femmes avait été créé vers 670 à Bruyères-le-Châtel, il disparut rapidement et devint ensuite la chapelle du château⁷².

Une abbatiolle, dédiée à saint Merry existait à Linas, antérieurement au IX^e siècle, elle fut bientôt transformée en collégiale⁷³.

Un ermitage de Saint-Wandrille, établi au lieu-dit « Buisson », au fond de la vallée de la Salmouille, attesté par un texte de 854, fut transféré depuis à Marcoussis⁷⁴.

70. Voir *supra*, note 6 et LÉCHAUGUETTE (P.), « Clairefontaine en Yveline », dans *Au pays de la Remarde*, 13^e année, n^{lle} série, n^o 16, janv. 1980, p. 7.

71. Du même, « La Celle-les-Bordes », dans *Au pays de la Remarde*, 13^e année, n^{lle} série, n^o 12, janv. 1979, p. 14.

72. LEFÈVRE (S.), « Viticulture monastique à Bruyères-le-Châtel au Moyen Age », dans *B.S.H.A.C.E.H.*, 91^e année (1985), p. 23-24.

73. RISCH (L.), « En suivant la voie romaine de Paris à Orléans », dans *Bulletin de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, 47^e vol. 1930-1934, p. 211.

74. LEFÈVRE (S.), « Une grange de l'abbaye des Vaux de Cernay : Montfaucon ou la Grange-aux-Moines », p. 26, note 29 et p. 28-29. Ce prieuré, absorbé par le couvent des Célestins, figure sur la carte de Cassini, n^o 1, sous le nom de « L'Abbaye de Marcoussis ».

L'abbaye de Val-Profond, fondée à Bièvres par l'impératrice Richilde, femme de Charles le Chauve, devait être transférée à Paris, en 1621, par Anne d'Autriche, lorsqu'elle créa le Val-de-Grâce ⁷⁵.



*Abbaye de Morigny. Chapiteaux romans
(ADE, cliché Pré-inventaire 16 Fi 121/1 et 3).*

75. COTTINEAU (Dom L.-H.), *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, Mâcon, 1935-1970, t. I, col 2200.

CHAPITRE I

LES ABBAYES

1. Les anciens ordres

a) *Les Bénédictins*

En 1078, l'abbaye Saint-Pierre fut établie à Neauphle-le-Vieux par Hugues et son père Haganon, seigneurs de Neauphle, qui y possédaient l'église. Ils y appelèrent des moines bénédictins, ceux-ci la firent ériger en abbaye par Philippe I^{er} ⁷⁶.

Vers 1102, une colonie de Saint-Germer-de-Fly, abbaye de l'Oise, installée d'abord à Étréchy, se fixa à Morigny, sur la Juine, près d'Étampes ; elle devait participer, grâce à l'un de ses moines, Baudouin, au défrichement de la Beauce ⁷⁷.

En 1122 ou 1132, l'abbaye de Notre-Dame d'Yerres fut fondée au sud de Villeneuve-Saint-Georges par Eustachie de Corbeil, femme de Jean d'Étampes ⁷⁸.

Établie plus tardivement dans l'Yveline, en 1160, érigée canoniquement en 1179, l'abbaye de Saint-Rémy-des-Landes, qui succéda à l'ermitage de sainte Scariberge, devait conserver jusqu'au milieu du XIII^e siècle une situation précaire, déjà signalée lors de son établissement ⁷⁹.

76. MERLET (R.), « Fondation de l'abbaye de Neauphle-le-Vieux », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 52 (1891), p. 579-582 ; BRAME (H.), *op. cit.*, p. 121-122 ; PROU (M.), éd. *Recueil des actes de Philippe I^{er}*, Paris, 1908, p. 234, n^o XCI.

77. MENAULT (E.), *Essai historique sur les villages de la Beauce. Morigny et son abbaye*, Paris, 1867, p. 199 ; MIROT (L.), *La Chronique de Morigny (1095-1152)*, Paris, 1909, p. 1.

78. COTTINEAU (Dom L.-H.), *op. cit.*, II, 3473 ; TRAN-THUAN-BIAUSSE (O.), *op. cit.*, p. XVIII-XX ; ALLIOT (Abbé J.-H.), *Histoire de l'abbaye et des religieuses bénédictines de Notre-Dame d'Yerres...*, Paris, 1899, p. 2-4.

79. Voir *supra*, note 70. Acte de fondation édité dans *Gallia Christ.*, VIII, 355-357, LXII et par PROU (M.) et VIDIER (A.), *Saint-Benoît-sur-Loire*, t. I, p. 395-398, n^o CLXXII (1160) : « quem locum quedam paupercule moniales... » ; voir aussi LÉCHAUGUETTE (P.), « Clairefontaine », p. 11 (1100).

Nous n'avons que peu de renseignements sur l'abbaye Notre-Dame de Gif-sur-Yvette, peut-être d'origine mérovingienne, restaurée en 1166, par Maurice de Sully⁸⁰.

b) *Les chanoines réguliers ou Augustins*

Le monastère établi par Robert le Pieux à Saint-Léger-en-Yvelines, en 1026 ou 1031 n'eut qu'une existence éphémère et disparut au XII^e siècle⁸¹.

Vers 1100-1102, des Augustins avaient été installés, par Simon de Montfort, dans l'abbaye de Notre-Dame de Clairefontaine, qui, avec son prieuré-cure des Bréviaires, au sud de l'actuel étang de Saint-Hubert, joua un rôle non négligeable dans l'aménagement de l'Yveline. Cependant, il faut tenir compte du fait que son fonds, peu important, comporte un certain nombre de faux⁸².

Sur la bordure nord de l'Yveline, l'abbaye de Livry créa une colonie, l'ermitage de Bois-Guyon, établi en 1190, sur la paroisse de Lévis-Saint-Nom, par Guy de Lévis ; elle fut transformée en abbaye sous le nom de Notre-Dame de La Roche, en 1232⁸³.

Plus tardivement, Gercy ou Jarcy-en-Brie, fut créée, en 1269, sur l'Yerres, par le frère de saint Louis, Alphonse de Poitiers et sa femme Jeanne de Toulouse⁸⁴.

2. Les ordres réformés

Les Cisterciens

Ils connurent une grande diffusion dans les régions forestières. Il est d'ailleurs difficile de discerner leur rôle économique, les textes n'indiquent leurs aménagements que dans la mesure où d'autres établissements et des laïcs y furent mêlés.

C'est ainsi que l'abbaye des Vaux de Cernay fut implantée au cœur de l'Yveline par des moines de Savigny, en Avranchin, dans le Val de Bric-Essart, sur l'Essart-Robert, concédé en 1118 par Simon de

80. *Ibid.*, p. 7 (4). Elle était dite « Le déluge » ; COTTINEAU (Dom L.-H.), *op. cit.*, I, 1282.

81. MAILLARD (J.), *Les Yvelines*, p. 48 ; LECHAUGUETTE (P.), « Histoire de la forêt d'Yveline », p. 11-12, 32 et *supra*, note 8.

82. RHEIN (A.), *op. cit.*, p. 38 ; LÉCHAUGUETTE (P.), « Clairefontaine », p. 14 (1100).

83. MOUTIÉ (A.), *éd. Cartulaire de Notre-Dame de la Roche*, Paris, 1862, p. 1, n° II, p. 58, n° LVII et *Précis historique*, p. 130.

84. RIVIÈRE (E.) et MOTTHEAU (Ch.), *Un chapitre de l'histoire de l'abbaye royale de Jarcy-en-Brie*, Paris, 1898, p. 2 ; GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, I, 188, CCLIV (Aug. 1269).

Neauphle. Elle devait être intégrée dans l'ordre cistercien en 1147. Elle conserve encore des vestiges importants et un château-hôtel y a été établi récemment. Elle a laissé son nom au ruisseau des Vaux, près de son ancienne grange de Montfaucon, à Saint-Jean-de-Beaugard⁸⁵.

C'est sous sa direction que fut établie, entre 1204 et 1215, l'abbaye de Port-Royal, par Mathilde de Garlande, femme de Mathieu de Montmorency, seigneur de Marly, et par Eudes de Sully. L'emplacement choisi n'était d'ailleurs pas un « désert » puisque son vallon était traversé par la route de Paris à Chartres et que plusieurs maisons et un moulin avaient précédé l'abbaye au milieu de terres déjà cultivées⁸⁶.

Nous ne savons pratiquement rien sur l'abbaye de Villiers-aux-Nonnains, à Cerny, fondée en 1220 par Amicie, veuve de Jean Briard, seigneur de Breteuil⁸⁷, ni sur celle de La Joie, établie près de Nemours par Philippe II de Nemours et favorisée par saint Louis et Blanche de Castille, elle fut réunie à la précédente en 1764⁸⁸.



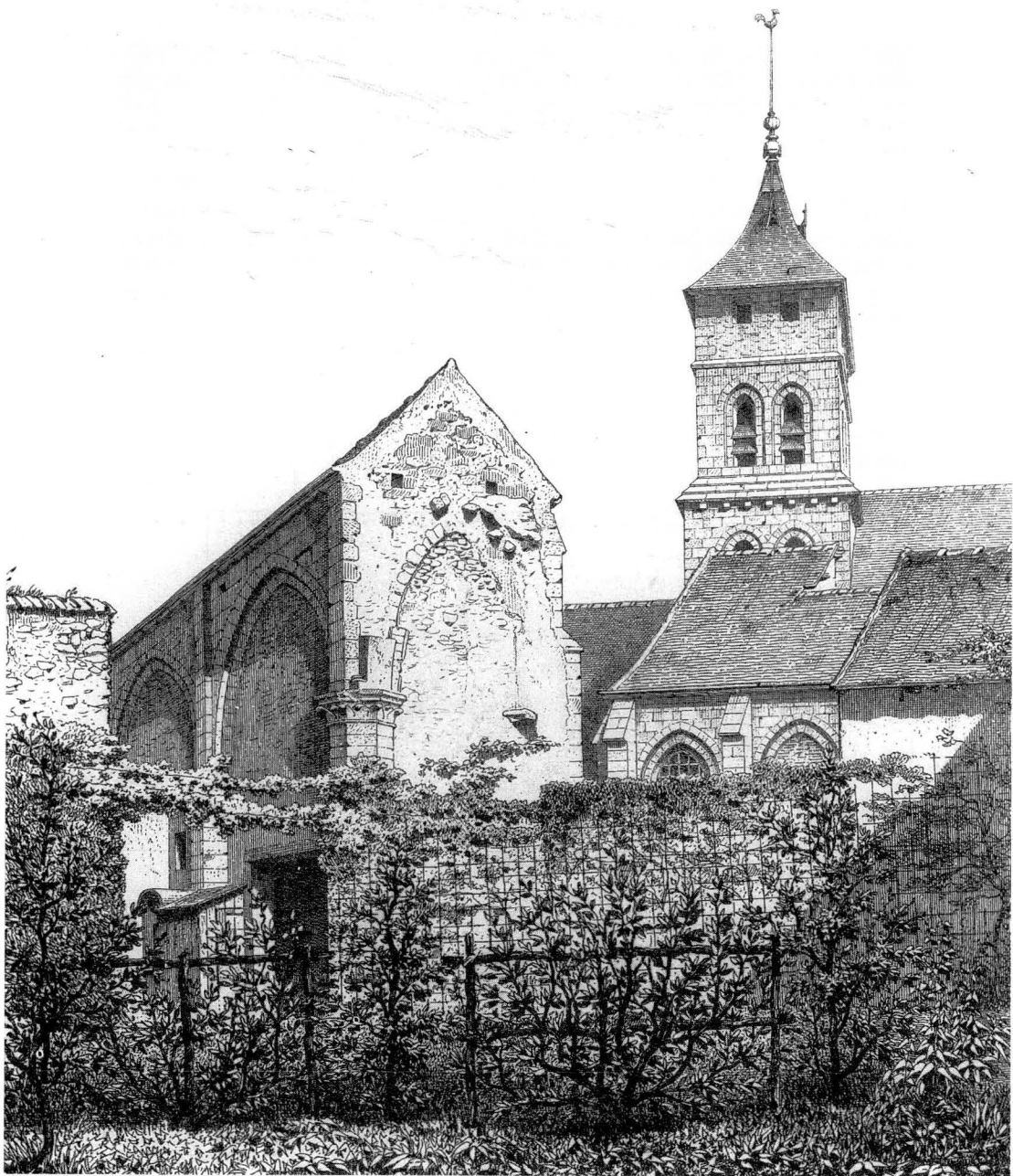
(Coll ADE).

85. MORIZE (L.), *Étude archéologique sur l'abbaye de Notre-Dame des Vaux de Cernay*, Tours, 1889, pl. 30 ; AUBERT (M.), *L'abbaye des Vaux de Cernay*, Paris, 1931, in-fol. et résumé du même Paris, 1934, in-16 ; GEORGE (A.), « L'abbaye des Vaux de Cernay », dans *Pays d'Yvelines, de Hurepoix et de Beauce*, n° 14 (1969), p. 17-24 ; MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), éd. *Cartulaire de l'abbaye des Vaux de Cernay*, I¹, 1-3, I-II ; LEFÈVRE (S.), « Une grange de l'abbaye des Vaux de Cernay... »

86. DION (A. de), éd. *Cartulaire de l'abbaye de Porrois, au diocèse de Paris, plus connue sous son nom mystique, Port-Royal*, Paris, 1903, p. IX, 1, 5.

87. COTTINEAU (Dom L.-H.), *op. cit.*, II, 3405 ; MENAULT (E.), *op. cit.*, p. 200 ; FLEUREAU (Dom B.), *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Villiers de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Sens, près de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), 1220-1559*, publiée... par Paul PINSON, Fontainebleau, 1893. Extr. des *Annales Société hist. et arch. du Gâtinais*, 1893.

88. COTTINEAU (Dom L.-H.), *op. cit.*, I, 1485 ; RICHEMOND (E.) ; *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours du XII^e au XV^e siècle*, Fontainebleau, 1907, p. 206.



*Chevreuse. Eglise Saint-Saturnin d'après Sauvageot, 1874
(Cliché ADY).*

CHAPITRE II

LES PRIEURÉS

1. Bénédictins

En 1031, une église avait été construite à Longpont-sur-Orge, au pied de la colline de Monthéry, par Guy I^{er}, fils de Thibaut-File-Étoupe et sa femme, Hodierno de Gometz. En 1061, ils la donnèrent à Cluny, avec le consentement de Geoffroy de Boulogne, évêque de Paris, et y appelèrent des moines de cet ordre. Le nouveau prieuré clunisien favorisa la mise en valeur de cette vallée marécageuse de l'Orge. Il essaima dans la région grâce à ses prieurés d'Orsay (prieuré-cure), établi avant 1090, de Champlan, antérieurement à 1110 et de Forges, vers 1110. Ceux de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Monthéry lui furent également soumis. Certains toponymes peuvent prêter à confusion puisque « L'abbaye de Longpont », mentionnée sur la carte de Cassini n° 1 est en réalité le prieuré de cette localité⁸⁹.

Mais, les abbayes parisiennes et celles de la périphérie avaient créé un certain nombre de prieurés qui contribuèrent plus ou moins à la colonisation agricole de la région.

Ainsi, Saint-Magloire possédait ceux de Sainte-Croix de Briis-sous-Forges, fondé avant 1155 et Saint-Laurent de Montfort-l'Amaury, commencé en 1053 par Amaury de Montfort et terminé par son fils Simon, qui le donna à Saint-Magloire⁹⁰.

89. LEBEUF (Abbé J.), *op. cit.*, T. IV, p. 87-92 ; LEFÈVRE (S.), « Les prieurés et la colonisation monastique en Ile-de-France, du XI^e au XIII^e siècle », dans *106^e Congrès national des Sociétés savantes, Perpignan, 1981*, p. 74 et du même, « Le prieuré Saint-Martin et Saint-Laurent d'Orsay du XI^e au XIII^e siècle », dans *B.S.H.A.C.E.H.*, 87^e année (1981), p. 77-88. Une liste complète des prieurés dépendant de Longpont est donnée par l'éditeur du Cartulaire, J. MARION, dans son introduction, p. 26-27. Champlan, *ibid.*, p. 195-197, n^{os} CCXXII-CCXXIV (vers 1095-vers 1110) ; Forges-les-Bains, *ibid.*, p. 249, n^o CCCIX (vers 1110) ; Monthéry, *ibid.*, p. 99, n^o LII (vers 1090).

90. COMBAZ, « Note historique sur Bries » (*sic*), dans *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, t. XII, p. 197. COTTINEAU (Dom L.-H.), *op. cit.*, I, 503 ; textes

Saint-Germain-des-Prés ne gardait plus que des fragments de ses immenses domaines. L'abbaye avait conservé ses prieurés d'Avrainville (prieuré-cure) et du Breuil à Épinay-sur-Orge⁹¹.

Les abbayes de la banlieue avaient, elles aussi, des prieurés plus ou moins importants. C'est ainsi que Suger avait reconstitué, en 1121, le prieuré Notre-Dame-des-Champs d'Essonne, sur un domaine exploité depuis le VII^e siècle par l'abbaye de Saint-Denis, mais déserté au X^e siècle au profit de Corbeil et si dévasté qu'il ne servait guère que de terrain de pâture. Il devait en faire un centre d'exploitation important⁹².

Saint-Maur-des-Fossés avait établi plusieurs prieurés dans la région : Saint-Clément d'Arpajon, Saint-Vrain, dans la forêt de Brateau⁹³, Saint-Jean-Baptiste ou Saint-Jean de l'Ermitage de Corbeil, Moutiers à Bullion, Ivette ou Yvette à Lévis-Saint-Nom⁹⁴ et Saint-Arnoult-en-Yvelines où la chapelle construite près du tombeau de saint Arnoult lui avait été confiée au VIII^e siècle ; le prieuré établi au XII^e siècle était un prieuré-cure⁹⁵. Enfin, l'établissement d'un prieuré était prévu dans la villeneuve de Fontenay⁹³.

Les abbayes tourangelles s'y étaient également implantées : Marmoutier avait fondé Saint-Martin-de-Bréthencourt entre 1065 et 1080⁹⁶. L'abbaye de Bourgueil avait reçu de Guy I^{er} de Montlhéry l'église Saint-Saturnin de Chevreuse, antérieure au X^e siècle, avec les

dans *Arch. nat.*, K 24, n° 38 ; *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 11-14 ; TARDIF (J.), *op. cit.*, p. 639, n° 557 bis ; *Gallia Christ.*, VII, p. 70, 314 ; LUCHAIRE (A.), *Études sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, p. 236-237, n° 426 (1159) ; DION (A. de), « Le prieuré Saint-Laurent de Montfort-l'Amaury », dans *Mém. de la Soc. arch. de Rambouillet*, t. 8 (1887-1888).

91. Sur le prieuré-cure d'Avrainville : ANGER (Dom P.), *Les dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, Paris, t. II, p. 107 ; POUPARDIN (R.), éd. *Recueil de chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, Paris, 1909, t. II, p. 217-218, n° CCCCXXV (juin 1216).

92. DEPOIN (J.), « Notre-Dame-des-Champs, prieuré dyonisien d'Essonne », dans *B.S.H.A.C.E.H.*, t. IX (1903), p. 26-38 ; t. X (1904), p. 5-17 ; t. XI (1905), p. 76-108 ; t. XII (1906), p. 15-35, 95-135.

93. LEFÈVRE (S.), « Deux prieurés de Saint-Maur-des-Fossés : Saint-Clément de Châtres (Arpajon) et Saint-Vrain aux XI^e et XII^e siècles », dans *B.S.H.A.C.E.H.*, 81^e année (1975), p. 11-16.

94. Une liste des prieurés de Saint-Maur-des-Fossés est donnée par TERROINE (A.), *Un abbé de Saint-Maur au XIII^e siècle, Pierre de Chevry, 1256-1285*, Paris, 1968, p. 16, n. 18 ; le prieuré Saint-Jean-Baptiste ou Saint-Jean de l'Ermitage, situé sur la place du marché de Corbeil, avait été fondé au début du XI^e siècle et donné, en 1040, à Saint-Maur ; voir à ce propos DUFOUR (A.), « L'église Saint-Jean-le-Vieux, Corbeil et le prieuré de Saint-Jean de l'Hermitage », dans *Commission des antiquités de Seine-et-Oise*, V (1885), p. 108-113 ; sur le prieuré de Moutiers à Bullion, voir LÉCHAUGUETTE (P.), « Forêt d'Yveline », p. 37 ; sur le prieuré d'Yvette à Lévis-Saint-Nom, voir MORIZE (L.), *Le canton de Chevreuse*, Tours, 1892, p. 74 et COTTINEAU (Dom L.-H.), *op. cit.*, I, 1470-1471.

95. LÉCHAUGUETTE (P.), « Un sanctuaire millénaire l'église priorale de Saint-Arnoult-en-Yvelines... », notamment, p. 3-7, 22-24.

96. LEFÈVRE (S.), « Froideville ou Saint-Martin-de-Bréthencourt », p. 65-66.

terrains et les revenus, pour y établir un prieuré au milieu du XI^e siècle. Elle fonda, en 1041, Saint-Pierre de Limours, en 1053, Saint-Christophe de Châteaufort. Le domaine de Palaiseau, passé entre des mains laïques lui fut concédé avant 1205⁹⁷.

Saint-Florent de Saumur possédait depuis le VII^e siècle le prieuré Saint-Didier de Bruyères-le-Châtel et depuis 1070 ceux de Saint-Clair à Gometz-le-Châtel⁹⁸ et de Saint-Rémy-Sainte-Avoye à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, ainsi que ceux des Molières et de Saulx-les-Chartreux⁹⁹.

L'abbaye chartraine de Josaphat, établie à Lèves, étendit son champ d'action dans la région d'Étampes grâce à son prieuré Saint-Médard de Chalo-Saint-Mars, fondé entre 1145 et 1148, et près de Dourdan par le prieuré du Bouchet, à Roinville-sous-Dourdan, sur la terre concédée en 1174 par Ysabelle de Dourdan¹⁰⁰.

2. Chanoines réguliers de Saint-Augustin

Les abbayes parisiennes de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève avaient, elles aussi, installé des prieurés dans la région, la première à Saint-Paul-des-Aulnais à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, vers 1162¹⁰¹ ; la seconde à Épinay-sous-Sénart.

L'abbaye de Clairefontaine poursuivit son action dans l'Yveline, grâce à plusieurs prieurés : Mérobert, Boissy-le-Sec, Roinville, Roche-fort, Saint-Germain-des-Agiots, Saint-Maurice-Montcouronne et au prieuré-cure des Bréviaires, fondé en 1240¹⁰².

97. Sur Chevreuse : MOUTIÉ (A.), *Chevreuse, recherches historiques, archéologiques et généalogiques*, Rambouillet, 1874-1876. (*Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet*), t. II, p. 89 ; sur Châteaufort, voir COSSONNET (F.), *Recherches historiques sur Châteaufort*, Versailles, 1892, p. 25-26 ; sur Limours, voir COTTINEAU (Dom L.-H.), *op. cit.*, I, 1621. Selon DU MESNIL (R.), *Notice historique sur Palaiseau*, Paris, 1888, p. 9, le domaine de Palaiseau avait été vendu en 950, par Hugues le Grand, abbé de Saint-Germain-des-Prés, à des seigneurs laïques qui érigèrent et dotèrent le prieuré Saint-Martin, celui-ci appartenait à l'abbaye de Bourgueil en 1205.

98. QUICHERAT (J.), « Charte notice de la donation de l'église de Gometz-le-Châtel à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XVIII (1857), p. 354-357. COTTINEAU (Dom L.-H.), *op. cit.*, I, 1299.

99. Sur Saint-Rémy-lès-Chevreuse, voir MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, p. 271-275. Selon COTTINEAU (Dom L.-H.), *op. cit.*, I, 299, ce prieuré, d'abord dit de Beaulieu-Saint-Rémy aurait été dédié à sainte Avoye avant 1222. Sur Saulx-les-Chartreux, voir COTTINEAU (Dom L.-H.), *op. cit.*, II, 2958-2959.

100. MÉTAIS (Abbé Ch.), éd. *Cartulaire de Notre-Dame de Josaphat*, Chartres, 1911, t. I, p. 193, n° XLII et 305-306, n° CCLIX (1174) ; COTTINEAU (Dom L.-H.), *op. cit.*, I, 676 ; CLAISE (G.-M.), *op. cit.*, p. 83 ; LEFÈVRE (S.), « Les forêts disparues entre Dourdan et Étampes », dans *B.S.H.A.C.E.H.*, 77^e année (1971), notamment p. 43-45. Sur le Bouchet, COTTINEAU (Dom), *op. cit.*, I, 449.

101. Voir MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, p. 324-327.

102. La liste complète des prieurés et des paroisses dépendant de l'abbaye est donnée par LÉCHAUGUETTE (P.), « Clairefontaine... », p. 15. Saint-Germain-des-Agiots était situé sur le domaine de La Voisine, proche de l'abbaye, *ibid.*, p. 33 ; sur les Bréviaires, voir *supra*, note 45.

Vers 1150, Saint-Chéron de Chartres se fit concéder l'église de Dourdan et la chapelle des Granges, où elle établit les prieurés de Saint-Germain de Dourdan et de Saint-Léonard des Granges-le-Roi¹⁰³.

3. Les ordres de Fontevault et de Grandmont

En 1112, Louis VI, Simon II et Amaury III de Montfort favorisèrent l'établissement du prieuré de Hautes-Bruyères, pour Bertrade de Montfort, sœur de ces derniers, retirée à Fontevault depuis la mort de Philippe I^{er}¹⁰⁴.

Les Bonshommes de Grandmont, ordre fondé en 1074, en Limousin, essayèrent dans la région parisienne au XII^e siècle. Comme les Cisterciens, ils accueillirent des convers pour assumer les tâches matérielles ; cependant, leur rôle se limitait à leur enclos, comme leur règle le prescrivait. Ce fut le cas du prieuré installé par Louis VII dans la forêt de l'Ouÿe, en 1163 et de son annexe des Moulineaux, fondé par le même Louis VII et de des seigneurs de Montfort, dans la forêt d'Yveline, à l'emplacement actuel du château de Poigny¹⁰⁵.

Nous ne pouvons citer tous les prieurés, sur lesquels nous sommes d'ailleurs assez mal renseignés. Il est donc préférable de se reporter au Tableau I, ci-après.

Néanmoins, nous verrons que ces petites unités monastiques, peuplées de 25 à 3 moines, parfois un seul, implantées au cœur des forêts, des campagnes et des villes ont largement contribué au développement de la région.

103. GUYOT (J.), *Chronique d'une ancienne ville royale. Dourdan, capitale du Hurepoix*, Paris, 1869, p. 18, 407, P.J. 1 ; COTTINEAU (Dom L.-H.), *op. cit.*, I, 996, 1333 ; LÉCHAUGUETTE (P.), « Forêt d'Yveline », p. 33.

104. LUCHAIRE (A.), *Louis VI le Gros, annales de sa vie et de son règne (1081-1137)*, Paris, 1890, p. 79, n° 154 ; RABOURDIN (A.-N.-N.), *Prieuré royal de Hautes-Bruyères...*, Rambouillet, 1948, p. 13-25 et *supra*, note 45.

105. BECQUET (Dom J.), « Les institutions de l'ordre de Grandmont au Moyen Age », dans *Revue Mabillon*, 1952, p. 33-34 ; MOUTIÉ, éd. *Recueil des chartes et pièces relatives au prieuré Notre-Dame des Moulineaux...* Paris, 1846, p. VIII, LXXXIV-LXXXV.

TABLEAU I – PRIEURÉS NON ÉTUDIÉS

Lieu	Patrons	Abbaye-mère ou Prieuré fédérateur	Date de fond.	Références
ABLIS	St Épain et St Blaise	Abbaye de Tiron, B.	1115	COTTINEAU, II, 2263 LECHAUGUETTE (P.), « Forêt d'Yveline », p. 32.
ABLIS	St Rémi	Grandmont	1165	<i>Ibid.</i> , p. 32
ATHIS-MONS	St Denis	Ste-Geneviève, C.R.	1143	COTTINEAU, I, 182 <i>Ibid.</i> , I, 215
AUVERS-SAINT-GEORGES				
BONNELLES	St Symphorien	St-Martin-des-Champs, B.		<i>Ibid.</i> , I, 426
BONNELLES	St Gervais et St Protais			LÉCHAUGUETTE (P.), <i>op. cit.</i> , p. 32.
BRIÈRES-LES-SCCELLÉS		Fontevrault		COTTINEAU, I, 501
CHALO-SAINT-MARS	St Hilaire	Abbaye de Villechasson		LECHAUGUETTE (P.), <i>op. cit.</i> , p. 32 MARQUIS (L.), <i>Chalo-Saint-Mars</i> , Étampes, 1897, p. 6 (1).
CORBEIL	St Guénault	St Victor, C.R. (depuis 1134)	990	COTTINEAU, I, 867 DUFOUR (A.), « Le prieuré de St Guénault » dans <i>B.S.H.A.C.E.H.</i> , t. 9 (1903), p. 144.
COURANCES	St Étienne	Abbaye de Rosoy-le-Jeune		QUESVERS et STEIN (H.), <i>Pouillé de l'ancien diocèse de Sens</i> , Paris 1894, p. 202 ; COTTINEAU, I, 896
COURCOURONNES	N.-D.	St Victor, C.R.	1195	<i>Ibid.</i> , I, 897
DOURDAN	St Pierre	Morigny, B. ou archidiacre de Chartres		<i>Ibid.</i> , I, 996, GUYOT (J.), <i>op. cit.</i> , p. 18 LÉCHAUGUETTE (P.), <i>op. cit.</i> , p. 33
DRAVEIL	N.-D. de Consolation	Ivernaux, C.R.	XIII ^e s.	COTTINEAU, I, 999 ; COURCEL (R. de), <i>La forêt de Sénart</i> , Paris, 1930, p. 69-70.
DUISON ou D'HUISON-LONGUEVILLE		Fleury ou St-Benoît-sur-Loire, B.	XI ^e s.	COTTINEAU, I, 1005.
ÉTAMPES	St Martin	Morigny, B. (ancien chapitre)	1106	QUESVERS et STEIN (H.), <i>Pouillé</i> , 265.
ÉTRÉCHY	St Étienne	<i>id.</i> ou Archevêché de Sens	XI ^e s.	MENAULT (E.), <i>op. cit.</i> , p. 4 MARQUIS (L.), « Étrechy... » dans <i>B.S.H.A.C.E.H.</i> , 1895, p. 52-53 COTTINEAU, I, 1082.
FERTÉ-ALAI (LA)	N.-D.	Morigny, B.		COTTINEAU, I, 1132 ; LÉCHAUGUETTE (P.), <i>op. cit.</i> , p. 33.

Lieu	Patrons	Abbaye-mère ou Prieuré fédérateur	Date de fond.	Références
JUVISY-SUR-ORGE	St Nicolas	N.-D. des Champs (Marmoutier), B.	XI ^e s.	COTTINEAU, I, 1502
LIMONS, Cne Vauhallan	St Mard			<i>Ibid.</i> , I, 1620
LIMOURS	Ste Croix et St Jean	St-Germain-des-Prés, B.	VII ^e -VIII ^e s.	<i>Ibid.</i> , I, 1620-1621
LONGJUMEAU	Val-St-Éloi	Ste Catherine du Val des Écoliers, C.R.	1235	<i>Ibid.</i> , I, 1645 ; <i>Com. Ant. S. et O.</i> , 1890, p. 160
MAISSE	St Médard	St-Laumer de Blois		COTTINEAU, II, 1713
MÉRÉVILLE	St Pierre	Bonneval (avant 1236).	XII ^e s.	<i>Ibid.</i> , II, 1823 ; LÉCHAUGUETTE (P.), « Forêt d'Yveline », p. 33 ; BERNOIS (Abbé), « Histoire de Méréville », dans <i>Ann. Soc. hist. du Gâtinais</i> , t. XX (1902), p. 329.
MILLY-LA-FORÊT	St Éloi	St-Paul de Sens, Yonne, P.		POIRRIER (A.), « La maison de Milly-en-Gâtinais », dans <i>B.S.H.A.-C.E.H.</i> , 65 ^e année, 1959, p. 33.
MONCEAUX, act. COUDRAY-MONCEAUX	Ste Radegonde	Tiron, B.		COTTINEAU, II, 1879 ; LÉCHAUGUETTE (P.), « Forêt d'Yveline », p. 33.
MORIGNY-CHAMPIGNY	N.-D. du Pré	Le Jard	1204-1213	QUESVERS et STEIN (H.), <i>Pouillé</i> , p. 271 ; COTTINEAU, II, 2099, 2356.
ONCY-SUR-ÉCOLE	St Martin	St-Victor, C.R.		<i>Ibid.</i> , II, 2131 ; QUESVERS et STEIN (H.), <i>Pouillé</i> , p. 97.
PARAY-LE-MOINEAU, act. Paray-Douaville		Clairefontaine, C.R.		COTTINEAU, II, 2188 ; LÉCHAUGUETTE (P.), « Forêt d'Yveline », p. 33.
SAINT-CHÉRON	St Évrout	St-Rémy-des-Landes, B.	avant 1179 ou entre 1179 et 1206	COTTINEAU, II, 2669 ; VIAN, <i>Histoire du village de Saint-Chéron</i> , Saint-Chéron, 1873, t. I, p. 6.
SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN	St Cyr	Grand archidiacre, B.		LÉCHAUGUETTE (P.), « Forêt d'Yveline », p. 34.
SAINT-YON		La Charité-sur-Loire	XI ^e s.	COTTINEAU, II, 2924.
TIGERY	Ste Radegonde	Tiron, B.	1124-1142	<i>Ibid.</i> , II, 3159.
VAL-SAINT-GERMAIN (LE)	Ste Julienne	Grand arch. de Chartres, B.	XIII ^e s.	LÉCHAUGUETTE (P.), « Forêt d'Yveline », p. 34.

CHAPITRE III

LES COMMANDERIES

Les Croisades favorisèrent la création d'ordres militaires, tels que les Templiers et les Hospitaliers ; les uns et les autres, généreusement pourvus, stimulèrent l'expansion économique.

1. Les Templiers

S'il est exact que leur règle, inspirée par saint Bernard, mettait l'accent sur le travail manuel, comme celles des Cisterciens et des Prémontrés, elle favorisa des travaux de grande envergure, d'autant que, très rapidement enrichis, les Templiers jouèrent également le rôle de banquiers.

La plus ancienne commanderie, dont il reste quelques ruines, semble être celle du Grand-Saussay, établie à Ballancourt en 1159, sur une terre cédée aux Templiers par l'abbaye de Morigny, lors de l'entrée dans l'ordre du Temple de Thierry Galeran. Une partie de la somme affectée au Temple près d'Étampes, sans doute antérieur, fut utilisée pour l'achat de cette maison. Un vestige dit « Le Temple » subsiste d'ailleurs entre Étampes et Chalo-Saint-Mars ¹⁰⁶.

En 1171 fut créée celle d'Auvernaux en Gâtinais, suivie en 1173 par celle de Fromont, lorsque Gaudry de Savigny, entrant dans l'ordre du Temple, lui donna tout ce qu'il possédait à Fromont, mais, cette maison dépendait d'abord du Temple de Paris et ne fut indépendante qu'en 1250 ¹⁰⁷.

Celle de Chalou-la-Reine, devenue Chalou-Moulineux, fut établie près d'Étampes, sur un ancien domaine concédé en 1174 par Adèle

106. MANNIER (E.), *Ordre de Malte. Les commanderies du Grand Prieuré de France*, Paris, 1872, XIV, 71, 79 ; POISSON (G.), *Moyen Age en Ile-de-France*, Paris, 1965 (*Résurrection du passé*), p. 93. Un lieu-dit « La Commanderie » évoque celle-ci : *Arch. dép. Yvelines*, plan d'Intendance C 24, n° 2 ; carte Cassini n° 7, 8 H : « Le Saussay » ; carte IGN au 1/25 000° Étampes 3-4.

107. MANNIER (E.), *op. cit.*, p. XIV, 24-25, 79.

ou Alix de Champagne, mère de Philippe Auguste, qui ratifia cette donation en 1185¹⁰⁸.

Suivirent celle de Beauvais-en-Gâtinais, avant 1184¹⁰⁹, celle d'Orangis, établie avant 1194, grâce au don de deux frères, Fouques et Regnaut d'Orangis, de 60 arpents de terre à Orangis ; leur frère, Baudouin, devait tenir des Templiers leur maison d'Orangis et les terres qui en dépendaient contre 12 deniers de cens annuel¹¹⁰.

Nous ignorons la date de fondation de celle de La Villedieu-lez-Maurepas, antérieure à 1206, date d'un conflit avec l'abbaye de Saint-Denis, à propos du Bois Notre-Dame d'Argenteuil, près de Trappes ; la maison de Boullay-les-Troux, concédée en 1190 aux frères du Temple lui fut affiliée¹¹¹.

Nous ne savons pratiquement rien sur la ferme du Déluge, à Marcoussis, ancienne commanderie, établie en 1183 par le seigneur du lieu. Celle de La Brosse, à Saint-Lambert, fut probablement fondée au XII^e siècle par Guy II, seigneur de Chevreuse, qui abandonna aux Templiers ses droits seigneuriaux sur cette terre. Celle de Chauffour-lès-Étréchy aurait été établie au XII^e siècle, la ferme actuelle du Roussay, en contiendrait peut-être les vestiges¹¹².

La plus tardive fut celle de Balisy-en-Hurepoix, fondée en 1288¹¹³.

2. Les Hospitaliers

Avant de recueillir les biens des Templiers, depuis la suppression de cet ordre par Philippe le Bel, ils possédaient quelques commanderies en propre.

108. *Ibid.*, p. 68-69 ; POISSON (G.), *op. cit.*, p. 93 ; carte Cassini n° 7, 8 H ; carte IGN au 1/25 000^e Dourdan 7-8.

109. MANNIER (E.), *op. cit.*, p. 91.

110. *Ibid.*, p. 24, d'après *Arch. nat.*, S 5094.

111. *Ibid.*, p. 107-108 et POISSON (G.), *op. cit.*, p. 93, carte Cassini n° 1 ; COUTANS (Dom G.), *op. cit.*, carte 2 ; *Plan des bois de La Villedieu* (*Arch. nat.*, N III Seine-et-Oise, 330) ; BIEUVILLE, *Carte des environs de Versailles* (*Bibl. nat.*, Ge CC 47) : « La Villedieu, fe, ancienne commanderie du Temple » et au nord-ouest : « La Petite Villedieu » ; carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 1-2 ; sur Boullay-les-Troux, voir MOUTIÉ (A.), *Chevreuse*. Une « ferme de la commanderie » figure sur le *Plan des terres et friches de la ferme de Boullay-les-Troux (sic), dépendans de la commanderie de Louviers-Vaumons, levé en 1739* (*Arch. nat.*, N III Seine-et-Oise, 331).

112. POISSON (G.), *op. cit.*, p. 92-93 ; LÉCHAUGUETTE « Forêt d'Yveline », p. 34 ; BOUSSEL (P.), *Guide de l'Île-de-France mystérieuse*, 2^e éd., Paris, 1969, p. 463, d'après DULAURE (J.-A.), *Histoire physique, civile et morale des environs de Paris* ; PAYEN (Nicolas), la chapelle du Déluge à Marcoussis dans *B.S.H.A.C.E.H.*, 1984, p. 83-88, 2 pl. Sur La Brosse, voir MANNIER (E.), *op. cit.*, p. 110-111 et MORIZE (L.), *Le canton de Chevreuse*, p. 54. Une borne de la commanderie de Chauffour est reproduite dans *B.S.H.A.C.E.H.*, 94^e année (1988), pl. XVI.

113. MANNIER (E.), *op. cit.*, p. 23.

En 1175, grâce à une donation de Robert d'Arpenty à l'Hôpital Saint-Jean de Latran de Paris, celui-ci recevait des terres à La Norville, près d'Arpajon ¹¹⁴.

Mais, le fleuron de l'ordre dans la région fut incontestablement la commanderie de Corbeil, établie à la fin du XII^e siècle, après la donation, en 1176, par Thierry Galeran de tous ses biens dans le vieux Corbeil. En 1184, grâce à une nouvelle donation, par Alice de Bergères, de huit arpents de terre dans l'île de Corbeil, ils purent y transférer leur maison dont il ne reste rien. En 1223, la reine Ingeburge, veuve de Philippe Auguste, fonda à proximité un prieuré de treize frères prêtres dont un prieur. A cette occasion, les Hospitaliers réunirent leur maison de Tigery au nouveau prieuré ¹¹⁵.

A Villeconin, le commandeur avait reçu de l'évêque de Chartres, en 1185, l'église avec la collation de la cure et les dîmes, en échange de la renonciation des Hospitaliers à construire une église et un cimetière à Chartres ; la chapelle du hameau voisin de Fourchainville leur fut concédée, en 1215, pour être desservie par un des frères ¹¹⁶.

On ignore la date de fondation de l'Hôpital des Loges petit domaine créé avant la fin du XII^e siècle à proximité de la route de Port-Royal à Paris ¹¹⁷.

L'acquisition de divers biens à Saclay, depuis 1194, permit aux Hospitaliers d'y établir une maison au XIII^e siècle ¹¹⁸.

Du XIII^e siècle date également la commanderie de Bruyères-le-Châtel, grâce à une donation de Philippe Auguste, en 1206 ¹¹⁹.

A la fin du XIII^e siècle, Jean, seigneur d'Issy, concédait aux frères de l'Hôpital la seigneurie de Saint-Aubin, à une lieue de La Brosse ¹²⁰.

Tous ces établissements n'ont pas laissé autant de souvenirs qu'on le souhaiterait. La spoliation des Templiers et la transmission de leurs domaines aux Hospitaliers ont dû entraîner la perte d'un certain nombre d'actes d'archives, dont le reliquat est conservé dans le fonds de l'ordre de Malte.

114. *Ibid.*, p. 31-32 ; Saint-Jean de Latran, commanderie jadis située entre les rues Jean de Beauvais, Saint-Jacques, des Écoles et Du Sommerard (Paris V^e).

115. *Ibid.*, p. 49-51 ; POISSON (G.), *op. cit.*, p. 92, qui avance à 1162 la date de fondation de cette commanderie.

116. MANNIER (E.), *op. cit.*, p. 45 ; DELAVILLE-LE-ROULX (J.), éd. *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)*, Paris, 1864-1906, t. II, p. 179, n° 1449.

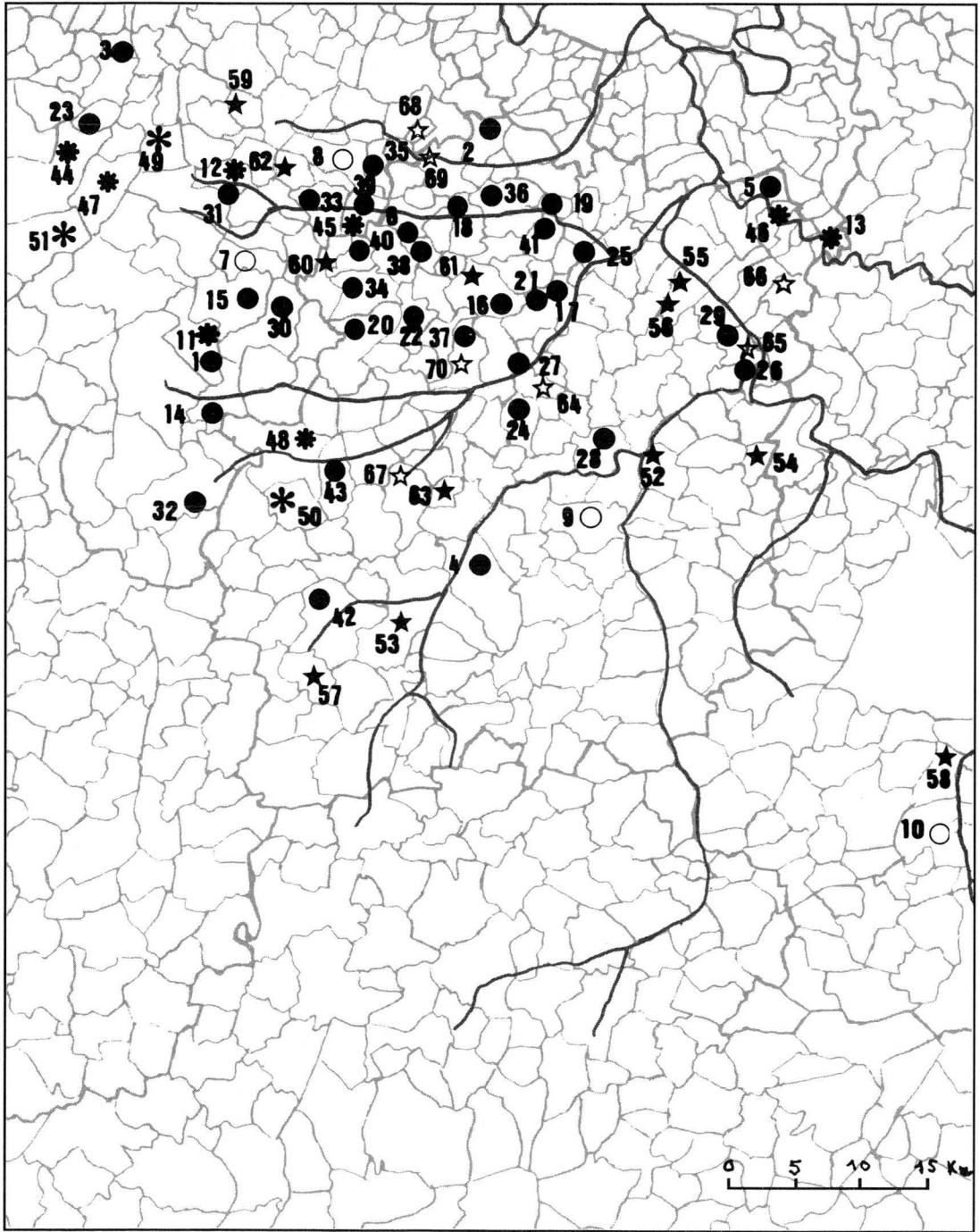
117. MANNIER (E.), *op. cit.*, p. 40-41. Un lieu-dit « L'Hôpital » à l'est des Loges-en-Josas évoque cette ancienne commanderie.

118. *Ibid.*, p. 41.

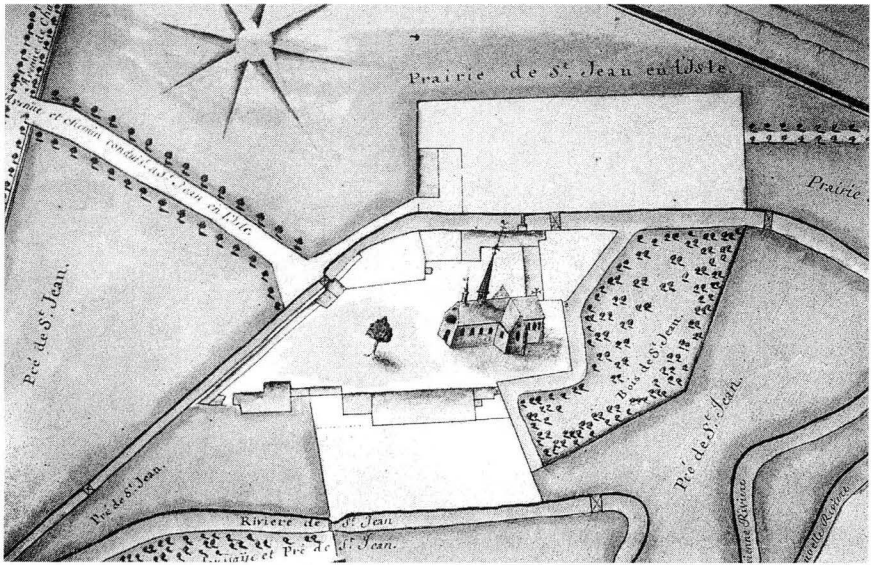
119. *Ibid.*, p. 45 ; éd. DELAVILLE-LE-ROULX (J.), *op. cit.*, t. II, p. 46, n° 1211 et *Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. II, p. 467-468, n° 868.

120. MANNIER (E.), *op. cit.*, p. 111.

Etablissements religieux	Commune	dépendant de
● ABBAYES BÉNÉDICTINES St-Rémy-des-Landes Val-Profond St-Pierre Ste-Trinité Notre-Dame Notre-Dame	Clairefontaine Bièvres Neauphle-le-Vieux Morigny-Champigny Yerres Gif-sur-Yvette	
○ ABBAYES CISTERCIENNES N.-Dame et St-Jean-Baptiste des Vaux de Cernay Port-Royal des Champs Villiers-aux-Nonnains La Joie	Cernay-la-Ville Magny-les-Hameaux Cerny St-Pierre-lès-Nemours	
✱ CHANOINES RÉGULIERS OU AUGUSTINS Notre-Dame Notre-Dame de la Roche Notre-Dame de Jarcy	Clairefontaine Levis-Saint-Nom Varennes-Jarcy	
● PRIEURÉS ET ERMITAGES BÉNÉDICTINS St-Arnoult-en-Yvelines La Celle-les-Bordes St-Wandrille-Buisson Notre-Dame St-Martin et St-Laurent (prieuré-cure) Champlan Forges-les-Bains St-Pierre et Notre-Dame Ste-Croix St-Laurent Avrainville (prieuré-cure) Le Breuil Notre-Dame-des-Champs St-Clément St-Vrain St-Jean-Baptiste Moutiers Ivette ou Yvette St-Martin-de-Bréthencourt St-Saturnin St-Pierre St-Christophe Palaiseau St-Didier St-Clair St-Rémy-St-Avoye Les Molières Saulx-les-Chartreux St-Médard Le Bouchet	St-Arnoult-en-Y. La Celle-les-B. Marcoussis Longpont-sur-Orge Orsay Champlan Forges-les-B. Monthéry Briis-sous-Forges Montfort-L'Amaury Avrainville Epinay-sur-Orge Essonnes Arpajon St-Vrain Corbeil Bullion Lévis-St-Nom St-Martin-de-B. Chevreuse Limours Châteaufort Palaiseau Bruyères-le-Châtel Gometz-le-Châtel St-Rémy-lès-Chevreuse Molières Saulx-les-Chartreux Chalo-St-Mars Roiville-sous-Dourdan	St-Maur-des-Fossés Cluny Longpont Longpont Longpont Longpont St-Magloire St-Magloire St-Germain-des-Prés St-Germain-des-Prés St-Denis St-Maur-des-Fossés St-Maur-des-Fossés St-Maur-des-Fossés St-Maur-des-Fossés St-Maur-des-Fossés Marmoutier Bourgueil Bourgueil Bourgueil Bourgueil St-Florent St-Florent St-Florent Josaphat Josaphat
✱ PRIEURÉS DE CHANOINES RÉGULIERS OU AUGUSTINS Le Planet St-Paul-des-Aunais Ste-Geneviève Les Bréviaires (prieuré-cure) St-Germain	St-Léger-en-Y. St-Rémy-lès-Chevreuse Epinay-sous-Sénart Bréviaires Dourdan	devient grange des Vaux de Cernay St-Victor Ste-Geneviève Notre-Dame de Clairefontaine St-Cheron-de-Chartres
✱ PRIEURÉS FONTEVRISTES ET GRANDMONTAINS Hautes-Bruyères Notre-Dame de l'Ouÿe Les Moulineaux	St-Rémy-l'Honoré Granges-le-Roi Poigny-la-Forêt	Fontevault Grandmont Grandmont
★ COMMANDERIES DE TEMPLIERS Le Grand-Saussay Le Temple Auvernaux Fromont Orangis Chalou-la-Reine Beauvais-en-Gâtinais La Villedieu-lès-Maurepas Boullay-les-Troux Le Déluge La Brosse Chauffour-lès-Etréchy	Ballancourt-sur-E. Etampes Auvernaux Ris-Orangis Ris-Orangis Chalou-Moulineux Grez-sur-Loing Elancourt Boullay-les-Troux Marcoussis St-Lambert-des-Bois Chauffour-lès-E.	La Villedieu
☆ COMMANDERIES D'HOSPITALIERS La Norville St-Jean-en-l'Île Tigery Villeconin Les Loges Saclay Bruyères-le-Châtel	La Norville Corbeil-Essonnes Tigery Villeconin Loges-en-Josas Saclay Bruyères-le-Châtel	St-Jean-en-l'Île



LES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX



Corbeil-Essonnes, plan de la prairie de Saint-Jean et vue cavalière de la chapelle de la commanderie vers 1750 (Terrier de Villeroy, coll. privée, cl. Cavailler, ADE).



Corbeil-Essonnes, abside de la chapelle de Saint-Jean-en-l'Île, 1839, dessin de A. Dallemagne, litho. de V. Lefranc (coll. P. Cavailler).

CHAPITRE IV

LES HÔPITAUX ET MALADRERIES OU LÉPROSERIES

La plupart des établissements religieux concevaient l'hospitalité comme un de leurs devoirs essentiels. C'est pourquoi ils installèrent, dans leurs domaines, des hôpitaux, maisons-Dieu et léproseries.

I. Les hôpitaux

La ville d'Étampes, première étape importante depuis Paris, sur la route de Saint-Jacques de Compostelle, comportait plusieurs hôpitaux, le premier établi en 1055, sous le nom de « Refuge des pauvres », fut doté par Philippe I^{er} en 1085 ; qualifié par celui-ci de maison-Dieu, sis à Étampes-les-Vieilles, il reçut un arpent libre de toute coutume, pour ses hôtes présents et futurs, ainsi que les droits sur l'eau coulant à proximité. Devenu l'hôpital Saint-Jean du Haut-Pavé, il garda un personnel laïque ¹²¹.

Un autre hôpital prit naissance dans l'église Notre-Dame du Fort où les malades étaient installés au fond de la nef, au-dessus de la porte du marché, avant que ne fussent construits, au XII^e siècle, les bâtiments de l'Aumônerie Notre-Dame, probablement en 1193. Cependant, le curé revendiquait les oblations et ne les abandonna qu'en 1225 ¹²².

Les Mathurins ou Trinitaires s'installèrent à Étampes, vers 1200 ; leur église, dédiée à saint André remplaçait l'Aumônerie des Bretons ¹²³.

121. FLEUREAU (Dom B.), *Les antiquitez de la ville et du duché d'Étampes, avec l'histoire de l'abbaye de Morigny...*, Paris, 1683 ; PROU (M.), *Philippe I^{er}*, p. 287-288, CXV (1085) ; GUIBOURGÉ (Ch^{nc} L.), *Étampes, ville royale*, Étampes, 1958, p. 33.

122. FLEUREAU (Dom B.), *op. cit.*, p. 412 ; GUIBOURGÉ (Ch^{nc} L.), *op. cit.*, p. 28, 56 ; CROCY (J.-Ph.), « L'hôtel-Dieu d'Étampes de 1695 à 1789 », dans *Mémoires et documents de la S.H.A.C.E.H.*, t. XIV, 1988, p. 91-92.

123. FLEUREAU (Dom B.), *op. cit.*, p. 462 ; GUIBOURGÉ (Ch^{nc} L.), *op. cit.*, p. 12, 212.

On ignore la date de fondation de la commanderie Saint-Jacques de l'Épée, qui était en fait un hôpital, attestée au XV^e siècle¹²⁴. Il en est de même de l'hôpital Saint-Antoine, devenu par la suite un collège¹²⁵.

Même si les établissements religieux ne prenaient pas l'initiative de la fondation, ils y participaient parfois indirectement ou pouvaient prendre en charge un hôpital déjà fondé. Ainsi, en 1240-1241, la commune et les bourgeois de Saint-Arnoult-en-Yvelines décidaient de fonder un hôpital dans une maison léguée par Alexandre des Bordes, avec le consentement de Saint-Maur-des-Fossés¹²⁶.

Mathilde de Marly établit un hôpital à Châteaufort, en 1258 ; il fut ensuite confié aux Trinitaires et à l'abbaye de Saint-Victor. Un lieu-dit « La Trinité », au sud-ouest de cette localité évoque son souvenir¹²⁷.

Le prieuré des Hautes-Bruyères avait installé, au XIII^e siècle, un hôpital-asile pour voyageurs dans une grange qui subsiste encore¹²⁸.

D'autres hôpitaux ou maisons-Dieu sont attestés au XIV^e siècle, mais la date de fondation reste inconnue pour ceux de Longjumeau, Châtres-sous-Monthéry (Arpajon), Saint-Vrain, Monthéry, Palaiseau, Guyancourt, Corbeil, Bruyères-le-Châtel, Briis-sous-Forges¹²⁹.

La discrimination est parfois difficile, comme ce fut le cas pour l'hôpital d'Étréchy, dit aussi maladrerie Saint-Nicolas, attesté par un accord de 1173, relatif aux dîmes, avec l'abbaye de Morigny¹³⁰.

D'autres étaient mixtes, comme la maison-Dieu et léproserie de Gometz-le-Châtel, établie au début du XIV^e siècle¹³¹.

124. FLEUREAU (Dom B.), *op. cit.*, p. 405 ; GUIBOURGÉ (Ch^{ne} L.), « La commanderie Saint-Jacques de l'Épée à Étampes », dans *B.S.H.A.C.E.H.*, 65^e année, 1959, p. 57-62.

125. GUIBOURGÉ (Ch^{ne} L.), *Étampes, ville royale*, p. 188.

126. *Arch. nat.*, L 459, n^o 21 ; IMBERT (J.), *Histoire des hôpitaux français. Les hôpitaux en droit canonique*, Paris, 1947, p. 121.

127. DESLANDRES (P.), *L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*, Toulouse, 1903, t. I, p. 488, t. II, p. 36-37, P.J. n^o 30 ; carte Cassini n^o 1 ; carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 3-4.

128. RABOURDIN (A.), *op. cit.*, p. 12.

129. LEGRAND (L.), « Les maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris au milieu du XIV^e siècle d'après le registre de visites du délégué de l'évêque (1351-1369) », dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XXIV (1897), p. 130, XXI (Longjumeau) ; 141, XXIV (Châtres-sous-Monthéry ou Arpajon) ; 144, XXV (Saint-Vrain) ; 153, XXVIII (Monthéry) ; 156, XXIX (Palaiseau) ; 204, XLI (Guyancourt) ; 322, LXV (Corbeil) ; 342, LXX (Bruyères-le-Châtel) ; 345, LXXII (Briis-sous-Forges).

130. MENAULT (E.), *op. cit.*, p. 166-167, charte XXIV ; MARQUIS (L.), *op. cit.*, p. 60, d'après FLEUREAU (B.), *op. cit.*, p. 518 ; selon cet auteur, cette maladrerie « était située à droite de la route de Paris en partant d'Étampes et à 1 km environ avant Étréchy... » ; voir aussi *infra*, note 215.

131. LEGRAND (L.), *op. cit.*, p. 347, LXXIII et du même « Les maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris au milieu du XIV^e siècle », dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XXV (1898), p. 94 ; TOUATI (F.-O.), « L'ap-

2. Les maladreries ou léproseries

Elle se multiplièrent aux XII^e et XIII^e siècles, si bien qu'on a pu attribuer le développement de l'endémie lépreuse aux Croisades. En fait, la France avait été contaminée lors des invasions des Germains au VI^e siècle et des Sarrasins aux VII^e et XIII^e siècles¹³².

La terreur qu'inspirait la lèpre provoqua la ségrégation de ceux qui en étaient atteints et les léproseries se multiplièrent en même temps que les hôpitaux. En 1154, Louis VII avait fondé l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, en créant à Boigny la première maison de cet ordre¹³³.

Cependant, toutes les léproseries n'en faisaient pas partie et certaines étaient antérieures, comme celle de Corbeil, qui aurait été fondée vers 1137. Suivirent celles de Montgeron, vers 1150 et de La Saussaie en 1161¹³⁴. Celle de Saint-Lazare d'Étampes avait été établie avant 1147, ainsi qu'en témoigne la création de la foire et diverses donations par Louis VII¹³⁵.

D'autres sont attestées à Juvisy, en 1182, Linas, avant 1184, Châtres en 1186, Châteaufort, en 1190 (ou 1216), Chevreuse, en 1205, la Banlieue, en 1220, Trappes, en 1227, Bruyères-le-Châtel, en 1235, Longjumeau en 1239. En 1237, une maladrerie Saint-Fiacre fut fondée à Saint-Arnoult-en-Yvelines par Amaury de Montfort. D'autres sont signalées à Palaiseau, en 1273 ou 1275, à Gometz-le-Châtel, une maison-Dieu et léproserie, vers 1300, Orsay et Massy, en 1307. Il en existait aussi à Saint-Yon, Clamart¹³⁶, Dourdan, probablement

parution des léproseries dans la province ecclésiastique de Sens : fondations et répartition aux XII^e et XIII^e siècles », dans *110^e Congrès national des Sociétés savantes. Montpellier, 1985. Santé, médecine et assistance au Moyen Age. Histoire médiévale et philologie*, t. I, p. 390. Carte : « Les léproseries dans le diocèse de Paris. XII^e-XIV^e siècles ».

132. KURTH (G.), *La lèpre avant les Croisades*, 2^e éd. Paris, 1907.

133. JEANSELME (E.), *Comment l'Europe au Moyen Age se protégea contre la lèpre*, Paris, 1931, p. 240, d'après *Ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 323-324. BERTRAND DE LA GRASSIÈRE (P.), *L'ordre militaire et hospitalier de Jérusalem en France*, s.l., 1961, p. 23 ; PETIET (R.), *Contribution à l'histoire de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem en France*, Paris, 1914, p. 103.

134. TOUATI (F.-O.), *op. cit.*, carte p. 390.

135. FLEUREAU (Dom B.), *op. cit.*, p. 451-456.

136. LEGRAND (L.), *op. cit.*, t. XXIV (1897), p. 68, I (Montgeron) ; 93, VII (Juvisy) ; 132, XXII (Longjumeau) ; 136, XXIII (Linas) ; 145, XXVI (Châtres-sous-Monthéry) ; 152, XXVII (Saint-Yon) ; 206, XLI (Châteaufort) ; 208, XLIII (Clamart) ; 304, LXII (La Banlieue) ; 329, LXVI (Corbeil) ; 339, LXIX (Palaiseau) ; 344, LXXI (Bruyères-le-Châtel) ; 347, LXXIII (Gometz-le-Châtel), t. XXV (1898), p. 94 (Juvisy, Longjumeau, Linas, Châtres, Palaiseau, Montgeron, Châteaufort, La Banlieue, Bruyères-le-Châtel, Gometz-le-Châtel) ; p. 95 (La Saussaie) ; 99 (Trappes) ; 103 (Chevreuse, Orsay, Massy) ; TOUATI (F.-O.), *op. cit.*, carte, p. 390 et p. 387, note 37 ; en 1184, Philippe Auguste concédait aux lépreux de Linas l'usage du bois mort dans la forêt d'Iveline (*Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. I, p. 153, n^o 124). Nous verrons à propos du conflit relatif à leur cimetière avec le prieuré de Longpont

depuis le règne de Louis VII, Sonchamp, Rochefort-en-Yvelines, Rambouillet et Ablis¹³⁷.

On ne sait trop quels soins pouvaient être dispensés aux malades et aux lépreux, sinon quelques remèdes empiriques. D'autre part, ces établissements, sauf peut-être ceux d'Étréchy et de Saint-Jean du Haut-Pavé à Étampes n'eurent qu'une faible incidence sur l'évolution économique de la région, même si certains bénéficièrent de foires comme Saint-Lazare d'Étampes.

Deux théories s'opposent sur le rôle des établissements religieux : si la première, celle du « moine défricheur » n'est plus guère qu'une légende, il ne faut pas non plus insister sur « l'action paralysante de l'Église »¹³⁸. Nous verrons qu'elle ne prit pas toujours l'initiative des défrichements et freina les affranchissements, mais, dans la région que nous étudions, les établissements religieux, tout en se faisant concéder des terres déjà aménagées et des droits utiles, participèrent activement à la remise en valeur de terres abandonnées et à la conquête de nouveaux espaces.

que leur fondation est bien antérieure. LÉCHAUGUETTE (P.), « Histoire des rues, places et carrefours, faubourgs et quartiers de Saint-Arnoult-en-Yvelines », dans *Au pays de la Remarde*, 20^e année, n^{os} 5-6-7, avril 1985, p. 9. Cette maladrerie dédiée à saint Fiacre aurait laissé son nom au faubourg du même nom.

137. GUYOT (J.), *Dourdan...*, p. 35-36 ; selon l'auteur, la léproserie Saint-Laurent de Dourdan, située « près du chemin des Granges, au pied de la butte de Normont... » attestée en 1216, aurait été fondée par Louis VII ; LÉCHAUGUETTE (P.), « Histoire des rues... », p. 9, mentionne, outre la léproserie de Saint-Arnoult celles de Sonchamp, Rochefort-en-Yvelines et Ablis et précise que ces léproseries étaient « toutes sous la direction et l'autorité de la Congrégation du Grand Beaulieu à Chartres, qui formait des religieux pour soigner le mal... ».

138. LE GOFF (J.), *Le Moyen Age (1060-1330)*, Paris, 1971. (*Histoire universelle*, 11), p. 24.

Troisième partie

L'ESSOR AGRICOLE

CHAPITRE I

LES DÉFRICHEMENTS

Les famines endémiques qui ravageaient les campagnes, l'expansion d'une population sous-alimentée, entraînaient l'accroissement des terres cultivables aux dépens des forêts et des zones marécageuses. Toutes les classes sociales contribuèrent, dans la mesure de leurs moyens, à cet immense effort.

1. Le cadre humain

a) Les promoteurs

• Il appartenait aux *grands seigneurs ecclésiastiques* de donner l'exemple – Ainsi, Suger, abbé de Saint-Denis qui, de 1122 jusqu'à sa mort, en 1151, joua un rôle politique de premier plan auprès des rois Louis VI et Louis VII, réforma et réorganisa l'abbaye. Il ne devait pas oublier ses domaines, ayant déjà, comme prévôt de Berneval en Normandie, relevé ce prieuré de ses ruines et, depuis 1109, délivré, avec l'aide du roi, le prieuré de Toury en Beauce des exactions du seigneur voisin, Hugues du Puiset. Son administration abbatiale est relatée dans le *Liber de rebus in administratione sua gestis*, composé entre 1144 et 1149. Il avait établi le prieuré Notre-Dame des Champs d'Essonnes, près d'une chapelle abandonnée. Il améliora aussi les domaines de Guillerval, près de Saclas et de Monnerville, dévasté par le sire de Méréville¹³⁹.

139. SUGER, *Liber...*, sur Guillerval, p. 166-167 et sur Monnerville, p. 168 ; AUBERT (M.), *Suger, Abbaye de Saint-Wandrille*, 1960, p. 31-32, évoque la rénovation des seigneuries du Mesnil-Saint-Denis et Dampierre, également ravagées par les seigneurs voisins.

D'autre part, le chapitre de Notre-Dame de Paris fit de larges concessions à charge de défrichements, surtout autour de Corbreuse¹⁴⁰.

- *Les rois* favorisèrent les défrichements et essayèrent de les régler – Hugues Capet, qui participa à la rénovation des monastères, rassembla les hôtes dispersés dans l'Yveline en créant le village des Essarts-le-Roi, dont il donna l'église, ainsi que celle de Poigny, à l'abbaye de Saint-Magloire¹⁴¹.

Bien que l'acte de Robert le Pieux, concédant à la même abbaye la dime des essarts de l'Yveline, passés ou futurs, soit un faux notoire, il ne devait pas être entièrement dépourvu de fondements puisqu'il fut confirmé en 1033 par Henri I^{er}, en 1131 par Louis VI et en 1159 par Louis VII et servit de base par la suite aux revendications de noales par cette abbaye¹⁴².

Les défrichements avaient dû commencer près de Corbreuse avant 1116, puisque Louis VI confirmait aux paysans la possession des terres cultivées du temps de son père et du sien, mais, les limitait à l'avenir¹⁴³.

Le même roi et ses successeurs préférèrent créer des villeneuves, seuls ou en parages, pour des raisons de sécurité et affermir leur autorité en Ile-de-France contre les seigneurs locaux.

- En effet, certaines *grandes familles*, les Montfort notamment, jouèrent un rôle capital dans l'aménagement de l'Yveline et de ses lisières. Robert le Pieux avait donné à Guillaume de Hainaut « la garde du château de Saint-Léger, avec les titres de châtelain héréditaire et de gruyer de l'Yveline ». C'est grâce à cette charge importante que ses successeurs contribuèrent à l'aménagement de la forêt en y construisant des châteaux forts et en favorisant la création de monastères dotés de concessions à charge de défrichements¹⁴⁴.

En 1238, Amaury VI accordait au prieuré de Saint-Arnoult, dépendant de Saint-Maur-des-Fossés, le droit de mettre en culture le bois de Saint-Benoît, près de Sonchamp. La même année, il concédait

140. Voir *supra*, notes 46 et 48 et *infra*, notes 143 et 148.

141. MAILLARD (J.), *Les Yvelines*, p. 43, 48.

142. LASTEYRIE (R. de), *Cartulaire général de Paris*, t. I, Paris, 1887, p. 100-101, n° 73 (997 ou 998) ; p. 115-116, n° 87 (1033) ; p. 238-240, n° 255 (1131) ; LUCHAIRE (A.), *Louis VII*, p. 236-237, n° 426 (1159).

143. GUÉRARD (B.), *op. cit.*, t. I, p. 258, XVI : « *quas tempore patris nostri Philippi regis vel nostro coluerunt... faciunt extirpationes que exsarta vulgo appellantur et solummodo duabus messibus colant et fructum colligant...* » et *supra*, note 140.

144. MAILLARD (J.), *op. cit.*, p. 49 ; RHEIN (A.), *op. cit.*, p. 5.

1 060 arpents aux Vaux de Cernay, avec la possibilité d'en essarter 560¹⁴⁵.

Pour sa part, Jean I^{er} donnait, en 1248, 200 arpents situés à la Grange-du-Bois, sur le territoire des Bréviaires, à l'abbaye de Neu-phle-le-Vieux, pour les mettre en labours et 40 arpents à la léproserie du Grand-Beaulieu au lieu-dit « Le Taillaz de Fontel ». D'ailleurs, sa fille Béatrice, femme de Robert IV, comte de Dreux laissait aux lépreux, en 1270, la possibilité de ne les essarter que s'ils le voulaient¹⁴⁶.

b) *Les entrepreneurs de défrichements*

Les chanoines de Paris eurent recours à des laïcs pour réaliser leurs projets de défrichements.

En 1117, c'est grâce à un pariage que Baudouin de Dourdan fut chargé de mettre en valeur la terre d'Érainville et de la peupler en hôtes. Le texte ne précise pas si ceux-ci devaient défricher, mais, Marc Bloch le suppose, tous les revenus devaient être partagés par moitié entre le chapitre et Baudouin¹⁴⁷.

Un autre pariage fut conclu avec David de la Forest, qui reçut, en 1185, successivement 200 puis 100 arpents, entre Trouvilliers et Richarville, dont le chapitre pouvait se réserver la moitié à son choix. David de la Forest devait attribuer 26 arpents à chacun des deux autres gruyers, le troisième, qui la tenait en fief de lui, renonçant purement et simplement à sa gruerie. Le chapitre, qui restait largement bénéficiaire, racheta, entre 1223 et 1225, aux enfants de David de la Forest, leurs droits héréditaires, contre une somme globale de 81 l.p. Ces défrichements furent à l'origine de la ferme dite « la Grange de Paris », qui disparut au XIX^e siècle¹⁴⁸.

145. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, t. I, p. 351-354, n° 385 ; CHÉDEVILLE (A.), *Chartres et ses campagnes*, Paris, 1973, p. 206-207 et p. 114, note 39, précise que ce défrichement ne fut pas complètement réalisé puisque « Les bois de Fouilloux compris dans cette donation, existent encore ».

146. BRAME (H.), *op. cit.*, dans *Revue Mabillon*, 21^e année, 1931, p. 125 ; 23^e année, 1933, p. 143 et *Arch. dép. Eure-et-Loir*, G 3173 ; MERLET (R.) et JUSSELIN (A.), *Cartulaire de la léproserie du Grand-Beaulieu*, p. 141, n° 335 (1248) et p. 157 n° 361 (1270) ; RHEIN (A.), *op. cit.*, p. 334, P.J. LI ; p. 338-339, P.J. LVIII. Pour toutes ces questions, voir LEFÈVRE (S.), « La défense de la frontière normande... »

147. GUÉRARD (B.), *op. cit.*, t. I, p. 375, VII ; « *quod terram illam cultoribus et hospitibus vestiat...* » ; BLOCH (Marc), « Défrichement, peuplement et franchises rurales, XII^e-XIII^e siècles », dans *Bulletin de la faculté des lettres de l'Université de Strasbourg*, t. VI, 1927-1928, p. 60, n° 6 ; LEFÈVRE (S.), « Les forêts disparues entre Dourdan et Étampes », p. 41-46.

148. *Arch. nat.*, S 206, nos 3-6, 9 ; GUÉRARD (B.), *op. cit.*, t. II, p. 311, VII ; LEFÈVRE (S.), « Un entrepreneur de défrichements au XII^e siècle : David de la Forest », dans *Paris et Ile-de-France, Mémoires*, t. 28, 1977, p. 77-83.

Les doyens du chapitre pouvaient aussi jouer le rôle d'entrepreneurs ; c'est ainsi que, vers 1175, Barbedor avait accensé des terres sur les rives de l'Orge ; elles furent transformées en jardins, des cabanes y furent construites et le hameau ainsi formé prit le nom de Froideville. Les habitants de la seigneurie voisine de Bréthencourt, qui s'estimaient privés de leurs droits de vaine pâture, partirent à l'assaut de cette agglomération et ravagèrent jardins et habitations. Ce qui en reste a peut-être été à l'origine de Saint-Martin-de-Bréthencourt ¹⁴⁹.

c) *La main-d'œuvre*

- *Religieuse* – Les ermites créèrent de petits enclos au détriment des bois où ils étaient réfugiés. C'est ainsi que l'ermitage de Bois-Guyon, fondé par le curé de Maincourt, en 1190, devint l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, en 1232 ⁸³.

En forêt d'Yveline, l'ermitage du Planet avait été fondé au XII^e siècle par Guinard qui avait réalisé des défrichements suffisants pour être exempté de dîme et de champart par Guillaume, archevêque de Sens, entre 1168 et 1176 ; lui non plus ne devait pas rester indépendant, puisque, dès 1179, il cédait son ermitage à l'abbaye des Vaux de Cernay, dans laquelle il entra comme moine ¹⁵⁰.

Nous avons peu d'exemples de moines défricheurs, sauf celui de Baudouin, moine de Morigny, véritable apôtre du défrichage, qui se proposa comme volontaire pour remettre en valeur la terre de Maisons-en-Beauce, malheureusement en dehors du cadre de notre étude ¹⁵¹.

Parmi les donations faites aux monastères, notons la concession de terres incultes au prieuré de Chalo-Saint-Mars, vers 1148. Les moines devaient défricher eux-mêmes pour rendre ces terres arables ¹⁵².

Ces cas mis à part, nous avons remarqué que les religieux s'installèrent parfois dans des clairières préalablement défrichées par des laïcs, comme ce fut le cas pour l'abbaye des Vaux de Cernay, après la concession par le fondateur, Simon de Neauphle, du Val de Bric-Essart, situé dans l'Essart-Robert et pour les frères des Moulineaux, dans la clairière de Poigny, défrichée depuis le Néolithique ^{85 et 105}.

149. *Arch. nat.*, S 206, n° 21 ; GUÉRARD (B.), *op. cit.*, t. II, p. 307-08, I ; LEFÈVRE (S.), « Froideville ou Saint-Martin de Bréthencourt », *op. cit.*

150. MOUTIÉ (A.), « Saint-Léger-en-Yvelines », p. 17 ; MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 52, XXXIII ; 69, LII.

151. Voir *supra*, note 77 ; MIROT (L.), éd. *Chronique*, p. 5 ; commentaire de MENAULT (E.), *op. cit.*, p. VII-VIII et BLOCH (Marc), « Les problèmes du peuplement beauceron », dans *Revue de synthèse*, 1939, p. 68.

152. MÉTAIS (Abbé Ch.), *Josaphat*, t. I, p. 198-199, CLVIII : « *ut eam terram que tunc manebat inculta monachi dirumpant et arabilem faciant...* » ; LEFÈVRE (S.), « Les forêts disparues... », p. 44.

• *laïque* – Il semble que la majeure partie des paysans chargés des défrichements aient été des libres ou des demi-libres. Ils sont désignés par les termes *habitantes, incolti, agricole, coloni, cultores, hospites*, sur les terres de Notre-Dame de Paris, à Corbreuse¹⁵³, en 1116, et Érainville, en 1117¹⁴⁷, ou celles de Saint-Maur-des-Fossés à Fontenay¹⁵⁴. Ils étaient chargés plutôt d'installer leurs lopins de terre, comme cela semble explicite à Froideville¹⁵⁵. Leur condition privilégiée leur conférait un rôle à part dans l'habitat des villeneuves, notamment. Nous y reviendrons donc à ce propos¹⁵⁶.

2. Procédés de défrichements

a) Remise en culture des terres abandonnées

Ce fut le cas des domaines rénovés par Suger, comme le prieuré Notre-Dame-des-Champs d'Essonnes, Guillerval et Monnerville¹³⁹.

De même, le prieuré de Saint-Vrain fut créé près d'une chapelle abandonnée⁹³, tandis qu'à Pecqueuse les terres étaient restées incultes autour de l'église¹⁵⁷.

Les essarts encore non cultivés étaient assimilés aux friches, comme ceux de Montevrain, à Avrainville, destinés à être plantés en vignes¹⁵⁸.

b) Essartage des bois et forêts

• *Rachat de grueries et de droits d'usage* – Les rois et les seigneurs avaient organisé une administration spéciale, une police et une juridiction destinées à la répression des délits forestiers ; l'ensemble de cette administration, apparue à la fin du XII^e siècle, prit le nom de gruerie. Par la suite, ces offices devinrent héréditaires et les gruyers eurent tendance à s'opposer aux essarts qui réduisaient l'étendue des forêts et, par conséquent, leurs revenus¹⁵⁹. C'est pourquoi, toute

153. GUÉRARD (B.), *op. cit.*, t. I, p. 258, XVI (1116) : « omnibus prefate ville habitatoribus... coloni suas faciunt extirpationes que essarta vulgo appellantur. » Le terme « habitatoribus » est traduit par hôtes dans LUCHAIRE (A.), *Louis VI*, p. 104, n° 211.

154. Ordonnances, t. VI, p. 703 : « Nos ad supplicationem habitancium ville de Fonticulis seu Fontenellis... dicti habitantes... dictos habitantes... si ejusdem ville agricole... ».

155. Voir LEFÈVRE (S.), « Froideville... », p. 67 et *infra*, note 364.

156. Voir *infra*, p. 116 à 122.

157. LEFÈVRE (S.), « Une villeneuve en Hurepoix... », p. 21-22.

158. *Arch. nat.*, L 781, n° 12 ; LL 1025, fol. 184 ; LL 1026, fol. 14, 127 ; LL 1027, fol. 149. La butte de Montevrain est encore visible sur la plan d'Intendance (*Arch. dép. Yvelines*, C 1, n° 10).

159. NEWMAN (W.M.), *Le domaine royal sous les premiers Capétiens (987-1180)*, Paris, 1937, p. 12-13 ; GRAND (R.) et DELATOCHE (R.), *L'agriculture au Moyen Age de la fin de l'Empire romain au XVI^e siècle*, Paris, 1950, p. 421.

entreprise de défrichement devait être précédée de l'abandon, à titre onéreux ou gratuit, du droit de gruerie sur le territoire intéressé, ainsi que nous l'avons vu à propos de David de la Forest ¹⁴⁸.

Parfois, cette cession n'intervenait qu'après le défrichement ; ainsi, en 1258, saint Louis abandonna sa gruerie et toutes les redevances perçues sur les essarts récemment défrichés à Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart ¹⁶⁰.

- *L'arpentage*, préliminaire aux défrichements, était parfois effectué pour évaluer les noales, c'est ce que nous avons constaté, entre 1239 et 1252 aux Essarts-le-Roi ¹⁶¹.

- *Le défrichement proprement dit* pouvait revêtir divers aspects.

- L'écobuage ou culture sur brûlis était le procédé le plus rudimentaire. Nous n'avons trouvé qu'une mention relative à l'Yveline, mais, d'autres sont attestées par des noales ¹⁶².

- L'essartage. L'opération la plus courante consistait à essarter les bois et les forêts, c'est-à-dire à arracher tous les arbres, arbrisseaux, broussailles, les nettoyer de toutes les souches et racines qui s'opposaient à la culture. Les textes se contentent de mentionner l'opération, sans entrer dans le détail de ses différents stades, les termes servant à la désigner que l'on rencontre le plus souvent étant « *essartare* » ou « *exartere* » et tous leurs dérivés. M. Baudot pense que l'étymologie du premier proviendrait de « *sero, serere* » au sens de découvrir. Le mot « *essartum* » ou essart a laissé de nombreuses traces dans la toponymie passée, il désignait le nom du lieu ou celui de l'essarteur ¹⁶³.

D'autres termes : « *extirpare* » et ses synonymes, « *eradicare* », « *evelli* », se rapportent à la plus pénible des opérations qu'implique un défrichement total : l'arrachage des souches « *extirpare* » semble avoir été employé par tous les scribes avec presque autant de fréquence qu'*essartare*, surtout pour les bois ¹⁶⁴.

160. *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 356, p. 343 ; *Gallia Christ.* t. VII, p. 246.

161. *Arch. nat.*, S 1144, nos 9-14 ; *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 161^b-164 ; ms. lat. 5414, p. 329-336.

162. GRAND (R.) et DELATOUCHE (R.), *op. cit.*, p. 253, 264, soulignent le pouvoir fertilisant de la cendre. Une charte de Louis VI, confirmant les possessions de l'abbaye de Saint-Magloire, assimile essarts et brûlis : « *in ea exartorum seu crematorium...* » dans LASTEYRIE (R. de), *op. cit.*, p. 238-240, n° 235 (1131).

163. BAUDOT (M.), *Les noms de défrichements dans la toponymie de la France*, Bruxelles, 1949, p. 592. A Fourcherolles : *Essarto Garini Moysseron...*, à Senlisse : *essartum defuncti Roberti Clopet... essartum quod tenet Garinus de Cheviler...* dans GUÉRARD (B.), *op. cit.*, t. I, p. 109-110.

164. A Froideville, lors du défrichement d'une aulnaie : LEFÈVRE (S.), *op. cit.*, p. 68, note 19 « *cum esset ibi tunc alnetum vidit illud extirpari et redigi in prata...* ».

Un synonyme « *stirpetum* » en était dérivé, mais il n'a laissé presque aucune trace dans la toponymie ¹⁶⁵. « *Eradicare* », usité moins fréquemment, implique aussi l'idée de déraciner, comme ce fut le cas pour des noyers entre Villemoisson-sur-Orge et Morsang-sur-Orge, en 1268 ¹⁶⁶.

D'autres expressions s'appliquent plus particulièrement aux sols et semblent avoir été employées plus tardivement, comme « *fodere* » (creuser), à Trappes, en 1226 ¹⁶⁷, de même que « *rumpere* », « *dirumpere*, *dirumpere* » (briser, éclater). Ce terme a été appliqué indifféremment à des bois ou à des friches ; dans ce dernier cas, parfois l'auteur prend soin de le préciser et ajoute un complément qui en justifie le sens ¹⁶⁸.

Ces différentes opérations peuvent aussi se traduire par « *facere novalia* » ; cette expression concerne surtout la dîme des défrichements ou dîme des noales. D'ailleurs cette locution, peu fréquente est rarement employée seule ¹⁶⁹.

Le verbe « *edificare* » peut résumer également les opérations consistant à rendre productive une terre inculte ; dans ce cas, il avait le sens plus général de mise en valeur ¹⁷⁰.

3. Chronologie et localisation des défrichements

Il est difficile de savoir quand les défrichements commencèrent et qui en prit l'initiative. Il existe peu de textes antérieurs au XII^e siècle et ceux du XIII^e siècle sont surtout relatifs à des conflits de noales, ce qui implique un décalage d'au moins quarante ans.

165. Du latin classique « *stirps, stirpis* », souche ; selon DU CANGE, « *stirpare* » est synonyme d'« *extirpare* » et « *stirpetum* » de « *stirpaticum* » et « *essartum* ». Voir aussi SINDOU (R.), « Notes de toponymie occitane, III. latin « *stirps* » « souche », dans *Revue intern. d'onomastique*, t. III, 1951, p. 255-264. Nous ne l'avons trouvé que deux fois, pour définir les dîmes noales de l'Yveline. LASTEYRIE (R. de), *op. cit.*, p. 100-101, n° 73 (997 ou 998) : « *decimas omnium stirpetum silve, que dicitur Evline...* » ; *Ibid.*, p. 115-116, n° 87 (vers 1033) : « *similiter omnium stirpetum messium* ». Voir aussi *infra*, note 215.

166. *Arch. nat.*, S 1157, n° 19 ; *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 95^{vo}-96 ; ms. lat. 5414, p. 187-188 : « *volebant eradicare vel eradicari facere dicta duo noeria... eradicare vel eradicari facere et de ramis scissis vel eradicatis...* ».

167. *Arch. nat.*, LL 1157, p. 571^b-572 : « *quando volent fodere... nec ballivus noster monachus... poterimus prohibere quin fodiant...* ».

168. A Chalo-Saint-Mars, vers 1148, voir *supra*, note 152.

169. Dans un acte de l'abbaye des Vaux de Cernay, relatif au lieu-dit « Longchêne », paroisse de Bullion, en 1204, MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 146-147, CXXXVIII : « *quod terra inculta redigatur in novalia...* » ; dans une charte de Saint-Magloire concernant les Essarts-le-Roi, *Arch. nat.*, S 1144, n°s 11-12 ; *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 161^{vo}-162^{ro} ; ms. lat. 5414, p. 329-330 (déc. 1239) : « *Theobaldus de Novevilla primo cepit essartare et facere novalia...* » ; dans un acte relatif à Port-Royal en juin 1204, A. de DION, *op. cit.*, p. 125-126, n° CXXI : « *cum dicte terre novalia essent...* ».

170. Dans l'acte de donation de l'ermitage du Planet à l'abbaye des Vaux de Cernay, en 1179, MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 69, LII : « *locus suus, quem in foresta nostra, que Equilina dicitur, labore suo edificaverat...* »

Néanmoins, nous savons que ceux de l'Yveline avaient commencé avant Hugues Capet puisqu'il rassembla ses essarteurs aux Essarts-le-Roi ¹⁴¹.

De même, le prieuré du Breuil, à Épinay-sur-Orge, s'y installa, après le défrichement du bois, entre le IX^e et le XII^e siècle ²⁷.

a) Défrichements du XII^e siècle

Les plus anciens sont attestés autour de Corbreuse, où, dès 1116, Louis VI admit ceux réalisés du temps de son père ¹⁴³. Cette œuvre fut poursuivie par les entrepreneurs de défrichements : Baudouin de Dourdan, en 1117 à Érainville ¹⁴⁷, Barbedor, en 1175, à Froideville ¹⁴⁹ et David de la Forest, en 1185, entre Trouvilliers et Richarville ¹⁴⁸. Nous avons vu également qu'à Chalo-Saint-Mars les moines défrichaient eux-mêmes ¹⁵².

Dans l'Yveline, les défrichements furent surtout l'œuvre des moines des Vaux de Cernay, installés dans un essart. En 1160, Louis VII leur concédait une terre à mettre en culture, depuis le fossé de Saint-Denis jusqu'au marais de « *Muterna* » et s'étendant de Fouilleuse au bois de la Haie de Neauphle ¹⁷¹.

En 1173, des défrichements sont attestés près d'Étréchy où les moines de Morigny avaient conservé un prieuré, après leur premier établissement ; un accord avec l'hôpital de cette localité leur confirmait la possession de la terre défrichée ¹⁷².

On ne sait à quand remontent les essarts d'Orphin, dont Nicolas d'Orphin donnait 15 arpents à l'ordre, en se faisant Templier en 1197 ¹⁷³.

Certains défrichements ne sont attestés que par un règlement de noales, ainsi celles de Plaisir furent partagées en 1170, entre les abbayes des Vaux de Cernay et de Bourgueil ¹⁷⁴.

A Roinville-sous-Dourdan, en 1174, les dîmes noales furent concédées par Guillaume, archevêque de Sens, au prieuré du Bouchet dépendant de Josaphat ¹⁷⁵.

171. LUCHAIRE (A.), *Louis VII*, p. 241, n° 239 ; NEWMAN (W.M.), *Le domaine royal*, p. 181, n° 81 ; MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 22-23, XVII. Le bois domanial de la Haie de Neauphle est situé sur la commune de Cernay-la-Ville, le marais de *Muterna* et le bois de Fouilleuse, près de La Celle-les-Bordes.

172. MENAULT (E.), *op. cit.*, p. 166-167, charte XXIV : « *addita eciam Ecclesie Maurigniacensi de terra que deinceps ab eis disrumpenda et agricolenda est ad hunc censum pertinente...* ».

173. MÉTAIS (Abbé Ch.), *Les Templiers en Eure-et-Loir*, Chartres, 1902. (*Arch. hist. du diocèse de Chartres*, VII), p. 32-33, n° XXV.

174. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 55, XXXVI.

175. MÉTAIS (Abbé Ch.), *Josaphat*, p. 305-306, n° CCLIX et LEFÈVRE (S.), « Les forêts disparues... », p. 43.

En 1185, un accord était conclu entre le prieuré de Hautes-Bruyères et l'abbaye de Saint-Magloire, à propos des dîmes noales de l'Yveline : le premier pouvait garder ses noales, mais devait verser à la seconde, chaque année, à la Toussaint, un muid d'annone, moitié avoine, moitié hivernage ¹⁷⁶.

Le cas de la Forêt Noire, qui s'étendait autrefois entre Authon-la-Plaine et Chalo-Saint-Mars, est plus complexe. Elle fut probablement défrichée par le prieuré de cette localité, où, vers 1148, Guillaume d'Orval avait concédé à l'abbaye de Josaphat, une charruée à défricher ; les défrichements durent s'y poursuivre jusqu'au milieu du XIII^e siècle, ainsi que nous le verrons, à propos des règlements de noales ¹⁷⁷.

C'est une enquête, datée de 1218, qui nous révèle les nombreux défrichements réalisés par l'abbaye de Saint-Denis, depuis 1179, date du III^e concile de Latran ¹⁷⁸.

b) Défrichements du XIII^e siècle

Les textes sont plus nombreux pour les relater, surtout ceux concernant les noales, ce qui implique des défrichements antérieurs. Les concessions à charge de défrichements, affectèrent surtout l'Yveline et ses alentours, avec des superficies variables, la plus petite étant celle de 40 arpents, près de Rambouillet, aux lépreux du Grand-Beaulieu, en mai 1248 ¹⁴⁶.

Des concessions de 100 arpents furent faites par l'abbaye de Saint-Denis à celle des Vaux de Cernay, vers 1210-1232, près de Dampierre ¹⁷⁹ et aux Templiers de la Villedieu-lez-Maurepas, à Trappes, en 1226 ¹⁸⁰.

L'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire avait baillé 1 262 arpents des bois de Sonchamp à Hugues, écuyer du roi. En 1221, elle concédait 100 arpents des mêmes bois à Geoffroy, maire de cette localité. Ces deux personnages jouèrent peut-être le rôle d'entrepreneurs de défrichements ¹⁸¹.

176. *Arch. nat.*, LL 39, fol. 97 ; *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 155-156, ms. lat. 5414, p. 457.

177. MÉTAIS (Abbé Ch.), *Josaphat*, t. I, p. 364, n° CCCIX (1206) ; II, p. 92-93, CCCXLV (déc. 1234) ; II, 98, CCCCLII (1236) ; *Arch. dép. Yvelines* 64 H 7 (1241) ; CHÉDEVILLE (A.), *op. cit.*, p. 138 (159), 139 (163) ; LEFÈVRE (S.), « Les forêts disparues... », p. 44.

178. Voir *infra*, tableau II.

179. *Arch. nat.*, LL 1157, p. 542^b (août 1210) ; MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 181-182, CLXX (nov. 1210) ; 297, CCCXI (févr. 1232, n.st.).

180. *Arch. nat.*, LL 1157, p. 549^b.

181. PROU (M.) et VIDIER (A.), *Saint-Benoît-sur-Loire*, t. II, p. 222-223, n° CCCXXXVI (1216), p. 279-281, n° CCCLXXXVIII (1221).

Les concessions de 200 arpents ou de deux charruées n'étaient pas rares ; ainsi, en 1242, Aubry Cornu, évêque de Chartres, affectait les noales de deux charruées, soit 200 arpents, situés près de La Loge Hodebert et du Perray à Saint-Rémy-des-Landes ¹⁸².

En mai 1248, Jean I^{er}, comte de Montfort, donnait 200 arpents de terre à La Grange-du-Bois, sur le territoire des Bréviaires, à l'abbaye de Neauphle-le-Vieux, à charge de les mettre en labours ¹⁴⁶.

La concession la plus importante fut celle faite en 1238 par Amaury VI de Montfort à l'abbaye des Vaux de Cernay, de la possibilité de réduire en cultures 560 arpents autour de La Celle-les-Bordes ; il semble d'ailleurs que l'abbaye n'en ait pas profité ¹⁴⁵. La même année, il réglait les usages du prieuré de Saint-Arnoult, et lui accordait le droit de cultiver le bois de Saint-Benoît, près de Sonchamp, soit 148 arpents 1/4 dans le bois de Bornel et 71 arpents et trois parts d'une autre terre. Ce bois était d'ailleurs partagé avec l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire ⁹⁵.

D'autre part, l'étendue des défrichements réalisés avant 1224 et jusqu'en 1258 par l'abbaye de Sainte-Geneviève à Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart nous échappe ¹⁸³.

5. Les dîmes noales

a) La réglementation

Elles étaient perçues sur les terres défrichées depuis 40 ou 50 ans. Leur perception fut réglementée par des conciles.

- *Le II^e concile de Latran* (8 avril 1139) condamnait l'appropriation des dîmes par les laïcs (canon 10) et favorisait la donation aux abbayes.
- *Le III^e concile de Latran* (19 mars 1179), par son canon 9, interdisait aux religieux de recevoir directement les dîmes des mains des laïcs. Le décret 23 exemptait les hôtes des hôpitaux et des léproseries du paiement de la dîme sur leurs jardins et la nourriture de leurs animaux.
- *Le IV^e concile de Latran* (30 novembre 1215) renouvelait la première interdiction et obligeait les abbayes à payer les dîmes sur des

182. LÉPINOIS (E. de) et MERLET (L.), éd., *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, Chartres, 1862-1865, t. II, p. 132-133, n° CCLXXXIII ; VIOLETTE (J.), *Histoire de la paroisse du Perray depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, Cîteaux, s.d., p. 20-21 ; selon VIOLETTE (J.), *op. cit.*, p. 20, cette grange des Vaux de Cernay « était située près de l'église d'Auffargis... ».

183. *Arch. nat.*, S 5109, n°s 2, 4-5 ; *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 356, p. 255, 343 ; *Gallia Christ.*, t. VII, p. 246 ; FERET (P.), *L'abbaye de Sainte-Geneviève*, Paris, 1883, p. 244.

terres nouvellement acquises qui y étaient précédemment soumises (canon 55) et à ne pas frustrer les curés de la dîme (canon 56)¹⁸⁴.

Parallèlement, les papes s'efforçaient de faire respecter ces dispositions et de restreindre les exemptions. Adrien IV fut le premier à les limiter aux terres défrichées¹⁸⁵. Alexandre III maintint l'exemption totale pour Cîteaux et les ordres militaires et exempta les autres religieux et chanoines des dîmes noales, ainsi que celles des jardins et de la nourriture des animaux¹⁸⁶. Alexandre IV s'efforça de limiter la perception des dîmes noales sur les terres dont les abbayes possédaient les anciennes dîmes, notamment Saint-Denis. Une bulle du 22 juin 1258 ordonnait aux archevêques de Sens et de Rouen de contraindre par censure ecclésiastique ceux qui voudraient percevoir les dîmes noales sur les terres de cette abbaye ou usurper ses biens¹⁸⁷.

Malgré ces réglementations, d'innombrables conflits allaient surgir, ils nous permettent d'ailleurs de déceler certains défrichements.

b) Les conflits

Les conflits opposant l'abbaye de Saint-Magloire aux autres établissements et curés furent les plus nombreux. La confirmation par ses successeurs de la donation par Robert le Pieux, attestée par un faux allait en être la source¹⁴².

Nous avons vu que le premier fut réglé en 1185 par un accord avec le prieuré de Hautes-Bruyères¹⁷⁶.

Le partage était la solution la plus favorable aux deux parties, elle fut adoptée en octobre 1217 à La Pommeraye-en-Yvelines, où l'abbaye d'Yerres, qui y possédait une grange et une chapelle, gardait la dîme de 50 arpents d'essarts qu'elle percevait depuis plus de quarante ans, le reste étant attribué à Saint-Magloire¹⁸⁸.

184. FOREVILLE (R.), *Latran I, II, III et Latran IV*, Paris, 1965, p. 189, 214, 374, 377.

185. MAHN (J.-B.), *L'ordre cistercien et son gouvernement des origines au milieu du XIII^e s. (1098-1265)*, Paris, 2^e éd., 1951, notamment le chapitre III : Les Cisterciens et la dîme (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 161), p. 148 ; VALOUS (G. de), *Le monachisme clunisien*, Paris, 1935, t. II, p. 137-138 ; BLIGNY (B.), *L'Église et les ordres religieux dans le royaume de Bourgogne aux XI^e et XII^e siècles*, Paris, 1960, p. 336.

186. VIARD (P.), *Histoire de la dîme ecclésiastique dans le royaume de France aux XII^e et XIII^e siècles (1150-1313)*, Paris, 1912, p. 43, 48.

187. *Arch. nat.*, L 252, n° 165 ; LL 1158, p. 535 ; VIARD (P.), *op. cit.*, p. 97-98.

188. *Arch. nat.*, S 1144, n° 6 ; *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 161 ; ms. lat. 5414, p. 328-329, éd. TRAN-THUAN (O.), *op. cit.*, p. 265-266, n° 133, d'après *Arch. dép. Yvelines*, 63 H 55 ; *supra*, note 36.

En 1230, les novalles de la Haie de Blairon, sur la paroisse de Rambouillet, étaient partagées par moitié entre cette abbaye et celle de Marmoutier ¹⁸⁹.

Des laïcs essayaient de percevoir les novalles sur des terres qu'ils avaient contribué à faire défricher. C'est ainsi qu'en mai 1211, une sentence de l'abbé de Saint-Jean, doyen et préchantre de Sens, adjugeait à l'abbaye de Saint-Magloire et au curé de Sainte-Geneviève-des-Bois les novalles de la forêt de Séquigny, que les chevaliers Henri de Mex et S. de Villemoisson prétendaient retenir ¹⁹⁰.

Les curés, de leur côté, ne voulaient pas renoncer aux novalles sans compensation. En 1241, Aubry Cornu, évêque de Chartres, réglait un conflit entre Unfroid, curé de Rambouillet, et l'abbaye de Saint-Magloire, qui percevait la moitié des novalles ; elle les abandonna, moyennant le versement par le curé de six muids, moitié blé, moitié avoine, à la mesure d'Épernon ¹⁹¹.

Aux Essarts-le-Roi, deux sentences de décembre 1239 avaient décidé que les novalles seraient mises en commun et partagées par moitié ; cependant, une troisième sentence d'octobre 1252, obligea le nouveau curé à appliquer les précédentes et à restituer 12 muids de blé et d'avoine, ainsi que 2 setiers de fèves et de pois qu'il avait fait saisir ¹⁹².

c) *Autres conflits*

Les autres abbayes connurent des situations semblables que nous avons préféré résumer sous forme de tableau.

Nous ne retiendrons donc que les conflits les plus longs et les plus âpres, notamment celui qui opposa deux curés de Toussus-le-Noble, de 1213 à 1253, à l'abbaye de Notre-Dame de la Roche. Celle-ci avait obtenu, en 1212-1213, la renonciation du curé J. aux novalles des Loges, en lui concédant trois mines d'hivernage et trois mines d'avoine et en lui abandonnant les dîmes de deux arpents de terre

189. *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 152^{vo} ; ms. lat. 5414, p. 309-310 ; éd. MOUTIÉ (A.) et DION (A. de), *op. cit.*, p. 34-35, n° XXXIV ; commentaire de LORIN (F.), « Rambouillet », dans *Mém. de la Soc. arch. de Rambouillet*, t. XIX, 1906, p. 280.

190. *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 96^{vo}-97 ; ms. lat. 5414, p. 190 ; LEFÈVRE (S.), « Les dîmes novalles dans la région parisienne du XII^e au XIII^e siècle », dans *Actes du 109^e Congrès national des sociétés savantes, Dijon, 1984*. Section d'histoire médiévale et de philologie, t. I, p. 728-733 (38). Le défrichement de la forêt de Séquigny, autour de Sainte-Geneviève-des-Bois, fut achevé au XIX^e siècle.

191. *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 152^{vo}-153, ms. lat. 5414 p. 310-311 ; LORIN (F.), « Rambouillet », p. 282 ; LEFÈVRE (S.), « Les dîmes novalles... », p. 726, 732 (26).

192. *Arch. nat.*, S 1144, n^{os} 10, 12, 14 ; *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 161^{vo}-165 ; ms. lat. 5414, p. 329-336.

situés l'un au « Fayel », l'autre à « *Noa Herbaudi* » ; un arbitrage de juin 1250 obligea l'abbaye à appliquer cette convention et le curé, Pierre, à restituer les noales perçues au Grand et au Petit Fayel, durant les années 1248 et 1249. Un acte de juin 1253 déboutait le curé récalcitrant et précisait que ces deux années d'arrérages concernaient 19 ou 20 arpents « de terre labourable situés à Fayel-le-Grand et Fayel-le-Petit » et pouvaient être évaluées à 6 setiers de blé¹⁹³.

L'abbaye de Saint-Victor eut, pour sa part, maille à partir avec les curés de Combs-la-Ville. En décembre 1216, l'évêque de Paris, Pierre de Nemours, lui avait attribué toutes les dîmes de cette localité, mais, en 1222, un nouveau curé les revendiquait. Il fallut successivement une sentence de l'évêque de Paris, Guillaume de Seignelay, puis du pape Grégoire IX, pour laisser les noales à l'abbaye, à l'exception de la cinquième partie du grain, que le curé devait recevoir sur la grange de l'abbaye à Combs¹⁹⁴. Cependant, les dîmes affermées ne pouvaient être dispensées du paiement au même titre que si elles étaient exploitées directement, c'est ainsi qu'en 1254, le curé de Draveil pouvait percevoir les noales du territoire de Perregril, baillé à ferme par Philippe de Chanteloup¹⁹⁵.

Ces sordides conflits ne font que souligner le but essentiel des défrichements : livrer des terres neuves à la céréaliculture pour satisfaire les besoins alimentaires d'une population croissante.

Ils témoignent aussi du niveau de vie très bas des curés. Ceux-ci se battaient pour quelques setiers de grains, contre des abbayes puissantes, exemptées ou non, qui n'avaient pas toujours fait les frais du défrichement. Cependant, ils sont pour nous une source précieuse de renseignements.

193. MOUTIÉ (A.), *Notre-Dame de la Roche*, p. 25, n° XXII (1213) ; p. 88, n° LXXXVII (1250) ; p. 91, n° LXXXIX (1253), p. 99, n° XCVI (1212) ; commentaire de ces transactions dans le *Précis historique*, p. 134, 156.

194. *Arch. nat.*, L 899, n° 8 (août 1222) ; LL 1450 A, fol. 74-75 ; *Bibl. nat.*, ms. lat. 14370, fol. 117^{vo}-119.

195. *Arch. nat.*, S 2169, n° 3 ; LL 1450 A, fol. 85.

TABLEAU II - DÉFRICHEMENTS ATTESTÉS PAR LES NOVALES
(XIII^e SIÈCLE)

Lieu	Dates	Établissements, donateurs ou vendeurs	conflits avec les curés	Références
VAL-SAINT-GERMAIN (LE)	1202-1208	Vaux de Cernay	+	MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), I ¹ , 137-138, CXX; 166-167, CLIII
IGNY	1202 (oct.)	Hospitaliers et Barthélemy Boisel	droits sur 1/6 ^e	<i>Arch. nat.</i> , S 5124 (29)
LONGCHÊNE, Cne Bullion	1204	Vaux de Cernay		MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), I ¹ , 146-147, CXXVIII
VILLERAS, Cne Jouy-en-Josas	1205	Longpont-sur-Orge	+	<i>Bibl. nat.</i> , Nouv. acq. lat. 932, fol. 19, n ^o 37
BOIS DES LANDES	1205	N.-D. de la Roche	curé de Coignières	MOUTIÉ (A.), <i>N.-D. de la Roche</i> , p. 42, n ^o XLIII
FORÊT NOIRE entre Chalo-Saint-Mars et Authon-la-Plaine	1206 1234 1236 1241	Josaphat, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Rémy-des-Landes	curé de Chalo-Saint-Mars	Voir note 177
BOIS d'ARGENTEUIL, près de Trappes, MAUREPAS	1206-1207	Saint-Denis, Templiers		<i>Arch. nat.</i> , S 5138 (1); LL 1157, p. 540 ^b , LL 1168, p. 7, n ^o 8
BOIS DU DEFEIS près de Villeneuve-sur-Auvers	avant oct. 1210	N.-D. de Chartres		LÉPINOIS (E. de) et MERLET (L.), II, 54-55, CCII
VIRY-CHÂTILLON	1209 (mars-juil.)	N.-D. de Paris (don par laïcs)		GUÉRARD (B.), II, 75, LXV; II, 76
LES LAYES, Cne Les Essarts-le-Roi	1210-1211 (avr.)	N.-D. de Paris	+	<i>Ibid.</i> , II, 75-76, LXVI
MAINCOURT-SUR-YVETTE	<i>id.</i>	<i>id.</i>		<i>Ibid.</i>
SÉQUIGNY, c ^{nc} SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	1211 (mai)	Saint-Magloire	+	Voir note 190
FRESNES	1212 (mars n. st.)	N.-D. de Paris, Saint-Honoré		<i>Arch. nat.</i> , S 381 (ancien L 470, n ^o 6)
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	1212	Saint-Spire de Corbeil	+	COUARD-LUYES, <i>éd. Cart.</i> , Rambouillet, 1882, p. 61
LES LOGES, TOUSSUS-LE-NOBLE	1212-1253	N.-D. de la Roche	+	Voir note 193
CHÂTENAY-MALABRY	1214	N.-D. de Paris, Val-Profond		<i>Arch. nat.</i> , S 203, n ^o 3
COMBS-LA-VILLE	1216-1233	Saint-Victor	+	Voir note 194

Lieu	Dates	Établissements, donateurs ou vendeurs	conflits avec les curés	Références
LIMOURS	1217 (oct.)	Saint-Martin-des-Champs, Saint-Magloire, Grandchamp	+	DEPOIN (J.), <i>Recueil de chartes...</i> , Paris, 1912-1925, III, 343, n° 742 ; <i>Arch. nat.</i> , S 1156 n° 2 ; <i>Bibl. nat.</i> , ms. lat. 5413, fol. 154 et 5414, p. 313.
LA POMMERAYE-EN-YVELINES, fg. Rambouillet	1217	Yerres, Saint-Magloire		Voir note 188
DAMPIERRE, SENLISSE, LE MESNIL-SAINT-DENIS	1217-1218 (mars, depuis 1179)	Saint-Denis		GUÉRARD (B.), <i>Notre-Dame de Paris</i> , I, 99-101, C
LE MESNIL-SAINT-DENIS DAMPIERRE, SENLISSE, BELLEPENNE, BONNELLES (<i>Bonelais</i>), LA MINIÈRE, AMBÉSIS, LES MOLIÈRES (<i>Noa Huelin</i>)	1218 (mai)			<i>Ibid.</i> , I, 109-110, CXIV ; <i>Arch. nat.</i> , LL 1157, p. 501, 542 ^b -543 ^a ; LL 1167, fol. 4 ^{vo} ; LEBEUF (abbé J.), <i>op. cit.</i> , III, 359, n. 17
CLAMART	1218 (oct.)	Saint-Martin-des-Champs	+	DEPOIN (J.), <i>op. cit.</i> , III, 349-350, n° 749
LES JALLOTS BEAUREPAIRE, ferme au sud de Roinville-sous-Dourdan	1219 (oct.)	Clairefontaine, Saint-Germain de Dourdan		GUYOT (J.), <i>Chronique d'une ancienne ville royale, Dourdan</i> , p. 29-42, 413-414, p. X
RAMBOUILLET, Haie de Blairon	1230	Saint-Magloire, Marmoutier		voir note 189
ÉTIOLLES	1233	Saint-Victor, Hospitaliers de Corbeil		<i>Arch. nat.</i> , LL 1450 ^a , fol. 199
LA ROTOIRE (act. Laretoire), Cne Les Essarts-le-Roi	1233	Saint-Magloire (vente par A. de Lévis)		MOUTIÉ (A.), <i>Notre-Dame de la Roche</i> , p. 328-329, 438, P.J. 8 bis
VILLEZIER, Cne Saint-Jean de Beauregard ou VILLIERS-LE-BACLE	1234 (juil.)	Orsay, Châteaufort		<i>Bibl. nat.</i> , Nouv. acq. lat. 932, fol. 31 ^{ro} , LEFÈVRE (S.), « Orsay... », p. 79, 87
YERRES	1236	Yerres	+	TRAN-THUAN (O.), <i>op. cit.</i> , p. 377-378, n° 195
SOISY-SUR-ÉCOLE	1239	Saint-Spire de Corbeil	+	COUARD-LUYS (E.), <i>op. cit.</i> , p. 83-84, n° LXXIX
SONCHAMP	1239 (févr. n.st.)	Saint-Arnoult-en-Yvelines (exemption)		<i>Arch. nat.</i> , S 1179, n° 4 ; LL 46, fol. 23 ^{vo}

Lieu	Dates	Établissements, donateurs ou vendeurs	conflits avec les curés	Références
BEURAIN, ferme, Cne Le Mesnil-Saint-Denis	<i>id.</i>	Saint-Denis, N.-D. de La Roche		<i>Arch. nat.</i> , L 838, n° 26 ; LL 1157, p. 577 ^b
LES ESSARTS-LE-ROI	1239 (déc.) 1252 (oct.)	Saint-Magloire	+	voir note 192
VIGNEUX	1240-1247	Saint-Maur-des-Fossés	+	<i>Arch. nat.</i> , LL 46, fol. 41 ^{vo} ; LL 48, fol. 267-272
RAMBOUILLET	1241	Saint-Magloire	+	voir note 191
ÉVRY	1241-1242	Yerres	+	TRAN-THUAN (O.), <i>op. cit.</i> , p. 392-393, n° 202
MITTAINVILLE	1249 (nov.)	Saint-Thomas d'Épernon	+	MOUTIÉ (A.) et DION (A. de), <i>op. cit.</i> , p. 56, n° LII
LEVIS-SAINT-NOM	1250 (mars n.st.)	N.-D. de la Roche, Prieuré de l'Yvette		MOUTIÉ (A.), <i>op. cit.</i> , p. 83-84, n°s LXXXIII-LXXXIII ^{bis}
DRAVEIL (Perregril)	1254 (déc.)	Saint-Victor	+	voir note 195

5. Toponymie des défrichements

Les toponymes attestant des défrichements sont moins nombreux qu'on pourrait le croire ; ils rendent compte, cependant, des diverses opérations de défrichement.

a) Défrichements par écobuages : brûlés ou brûlis

Notons : Les Brûlis, au sud d'Avrainville et du hameau de La Forêt¹⁹⁶ ; Les Brûlés et Les Vieux-Brûlés, lieux-dits entre La Forêt-Sainte-Croix et Bois-Herpin¹⁹⁷. En forêt d'Yveline et aux alentours : Les Brûlins, ferme entre Vieille-Église-en-Yvelines et Saint-Benoît, Bois-Brûlé, clairière au nord de Gazeran¹⁹⁸. Un lieu-dit du même nom à

196. *Arch. nat.*, L 781, n° 12 ; LL 1025, fol. 184 ; LL 1026, fol. 14 ; plan d'Intendance, *Arch. dép. Yvelines*, C 1, n° 10 ; plan d'Avrainville [Avrainville] [XVIII^e s.], *Arch. nat.*, N³ Seine-et-Oise 214² ; carte IGN au 1/25 000^e Étampes 1-2 ; LEFÈVRE (S.), « La toponymie des défrichements dans la région parisienne (X^e-XIII^e siècles), dans *Flaran 8. Huitièmes journées internationales d'histoire*, 19-21 septembre 1986, Auch, 1988, p. 119, note 8.

197. *Ibid.*, p. 119, note 9 et *supra*, notes 22 et 23.

198. BOISVILLETTE, *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir. I. Indépendance gauloise et Gaule romaine*, Chartres, 1804, p. 225-227 ; MOUTIÉ (A.) et DION (A. de), « Saint-Thomas d'Épernon et Notre-Dame de Maintenon », p. 26, n° XXII ; BALTUS (M.), « Toponymie du pays de Cruye et du Val de Galie, 1^{re} partie », dans *Revue de l'histoire*

Villiers-le-Bâcle, mais, nous avons vu que les novalles de 1234 concerneraient plutôt le hameau de Villeziens, à Saint-Jean-de-Beauregard¹⁹⁹.

b) *Les essartages*

Ils furent nombreux dans l'Yveline, outre Les Essarts-le-Roi, déjà évoqués¹⁴¹ ; remarquons Les Essarts, lieu-dit au sud de Clairefontaine²⁰⁰ et L'Essart au nord-ouest de Gazeran²⁰¹ ; un lieudit Les Essarts au sud-ouest de Prunay-en-Yvelines. Par corruption, ce terme a donné Le Muid de Brissard entre cette localité et Marchais-Parfond²⁰². De même, Briquessart ou Briquessard, autrefois Bricq-Sart, au nord-ouest de Sonchamp²⁰³.

Certains lieux-dits ont d'ailleurs disparu ou se sont transformés, ainsi l'Essart-Chenard, dans les environs de La Celle-les-Bordes²⁰⁴ et L'Essart-Robert, devenu Saint-Robert, ancienne grange des Vaux de Cernay²⁰⁵. Magny-les-Hameaux a porté le nom de Magny-l'Essart jusqu'à la fin du XVII^e siècle²⁰⁶.

de Versailles, 1938, p. 64, 66 ; LEFÈVRE (S.), « La toponymie... », p. 119, note 6 ; BIEUVILLE, *Carte des environs de Versailles (Bibl. nat., Ge CC 47)* ; carte IGN au 1/25 000^e Nogent-le-Roi, 7-8.

199. Voir Tableau II et LEFÈVRE (S.), « La toponymie... », p. 119, note 7.

200. RHEIN (A.), « La seigneurie de Montfort en Iveline », p. 38 ; LEFÈVRE (S.), « La toponymie... », p. 121, note 24 ; COUTANS (Dom G.), *op. cit.*, carte 16 ; carte Cassini, n° 7, 8 H ; carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 5-6.

201. MOUTIÉ (A.) et DION (A. de), « Saint-Thomas d'Épernon... », p. 26, n° XXII ; CLAISE (G.-M.), *Dictionnaire de l'ancien département de Seine-et-Oise*, p. 153 ; LEFÈVRE (S.), « La toponymie... », p. 121, note 25 ; COUTANS (Dom. G.), *op. cit.*, carte 9 (Les Essards) ; carte Cassini n° 26, 7 G (Le Sard) ; carte IGN au 1/25 000 Nogent-le-Roi 7-8.

202. Les novalles se trouvaient d'ailleurs au nord, à Marchais-Parfond, voir LEFÈVRE (E.), *Documents historiques et statistiques sur les communes du canton d'Auneau, arrondissement de Chartres, Eure-et-Loir*, Chartres, 1867 (extr. de l'*Annuaire d'Eure-et-Loir*, 1867-1868), p. 102-103 ; CLAISE (G.-M.), *op. cit.*, p. 243 ; LEFÈVRE (S.), « La toponymie... », p. 122, note 26 ; COUTANS (Dom G.), *op. cit.* carte 14 ; carte Cassini, n° 27, 8 G.

203. *Arch. nat.*, S 1179, n° 4 ; LL 46, fol. 23^{vo} ; PROU (M.) et VIDIER (A.), *Saint-Benoît-sur-Loire*, t. II, p. 222-223, n° CCCXXXVI ; LEFÈVRE (S.), « La toponymie... », p. 123, note 38 ; COUTANS (Dom G.), *op. cit.*, carte 16 ; carte Cassini n° 7, 8 H ; carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 5-6.

204. L'Essart-Chenard, l.-d. disparu dans les environs de La Celle-les-Bordes, voir CLAISE (G.-M.), *op. cit.*, p. 143, d'après le *cartulaire des Vaux de Cernay*, t. I, p. 601 (263) ; LEFÈVRE (S.), « La toponymie... », p. 123, note 44.

205. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 1-3, I-II ; LEFÈVRE (S.), « La toponymie... », p. 124, note 45 et du même, « Les granges de l'abbaye des Vaux de Cernay dans les Yvelines », dans *Pays d'Yveline, de Hurepoix et de Beauce*, n° 28 (1985), p. 25-30, notamment, p. 28 : plan de la ferme et du parc de Saint-Robert (extr. du « plan de l'abbaye et des bois des Vaux de Cernay, XVIII^e siècle », *Arch. nat.*, N³ Seine-et-Oise 554¹) ; carte Cassini n° 1 ; carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 5-6.

206. TULIPPE (O.), *L'habitat rural en Seine-et-Oise*, Liège, 1934, p. 61-128 ; LEFÈVRE (S.), « La toponymie... », p. 124, note 46 ; Magny-L'Essart figure sur la

c) *Rumpere, ruptoria, routis, routure*

Selon A. Carnoy, *rumpere* (briser) et le substantif *ruptura* auraient donné en français les mots routure et roture ; *rupta* (la route) aurait évolué en routis ou rotteux (chemin de campagne)²⁰⁷. L'Artoire ou Laretoire, autrefois La Rotoire, pourrait provenir des deux origines, mais plutôt de la première, d'après le texte de Saint-Magloire, mais, il est situé en bordure de l'actuelle RN 10²⁰⁸.

d) *Défrichements axés sur la route*

Le Perray-en-Yvelines évoque l'ancienne chaussée romaine empiercée ; d'autres, également en forêt de Rambouillet, incluent le terme rue ou chemin : La Rue verte, La Grande rue verte, La Petite rue verte, La Rue du Rotoir, La Rue neuve, Le Chemin vert²⁰⁹.

e) *Clairières de défrichements*

• *Ialo* (en gaulois, clairière). Selon A. Dauzat et Ch. Rostaing, Rambouillet serait formé de ce terme et du nom d'homme germanique *Rambo, Rampo*²¹⁰.

• *Cernoy*. D'après G. Plaisance, ce terme étudié dans le Jura désignerait « une clairière ouverte par défrichement dans une forêt de résineux »²¹¹.

« Carte des environs de Paris », dans DUVAL (P.), *Cartes de géographie*, Paris, 1688, carte 85 bis (*Bibl. nat.*, Ge DD gr. 1174) ; mais sur la carte de Cassini n° 1 (1736), il est nommé seulement Magny.

207. CARNOY (A.), « Le défrichement dans la toponymie belge », dans *Revue internationale d'onomastique*, 13^e année, 1961, p. 85-86 ; selon SOYER (J.), *op. cit.*, t. VIII, il s'agirait plutôt d'un étang ; voir aussi PÉGORIER (A.), *op. cit.*, p. 357.

208. Si l'on se réfère aux différentes orthographes, il nous faut plutôt opter pour la première : « *Ruptoriam* » (*Arch. nat.*, S 1144, n° 8 ; *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 166^{vo} ; ms. lat. 5414, p. 340) ; « *Ruthoriam* » (*Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 155) ; « *Ructoriam* » MOUTIÉ (A.), *éd. Notre-Dame de la Roche*, p. 438, n° 8 bis ; ms. lat. 5414, p. 315 ; LEFÈVRE (S.), « La toponymie », p. 124, note 51 ; carte Cassini n° 1 (Larestoir) ; BIEUVILLE, *Carte des environs de Versailles* (château de Lartoire) ; carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 1-2 où figure également la Rue du Rotoir. Voir aussi Tableau II.

209. Selon R. BECHMANN (R.), *op. cit.*, p. 131 : « Le mot "rue" signifie à l'origine une trouée dans une forêt (*rupta*) » : LÉPINOIS (R. de) et MERLET (L.), *Notre-Dame de Chartres*, t. II, p. 132-133, n° CCLXXXIII ; MOUTIÉ (A.), *Moulineaux*, p. 23, n° XXI ; LEFÈVRE (S.), « La toponymie... », p. 124, n° 53 ; carte Cassini n° 1 ; plan d'Intendance (*Arch. dép. Yvelines*, C 97, n° 46) ; cartes IGN au 1/20 000^e Rambouillet 1-2 ; 5-6.

210. DAUZAT (A.) et ROSTAING (Ch.), *op. cit.*, p. 555 ; DEPOIN (J.), « L'origine du nom de Rambouillet », dans *Conférence des sociétés savantes de Seine-et-Oise*, t. III, 1906, p. 109-112, qui donne la première orthographe de 768 : « *Rumbolūtum* » ; DUJARDIN, « Sur l'étymologie du nom de Rambouillet », dans *Commission des antiquités et des arts du département de Seine-et-Oise*, t. XXVIII, 1908, p. 53-54 ; LORIN (F.), « Rambouillet », p. 280 ; sur les noiales, d'ailleurs tardives, voir LEFÈVRE (S.), « La toponymie... », p. 125, note 58.

211. PLAISANCE (G.), *Les formations végétales et paysages ruraux*, p. 62 et carte p. 83, avec références à la région parisienne.

Cette définition peut s'appliquer à Cernay-la-Ville et à l'abbaye des Vaux de Cernay, installée, ainsi que nous l'avons vu, dans un essart préexistant. Mais, A. Dauzat et Ch. Rostaing font remonter l'origine de Cernay-la-Ville à 768, sous la forme *Sarnetum* et hésitent entre l'étymologie *Sarnacum* et *Circinum*, cerne, adoptée par M. Roblin²¹².

f) Résidus de défrichements

- *Tronchet* – Les troncs constituaient les éléments les plus récupérables et les plus encombrants, c'est pourquoi *tronchée* (*oi, oy*) servait à désigner en ancien français un lieu rempli de troncs ou d'abattis d'arbres, après défrichements²¹³. Ce serait l'origine de la ferme du Tronchet, sur la commune de Chalo-Saint-Mars²¹⁴.

- *Stirps, souches* – Seul Étréchy, premier établissement des moines de Morigny, correspondrait à cette étymologie. En 1173, on y mettait encore des friches en valeur²¹⁵.

- *Tosca, tusca, touche* – La plupart des définitions de ce mot sont données par M. Baudot. Formé sur la même racine préceltique que « toc et stock », il signifierait souche, à l'origine. Ce peut être « une réserve de bois entre deux défrichements » ou un « petit bois de haute futaie »²¹⁶.

On a pu noter dans l'Yveline La Touche, lieu-dit sur la commune du Perray²⁰⁹, un autre au nord de Saint-Chéron et de Breuillet²¹⁷. A l'est, une voie de La Touche est située à Épinay-sous-Sénart²¹⁸.

212. Voir *supra*, note 85 ; DAUZAT (A.) et ROSTAING (Ch.), *op. cit.*, p. 162, d'après ROBLIN ; carte Cassini n° 1 ; carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 5-6.

213. PLAISANCE (G.), *Les formations végétales...*, p. 239 ; PÉGORIER (A.), *op. cit.*, p. 403.

214. Sur le prieuré et les défrichements autour de Chalo-Saint-Mars, voir *supra*, notes 100 et 152 ; carte Cassini n° 7, 8 H ; carte IGN au 1/25 000^e Dourdan 7-8.

215. CLAISE (G.-M.), *op. cit.*, p. 148 ; SINDOU (R.), « Notes de toponymie occitane II. Latin stirps (souche) », p. 363 ; MENAULT (E.), *op. cit.*, p. 166-167, n° XXIV ; voir aussi *supra*, note 77 ; carte Cassini n° 7, 8 H (Estrechy) ; carte IGN au 1/25 000^e Étampes 5-6.

216. BAUDOT (M.), *Le toponyme Tusca dans l'onomastique de la France*, Napoli, 1959, p. 125 (Estratto da *Raccolta di studi linguistici in onore di G.D. Serra*) ; DEVÈZE (M.), « Forêts françaises et forêts allemandes... », dans *Revue historique*, t. CCXXXV, 1966, p. 363 ; NÈGRE (E.), *Les noms de lieux en France*, p. 33 ; PLAISANCE (G.), « Les appellations des forêts et lieux boisés », p. 50 ; du même, *Les formations végétales...*, p. 235 ; PÉGORIER (A.), *op. cit.*, p. 396 ; SOYER (J.), *op. cit.*, t. X, p. 96, n° 318.

217. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *Vaux de Cernay*, I¹, 137-138, CXX ; 166-167, CLIII ; carte Cassini n° 7, 8 H ; carte IGN au 1/25 000^e Dourdan 3-4.

218. *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 356, p. 343 ; carte Cassini n° 1 ; carte IGN au 1/20 000^e Corbeil 3-4.

g) *Les haies*

Elles constituaient des forêts closes ou réservées aux seigneurs²¹⁹, généralement constituées de futaies. Elles étaient nombreuses dans l'Yveline, en dépit ou sans doute à cause des défrichements. Nous avons relevé : La Petite Haie, actuellement La Petite Forêt, La Grande Haie, lieu-dit entre Coignièrès et Maurepas et La Haie-aux-Vaches, au sud-ouest des Essarts-le-Roi²²⁰. Une haie disparue, La Haie de Neauphle, a laissé son nom au bois domanial de La Haie de Neauphle, situé entre les Vaux de Cernay et Cernay-la-Ville²²¹.

Par corruption, *Haga* a pu se transformer en Hogue ; ainsi, nous avons noté La Petite Hogue, la Grande Hogue, L'Étang des Hagues, à l'est de Vieille-Église-en-Yvelines²²².

h) *Les garennes*

Elles constituaient des terrains de chasse par excellence, lorsqu'elles étaient situées dans des zones forestières déjà partiellement défrichées ou dégradées.

Nous avons remarqué au sud de Paris, La Garenne, lieu-dit sur la commune de Châtenay-Malabry²⁹, un autre sur la commune de Clamart²²³.

Dans l'Yveline, La Garenne, faubourg de Rambouillet²²⁴ et La Garenne de Saint-Rémy, bois résiduel, près de Hautes-Bruyères ont probablement été épargnées par les défrichements²²⁵.

219. PLAISANCE (G.), « Les appellations des forêts... », p. 46 ; du même, *Formations végétales...*, p. 129 ; SOYER (J.), *op. cit.*, t. VII, p. 22, n° 79 ; PÉGORIER (A.), *op. cit.*, p. 217 ; LEFÈVRE (S.), « Haies, bois clos, défens et garennes... », p. 73-75, 83-84.

220. La Petite Haie avait été concédée à l'abbaye des Vaux de Cernay, en 1142, par Simon de Neauphle ; elle fut complétée par La Grande Haie, après une donation de ses fils, Milon et Amaury, en 1154 ; voir MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 4-7, III (1142) ; 12-13, IX-X (1154). Elles sont situées toutes deux sur la commune de Cernay-la-Ville ; carte Cassini n° 1, cartes IGN au 1/20 000^e Rambouillet 1-2 ; au 1/25 000^e Forêt de Rambouillet.

221. Cette haie est citée dans une concession de Louis VII, en 1160 : « *versus Hayam de Nialpha...* », MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 22-23, XVII ; Carte Cassini n° 1 ; cartes IGN au 1/20 000^e Rambouillet 5-6 ; au 1/25 000^e : Forêt de Rambouillet.

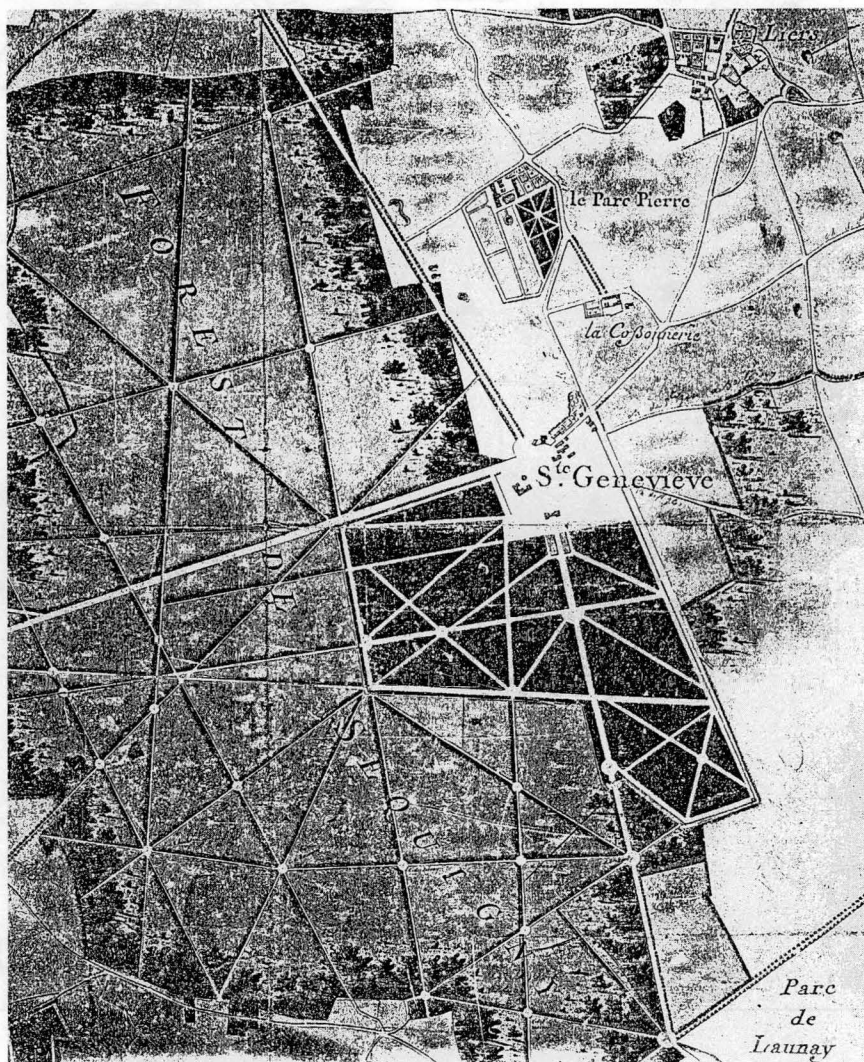
222. HOUTH-BALTUS (M.), « La structure agraire et son expression dans les lieux-dits d'une région de l'Île-de-France (pays de Cruye, Val de Galie) », dans *Onomastica*, t. I, sept.-déc. 1947, p. 297, d'après RHEIN (A.), *op. cit.*, p. 116 et MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, 2^e part., p. 419 : « *magnas hagas...* » carte Cassini n° 1 ; COU-TANS (Dom G.), *op. cit.*, carte 2 ; carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 5-6 et au 1/25 000^e : Forêt de Rambouillet.

223. Voir tableau II ; carte Cassini n° 1.

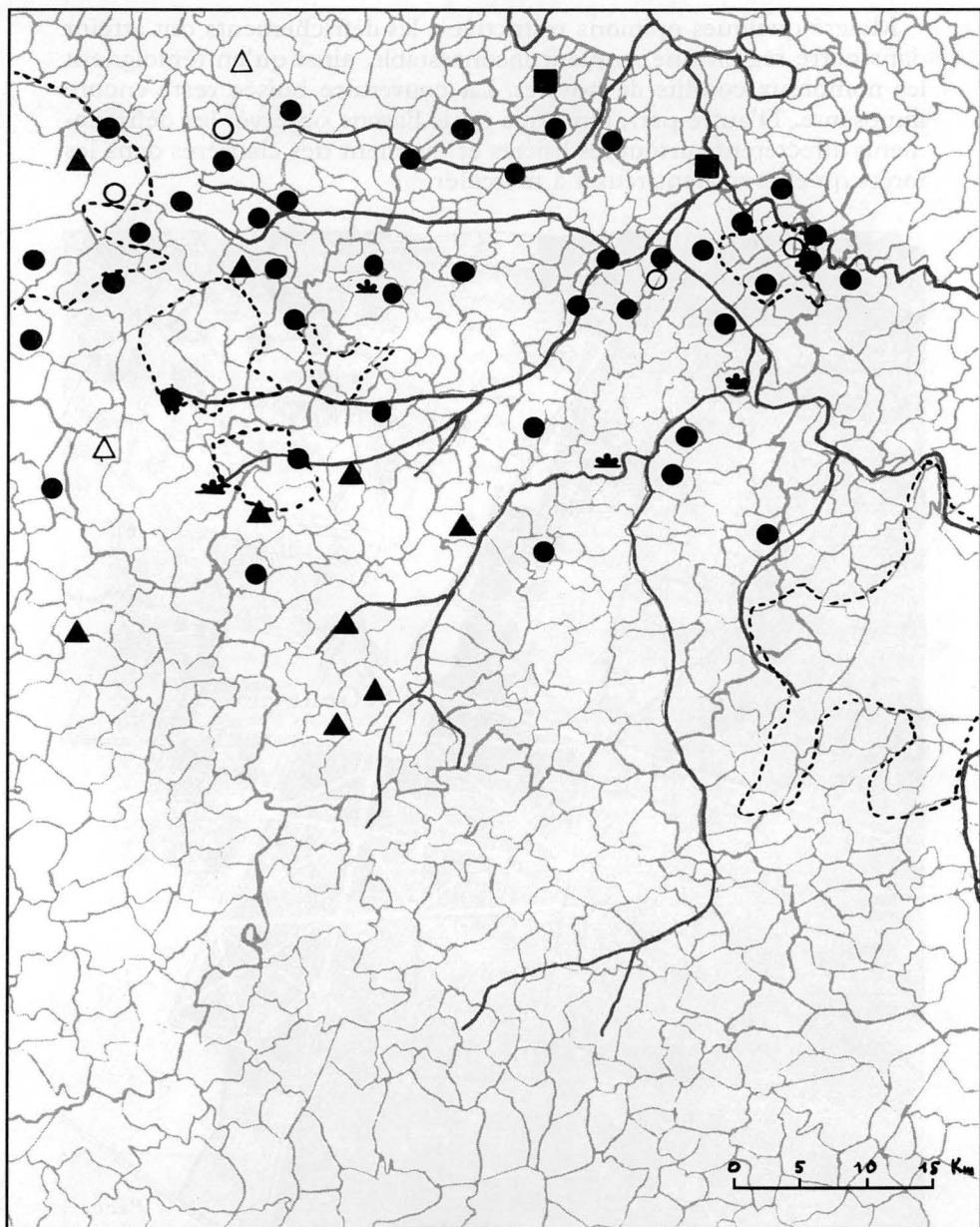
224. Voir tableau II ; cartes IGN au 1/20 000^e Rambouillet 5-6 et au 1/25 000^e : Forêt de Rambouillet.

225. Voir *supra*, note 104. Ce lieu-dit ne figure d'ailleurs que sur le plan d'Intendance aux Arch. dép. Yvelines, C 97, n° 55.

Malgré quelques opinions restrictives, les défrichements ont atteint dans notre région une ampleur incontestable, ainsi qu'en témoignent les nombreux conflits de noales. La couverture boisée reste encore imposante. D'autre part, ainsi que nous l'avons observé, les défrichements affectèrent surtout les lisières et ouvrirent des clairières dans les forêts qu'elles avaient réussi à morceler.



La forêt de Séquigny, plan d'Intendance de Sainte-Geneviève-des-Bois (ADY, C3 n° 35 et ADE, 1 Mi 230/2).



LES DÉFRICHEMENTS

XI^e siècle ■
 XII^e siècle △ envisagés
 ▲ réalisés

XIII^e siècle ○ envisagés ● réalisés
 Limites actuelles des forêts ----
 ■ Assèchement de marais

CHAPITRE II

AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU ET ZONES MARÉCAGEUSES

Ainsi que nous l'avons vu, les rives des cours d'eau étaient toutes plus ou moins marécageuses et le procédé le plus simple était de les convertir en étangs et viviers. Cependant, ces terres étaient loin d'être stériles ; saint Bernard, lui-même, vanta leur fertilité et les marnes ou terres à marais furent utilisées comme amendements ²²⁶.

1. Dérivation par des canaux ou fossés de drainage

Un conflit entre le chapitre de Notre-Dame de Paris et les chevaliers de Saint-Vrain, à propos des droits d'usage des marais de la Juine, réglé par Philippe Auguste, en 1200, nous apprend que le drainage avait été commencé, sans doute, par les chanoines puisqu'il existait déjà « un grand fossé » (*magnum fossatum*). Entre celui-ci et la Juine, il restait 10 arpents qui furent accensés aux hôtes des chevaliers de Saint-Vrain, installés à Brateau ²²⁷.

2. Utilisation

Ce dernier texte offre une bonne synthèse de toutes les utilisations des marais : pêche, pâturage, jardins, extraction de la tourbe.

226. GRAND (R.) et DELATOCHE (R.), *op. cit.*, p. 153, 250-251 ; LEBIGRE (A.), « Les débuts de l'abbaye cistercienne de Buzay en pays de Ray, 1140-1250 », dans *R.H.D.F.E.*, 4^e série, 45^e année, 1967, p. 457 ; saint BERNARD, « Sermon pour la fête de Saint-Benoît », éd. MIGNE, *Patrologie latine*, t. 183, 378 A, cité par les deux ouvrages précédents.

227. GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 280-283 et *Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. II, Paris, 1943, p. 189-190, n° 639 ; commentaire de PERROY (E.), sur ce texte de « 1200 Droits d'usage dans les marais de la Juine », dans *l'Information géographique*, 1953, n° 2, mars-avril, p. 74-75 ; il suppose que ce grand fossé était un « canal de drainage aujourd'hui disparu, sans doute parallèle à la rivière, peut-être bief d'amenée au moulin sis en aval du méandre... » ; carte IGN au 1/50 000^e feuille Étampes XXIII-16.

a) *La pêche*

• *En rivière* – Dans le cas précité les chanoines et les chevaliers se réservaient le droit de pêche sur les deux rives, sous peine d'amende, mais, ni les uns ni les autres ne devaient donner, prêter ou vendre les eaux de pêche. Les hôtes de Brateau pouvaient pêcher dans la Juine et dans la partie de marais qui leur était concédée, à l'exclusion du grand fossé, des canaux de drainage, des trous d'eau provoqués par l'extraction de la tourbe et des mares stagnantes. E. Perroy pense qu'on y pêchait surtout des anguilles ²²⁷.

D'autre part, Louis VII avait concédé le droit de pêche au prieuré Notre-Dame-des-Champs d'Essonne, en 1139 ²²⁸.

Nous sommes assez mal renseignés sur les procédés utilisés. Cependant, certains semblent assez typiques ; ainsi, on créait des pêcheries ou gords, formés de pieux destinés à retenir le poisson, tels que ceux que pouvait installer, en 1142, l'abbaye de Saint-Magloire sur la Seine, près de Ris-Orangis ²²⁹. Le procédé le plus rudimentaire consistait à disposer des filets, mais, il pouvait susciter des conflits entre les riverains, comme ce fut le cas, en mars 1245 (n. st.), où le prieuré de Longpont, qui jouissait de ce droit sur l'Essonne, près de Fontenay-le-Vicomte, fut obligé de le faire reconnaître par Isabelle, veuve de Guy, vicomte de Corbeil ²³⁰.

• *En marais* – Nous avons vu que lors d'une concession à la grange de Crache-Pommeret, vers 1162, deux marais et les poissons qui s'y trouveraient furent donnés à la grange par Geoffroy de Limours, sans autre précision ⁵⁶. La réglementation de la pêche dans la Juine et ses marais nous renseigne mieux sur ses modalités que sur les procédés ²²⁷.

On pouvait utiliser aussi, en même temps que les filets, des instruments appelés penchons, comme à Épinay-sous-Sénart, près d'un moulin, en février 1225 (n. st.) ; ce fut un des éléments du conflit entre l'abbaye de Sainte-Geneviève et celle de Chaumes, à propos du droit de pêche dans les marais de l'Yerres ²³¹.

228. TARDIF (J.), *op. cit.*, p. 242, n° 440.

229. Une bonne description du gord est donnée par LAMBERT (E.), *Toponymie du département de l'Oise*, Amiens, 1963, p. 417, n° 254 : « Il consistait en deux rangées de pieux formant un V, l'une appuyée sur une rive, pieux réunis par un clayonnage qui forçait le poisson à se diriger vers l'ouverture laissée au sommet de l'angle où était disposé un filet... » ; texte relatif à Ris-Orangis dans LUCHAIRE (A.), *Louis VII*, p. 131, n° 96 et TARDIF (J.), *op. cit.*, p. 250, n° 457.

230. *Bibl. nat.*, Nouv. acq. lat. 932, fol. 10-11 (15), mars 1245 (n. st.) : « *Ipsi monachi fuerant ut dicitur a temporibus antiquis in possessione pascifica trahendi recia sua super rippam dicte aque a parte fontaneti... monachi possent perpetuo trahendi recia sua...* » ; voir aussi *infra* p. 92-94, les pâturages.

231. Les définitions données par Du Cange : « *An quod palis...* » et GODEFROID : « L'endroit où l'eau d'un moulin s'écoule et est arrêtée par une écluse... » ne précisent

• *En étangs* – Ils étaient établis soit sur des marais soit sur des rivières que l'on barrait par une ou plusieurs chaussées, ce qui permettait de les utiliser comme viviers et de construire des moulins.

La plupart du temps, une donation, une vente ou un accord amiable précédaient leur établissement. Ainsi, vers 1110, le prieuré de Longpont-sur-Orge faisait installer à Forges-les-Bains un étang et un moulin, dont Tevin de Forges gardait la moitié²³².

En 1160, l'abbaye de Saint-Rémy-des-Landes recevait, de celle de Saint-Benoît-sur-Loire, un emplacement pour établir aussi un étang et un moulin, près de Sonchamp²³³. En 1170-1171, un accord réglait la création de l'étang de Saint-Paul-des-Aulnais, près du prieuré du même nom, à Saint-Rémy-lès-Chevreuse²³⁴.

De même, un compromis entre les abbayes de Saint-Denis et des Vaux de Cernay, conclu en 1179, concédait à cette dernière la terre sise entre Cernay et la motte ayant appartenu au seigneur de Neauphle, entre la colline et la rivière, avec la possibilité pour Saint-Denis, de faire pêcher dans l'étang, inclus dans ces limites, lorsque l'abbé séjournerait dans cette région. Cette autorisation fut renouvelée en août 1210²³⁵. La même abbaye des Vaux de Cernay avait barré le ruisseau qui coulait près de l'abbaye pour y créer deux étangs, qui se révélèrent trop petits. Elle se fit concéder, en 1208, par Guy de Chevreuse, une aulnaie pour les élargir, ainsi que la chaussée qui les séparait. Sur le point de mourir, ce seigneur y ajouta 100 arpents de bois près de l'étang²³⁶. L'abbaye avait dû aménager également la vallée de la Salmouille, près de sa grange de Montfaucon, pour y établir des étangs, dont l'un, l'étang de Craon est signalé par la Déclaration de 1511. Celui-ci et l'étang de Roucy, portaient les noms des gendres de Jean de Montaigu, seigneur de Marcoussis, depuis 1388, d'après « l'Anastase ». Ce sont probablement ces deux étangs qui figurent encore sur la carte de Cassini²³⁷.

rien ; texte dans *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 356, p. 255 : « *Et instrumentum piscandi in aqua ejusdem molendini quod appellatur penchon que quidem communia ipsorum et prefati abbati in predicto molendino...* » Un autre texte ne parle que de filets : « *Item cum dominus abbas in quodam marchesio illorum usuariorum rethe quoddam traheret piscem quandam acciperet...* » (*Arch. nat.*, S 5109, n° 2).

232. MARION (J.), *Longpont*, p. 249, n° CCCIX.

233. PROU (M.) et VIDIER (A.), *Saint-Benoît-sur-Loire*, t. I, p. 395-398, n° CLXXII.

234. L'aulnaie, vendue pour 6 l. par Renaud Aiguillon à Hugues, évêque de Soissons, pouvait être convertie en étang, qui reviendrait au prieuré, après la mort de Hugues (*Arch. nat.*, S 2125 A, n° 11 ; LL 1450 A, fol. 174^{vo}).

235. Une aulnaie leur avait été cédée par SUGER, avant 1156, voir MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 16, XIII : « *Suggerius... dedit ejusdem ecclesie monachis alnetum juxta eis positum usque ad prata Sarneti...* » ; cette concession fut renouvelée en 1163 ; *ibid.*, I¹, 70, LIII (1179) ; 181-182, CLXXI et *Arch. nat.*, LL 1157, p. 542 b (août 1210).

236. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I, 165, CLI-CLII.

237. LEFÈVRE (S.), « Une grange de l'abbaye des Vaux de Cernay... », p. 25, note 26 ; carte Cassini n° 1.

En novembre 1210, Isabelle de Lévis avait donné à Notre-Dame de la Roche, un étang près du bois de Saint-Denis, mais, en décembre 1235, Eudes, abbé de Saint-Denis, précisait que l'étang ne pouvait être étendu vers la terre de Saint-Denis sans son consentement et que ni des masures ni des hôtes ne pouvaient y être installés ²³⁸.

• *Les viviers* – Il arrivait le plus souvent que ces étangs fussent convertis en viviers ou réserves à poisson. Parfois, le vivier était créé à l'origine, comme à Guillerval ; cette terre avait attiré Suger par la douceur de son site, attestée par la présence de sources et d'eaux courantes. Pour amender l'aridité de la terre voisine de Beauce, il y installa un vivier, abondamment pourvu de poissons, en y faisant déverser une partie des eaux de cette localité ²³⁹.

On ne sait quelle est l'origine des viviers proches de la grange de Montfaucon ; ils étaient d'ailleurs antérieurs au X^e siècle. La chapelle et ses dépendances étaient tombées au XII^e siècle entre des mains laïques, puisque, vers 1100, Sevin, fils d'Ulric, concédait aux prieurés de Longpont-sur-Orge et d'Orsay, deux arpents de terre à Viviers, puis en 1105, la chapelle et ses annexes, ainsi que les eaux de pêche, sans préciser s'il s'agissait des viviers ou des rivières voisines, le Rouillon, l'Yvette et la Salmouille ²⁴⁰.

b) *Les pâturages*

Ils étaient communs sur les bords de l'Orge, près de Corbreuse, jusqu'à l'accensement de parcelles par Barbedor, vers 1175. Les hommes de Bréthencourt, qui prétendaient continuer à jouir de leurs droits d'usage, dévastèrent les habitations et les jardins des colons, ce qui provoqua des escarmouches entre les deux communautés ²⁴¹.

Sur les marais de la Juine, le pâturage fut également réglementé pour les hôtes de Brateau ²²⁷. D'autre part, les prés situés sur les bords de l'Essonne firent, comme le droit de pêche, l'objet de contestations entre le prieuré de Longpont et Isabelle, veuve du vicomte de Corbeil ²³⁰.

c) *Les jardins*

Leur création était envisagée à Itteville ²²⁷. Elle fut effective à Froideville, où les plantes maraîchères notamment les oignons et les

238. MOUTIÉ (A.), *Notre-Dame de la Roche*, p. 27, n° XXV (nov. 1210) et P.J., p. 7, n° V (déc. 1235).

239. SUGER, *Liber*, éd. Lecoy de La Marche, p. 166-167.

240. LEFÈVRE (S.), « Le prieuré Saint-Martin et Saint-Laurent d'Orsay... », p. 82-83, 85.

241. Du même, « Froideville... », p. 67-71.

aulx, ainsi que le chanvre, furent pillés par les hommes de Bréthencourt²⁴¹.

Mais, généralement, l'élevage alternait avec les cultures et les marécages. C'était aussi le cas à Épinay-sous-Sénart, en 1277²⁴².

d) Les tourbières et les marnières

L'accord entre le chapitre de Paris et les chevaliers de Saint-Vrain prévoyait l'extraction de la tourbe dans les marais de la Juine. Cette exploitation a subsisté jusqu'à une date assez récente²⁴³.

Sur l'Essonne, les hôtes des Vaux de Cernay, dépendant de la grange de Bouligneau exploitaient la tourbe à La Chopinière, en 1232 ; ils avaient d'ailleurs demandé la création d'un chemin d'accès²⁴⁴.

La marne, mélange argilo-calcaire, qui devait servir à améliorer les terres défrichées avant de les emblaver, était recherchée dans la région des Vaux de Cernay, où des concessions de marnières furent faites à cette abbaye, entre 1170 et 1196 et en 1215²⁴⁵.

Ces aménagements, moins nombreux que les défrichements, les complétaient. Les étangs et viviers, situés dans les forêts aqueuses ou sur des rivières marécageuses, contribuaient à les assainir et à drainer les petits ruisseaux. La nature était disciplinée au profit des humains qui contribuèrent ainsi à transformer l'agriculture pour améliorer leur alimentation qui restait encore très médiocre.

242. *Arch. nat.*, S 1553, n° 8 : « Item d'une pièce de terre labourable scise entre le bois dud. de Burnay et la terre de lad. Ste Geneviève de Mintey, au commencement du chemin des bestes ainsy que lad. pièce se comporte depuis led. chemin des bestes jusqu'au champ du chemin de Marchese... »

243. Voir note 227. Ces tourbières figurent aussi sur la carte IGN au 1/50 000^e Étampe XXIII-16 et sont attestées dans l'ouvrage publié par la direction des Mines, *Les tourbières françaises*, Paris, 1949, 2^e partie, p. 74-75, notamment au château de Saint-Vrain et sur la commune d'Itteville.

244. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I, 303-305, CCCXXX : « *Dicebant etiam quod habere debebant viam suam per dictum pasticium ad extrahendas motas suas de maresco suo...* »

245. Sur l'utilisation de la marne, voir ESTIENNE (Ch.), *L'agriculture et la maison rustique*, Lyon, 1698, p. 10, 514-515 ; BOUVIER-AJAM (M.), *Histoire du travail*, Paris, 1957, p. 235 ; DION (R.), *La part de la géographie...*, p. 73-75, fait remarquer que ses « effets ne durent guère plus de quinze ans... ». Entre 1170 et 1196, Robert de Cernay et sa mère Ermesend donnèrent à l'abbaye la marnière de Moutureng (MERLET et MOUTIÉ, *op. cit.*, I, 55-56, XXXVII) ; en 1215, Renaud des Troux et sa mère Erembourg concédèrent aux moines une marnière, près du chemin qui conduisait aux Molières, contre 6 l.p. (*Ibid.*, I, 199, CXC).



*Abbaye des Vaux de Cernay, dortoir
(cliché J.-B. Vialles, © 1988, Inventaire général SPADEM).*

CHAPITRE III

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

Les grands défrichements du XI^e au XIII^e siècle s'effectuèrent dans un climat politique et social favorable, mais, en dépit d'une progression démographique qui les accéléra, ils n'auraient pu être réalisés si de nouvelles techniques n'avaient permis de les mener à bien dans les meilleures conditions. Les établissements monastiques contribuèrent autant au développement de la science agricole qu'aux défrichements ²⁴⁶.

1. Les transformations de la vie agricole

Les progrès techniques furent lents mais réels. Si les textes semblent évoquer des méthodes traditionnelles, ils laissent cependant entrevoir un emploi courant des charrues attelées de bœufs, d'ânes et de chevaux. L'utilisation plus fréquente des amendements, tels que la marne et le fumier, la pratique de l'assolement triennal développèrent les rendements en qualité et en quantité.

a) Nouveaux types d'attelages

L'utilisation du collier d'épaule pour les bœufs et les chevaux permit le développement des défrichements ²⁴⁷. Parfois, les attelages étaient mixtes, ainsi qu'en témoigne un texte de 1148 relatif à Chalo-Saint-Mars ²⁴⁸. L'extension de la culture de l'avoine ne put

246. Il suffit d'ailleurs de se référer aux méthodes de Suger pour y trouver une illustration vivante. Voir *supra* chapitre I. Voir aussi LE BRAS (G.), « La part du monachisme dans le droit et l'économie du Moyen Age », dans *Rev. d'hist. de l'Église de France*, t. 47, 1961, p. 209.

247. LEFEBVRE DES NOETTES (C^{dt}), *L'attelage, le cheval de selle à travers les âges*, Paris, 1931, notamment t. I, p. 122, 125 et fig. 140 à 142, 146, 153, 173 ; GRAND (R.), *La force motrice animale à travers les âges*, Paris, 1926, p. 10, 12 ; HEERS (J.), *Le travail au Moyen Age*, Paris, 1965, p. 20.

248. MÉTAIS (Abbé Ch.), *Josaphat*, p. 198-199, n° CLVIII : « quantum carruce IIII^{or} boum et duorum asinorum vel unius equi plene sufficiat... ».

que favoriser l'élevage des chevaux et certaines abbayes telles que les Vaux de Cernay possédaient de beaux haras²⁴⁹.

b) Matériel agricole

- *Outils manuels* – Ils étaient certainement nombreux et d'une utilisation trop quotidienne pour être mentionnés, sinon épisodiquement ; la houe, la fourche, l'ermurette, la hache et la cognée furent sans doute des instruments de base, l'invention de la scie hydraulique n'ayant été réalisée que lorsque la grande période des défrichements était terminée. Le seul exemple que nous possédions provient de « *La chronique de Morigny* » ; il évoque le défrichement de la terre de Maisons, par le moins Baudouin, qui opérait avec divers instruments, notamment la houe et la charrue²⁵⁰.

- *Charrues* – En fait, nous n'avons trouvé que de rares exemples, dans les textes de l'abbaye de Saint-Denis, du temps de Suger. Il envoya deux charrues à Guillerval, l'une dans l'ancien domaine, l'autre dans la terre reprise à Jean d'Étampes et Adam de Pithiviers. Le prieuré Notre-Dames-des-Champs d'Essonnes fut doté de deux charrues et Suger en plaça trois autres dans un domaine voisin laissé à l'abandon²⁵¹.

Lors de la concession de la terre d'Érainville à Baudouin de Dourdan, une ou plusieurs charrues devaient y être déposées²⁵².

Les charrues pouvaient être attelées d'attelages mixtes, comme à Chalo-Saint-Mars, en 1148, où un seul cheval faisait le même travail que quatre bœufs et deux ânes²⁴⁸.

c) Amendements

- *Le marnage* – Nous avons vu précédemment que des concessions de marnières furent faites aux Vaux de Cernay. Les donations de Robert

249. Voir *infra* notes 263 à 270 (l'avoine).

250. *La chronique de Morigny*, éd. MIROT, p. 5 : « *nunc arratro nunc ligonibus, nunc ceteris ruricularum armis eradicavit...* » ; trad. MENAULT (E.), *Morigny*, p. VI : « tantôt avec la charrue, tantôt avec la houe, tantôt avec les autres armes des agriculteurs... » ; LE GOFF (J.), *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, 1964, p. 92, 260-261, souligne le rôle joué par l'ermurette ; une bonne description de ces différents instruments est donnée par LEROI-GOURHAN (M.), *Évolution des techniques*, Paris, 1943-1945 : la houe, t. I, p. 91, 217, fig. 113 ; t. II, p. 125-126 ; l'ermurette, t. I, p. 152, 190-193 ; la hache, t. I, p. 188 ; la cognée, t. I, p. 52, 188 et le bâton à fouiller, t. II, p. 124 ; GILLE (B.), *Le machinisme au Moyen Âge (Archives internationales d'histoire des sciences, t. 23-24, 1953)*, p. 283, et pl. XLIII : scie hydraulique, dessin de VILLARD DE HONNECOURT (XIII^e siècle), 1268, dans le Jura suisse ; QUICHERAT (J.), « Notice sur l'album de Villard de Honnecourt... », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, Paris, 1886, t. II, p. 247, remarque, d'après DU CANGE que la plus ancienne mention en France est de 1303, dans un document de Saint-Sernin de Toulouse.

251. SUGER, *Liber*, p. 167, 180-181.

252. GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 375, n° VII.

de Cernay, entre 1170 et 1196 et de Renaud des Trous, en 1215, précisait que la marne était destinée à améliorer la terre des moines ²⁵³.

• *Le fumage* – Le développement de l'élevage devait permettre une plus large utilisation du fumier, encore restreinte jusqu'au XIII^e siècle ²⁵⁴.

En mars 1272, le chapitre Notre-Dame de Paris incluait l'obligation pour le preneur de fumer, à ses frais, au moins une fois la cinquième année, dans un bail en métayage de neuf ans, de terres situées au Plessis-Piquet (act. Plessis-Robinson) ²⁵⁵.

2. Progrès de la céréaliculture

L'extension des terres arables pour l'alimentation d'une population croissante allait mettre un terme provisoire aux grandes famines de l'Europe occidentale ²⁵⁶. Une grande partie des terres défrichées étaient utilisées pour la culture des céréales. Les lisières et les clairières des forêts, celle de Rambouillet notamment, furent ainsi exploitées pour satisfaire les besoins essentiels de l'alimentation médiévale qui employait la farine pour la fabrication du pain et la confection des bouillies, d'avoine par exemple ; mais, l'extension progressive de la culture de celle-ci allait permettre le développement de l'élevage du cheval, destiné à remplacer le bœuf comme animal de trait ²⁵⁷.

Nous avons vu qu'à Corbreuse, en 1116, on usait d'un mode de culture qui relève plutôt de la cueillette que d'une mise en culture véritable, puisque les défricheurs devaient se contenter de deux moissons, mais, sans indiquer quelle céréale serait cultivée ¹⁴³.

a) Nature des céréales cultivées

Elle n'était pas toujours précisée. C'est ainsi qu'à Yerres, en 1236, la compensation allouée au curé était d'un demi-muid de grain. En

253. Voir 3^e partie, chap. II, note 245. La donation de Robert de Cernay comportait, outre la manière de Mouturenge, toutes celles qu'il pourrait trouver sur ses terres. Voir MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 55-56, XXXVI : « *marnam in terra sua, ubicumque eam reperire potuerit, monachis ad terras suas meliorandas in perpetuum dedit...* ». Il en fut de même de la concession de Renaud des Trous, en 1215, *ibid.*, I¹, 199, CXCIV : « *ad meliorandas terras monachorum...* ».

254. DUBY (G.), *Le problème des techniques agricoles*, Gand, 1966, p. 276-277.

255. GUÉRARD (B.), *op. cit.*, t. II, p. 129, n^o XXXVII.

256. LE GOFF (J.), *op. cit.*, p. 492-534, tableaux chronologiques, où l'auteur précise que la dernière des grandes famines dura de 1224 à 1226.

257. IBANES (J.), *La doctrine de l'Église et les réalités économiques au XIII^e siècle*, Paris, 1967, p. 8.

1241-1242, la même abbaye d'Yerres concédait au curé d'Évry 8 setiers sur les noales et 3 muids sur la grande dîme ²⁵⁸.

- *La culture du blé* semble avoir été particulièrement poussée. Nous le remarquons à Châtenay, en 1214, lorsque le chapitre de Notre-Dame de Paris accordait 6 setiers de blé à l'abbaye de Val-Profond, en échange de sa renonciation aux noales ²⁵⁹. En 1240-1241, le curé de Vigneux recevait de Saint-Maur-des-Fossés 7 setiers de blé ²⁶⁰.

Il était parfois précisé qu'il s'agissait de froment, comme celui versé par Saint-Spire de Corbeil à Soisy-sur-École, en 1239 ²⁶¹.

Cependant, le mot *bladum* peut s'appliquer à d'autres céréales, l'avoine étant parfois incluse dans la redevance en blé, comme c'était le cas, en 1162, pour la grange de Montfaucon, sur la terre de La Bussière, lors de la donation de celle-ci par Nantier d'Orsay. Les religieux devaient servir au donateur 2 muids de blé, l'un d'hiver, l'autre d'avoine. En 1232, les moines de Longpont amodiaient à ceux de Cernay leur dîme sur la grange de Montfaucon, pour 7 setiers de blé, soit un demi-muid d'hivernage et 1 setier d'avoine. En mars 1237 (n. st.), lors du transfert de la chapelle, située dans la vallée au-dessous de la maison d'Eudes de Montfaucon, ils lui verseraient annuellement 19 setiers de blé d'hiver, qu'ils avaient à Gometz, plus un demi-muid d'avoine sur la grange de Jean de Briis, à Courtabœuf. Cette dernière grange produisait du blé d'hiver en 1162, 1204, 1232, 1237, du blé de mars en 1206 et de l'avoine en 1126, 1232, 1237 ²⁶².

- *L'avoine* était d'ailleurs la céréale la plus souvent associée au blé. Nous l'avons remarqué également, en octobre 1217, à la grange de Vauvert, près d'Ormoy-la-Rivière ²⁶³.

La plupart des compensations allouées aux curés, en échange de leurs renonciations aux noales, étaient souvent mixtes, comme ce fut le cas en 1212-1213, à Toussus-le-Noble, où l'abbaye de Notre-Dame de La Roche versait annuellement au curé 3 mines d'hivernage et 3 mines d'avoine ¹⁹³.

En 1217, Saint-Martin-des-Champs donnait un demi-muid de blé et un demi-muid d'avoine au curé de Limours et, en 1218, 8 setiers de blé, moitié hivernage, moitié avoine au curé de Clamart ²⁶⁴. Le

258. TRAN-THUAN (O.), *op. cit.*, p. 377-378, n° 195 (1236) ; 392-393, n° 202 (1241-1242).

259. *Arch. nat.*, S 203, n° 3.

260. *Arch. nat.*, LL 46, fol. 41^{vo} ; LL 48, fol. 267-272.

261. COUARD-LUYS (E.), *op. cit.*, p. 83-84, n° LXXIX.

262. LEFÈVRE (S.), « Montfaucon... », p. 18, 26-27.

263. DEPOIN (J.), *Saint-Martin-des-Champs*, t. III, p. 343, n° 742.

264. DEPOIN (J.), *Saint-Martin-des-Champs*, t. III, p. 343, n° 742 (1217) ; 349-350, n° 749 (1218).

long conflit qui opposa, de 1239 à 1252, l'abbaye de Saint-Magloire au curé des Essarts-le-Roi, obligea ce dernier à restituer 12 muids de blé et d'avoine, outre 2 setiers de fèves et de pois qu'il avait fait saisir ¹⁹².

En août 1254, le prieuré Saint-Laurent de Montfort affermait au curé de Galluis le tiers des dîmes contre 3 muids de blé, moitié hivernage, moitié avoine, à verser chaque année sur la grange de Galluis ²⁶⁵.

Les redevances en avoine seule étaient rares ; nous en avons cependant noté quelques-unes, en 1229 au Val-Saint-Germain ²⁶⁶ et en 1240 à Viry-Châtillon ²⁶⁷. La charte de coutumes de Trappes, octroyée, en août 1226, aux hommes de cette localité, par l'abbé de Saint-Denis, Pierre d'Auteuil, les dispensait d'une redevance en avoine ²⁶⁸.

Cette culture était étroitement liée à l'élevage des chevaux, ainsi qu'en témoigne un accord intervenu entre les Templiers de La Ville-dieu-lez-Maurepas et les moines de Saint-Denis, en janvier 1207 (n. st.), où celui qui avait un cheval versait annuellement aux moines 3 mines d'avoine et celui qui n'en possédait pas seulement 3 minots ²⁶⁹.

D'autre part, les terresensemencées en avoine étaient soumises à la vaine pâture, après la moisson, comme ce fut le cas en janvier 1225 (n. st.), sur les terres défrichées par le prieuré d'Épinay-sous-Sénart ²⁷⁰.

• *Les autres céréales* étaient peu cultivées. Ainsi, l'orge n'est attestée que par cinq textes : vers 1140, à Orangis, où le prieuré de Longpont-sur-Orge recevait une dîme de 2 setiers d'annone, l'un de froment, l'autre d'orge. A la même date, Milon et Pierre d'Aulnay donnaient au même prieuré, où leur frère Renaud était reçu moine, 2 setiers de blé, l'un de méteil, l'autre d'orge ²⁷¹. En 1152, à Bourg-la-Reine, on remarque un double emblavage, froment et orge, sur les terres de Notre-Dame de Paris ²⁷². A Évry, en 1241-1242, le curé recevait de l'abbaye d'Yerres 3 muids sur la grande dîme, moitié hivernage, plus 9 setiers d'avoine et autant d'orge et sur les noales, 8 setiers de blé ²⁷³. Enfin, en janvier 1258 (n. st.), saint Louis abandonnait une

265. *Arch. nat.*, S 1144, n° 15.

266. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I, 277-278, CCXCVII.

267. GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, t. IV, p. 56, CXVII.

268. *Arch. nat.*, LL 1157, p. 571 b-572 a-b.

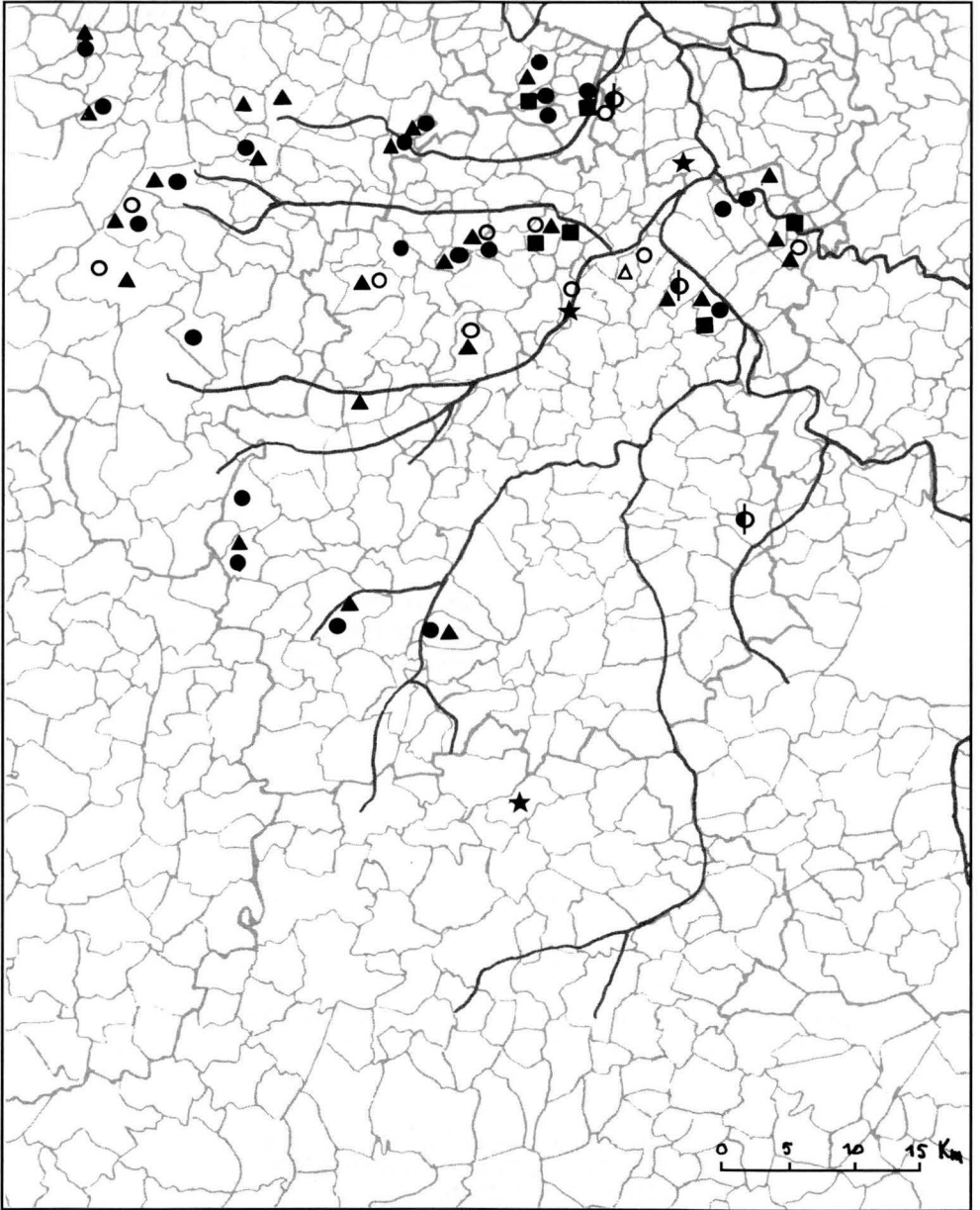
269. *Ibid.*, p. 540 b.

270. *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 356, p. 255.

271. MARION (J.), *op. cit.*, p. 82, XXIX ; 266, CCCXL.

272. GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 388-389, XXII.

273. TRAN-THUAN (O.), *Yerres*, p. 392-393, n° 202.



CÉRÉALICULTURE ET ASSOLEMENTS

- | | | | |
|-----|---|--------------------------------|---------------|
| Blé | { | Annone, blé d'hiver ● | Avoine ▲ |
| | | Froment ◐ | Orge ■ |
| | | Blé de mars, trémois, méteil ○ | Assolements ★ |

redevance de 7 setiers d'orge qu'il percevait à Boussy-Saint-Antoine et à Quincy-sous-Sénart ²⁷⁴.

Le seigle n'apparaît que sous forme de méteil où, associé au froment, il fournissait un blé de second choix. Nous l'avons déjà vu à Longpont, en 1240 ²⁷¹. En 1192, les moines de Saint-Didier de Bruyères-le-Châtel devaient recevoir de ceux des Vaux de Cernay une dime d'une demi-mine d'annone, moitié méteil, moitié avoine, par arpent emblavé et cultivé par les soins de ces derniers. Le même prieuré concluait, entre 1203 et 1220, un accord avec ses hommes de Ballainvilliers, pour percevoir une redevance en avoine, méteil et orge ²⁷⁵. En septembre 1242, les frères des Moulineaux recevaient, sur la dime du Perray, un muid de blé, moitié froment ou méteil, moitié avoine ²⁷⁶. On le trouve aussi au Plessis-Piquet (Plessis-Robinson), sur une terre affermée par le chapitre de Notre-Dame de Paris au clerc Jean du Plessis, le 21 mars 1272 (n. st.) ²⁷⁷.

b) *Assolement triennal et cultures rotatives*

La rotation des cultures, séparant le terroir en trois soles ou saisons, permettait, durant trois années consécutives, la succession de céréales d'hiver, de blé généralement et de céréales de printemps : blé de mars, seigle, avoine ou orge et de la jachère. Elle fut connue des agronomes latins, Columelle et Pliny l'ancien qui préconisaient l'alternance des céréales et des légumes. Introduit en France, dès le IX^e siècle, dans la région parisienne, puisque le Polyptyque d'Irminon le signale ²⁷⁸, l'assolement triennal se propagea rapidement ainsi que nous l'avons observé par les doubles emblavages, en 1140 à Orangis et Longpont ²⁷¹, en 1152 à Bourg-la-Reine ²⁷², de 1162 à 1237 à Montfaucon ²⁶², en 1192 à Bruyères-le-Châtel ²⁷⁵, en 1212-1213 à Toussus-le-Noble ¹⁹³, en 1217 à Ormoy-la-Rivière ²⁶³, également en 1217 à Limours et en 1218 à Clamart ²⁶⁴ ; de 1239 à 1252 aux Essarts-le-Roi ¹⁹², en

274. *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 356, p. 343 et *Gallia Christ.* VII, 246.

275. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 117-118, XCVIII ; MARCHÉGAY (P.), « Chartes et autres titres du monastère de Saint-Florent de Saumur concernant l'Île-de-France », dans *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. V, 1878, p. 151-152, pièce XVII ; LEFÈVRE (S.), « Viticulture monastique à Bruyères-le-Châtel », p. 24 (n. 7-8) ; 30, n. 33.

276. MOUTIÉ (A.), *Moulineaux*, p. 33, n° XXI.

277. GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, II, 129, XXXVII : « *ad campipartem, pro duabus sextariis bladi mixtolii...* ».

278. DEMANGEON (A.), « La géographie de l'habitat rural », dans *Annales de géographie*, 1927, p. 21, 98, d'après le *Polyptyque d'Irminon*, éd. B. GUÉRARD, p. 649 ; FLACH (J.), *L'origine historique de l'habitation*, Paris, s.d., p. 41, d'après le *Polyptyque d'Irminon*, éd. A. LONGNON, p. 14, 116-117 ; FAUCHER (D.), « L'assolement triennal en France », dans *Études rurales*, n° 1, avril-juin 1961, p. 8.

1242 au Perray ²⁷⁶. Parfois la redevance était triple comme à Balainvilliers entre 1203 et 1220 ²⁷⁵ ou Évry en 1241-1242 ²⁷³. Faut-il y voir une suppression de la jachère ou plutôt une céréale d'hiver et deux de printemps ?

Le relevé des redevances en nature nous permet de constater que la rotation des cultures était beaucoup plus fréquente au XIII^e siècle que l'amendement par engrais, naturel ou composé.

Les mentions d'assolement, c'est-à-dire de division en soles ou saisons, sont rares ; nous en avons rencontré deux très discrètes l'une dans un texte du prieuré de Longpont-sur-Orge, vers 1080, à Villeneuve-le-Roi ²⁷⁹, l'autre dans un acte de l'abbaye d'Yerres, en 1225-1226, à Bonlieu, aux confins de la Beauce et du Gâtinais ²⁸⁰.

3. La viticulture

Le vignoble n'avait cessé de se développer depuis l'époque romaine. Néanmoins, nous avons constaté que celui des monastères, déjà important, s'accrut par des donations plutôt que par de nouvelles plantations. Si les plateaux du Hurepoix et les vallées marécageuses de la Seine ou de ses affluents n'offraient guère de terres favorables à cette culture, elle est cependant attestée un peu partout.

a) Répartition géographique

- *Vallée de la Seine* – L'abbaye des Vaux de Cernay possédait un vignoble étendu, longuement étudié récemment ²⁸¹ ; c'est pourquoi nous n'y reviendrons qu'occasionnellement. Des vignes sont attestées au Plessis-Chenet, près de la grange de Bouligneau en 1181 et 1184 ²⁸².

En descendant la vallée de la Seine, nous trouvons celles du prieuré Notre-Dame des Champs d'Essones, développées par Suger, qui en acheta en outre quelques autres ⁹².

279. MARION (J.), *op. cit.*, p. 164-165, CLXXI : « *et tantum de alia terra quantum carruca monachorum per omnes seisones arare possent...* ».

280. TRAN-THUAN (O.), *op. cit.*, p. 309-311, n° 160 : « *terras vero illas que plantate non fuerint secundum seisones suas colere tenebuntur...* » ; commentaire de DUBY (G.), *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, 1962, t. I, p. 177.

281. GEORGE (A.), « Les vignobles de l'abbaye des Vaux de Cernay dans *Paris et Ile-de-France. Mémoires*, t. 35 (1984) ; *La vigne et le vin en Ile-de-France*, p. 37-68.

282. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 76-77, LXI (1181), 87, LXXI (1184).

Saint-Maur-des-Fossés en possédait également à Évry²⁸³. L'abbaye de Sainte-Geneviève avait les siennes à Draveil et Vigneux²⁸⁴. Les Vaux de Cernay en reçurent par donation à Ablon²⁸⁵.

• *Vallées des affluents* – Sur la rive droite, on ne sait si les vignes de l'abbaye de Sainte-Geneviève, attestées en 1247 à Épinay et Quincy résultaient des défrichements des lisières nord de la forêt de Sénart ou de la proximité de la vallée de l'Yerres²⁸⁶. La rive gauche semble avoir été plus favorisée. Ainsi, le prieuré de Longpont-sur-Orge reçut une vigne à Milly-la-Forêt, dans la vallée de l'École, en 1136 ; les moines en avaient également, en 1261, à Ris-Orangis, dont ils vendirent un demi-arpent au maire de cette localité ; un conflit de possession les opposa aux chanoines de Linas en mars 1233 (n. st.) à propos de vignes achetées par ceux-ci à Lardy, pour lesquelles ils devaient verser à Longpont 32 deniers de cens à la Saint-Rémi²⁸⁷. Nous avons déjà noté celles des Vaux de Cernay, près du confluent de l'Essonne, au Plessis-Chenet²⁸². Cette abbaye échangea les siennes avec celles de Port-Royal, à Ormoy, au terroir de Roissy²⁸⁸. Dans la vallée de la Juine, des dons lui furent faits à Étampes et Étréchy, en 1163 et 1294²⁸⁹.

Cependant, c'est sur les bords de l'Orge que les vignes étaient les plus nombreuses. Nous avons longuement étudié le vignoble de Bruyères-le-Châtel où l'abbaye des Vaux de Cernay possédait un cellier ; elle y reçut quelques dons et réalisa des échanges fructueux avec des prieurés voisins. Son domaine viticole s'étendait aussi à Arpajon et Saint-Germain-lès-Arpajon, ainsi qu'à Ollainville et à Breuillet²⁹⁰.

Le prieuré de Longpont avait les siennes à Leuville-sur-Orge²⁹¹. Il en reçut en dons à Longpont même et à la périphérie : Longpont-Luisant et Villebouzin, à Linas au terroir de Montebot et à Rosières,

283. En 1273, voir TERROINE (A.), *op. cit.*, p. 30, note 129 et *Arch. nat.*, LL 46, fol. 246.

284. *Arch. nat.*, L 885, n^{os} 32-34 ; DEPOIN (J.), « Les vicomtes de Corbeil... » dans *B.S.H.A.C.E.H.*, t. 5 (1899), p. 68-69 (1224, mars, n.st.).

285. GEORGE (A.), *op. cit.*, p. 42, 46, d'après MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, t. I, p. 10, 18, 61.

286. *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 351, fol. 71^{vo}.

287. MARION (J.), *op. cit.*, p. 76, n^o XVIII ; *Bibl. nat.*, Nouv. acq. lat. 932, fol. 29^{vo}-30^{ro} (69), pour Milly-la-Forêt ; fol. 37 (93), pour Lardy.

288. GEORGE (A.), *op. cit.*, p. 47, d'après *Cart. t. I*, p. 358-359.

289. *Ibid.*, p. 39, 44 ; MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 8 ; 34, XXIV (circa 1162) ; 40, XXVI (1163) ; I², 908-910, DCCCCXXXVII (Aug. 1294).

290. LEFÈVRE (S.), « Viticulture monastique à Bruyères-le-Châtel... », p. 23-31 ; GEORGE (A.), *op. cit.*, p. 44, 56 ; MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 17-18 (1156-1157) ; 340-341 (1237) ; 432-433 (1249).

291. MARION (J.), *op. cit.*, p. 105, LX-LXI (vers 1100) ; 104-105, LVIII-LIX (v. 1110) ; 108, LXV (v. 1110) ; 145-146, CXXXIV (v. 1136) ; 263, CCCXXXV (v. 1150).

près de Brétigny, ainsi qu'à Villiers-sur-Orge, Villemoisson et Savigny-sur-Orge²⁹².

Saint-Germain-des-Prés possédait, depuis l'époque de l'abbé Irminon, un vignoble à Épinay-sur-Orge²⁹³.

A Athis-Mons, près du confluent de la Seine, trois établissements se partageaient l'important domaine viticole, attesté à Mons par une donation à Saint-Magloire, depuis Robert le Pieux. Des vignes furent concédées aux Vaux de Cernay, en 1142, 1156-1157 et 1191 et à Longpont à une date indéterminée²⁹⁴.

L'abbaye des Vaux de Cernay avait aussi quelques vignes dans la vallée de la Remarde, de 1202 à 1208, au Val-Saint-Germain²⁹⁵.

Les vallées de l'Yvette et de la Bièvre semblent avoir été moins riches en vignes ; le domaine que Saint-Germain-des-Prés possédait à Palaiseau, au temps de l'abbé Irminon était passé entre des mains laïques²⁹³. Cependant, le prieuré de Champlan, dépendant de celui de Longpont, reçut quelques donations de 1100 à 1243²⁹⁶. Dans la vallée de la Bièvre, des vignes subsistaient à Verrières dans les domaines de Saint-Germain-des-Prés²⁹⁷ et à Buc dans ceux des Vaux de Cernay²⁹⁸.

La vigne était cultivée aussi sur les plateaux, à Bagneux et à Châtenay-Malabry, sur les terres des Vaux de Cernay ; l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en possédait aussi dans cette dernière loca-

292. A Longpont, vers 1100, il reçut des vignes contre 5 sous de cens, *ibid.*, p. 119-120, LXXXV ; à Longpont-Luisant, vers 1095, un demi-arpent, *ibid.*, p. 109-110, LXIX ; vers 1100, la moitié des vignes, *ibid.*, p. 136, CXIII et à des dates indéterminées, un arpent à deux reprises, *ibid.*, p. 109, LXVIII ; 110, LXX ; à Villebouzin, Cne de Longpont, vers 1136, un demi-muid de vin, *ibid.*, p. 269-270, CCCXLIV ; vers 1090, à Montebot, Cne de Linas, un demi-arpent, *ibid.*, p. 134, CX ; à Rosières, Cne de Brétigny (s.d.), *ibid.*, p. 141, CXXIV ; vers 1150, deux arpents à Villiers-sur-Orge, *ibid.*, p. 262, CCCXXXIV ; 267, CCCXLI ; vers 1100, à Villemoisson, une dîme en vin, *ibid.*, p. 138, CXVII ; à Savigny-sur-Orge, des vignes, vers 1100, *ibid.*, p. 166-167, CLXXV et un clos, avec la treille, vers 1130, *ibid.*, p. 156, CLVI ; enfin, en 1247, de nouvelles vignes furent plantées, *Bibl. nat.*, Nouv. acq. lat. 932, fol. 31 (70-71).

293. DURLIAT (J.), « La vigne et le vin de la région parisienne au début du IX^e siècle d'après le Polyptyque d'Irminon », dans *Le Moyen Age*, n° 344, 1968, p. 401.

294. GEORGE (A.), *op. cit.*, p. 39, 42, 46-47 ; MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 11, 18, XIII (1156-1157), 111-112, XCII (1191) ; MARION (J.), *op. cit.*, p. 200, CCXXVIII.

295. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 137-138, CXX ; 146-147, LXXIX ; 166-167, CLIII.

296. MARION (J.), *op. cit.*, p. 201, CCXXX, vers 1100, un demi-arpent ; p. 195, CCXXI, vers 1105, une part de clos et 5 arpents ; p. 199-200, CCXXVII, les vignes du monastère sont attestées vers 1110 ; en 1243, il reçut des vignes au lieu-dit Belefontaine, *Bibl. nat.*, nouv. acq. lat. 932, fol. 23^{ro-vo} (47).

297. DURLIAT (J.), *op. cit.*, p. 401 ; ANGER (Dom P.), *op. cit.*, t. I, p. 156.

298. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 34, note 1 (1153).

lité²⁹⁹ et à Thiais²⁹⁷. La grange de Montfaucon avait les siennes près de la grange même et à Saulx-les-Chartreux ; elle concéda ces dernières, en 1237, au desservant de la chapelle de Montfaucon³⁰⁰. D'autres sont attestées à Sceaux, en 1120, où le prieuré de Longpont recevait un arpent³⁰¹ ; près de La Villedieu-lez-Maurepas, en janvier 1207 (n. st.), lors d'un accord entre Saint-Denis et les Templiers³⁰² et vers 1100, au lieu-dit Villarceau, à Nozay, entre les vallées de la Salmouille et du Rouillon³⁰³.

Ces vignes servaient à la consommation propre des domaines monastiques, mais les vins étaient commercialisés et transportés sur des bateaux plats vers la Seine, c'est ce qui explique la concentration viticole dans les vallées inférieures des rivières³⁰⁴.

b) *Nouvelles plantations*

Le vignoble monastique semble donc avoir été enrichi beaucoup plus par des dons laïques que par des plantations. Néanmoins, nous en avons relevé quelques-unes. En effet, des plantations de vignes et d'un verger étaient envisagées près de la villeneuve de Fontenay, lors du pariage entre Louis VI et le prieuré d'Arpajon³⁰⁵. A Essonnes, près du prieuré Notre-Dame-des-Champs, Suger créa un clos et en acheta d'autres³⁰⁶.

Le vignoble de Saint-Germain-des-Prés avait beaucoup souffert des invasions normandes ; cependant, Avrainville devait offrir une terre assez favorable à la culture de la vigne, puisqu'elle s'y développa, depuis juin 1216. Après le défrichement d'un bois, en 1255 et 1267 (janv., n. st.), les essarts de Montevrain y étaient concédés à charge de les planter en vignes³⁰⁷. D'autre part, avant 1260, Barthélemy, prieur de Bagneux, dépendant de Saint-Germain-des-Prés, avait fait planter la vigne sur deux mesures de cette localité³⁰⁸.

299. GEORGE (A.), *op. cit.*, p. 44, 48-49, d'après MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 86, 103-104 ; ANGER (Dom P.), *op. cit.*, t. I, p. 149.

300. GEORGE (A.), *op. cit.*, p. 43-44 ; LEFÈVRE (S.), « Montfaucon... », p. 18, 26.

301. MARION (J.), *op. cit.*, p. 208-209, CCXLVII.

302. *Arch. nat.*, LL 1157, p. 540^b ; LL 1168, 7 ; *Bibl. nat.*, Nouv. acq. lat. 43, fol. 116.

303. MARION (J.), *op. cit.*, p. 125, XCIV ; 128, XCVIII.

304. GEORGE (A.), *op. cit.*, p. 49, surtout note 57.

305. LUCHAIRE (A.), *Louis VI*, p. 270-271, n° 597 et *Ordonnances*, t. VI, p. 703 ; LEFÈVRE (S.), « Deux prieurés... », p. 13.

306. SUGER, *Liber*, p. 181.

307. POUPARDIN (R.), *op. cit.*, t. II, p. 217-218, CCCCXXV (juin 1216) ; *Arch. nat.*, L 781, n° 12 ; LL 1027, fol. 149 (1255) ; LL 1025, fol. 184 ; LL 1026, fol. 127^{vo} (1267, janv., n.st.) ; LEFÈVRE (S.), « Les contrats de plantation et l'extension du vignoble en Ile-de-France (X^e-XIII^e s.) », dans *Paris et Ile-de-France. Mémoires*, t. 35 (1984), p. 33-34.

308. *Ibid.*, p. 34 (18), d'après *Arch. nat.*, LL 1027, fol. 150^{vo}.

Cette culture était aussi envisagée lors de la fondation de la ville-neuve de Bonlieu par l'abbaye d'Yerres, en 1225-1226³⁰⁹.

Le chapitre de Notre-Dame de Paris développa également son vignoble à Villejuif, vers 1130 et en mai 1255³¹⁰, de même qu'à Ivry-sur-Seine, en octobre 1256³¹¹.

c) *Les contrats*

- *Le métayage* était une forme de concession qui permettait au bailleur et au planteur de recevoir chacun la moitié de la récolte. Il fut utilisé en novembre 1251, par Nicolas Arrode, qui concéda, pour quatre ans, des terres à planter en vignes à cinq vigneronns de Ville-neuve-le-Roi auxquels il fournissait des échalas³¹².

- *Le complant* était le contrat le plus courant ; le délai était, en principe, de cinq ans et le planteur pouvait obtenir la moitié des vignes. Ces clauses ne furent d'ailleurs pas toujours observées.

Il fut utilisé par l'abbaye de Sainte-Geneviève en février 1250 (n.st.) à L'Haÿ-les-Roses, lorsqu'elle accensa, pour 8 l.p. par an, à sept cultivateurs, des terres à améliorer dans les cinq ans, en y plantant la vigne et en construisant ce qu'ils voudraient³¹³.

Le chapitre de Notre-Dame de Paris apporta quelques restrictions à ce type de contrat. Ainsi, lors de la concession, en novembre 1250, d'un demi-arpent, à charge de planter la vigne, au clos d'Orly, contre un cens annuel de 18 s. p., dû par Sevin Bernard, celui-ci pouvait en recueillir les fruits durant cinq ans, au bout desquels le chapitre reprenait la vigne³¹⁴. En octobre 1252, il accensait 8 arpents et demi de terre à Trouvilliers, à douze cultivateurs de Corbreuse, ceux-ci devaient planter la vigne dans un délai de deux ans, contre un cens annuel de 12 deniers l'arpent et la dîme de 8 setiers par muid de vin. La division par héritage y était d'ailleurs réglementée³¹⁵.

309. Voir *supra*, note 280 et *infra*, note 481.

310. GUÉRARD (B.), *op. cit.*, t. III, 355, VII (1130), sur trois quartiers de terre, au terroir de Monsivry, contre un cens de 9 deniers ; en mai 1255, un arpent de vigne était échangé contre 7 quartiers de terre à planter en vignes (*Arch. nat.*, S 417, n° 37).

311. GUÉRARD (B.), *op. cit.*, t. II, 69, XLIX.

312. LEFÈVRE (S.), « Les contrats de plantation... », p. 30, d'après *Arch. nat.*, S 1337, nos 26-27 et DEPOIN (J.), *Saint-Martin-des-Champs*, t. IV, p. 205-206, n° 1094.

313. LEFÈVRE (S.), « Les contrats de plantation ... », p. 31-32, d'après *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 356, p. 318.

314. *Ibid.*, p. 32 et note 10, d'après *Arch. nat.*, S 345, n° 2.

315. *Ibid.*, p. 32 et note 11, d'après *Arch. nat.*, S 209, nos 4-5 ; LL 76, p. 385, 390 et extraits dans GUÉRARD (B.), *op. cit.*, t. II, p. 309, II.

d) *Les dîmes*

• *Les novales* – Les nouvelles plantations étaient soumises à la dîme selon des conditions précises. Ainsi, en avril 1209-1210, les habitants de Dourdan devaient au prieuré de cette ville, pour chaque arpent de vignes plantées ou à planter, 4 setiers de vin, mais, ils n'étaient tenus de payer la dîme des nouveaux plants que cinq ans après la date de plantation³¹⁶.

A Avrainville, sur les terres de Saint-Germain-des-Prés, en juin 1216, cette abbaye percevait un setier de vin de « mère goutte » par muid de raisin³⁰⁷. A Étiolles, en août 1233, les vigneronns devaient verser à Saint-Victor, 3 muids sur les anciennes plantations et 8 muids sur les nouvelles³¹⁷. A La Norville, en avril 1255-1256, la dîme était de 4 setiers de vin par arpent à la mesure de Chastres (Arpajon)³¹⁸. En octobre 1247 le curé de Savigny devait 100 livres au prieuré de Longpont pour 30 ans de dîmes novales indûment perçues²⁹².

• *Les dîmes en blé et en vin* – La juxtaposition des deux cultures sur certains terroirs permettait la perception de dîmes mixtes, nous l'avons observé aux XI^e et XII^e siècles sur les terres du prieuré de Longpont. Vers 1090, une mourante, Hersende, léguait deux parts de dîme de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, comprenant notamment l'annone et le vin³¹⁹. Vers 1100, Ansoud, chanoine de Saint-Pierre de Monthéry, donnait au prieuré sa terre des Fontenelles, avec la dîme du vin et de l'annone³²⁰. Vers 1110, Ébrard Choisis cédaît la moitié de la dîme de Champlan, mais toute la dîme en vin³²¹.

Il en fut de même sur les terres des Vaux de Cernay, au Val-Saint-Germain, en 1202-1204 et 1208, où les moines recevaient le tiers des grains ou du vin²⁹⁵.

A Fresnes, en mars 1212 (n. st.), lors d'un accord entre les chapitres de Saint-Honoré et de Notre-Dame de Paris, à propos des dîmes anciennes et nouvelles, le chapitre de Saint-Honoré conservait toutes les dîmes des vignes qu'il percevait jusqu'à présent, tandis que le chapitre de Notre-Dame gardait toute la dîme en blé et la dîme des

316. GUYOT (J.), *Chronique d'une ancienne ville, Dourdan, capitale du Hurepoix*, p. 39, 409-410, P.J. n° 5.

317. *Arch. nat.*, S 2160, n° 3 ; LL 1450^a, fol. 199^{ro}.

318. GUÉRARD (B.), *op. cit.*, t. II, p. 98-99.

319. LEFÈVRE (S.), « Les restitutions de dîmes laïques au prieuré de Longpont-sur-Orge au début du XII^e siècle », dans *Actes du 102^e Congrès national des sociétés savantes. Limoges, 1977*. Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, t. I, Paris, 1979, p. 286, note 7 et 292, d'après *Cartulaire*, p. 134-135, n° CXI.

320. *Ibid.*, p. 285-286 et note 6, d'après *Cartulaire*, p. 124-125, n° XCIII.

321. *Ibid.*, p. 289, note 14, d'après *Cartulaire*, p. 197, n° CCXXIV : « *Medietatem decime et omnem decimam vini...* ».

vignes anciennes et nouvelles sur lesquelles le chapitre de Saint-Honoré n'avait rien reçu jusqu'à présent ³²².

e) *Entretien du vignoble*

Il était assuré généralement par le planteur, qui était parfois assujéti à la corvée de vendanges, comme ce fut le cas à Bruyères-le-Châtel, sur les vignes du lieu-dit de Couart ³²³ ou à la garde des récoltes, comme à Avrainville ³⁰⁷.

f) *Les conflits*

Ils étaient inévitables, malgré la rigidité des contrats. C'est ainsi que, vers 1140, un différend se produisit entre le prieuré de Longpont-sur-Orge et Frédéric de Grigny qui ne réglait pas les redevances dues pour la vigne qui lui avait été accensée. Finalement il dut verser aux moines un demi-muid de vin, provenant d'autres vignes que les siennes, sur son pressoir de Grigny ³²⁴.

Les plus âpres opposèrent les Vaux de Cernay aux établissements voisins : le premier les affronta, en 1173, aux bénédictins de Morigny, à propos des vignes d'Étréchy ; ces derniers obtinrent deux muids de vin sur les vendanges des Vaux de Cernay ³²⁵. Une contestation éclata, en 1192, à Bruyères-le-Châtel avec le prieuré Saint-Saturnin de Chevreuse, dépendant de Saint-Pierre de Bourgueil, qui ne put obtenir que la moitié du prix des vendanges et du vin et devait déposer ses tonneaux dans le cellier des Vaux de Cernay. La même année, un conflit relatif aux dîmes fut réglé avec le prieuré Saint-Didier de Bruyères-le-Châtel, dépendant de Saint-Florent de Saumur. Celui-ci obtint une compensation en annone, tandis que les Vaux de Cernay percevaient sur chaque arpent de vigne « un costeret » de quatre setiers de vin, provenant de la cuve et non du pressoir ³²⁶. A Ablon, un des meilleurs vignobles de l'abbaye, celle-ci entra en conflit avec les moines de Longpont et de Montlhéry, ainsi qu'avec les chanoines de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève, depuis 1175 ³²⁷.

D'autres établissements eurent également quelques problèmes à régler, comme Saint-Spire de Corbeil, avec le curé de Ballancourt, en

322. *Arch. nat.*, S 381 (ancien L 470, n° 6) ; LL 76, p. 90, 99.

323. LEFÈVRE (S.), « Viticulture monastique... », p. 24 et note 9, d'après MARCHÉGAY (P.), *op. cit.*, p. 153-154 (26), pièce XIX.

324. MARION (J.), *op. cit.*, p. 274-275, n° CCCLXII.

325. GEORGE (A.), *op. cit.*, p. 45, note 32.

326. *Ibid.*, p. 45 ; LEFÈVRE (S.), « Viticulture monastique... », p. 29-30 et *supra* note 275.

327. GEORGE (A.), *op. cit.*, p. 46-47.

avril 1212, à propos de cinq quartiers de vignes légués aux chanoines par son prédécesseur ; ils obtinrent gain de cause, sauf pour un quartier qui devait être vendu dans l'année ³²⁸.

Nous avons vu précédemment comment fut réglé le conflit entre Saint-Victor et les Hospitaliers de Corbeil, à propos des dîmes anciennes et nouvelles d'Étiolles ³¹⁷.

g) *Abandon de la viticulture*

Malgré l'importance attachée à la culture de la vigne, elle pouvait laisser la place à d'autres cultures.

Ainsi, en décembre 1270, les hommes de Chevilly et de L'Haÿ pouvaient réduire les vignes en terres arables ou vice-versa ³²⁹. En août 1294, différents clos de vignes situés à Étréchy furent arrachés et mis en culture par l'abbaye des Vaux de Cernay ³³⁰.

Le déclin du vignoble de l'Ile-de-France n'était cependant pas encore amorcé, sauf à Paris où des clos furent détruits au cours des XII^e-XIII^e siècles, mais, dans l'ensemble, il se maintint jusqu'au XVIII^e siècle. On a beaucoup épilogué sur les causes de cette disparition que certains attribuent à la préférence des vins rouges aux blancs et à la qualité médiocre des cépages qui se conservaient mal. D'autre part, les rivières faiblement navigables n'assuraient plus le transport vers les ports de la Seine. Enfin, l'installation du chemin de fer, qui permettait d'importer de meilleurs crus, acheva de le ruiner ³³¹.

4. Jardins et vergers

Ils sont rarement mentionnés ; pourtant, la superficie restreinte de la plupart des hostises ne permettait guère d'autres cultures autour des cabanes.

a) *Les jardins*

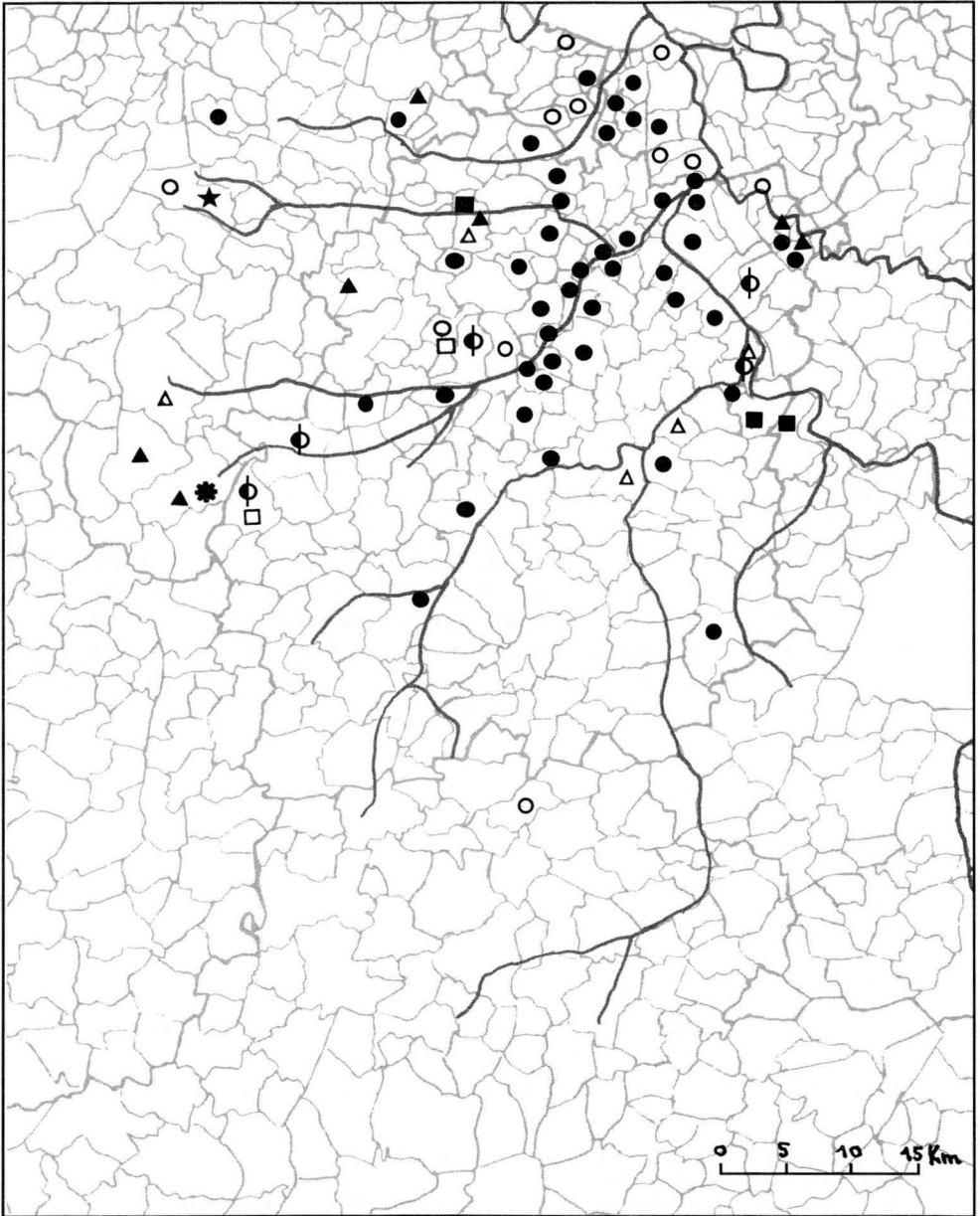
Quelques-uns sont signalés lors des donations ou à propos des conflits. Ainsi, vers 1100, un jardin était concédé à Orsay au prieur de Longpont. A une date indéterminée, une terre suffisante pour y

328. COUARD-LUYS (E.), *Cartulaire*, p. 61, n° LI.

329. *Arch. nat.*, S 312, n° 45.

330. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I², 908-910, DCCCXXXVII.

331. DION (R.), *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle*, Paris, 1959, p. 215 ; FOURQUIN (G.), *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Age*, Paris, 1964, p. 65-73, 81-88 et carte 1 : « Le vignoble de la région parisienne d'après les plans d'Intendance du XVIII^e siècle. » LACHIVER (M.), *Vins, vignes et vigneron. Histoire du vignoble français*. Paris, Fayard, 1988, in-8°, 714 p.



VIGNOBLES, JARDINS, VERGERS

- | | |
|--|--|
| Vignes attestées ● | Fèves et pois ★ |
| Plantations de vignes envisagées ○, réalisées ◐ | Lin et chanvre ✱ |
| Plantations de jardins envisagées △, réalisées ▲ | Plantations de vergers envisagées □, réalisées ■ |

établir un jardin était donnée à Saint-Michel-sur-Orge au lieu-dit Launay³³².

Lors de la fondation de la chapelle de Buc, celle-ci était dotée d'un jardin près du cimetière³³³.

Suger établit un jardin près du prieuré d'Essonnes, restauré par ses soins³³⁴.

La création de jardins sur les rives de l'Orge, par les colons de Corbreuse, depuis 1175, fut à l'origine du grave conflit avec les hommes de Bréthencourt, privés ainsi de l'usage des pâturages communs³³⁵.

En juin 1190, l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire avait acquis deux arpents de terre pour y établir le cimetière et le jardin du prieuré de Sonchamp³³⁶.

La donation à l'abbaye des Vaux de Cernay par Robert Chalmont et son fils Amaury des terres de Faÿ, près de la grange de Crache-Pommeret, en 1197, incluait des jardins. Il est intéressant de noter que le terme bas latin *jardinis* est employé ici au lieu de *hortus*. D'ailleurs, la plupart des granges de l'abbaye possédaient des jardins, ainsi celle de Proverlu, établie après la donation d'Adam de La Chapelle, en 1168, possédait encore en 1511 « court et jardin ». Il y en avait également à Quinquampoix, près de Fontenay-le-Vicomte et près de la grange de Bouligneau et à La Bussière, près de Montfaucon³³⁷.

Nous avons vu précédemment que la création de jardins était envisagée à Itteville, lors de l'aménagement des marais de la Juine²²⁷.

D'autre part, le censier de l'abbaye Sainte-Geneviève signale en juin 1247, à Épinay et Quincy des cens sur les jardins³³⁸.

En principe, les jardins des religieux n'étaient pas soumis à la dîme. En effet, le III^e concile de Latran (1179) en avait exempté les hôtes des hôpitaux et les léproseries. Alexandre III étendit cette exemption à tous les religieux³³⁹, mais, les paroissiens y étaient astreints. Nous

332. LEFÈVRE (S.), « Le prieuré Saint-Martin et Saint-Laurent d'Orsay... », p. 80, d'après *Cartulaire de Longpont...*, p. 221, n^o CCLXVII ; sur la terre de Launay à Saint-Michel-sur-Orge, *ibid.*, p. 260, n^o CCCXXX.

333. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, p. 34, note 1.

334. SUGER, *Liber*, p. 181-182.

335. LEFÈVRE (S.), « Froideville... », p. 70, 76-77.

336. PROU (M.) et VIDIER (A.), *op. cit.*, t. II, p. 154-155, n^o CCLXVII.

337. Sur Le Faÿ, ferme au nord du Grand Crache ou Pommeret, MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, t. I¹, 128-129, CXI ; II, 126, chap. XIX ; sur Proverlu, Cne Ablis, *ibid.*, I¹, 48-51, XXI ; II, 135, chap. XXXVIII et BAILLY (E.), *Histoire d'Ablis et environs du pays chartrain*, Paris, 1890, p. 16 ; sur la grange de Bouligneau, MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, t. II, p. 123, chap. XIII et celle de Montfaucon, *ibid.*, t. II, p. 131, chap. XXIX.

338. *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 351, fol. 71^{vo}.

339. VIARD (P.), *op. cit.*, p. 43.

avons vu précédemment qu'un nouveau curé des Essarts-le-Roi avait fait saisir, parmi les dîmes novalles, des fèves et des pois, dont il fut obligé, par sentence d'un juge papal, en octobre 1252, de restituer deux setiers à l'abbaye de Saint-Magloire³⁴⁰.

Nous sommes assez mal renseignés sur ce qu'on cultivait dans ces jardins. Le conflit de Froideville nous a montré que les hommes de Bréthencourt y avaient arraché des herbes (plantes potagères), des aulx et des oignons³³⁵.

b) *Les vergers*

Ils étaient sans doute plus nombreux que ne le laissent supposer les rares mentions que nous avons trouvées dans le cartulaire de Longpont, où, vers 1100, Thibaut d'Orangis donnait au prieuré une mesure, avec maison et un verger (*virgulto*), près du monastère de cette localité. Vers 1105, la moitié d'un verger était concédée au prieuré d'Orsay, près de la chapelle des Viviers³⁴¹.

D'autre part, nous avons vu qu'entre 1134 et 1137, lors de la création de la villeneuve de Fontenay, la plantation d'un verger et de vignes était prévue³⁰⁵.

5. Les pâturages et l'élevage

L'extension des cultures eut pour corollaire un développement simultané de l'élevage, bien que les friches aient été le plus souvent utilisées comme pâturages. Ainsi, avant la restauration du prieuré Notre-Dame-des-Champs d'Essonnes, par Suger, seuls les moutons et les chèvres peuplaient sa solitude ; l'abbé y fit d'ailleurs établir des prés pour les vaches et les moutons³⁴².

a) *Prés et pâturages*

Lors de la fondation du prieuré de Saint-Vrain, entre 1031 et 1043, Eudes de Brateau lui concéda, entre autres, 4 arpents de prés³⁴³.

Ce fut surtout le prieuré de Longpont-sur-Orge qui bénéficia de nombreuses donations de prés : vers 1070, à Guipéroux, vers 1080 deux arpents et demi à Buisson et vers 1100, deux arpents à Buno, un

340. Voir *supra*, note 192 ; *Arch. nat.*, S 1144, n° 14 ; *Bibl. nat.*, ms. lat. 5413, fol. 163^{ro-vo} et ms. lat. 5414, p. 333-335.

341. Sur Orangis, voir MARION (J.), *op. cit.*, p. 243-244, n° CCXCIX ; sur la chapelle de Viviers, *ibid.*, p. 217, n° CCLIX ; LEFÈVRE (S.), « Le prieuré Saint-Martin et Saint-Laurent d'Orsay », p. 82-83.

342. SUGER, *Liber*, p. 178.

343. LEFÈVRE (S.), « Deux prieurés de Saint-Maur-des-Fossés... », p. 15.

demi-arpent à Champlan, un arpent au Perray, sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, des prés à Savigny ; vers 1100 deux arpents à Saint-Sulpice-de-Favières, un arpent à Orsay ; vers 1105, un arpent à Villebon ; en 1108, trois arpents à Lardy ; vers 1136, un pré à Milly-la-Forêt ; vers 1140, trois parts de prés à Pecqueuse, 6 arpents en 1268 à Savigny-sur-Orge, et à une date non précisée à Boissy-sous-Saint-Yon. Il en accensa vers 1100 à Longpont-Luisant. En avril 1241, le prieuré en acheta à Essonnes, au lieu-dit Les Fontaines ; en 1244, le conflit avec Isabelle, veuve de Guy, vicomte de Corbeil les obligea à poser des bornes entre leurs possessions respectives. Vers 1108 et 1110, Guy de Montlhéry libérait le prieuré du droit de pâture sur les prés avant que l'herbe ne soit mûre (*marcocia*), revendiqué par ses écuyers³⁴⁴.

L'abbaye des Vaux de Cernay bénéficia aussi de donations de prés à ses granges : aux Ebizoires, 6 arpents en 1163, à Crache-Pommeret, 4 arpents en 1197, à Longchêne, 5 quartiers en 1333 ; à Dampierre, 7 arpents et 3 quartiers en février 1242 (n. st.). Mais, ce fut surtout la grange de Bouligneau qui en bénéficia : elle reçut 9 arpents en 1181, au lieu-dit Roissy ; le droit de pacage sur les pâturages communs fut réglé avec les seigneurs d'Ormo y en octobre 1232 : l'abbaye abandonna aux hommes d'Ormo y les pâturages qu'ils pouvaient clore de murs ; si, par défaut de clôture, les bestiaux des moines y entraient, ils pourraient les chasser, mais, si les hôtes détruisaient le mur, ils devraient une amende de 5 sous. D'autres accords furent conclus, en mars 1275, avec les habitants de Saint-Fargeau, Auxonnette, Tilly et en mai 1279 avec ceux du Plessis-Chenet et du Coudray-Montceaux. L'abbaye reçut également 2 arpents de prés à Lachaite, près de Montlhéry, en juin 1206 et en possédait aussi à La Verville, près de Mennecy, d'après l'État des biens de 1511³⁴⁵.

344. MARION (J.), *op. cit.*, p. 112-113, n° LXXIV, pour Guipéroux ou Le Guipéroux, Cne de Longpont-sur-Orge ; p. 164-165, n° CLXXI, pour Buisson, Cne Champcueil ; 113, n° LXXV, pour Buno (-Bonnevaux) ; 210, n° CCCI, pour Champlan ; 130, n° CII (vers 1100) ; 144, n° CXXII (s.d.), pour Le Perray, Cne de Sainte-Geneviève-des-Bois ; 166-167, n° CLXXV, pour Savigny-sur-Orge (vers 1100) ; 254, n° CCCXVIII, pour Saint-Sulpice-de-Favières ; 221, n° CCLXVII et LEFÈVRE (S.), « Le prieuré Saint-Martin et Saint-Laurent d'Orsay... », p. 80-81 ; MARION (J.), *op. cit.*, p. 244-245, n° CCCI, pour Villebon-sur-Yvette ; 258, n° CCCXXIV, pour Lardy ; 76, n° XVII, pour Milly-la-Forêt ; 72-73, n° XI, pour Pecqueuse et LEFÈVRE (S.), « Une villeneuve en Hurepoix... », p. 22 ; MARION (J.), *op. cit.*, p. 79, n° XXIII, pour Boissy-sous-Saint-Yon et Egly ; 135, n° CXII, pour Longpont-Luisant ; p. 94-95, n° XLVII, pour le droit de pâture ; *Bibl. nat.*, Nouv. acq. lat. 932, fol. 20^{vo} (41, 1241) ; 10^{ro-vo} (15, 1244) et *supra*, note 230, pour le lieu-dit Les Fontaines, sur l'Essonne ; 36^{vo-37-38} (91-92, 94), pour Savigny-sur-Orge, en 1268.

345. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 43-44, XXVII (pièce fausse), pour les Ébizoires, Cne de Plaisir ; 128-129, CXI, pour Crache-Pommeret ; II, 81, MLIII, pour Longchêne ; I¹, 296-297, CCCXXI, pour Dampierre ; I, 76-77, LXI (1181 *vidimus* de 1232) et 87-88, LXXI (1184), pour Roissy, Cne d'Ormo y ; I¹, 303-305, CCCXXX (oct. 1232) et I², 720, DCCLXIV (mars 1275 n. st.), pour Saint-Fargeau (-Ponthierry),

D'autres établissements reçurent quelques dons en prés, tels les Hospitaliers de Corbeil auxquels 2 arpents furent concédés, en 1185 ; ils avaient aussi le droit de motage ou de gazon autour du moulin de Gravigny, près de Longjumeau³⁴⁶.

L'abbaye de Sainte-Geneviève avait des pâturages en forêt de Sénart, en 1225, ainsi qu'à Épinay et Quincy, en juin 1247³⁴⁷.

En mars 1249-1250, Saint-Maur-des-Fossés concédait à Notre-Dame de La Roche 3 arpents de prés, près de la source de l'Yvette³⁴⁸.

Rappelons que des pâturages pouvaient être établis sur les 10 arpents de marais de la Juine, concédés aux hommes de Brateau, à Itteville²²⁷ et que c'est un conflit de pacage qui provoqua la destruction de la villeneuve de Foideville³³⁵.

b) L'élevage

• *Les bovins* – La plupart des établissements possédaient d'importants troupeaux, qui n'étaient pas toujours destinés à la consommation de viande car les bœufs étaient encore largement utilisés pour le labour.

Ainsi, après 1043, un des successeurs d'Eudes de Brateau, fondateur du prieuré de Saint-Vrain, Herlan, soumit les hommes du prieuré à la corvée de bœufs³⁴⁹.

Nous avons vu qu'en 1148, à Chalo-Saint-Mars, une charrue pouvait être attelée indifféremment de 4 bœufs et 2 ânes ou d'un seul cheval²⁴⁸.

Les concessions étaient parfois faites en bovées, c'est-à-dire la superficie que pouvait labourer annuellement un bœuf ou une paire de bœufs, comme ce fut le cas à Saint-Sulpice de Favières, en 1100, à Lardy, vers 1100 et 1108 où deux bovées furent concédées par Serlon, dit Payen puis Geoffroy, dit Olivier³⁵⁰.

Parmi les nombreuses dîmes laïques restituées au prieuré de Longpont-sur-Orge, les menues dîmes étaient payées en bétail ; ainsi, lorsque Hersende, mourante, donnait au prieuré, vers 1090, deux parts de dîme de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, celle-ci compre-

Ausonne ou Auxonnette et Tilly, Cne de Saint-Fargeau ; I², 766-767, DCCCVIII (mai 1279) ; I¹, 151-152, CXXXIII, pour Lachaite, près de Monthéry et II, 123, pour La Verville, ferme, Cne de Mennecy.

346. MANNIER (E.), *op. cit.*, p. 50 et *Arch. nat.*, S 5125, liasse 88, pour le moulin de Gravigny.

347. *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 356, p. 259, pour la forêt de Sénart ; ms. 351, fol. 71^{vo}, pour Épinay et Quincy.

348. MOUTIÉ (A.), *Notre-Dame de La Roche*, p. 83-84, nos LXXXIII-LXXXIII bis.

349. LEFÈVRE (S.), « Deux prieurés de Saint-Maur-des-Fossés... », p. 16, d'après DEPOIN (J.), « Les vicomtes de Corbeil... », p. 45 : « *et corbadas boviuum primis per violentiam de illis accepit...* ».

350. MARION (J.), *op. cit.*, p. 254, n° CCCXVIII, pour Saint-Sulpice-de-Favières ; p. 258, n° CCCXXIV (vers 1108) ; 259, CCCXXVII (vers 1100), pour Lardy.

nait des veaux ³¹⁹. Il en fut de même à Athis et Tivillon, vers 1120 ³⁵¹. Lors de la création par le même prieuré de la villeneuve de Pecqueuse, vers 1100-1105, les moines pouvaient construire ce qu'ils voudraient pour eux et leur bouvier ³⁵².

Lorsqu'il remit en valeur le prieuré Notre-Dame-des-Champs d'Essonnes, Suger le pourvut en vaches laitières ³⁵³. On ne sait quel était le cheptel de la grange de Bouligneau, l'acte de 1232 ne parle que de bestiaux, mais ils étaient probablement les mêmes que ceux des habitants des localités auxquels les moines accordaient le droit de pâturage en 1275 et 1279, c'est-à-dire bœufs, vaches, taureaux et veaux ³⁴⁵.

- *Les chevaux* – Leur élevage se développait en fonction de la culture de l'avoine. Ils étaient nécessaires comme montures et surtout comme animaux de trait où leur efficacité était plus grande que celle des autres, comme nous l'avons vu à Chalo-Saint-Mars ²⁴⁸.

Ils pouvaient faire l'objet de cadeaux de choix ; c'est ainsi que, vers 1112, le prieuré de Longpont donna à Milon de Bray un cheval gris pommelé, en remerciement des concessions de son père, Milon le Grand ³⁵⁴.

Suger se préoccupa de pourvoir en chevaux le prieuré d'Essonnes ³⁵³. Le censier de Sainte-Geneviève signale également leur élevage à Épinay et Quincy, en 1247, près de la forêt de Sénart ³⁴⁷.

Il semble que l'Yveline ait été leur domaine d'élection, du fait des immenses possibilités qu'elle offrait, ainsi que le laissait prévoir la charte de fondation de l'abbaye des Vaux de Cernay par Simon de Neauphle, en 1118 et celle de Louis VII, en 1142. En 1154, les moines donnèrent des chevaux aux petits-fils du fondateur, Simon et Milon, en échange de leurs concessions. L'abbaye y avait installé un haras, elle dut s'engager à l'éloigner de la forêt, lors de la cession de la grange du Planet à Amaury de Montfort, en 1238. D'ailleurs, les religieux des Vaux de Cernay, d'Épernon et du Grand-Beaulieu durent renoncer successivement à leurs élevages en forêt ³⁵⁵.

- *Le petit bétail* – Il faisait l'objet des menues dîmes, c'est ainsi que nous le trouvons dans les domaines de Longpont, vers 1090, à Saint-Michel-sur-Orge, où on élevait des porcs ³¹⁹ ; vers 1100 à Courta-

351. *Ibid.*, p. 212, n° CCLIV et LEFÈVRE (S.), « Les restitutions de dîmes laïques... », p. 286-287 et note 8.

352. *Du même* : « Une villeneuve en Hurepoix... », p. 22 et note 4, d'après *Cart. de Longpont*, p. 240, n° CCXCVI.

353. SUGER, *Liber*, p. 181.

354. COSSONNET (F.), *Recherches historiques sur Palaiseau*, Versailles, 1895, p. 17, d'après *Cart.*, ch. 43, p. 91.

355. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 1-3, I (1118) : « *herbamque et pastionem eorumdem nemorum in alimentum armentorum et pecorum...* » ; I¹, 4-7, III (1142) ; I¹, 12, IX (1154) ; I, 351-352, CCCLXXXV (1238) ; CHÉDEVILLE (A.), *op. cit.*, p. 206-207.

bœuf où la dîme était perçue sur les agneaux³⁵⁶ et vers 1120 à Athis et Tivillon où on la prélevait sur les veaux, les agneaux et les moutons³⁵¹. On le trouvait en quantité sur les domaines de Saint-Denis, notamment à Essonnes, où les chèvres et les moutons paissaient avant la reconstitution du prieuré³⁵³. Il y en avait aussi à Monnerville, où il faisait l'objet des rapines du sire de Méréville³⁵⁷. Nous savons qu'à Froideville, outre les bestiaux qui avaient suscité le conflit, on élevait des porcs, puisque ceux de Vincent de Corbreuse furent saisis près du gué de l'Orge³⁵⁸. Des moutons étaient élevés à Épinay et Quincy, sur les terres de Sainte-Geneviève³⁴⁷.

La stabulation, peu développée, dut être tardive car elle n'est attestée dans les granges des Vaux de Cernay que dans l'État des biens de 1511, à Crache-Pommeret, qui possédait une étable et une bergerie, tandis que des étables existaient à Montfaucon qui, en outre, disposait d'une bergerie à Ablis³⁵⁹.

• *Les volailles* – Leur élevage était souvent considéré comme complémentaire de celui du petit bétail. Suger le cite simultanément à Monnerville où les oies et les poules n'échappaient pas aux exactions d'Hugues de Méréville³⁵⁷.

La plupart des prieurés possédaient d'importants poulaillers et parfois les redevances étaient perçues en chapons ; ainsi, vers 1090, sur les domaines de Longpont, à Savigny, on échangeait un arpent et demi de terre, rapportant, entre autres, des chapons³⁶⁰.

On les trouve aussi sur les terres de Saint-Germain-des-Prés, à Thiais, où les habitants devaient 4 chapons à la Saint-Rémi, parmi les redevances de l'église de Choisy³⁶¹.

Le règlement du droit de pâturage de la grange de Bouligneau, en octobre 1232 stipulait que si une oie ou une autre volaille (*avis*), des moines s'envolait dans le pâturage, elle pourrait être chassée, sans dommage et amende³⁶².

L'examen attentif de ces divers aspects de la vie agricole nous a permis de constater ses mutations. L'économie rurale s'organisa selon

356. LEFÈVRE (S.), « Les restitutions de dîmes laïques... », p. 293 et p. 288, note 10.

357. SUGER, *Liber*, p. 168-169 ; BERNOIS (C.), *Histoire de Méréville...*, p. 40.

358. LEFÈVRE (S.), « Froideville... », p. 73, note 34.

359. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, II, 126, XIX ; II, 131, XXIX ; LEFÈVRE (S.), « Montfaucon... », p. 27 et note 31.

360. MARION (J.), *op. cit.*, p. 153, n° CXLIX.

361. *Arch. nat.*, LL 1025, fol. 198^{vo}, 209^{vo} ; LL 1026, fol. 22^{vo}, 142^{vo}-143^{ro} ; BOUILLART (Dom J.), *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, Paris, 1724, p. LIV-LV, preuve LXXXI.

362. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 303-305, CCCXXX : « *quod si anser vel aliqua avis monachorum vel hospitem suorum in pasticum volaverit poterit eici sine lesura et emenda...* ».

des méthodes plus modernes, facilitées par des progrès techniques constants et la recherche de façons agricoles nouvelles. L'agriculture extensive devenait intensive, au moyen de labours plus profonds, grâce aux amendements et à la généralisation de l'assolement triennal. Cependant, les tendances proprement médiévales subsistaient : travail manuel, jardinage et surtout maintien d'un certain nombre de coutumes et corvées.

Enfin et surtout, les défrichements furent un facteur de progrès économique et social. Évidemment, on peut se demander si les innovations techniques et les défrichements expliquent l'essor démographique ou en sont les conséquences ; mais, on assista, parallèlement, à une augmentation et une extension de l'habitat qui permit de fixer l'élément mobile qu'étaient les hôtes qui devinrent une classe nouvelle.



*Chalo-Saint-Mars, la grange-aux-Moines
(cl. Barrière, ADE).*



*Les Granges-le-Roi, entrée du prieuré de l'Ouye.
Aquarelle de R. Chailloux (cl. ADE).*

Quatrième partie

L'HABITAT ET L'ÉQUIPEMENT

CHAPITRE I

LA POPULATION

Indépendamment des seigneurs, grands et petits, et des hommes libres, plus ou moins généreux envers les établissements religieux, coexistaient des demi-libres ou une population encore servile, bien que les textes ne soient pas toujours explicites à ce sujet.

1. Catégories d'habitants

Parfois, une discrimination s'établit et semble rendre compte, sous la plume du scribe, des diverses catégories d'habitants.

Certains termes restent vagues, tels que *habitantes*, *incoli*, sur les terres de Notre-Dame de Paris, à Corbreuse, en 1116, ou celles de Saint-Maur-des-Fossés, à Fontenay. Ce dernier texte emploie parallèlement la dénomination plus rurale d'*agricolae* (ou *e*).

Il ne semble pas que les *coloni*, survivance du haut Moyen Age aient fait l'objet d'un statut particulier ; à Corbreuse, en 1116, ils ne pouvaient que désigner les habitants, peut-être aussi des hôtes ; de même, en octobre 1247, à Savigny-sur-Orge, sur les terres de Longpont. Les noms d'*homines* et *cultores*, utilisés alternativement avec *hospites*, ne semblent pas impliquer une différence de condition, à Érainville, en 1117³⁶³ et à Froideville, en 1224³⁶⁴.

C'est d'ailleurs le terme *homines* qui semble le plus fréquemment utilisé. Toutefois, nous avons constaté quelques survivances du servage.

363. Voir *supra*, note 147. Pour les *coloni*, à Savigny-sur-Orge : *Bibl. nat.*, Nouv. acq. lat. 932, fol. 30^{ro-vº} 31^{ro}.

364. LEFÈVRE (S.), « Froideville... », p. 67 (14) ; 69 (22) ; 70 (24-25) ; 71 (27-29) ; 73 (34), 76 (43-45) ; 77 (47, 49).

a) *Les hôtes*

Ils semblaient très nombreux, attirés sur les nouvelles terres par des conditions avantageuses. On a beaucoup épilogué sur leur condition, qui ne semble pas très définie. Pour les uns, ils pouvaient être pris dans trois classes : les hôtes des villages voisins, des hommes libres, des personnes assujetties à la mainmorte réelle³⁶⁵. Pour certains, « la condition régulière de l'hôte, c'est la liberté »³⁶⁶, pour d'autres, ce sont des aventuriers qui se firent « les pionniers du défrichement »³⁶⁷. Leurs migrations étaient soumises aux appels d'offres plus ou moins avantageux, faits par les entrepreneurs de défrichements³⁶⁸. Les jugements les plus nuancés sont ceux de A. Luchaire et de F. Olivier-Martin, qui ont souligné, pour l'Ile-de-France, leurs différences de condition³⁶⁹.

- *Donations d'hôtes* – Elles se multiplièrent aux XI^e et XII^e siècles, où celles faites au prieuré de Longpont-sur-Orge confondent les hôtes avec les autres biens concédés sans qu'il soit toujours précisé s'ils avaient ou non des tenures et devaient verser des redevances.

– Les hôtes seuls. La donation la plus significative est celle faite, vers 1070, par Aveline, fille de Gautier Pinel, de cinq hôtes, d'une terre d'une demi-charruée, de deux hôtes nommés Oylardus et Hunaldus, aux Fontenelles et de près à Guipéroux³⁷⁰. Vers 1090, Guy Lysiard, se faisant moine à Longpont, concédait au prieuré un hôte à Brétigny. Vers 1100, Milon Brito cédait, dans cette localité, deux hôtes, Richer et Dodon. Hugues Chamilly confirmait la donation faite par Henri, Milon, Hersende et Gautier Payen, d'hôtes, également à Brétigny. Simultanément, la même famille concédait un hôte à La Ferté-Alais. A la même date, Adam de Vitry donnait un hôte, nommé Belot, à Vitry et Adam de Milly, un autre hôte à Villiers, sur la commune actuelle de Nozay. Arnould, fils d'Adrald d'Étampes, concédait, entre autres, trois hôtes à Saint-Sulpice-de-Favières dont le troisième était tenu par Geoffroy, curé de cette localité jusqu'à la mort de ce dernier. Également, vers 1100, Hescelin et son fils Milon, donnaient un demi-hôte (*semi hospite*), demeurant près du monastère. Simultanément, on

365. GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, préface, t. I, p. CCIV.

366. PIRENNE (H.), *Histoire économique et sociale du Moyen Age*, Paris, 1969 (*Collection hier*), p. 220.

367. DUBY (G.), *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, Paris, 1953, p. 64-65.

368. TULIPPE (O.), *L'habitat rural en Seine-et-Oise*, p. 295.

369. LUCHAIRE (A.), *Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs*, Paris, 1892, p. 328 ; OLIVIER-MARTIN (F.), *Histoire de la coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris*, Paris, 1922, t. I, p. 128.

370. MARION (J.), *op. cit.*, p. 112-113, n° LXXIV.

peut noter la donation de quatre hôtes : deux à Ballainvilliers et deux au Mesnil. Vers 1115, Adam, fils de Tevin de Forges, concédait onze hôtes à Vert-le-Petit. Enfin, à une date non précisée, Foulques, seigneur de Buno, donnait deux hôtes à Guipéreau³⁷¹.

Les Vaux de Cernay bénéficièrent de concessions semblables : en juin 1206, Jean de Briis confirma la donation faite par son père de deux hôtes à Montlhéry³⁷².

D'autres pouvaient être légués, comme ce fut le cas à Brétigny où, vers 1100, Gautier, dit Payen, transmettait la part qu'il avait sur les hôtes de cette localité. Il en fut de même, vers 1108, où Hugues de Donjon léguait quatre hôtes et vers 1110, où Aymon, fils de Hervé de Donjon, léguait cinq hôtes. Également vers 1110, Hugues Basset, mourant, abandonnait deux hôtes à Groteau. Vers 1140, Bouchard Cocheril léguait un hôte nommé Robert Menuel à Massy. Vers 1150, un hôte, Payen, était donné au Plessis-Pâté, par Guy Chamilli, mourant, tandis que dix autres étaient légués à Lardy³⁷³.

Certains pouvaient aussi être échangés. Ainsi, vers 1090, Emenjard, dite Papasola échangeait un arpent et demi de terre à Savigny, contre un hôte à Villarceau ; celui-ci avait été donné au prieuré par le mari d'Emenjard, Roger, dit Payen de Moressart.

Vers 1140, Jean, prieur de Longpont, échangeait, avec Guy le Roux, un demi-muid d'annone sur le moulin Crochet à Boigneville et un hôte nommé Garin Calvel, contre deux hôtes à Saint-Pierre d'Étampes³⁷⁴.

Le laconisme des textes ne laisse rien supposer des conditions de ces concessions, si ce n'est pour les échanges.

– Hôtes avec leurs tenures. Quelques donations plus précises, au même prieuré de Longpont-sur-Orge, stipulaient que l'hôte était concédé avec tous ses biens. Ainsi, vers 1100, à Milly-la-Forêt, Adam

371. Pour Brétigny-sur-Orge, *ibid.*, p. 100, n° LIII (vers 1090) ; 160-161, n° CLXIV (vers 1100, Milon Brito) ; 157-158, n° CLIX (vers 1100, Hugues Chamilli) ; pour La Ferté-Alais, *ibid.*, p. 154, n° CLII ; 164, n° CLXX. Pour Vitry-sur-Seine, *ibid.*, p. 208, n° CCXLVI. Pour Villiers, Cne de Nozay, *ibid.*, p. 235, n° CCXCI. Pour Saint-Sulpice-de-Favières, *ibid.*, p. 254, n° CCCXVIII et LEBEUF (abbé J.), *op. cit.*, t. IV, p. 171. Pour Longpont, don d'Hescelin et de son fils Milon, MARION (J.), *op. cit.*, p. 131-132, n° CV. Pour Ballainvilliers et Le Mesnil, Cne de Longpont-sur-Orge, *ibid.*, p. 142, n° CXXXVII. Pour Vert-le-Petit, *ibid.*, p. 187, n° CCVII. Pour Guipéreau, *ibid.*, p. 129-130, n° CI.

372. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, t. I¹, 151, CXXXIII (juin 1206 ; *vidimus* 1238).

373. Pour Brétigny-sur-Orge, MARION (J.), *op. cit.*, p. 150, n° CXLIV (vers 1100) ; 149, n° CXLII (vers 1108) ; 186, n° CCV (vers 1110). Pour Groteau, Cne de Longpont-sur-Orge, *ibid.*, p. 155, n° CLV. Pour Massy, *ibid.*, p. 269, n° CCCXLIII. Pour le Plessis-Pâté, *ibid.*, p. 154, n° CLI. Pour Lardy, *ibid.*, p. 63, n° II.

374. Pour Villarceau, *ibid.*, p. 153, n° CXLIX. Pour le moulin Crochet, *ibid.*, p. 253, n° CCCXVI.

de Milly donnait un hôte nommé Giroud « *cum omnibus suis* »³⁷⁵. A la même date, Pierre Castel concédait un hôte nommé Girard *Se Septimum*, avec sa maison et un arpent, une parcelle de terre, depuis le mur des moines d'Orsay jusqu'à la voie publique³⁷⁶. Osanne, fille d'Hugues de Chevaux, cédait un hôte nommé Adam, avec 6 arpents et les coutumes du bois³⁷⁷. Vers 1105, un hôte était concédé à Villebon, avec sa tenure³⁷⁸. Vers 1110, Guillaume Cochevi donnait l'hôte de la vigne située près du monastère de Champlan³⁷⁹. Vers 1120, trois hôtes étaient concédés avec leurs tenures, à Bondoufle, par Frédéric, fils de Payen d'Étampes³⁸⁰. Vers 1136, deux hôtes étaient donnés, avec toutes leurs tenures, à Liers³⁸¹. En 1206, Guy de Chevreuse concédait deux hôtes et trois mesures à Cernay, libres de toutes charges³⁸².

– Hôtes avec leurs redevances. Parfois, outre la tenure, les redevances étaient mentionnées, comme ce fut le cas, vers 1090, lorsque Hugues de Champigny, prenant l'habit religieux à Longpont, donnait un hôte qui tenait deux arpents à Forges, l'un soumis au droit (*jus*) et l'autre au champart³⁸³. Vers 1100, Thibaut d'Orangis concédait un hôte, Robert Brunel, tenancier d'un arpent et demi de terre, pour lesquels il devait les pains et les chapons, un setier d'avoine et le cens³⁸⁴. A la même date, Pierre Castel et son fils Guy cédaient cinq hôtes à Orsay, en précisant que deux d'entre eux étaient soumis à toutes les coutumes, à savoir Isembourg, femme de Bernier et Henri ; les trois autres : Grossin, Garin et la mère de Tebold étaient censitaires³⁸⁵. Également vers 1100, Guy de Linas, malade, offrait 6 setiers d'avoine qu'il percevait sur les hôtes de Morsang³⁸⁶. Vers 1110, Bertrand, fils d'Eudes, prenant l'habit à Longpont, concédait un demi-hôte, à Balisy, celui-ci devant 6 deniers et demi (*sex denarios et obolum*), à la

375. *Ibid.*, p. 235, n° CCXCI.

376. LEFÈVRE (S.), « Le prieuré Saint-Martin et Saint-Laurent d'Orsay », p. 80-81, d'après MARION (J.), *Cart. de Longpont*, p. 244-245, n° CCCI.

377. MARION (J.), *op. cit.*, p. 115-116, n° LXXX, Chevaux ou Chouanville, Cne de Marcoussis, voir OLIVIER-MARTIN (F.), *op. cit.*, p. 128, qui suppose que ce pouvait être un serf.

378. MARION (J.), *op. cit.*, p. 203, n° CCXXXV.

379. *Ibid.*, p. 199-200, n° CCXXVII.

380. *Ibid.*, p. 178-179, n° CCII : « *tres hospites quos habebat proprios apud Bunduflum, cum tenure...* ».

381. *Ibid.*, p. 155, n° CLIV ; Liers, Cne de Sainte-Geneviève-des-Bois.

382. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 154, CXXXVII et *infra*, note 405.

383. MARION (J.), *op. cit.*, p. 132-133, n° CVII.

384. *Ibid.*, p. 243, n° CCXCIX.

385. LEFÈVRE (S.), « Le prieuré... d'Orsay », p. 80, d'après *Cart. de Longpont*, p. 221, n° CCLXVII.

386. MARION (J.), *op. cit.*, p. 122-123, n° XL.

Saint-Rémi³⁸⁷. A la même date, Ébrard Choisis cédait, à Villiers, un hôte devant 2 sous de cens³⁸⁸. Également vers 1110, Guillaume, fils de Guillaume Cochivi, confirmait la donation faite par son père à Champlan et recevait, en compensation, quatre « *hospites censuales* »³⁸⁹. Vers 1136, Bouchard de Savigny concédait un hôte nommé Jean, fils de Thibaut, rapportant 5 sous de cens³⁹⁰. Vers 1140, Haymon de Boulon donnait, à Saint-Michel-sur-Orge, un hôte, nommé Georges, soumis aux droitures (*recturas*) et à 20 deniers de cens, mais exempt de taille³⁹¹. Enfin, vers 1145, Hugues Bisol, devenu moine, donnait, à Écharcon, un hôte devant toutes les coutumes. Vers 1185-1190, Jean Escharat faisait donation au prieuré de deux hôtes et demi, dans la même localité, avec la justice, mais les moines lui verseraient 12 deniers de cens à la Saint-Rémi³⁹².

• *Installations d'hôtes et mises en hostises* Les terres récemment aménagées et les villeneuves étaient le domaine d'élection des hôtes, chargés de mettre en valeur la tenure qui leur était concédée.

Nous avons vu précédemment que les hôtes dispersés dans l'Yveline furent rassemblés par Hugues Capet aux Essarts-le-Roi qui devint ainsi la première des villeneuves, nous y reviendrons³⁹³.

Lors de la donation d'Eudes de Brateau, qui aboutit à la création du prieuré de Saint-Vrain, entre 1031 et 1043, il était prévu que les hommes qui viendraient s'installer sur les terres du prieuré ne seraient soumis à aucune coutume mais bénéficieraient des mêmes avantages que les hommes d'Eudes, dans sa forêt, sur l'eau et la terre. Bien que le terme « *homines* » soit employé, il semble qu'il s'agisse effectivement d'hôtes. Cette concession fut d'ailleurs précaire, car, Herlan, un des successeurs d'Eudes de Brateau, s'étant emparé de la majeure partie de la forêt, y installa des cabanes pour lui et ses hommes, enleva aux moines les privilèges concédés par Eudes, obligea leurs hommes à travailler dans ses fossés et les soumit à la corvée de bœufs³⁴⁹ Une terre fut mise en hostises à Meudon, entre 1063 et 1082, grâce à un pariage entre l'abbaye de

387. *Ibid.*, p. 114, n° LXXVII.

388. *Ibid.*, p. 197, n° CCXXIV ; Villiers, peut-être Villiers-sur-Orge ou Villiers, Cne de Nozay.

389. *Ibid.*, p. 197-198, n° CCXXV (Cochivi).

390. *Ibid.*, p. 76, n° XVII.

391. *Ibid.*, p. 272-273, n° CCCXLIX.

392. *Ibid.*, p. 207, n° CCXLV (vers 1145) et 193, n° CCXIX (vers 1185 ou 1190) ; COSSONNET (F.), *Palaiseau*, p. 27.

393. Voir *supra*, notes 1 et 141 et *infra*, note 468.

Saint-Germain-des-Prés et le chevalier Archambaud, qui possédaient chacun des droits sur la terre située entre le fossé et le bois ³⁹⁴.

Vers 1100, Hugues Chamilli confirmait la donation par Henri, Hersende et Gautier, dit Payen, au prieuré de Longpont-sur-Orge, de la terre du Plessis, avec la possibilité d'y installer des hôtes, là où les moines voudraient. Le texte ne précise d'ailleurs pas les modalités de cette installation et l'éditeur hésite entre Le Plessis-Pâté et Le Plessis-le-Comte ³⁹⁵.

Le pariage conclu, en 1117, entre le chapitre de Notre-Dame de Paris et Baudouin de Dourdan, qui devait peupler la terre d'Allainville de cultivateurs (*cultoribus*) et d'hôtes, ne fut peut-être pas réalisé, puisque seule subsiste la ferme d'Érainville ³⁶³.

Avant 1120, des hôtes et des serfs étaient rassemblés auprès de l'abbaye de Morigny ; en 1218, dix-huit hôtes vinrent s'y joindre créant ainsi probablement une villeneuve ³⁹⁶.

En 1172, lors de la vente déguisée, pour 18 s.p., d'une hostise et d'une terre par Thibaut d'Athis, au prieuré Saint-Denis d'Athis, moyennant 2 sous de cens, à la Saint-Rémi, soit 8 deniers pour l'hostise et 16 pour la terre, il était précisé que si le curé ou un de ses vicaires, voulait confier l'hostise ou la terre à des hôtes, y construire, ou semer des céréales, ou y planter la vigne, elle resterait libre des anciennes coutumes, sauf le cens ³⁹⁷.

Des restrictions étaient parfois formulées. Ainsi, en décembre 1235, l'abbaye de Saint-Denis interdisait à Notre-Dame de La Roche d'établir des hôtes et des mesures sur 60 arpents, à Bellepanne, achetés à Guy de Chevreuse, qui les tenait à cens de Saint-Denis. Les hôtes qui seraient éventuellement installés sur les terres ne dépendant pas de cette dernière abbaye, ne pourraient réclamer de droits d'usage sur les bois de Saint-Denis ³⁹⁸.

- *Condition des hôtes*

– Superficie des hostises. L'enquête relative aux novales réalisées de 1179 à 1218 mentionne des hostises de 6 arpents à Bellepanne, 7 à

394. POUPARDIN (R.), *op. cit.*, t. II, p. 232-234, LXIX^{ter}.

395. MARION (J.), *op. cit.*, p. 157-158, n° CLIX : « *terram de Plesseiz, ad hospitandum in illam hospites ubicumque vellent...* ».

396. HIGOUNET (Ch.), « Les villeneuves des campagnes parisiennes au Moyen Age », dans *Actes du 100^e Congrès national des Sociétés savantes, Paris, 1975*. Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, t. II. Études sur l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, Paris, 1978, p. 70 et note 5, d'après LUCHAIRE (A.), *Louis VI le Gros*, n° 292 et MENAULT (E.), *Morigny*, p. 202-204.

397. *Arch. nat.*, L 896, n° 39.

398. MOUTIÉ (A.), *Notre-Dame de La Roche*, p. 7, n° 5 ; OLIVIER-MARTIN (F.), *op. cit.*, p. 129.

Ambésis mais des lots variant de 1/2 arpent à 9 arpents à Fourcherolles ou de 1 quartier à 7 arpents à Senlisse³⁹⁹. Les hostises étaient de 2 arpents à Boussy-Saint-Antoine en 1224⁴⁰⁰.

– Cens dû par les hôtes. Il était généralement modique mais pas toujours précisé, comme ce fut le cas à Orangis, vers 1100³⁸⁴. Il était de 6 deniers et 1 obole (6 deniers et demi) et s'ajoutait à des redevances en nature : pains, chapons et 1 setier d'avoine, à Balisy, vers 1110³⁸⁷. A Boussy-Saint-Antoine, en 1224, l'abbaye Sainte-Geneviève percevait un cens de 4 deniers l'arpent, soit 8 deniers pour des tenures de 2 arpents⁴⁰⁰. Nous avons vu qu'à Athis, en 1172, le cens était de 2 sous³⁹⁷. A Saint-Michel-sur-Orge, outre les droitures ou rentes non précisées, vers 1140, le prieuré de Longpont recevait un cens de 20 deniers³⁹¹. Le même prieuré percevait 2 sous à Villiers, vers 1110³⁸⁸ et 5 sous à Savigny, vers 1136³⁹⁰.

– Exemptions. Elles peuvent concerner la taille : en 1105, sur les terres de Notre-Dame de Paris, les hôtes de Bagneux étaient exempts de taille, d'ost et de chevauchée⁴⁰¹.

Nous avons vu qu'en 1140, à Saint-Michel-sur-Orge, Haymon de Boulon avait concédé au prieuré de Longpont un hôte soumis aux droitures et à 20 deniers de cens, mais exempt de taille³⁹¹.

La taille pouvait être abonnée, comme ce fut le cas sur les terres de Saint-Maur-des-Fossés, en 1195, à Évry, où elle était de 7 livres par an et à Lisses, de 12 livres par an. En revanche, elle était plus modique, en 1229, à Maisons-Alfort, soit 4 sous par mesure et par an, pour les tailles abbatiales et royales⁴⁰².

En 1267, à L'Hay-les-Roses, sur les terres de Notre-Dame de Paris, la taille était jumelée avec le cens et les hôtes ne payaient que 5 sous pour les deux, réserve faite de la taille du roi lorsqu'il partait en chevauchée⁴⁰³.

Cette charge n'était donc pas spécifiquement servile, ce qui justifie l'expression d'« hôtes taillables », utilisée par A. Luchaire⁴⁰⁴.

399. GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 109-110, n° CXIV.

400. *Arch. nat.*, S 5109, n°s 2, 4-5 ; *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 356, p. 259.

401. LUCHAIRE (A.), *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens (987-1180)*, Paris, 1883, t. II, p. 131, d'après GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 258.

402. Pour Évry : *Arch. nat.*, LL 46, fol. 108^{ro-vo}, 138^{ro} ; LL 48, fol. 270^{vo} ; Pour Lisses : *Arch. nat.*, S 1181, n° 14 ; LL 46, fol. 107^{ro-vo}, 108^{ro} ; LL 48 fol. 270^{ro-vo} ; *Bibl. nat.*, ms. lat. 5416, p. 476-478, XXI ; Pour Maisons-Alfort : *Arch. nat.*, S 1171, n° 15 ; LL 46, fol. 109^{ro-vo} ; *Bibl. nat.*, ms. lat. 5416, p. 155-156, VIII.

403. GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 48-49, n° XXVII ; commentaire de VERRIEST (L.), *Institutions médiévales*, Mons, 1946, p. 154 (2).

404. LUCHAIRE (A.), *Manuel des institutions françaises*, p. 328.

Les exemptions peuvent aussi porter sur les services, les exactions, les coutumes.

Nous avons vu qu'en 1206, à Cernay, deux hôtes, Garin Leriche et son gendre Gautier, étaient donnés à l'abbaye avec trois mesures, libérés, ainsi que leurs héritiers de tout service, exaction et coutume. Olivier-Martin suppose d'ailleurs qu'ils étaient peut-être serfs ⁴⁰⁵.

b) *Survivances du servage*

Si quelques textes laissent apparaître une condition des hôtes assez ambiguë, quelques-uns attestent l'existence de serfs et de serves, notamment parmi les donations au prieuré de Longpont-sur-Orge.

• *Serfs et serves* – La plupart des textes sont datés vers 1100. Ainsi, Galeran, fils d'Hugues de Puiseaux confirmait la donation de tout ce que sa mère Adélaïde possédait à Champlan, y compris les serfs et les serves. A la même date, Adèle, femme d'Arnould Malviel, ayant légué aux moines de Longpont les serfs et les serves que ses parents leur avaient déjà concédés, aux Fontenelles, son mari, qui avait contesté cette donation finit par y consentir ⁴⁰⁶. A la même date, Giraud Gastinel et son fils *Anseredus*, dit Sultan, donnaient au prieuré un homme, nommé Herbert, serf selon la coutume séculaire et simultanément, un homme nommé Gunter Payen, à propos duquel rien n'est précisé, tous deux à Viry-Châtillon ⁴⁰⁷. Également vers 1100, Robert, dit Payen, de Porte, contesta le don d'un arpent et demi de terre et d'un quartier de pré, fait par Oonoldis, fille de Pierre, le meunier, qui les tenait à cens du prieuré alléguant que cette femme était sa serve. Il finit d'ailleurs par y consentir et déposa ce don sur l'autel de Notre-Dame ⁴⁰⁸. En 1105, Geoffroy, fils d'Ulric, concédait au prieuré d'Orsay son serf, Isembard, avec son habitation ⁴⁰⁹.

405. Voir *supra*, note 382 ; MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, 1¹, 154, CXXXVII : « *dedi... in perpetuam elemosinam duos hospites cum tribus mansuris sitis in villa Sarnaii, Garinem Divitem scilicet et Gualterum generum ejus, ab omni servicio, exactione et consuetudine liberos et quietos, tam ipsos quam omnes heredes eorum et successores in eisdem mansuris* » ; OLIVIER-MARTIN (F.), *op. cit.*, p. 128.

406. Pour Les Fontenelles, *ibid.*, p. 128 ; MARION (J.), *op. cit.*, p. 126, n° XCVI : « *ipsa vero concessit servos et ancillas...* » ; pour Champlan, *ibid.*, p. 196, n° CCXXXIII : « *scilicet servos et ancillas...* ».

407. Pour Giraud Gastinel et son fils, *ibid.*, p. 140, n° CXXII, « *donaverunt... hominem quendam Herbertum nomine, quem secundum seculi consuetudinem habebant servum...* » et OLIVIER-MARTIN (F.), *op. cit.*, p. 134 ; pour Gunter Payen : MARION (J.), *op. cit.*, p. 144, n° CXXXIII : « *dederunt... quendam hominem, Gunterium nomine, qui Paganus vocatur...* ».

408. *Ibid.*, p. 139, n° CXX : « *quia calumpniabatur predictam feminam propter ancillam suam...* ».

409. *Ibid.*, p. 217, n° CCLIX : « *Isembardum insuper, servum suum, cum mansione sua...* » ; LEFÈVRE (S.), « *Le prieuré... d'Orsay* », p. 81 (16) et 85.

Dans un texte des Vaux de Cernay, c'est le terme « homme de corps » qui est employé en 1184, pour un serf d'André d'Ormoï ; il en est de même pour ceux de Sainte-Croix d'Orléans à la Forêt-Sainte-Croix⁴¹⁰ et ceux de Sainte-Geneviève à Draveil et Vigneux, en 1223⁴¹¹.

• *Hôtes ou serfs ?* – Nous avons vu précédemment que certains, soumis aux coutumes étaient probablement des serfs, comme à Chevauxville³⁷⁷, Orsay³⁸⁵, vers 1100 et à Écharcon, en 1145³⁹², ainsi qu'à Cernay, en 1206⁴⁰⁵. D'autre part, nous avons vu qu'avant 1120, des hôtes et des serfs coexistaient auprès de l'abbaye de Morigny³⁹⁶.

Certains cas semblent assez ambigus. Ainsi, vers 1110, Hugues Chamilli contestait la donation de 4 hôtes de Brétigny (*hospites censuales*) à Guillaume Cochivi fils, alléguant que deux d'entre eux, Tescelin et son frère étaient ses serfs. Les moines de Longpont durent donner à Guillaume 20 sous et deux autres hôtes, Herbert de Saint-Philibert et Frédéric, qui, pour deux arpents de terre, devaient aux moines 12 deniers de cens, qu'ils verseraient à Guillaume ; ils resteraient les hôtes de ces arpents⁴¹².

Enfin, en 1223, Jeanne de Duras, dite dame Carcassonne, veuve de Jean de Corbeil, se voyait interdire de soumettre à ses exactions les hôtes de l'abbaye Sainte-Geneviève à Draveil et à Vigneux, à moins qu'elle ne réussisse à prouver qu'ils étaient en même temps ses serfs⁴¹¹.

2. Les manumissions

Cette coexistence de conditions allait durer jusqu'à la seconde moitié du XIII^e siècle où les manumissions collectives se généralisèrent sur les terres d'Église. Nous partageons l'opinion de G. Fourquin qui les a longuement analysées et démontre qu'elles s'appliquaient autant aux serfs qu'aux hôtes qui gardaient encore des marques de servitude.

410. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, t. I¹, 87, LXX (1184) : « *Robertus homo de corpore memorati Andraeae de Ulmeto...* » ; THILLIER (J.) et JARRY (E.), *op. cit.*, p. 195, n° CXIII : « *homines de corpore ecclesie Sancte Crucis Aurelianensis...* ».

411. *Arch. nat.*, L 885, n° 33 (1224, mars, n.st.) : « *nec etiam eisdem hospitibus tallias imponere vel ab eis exigere nisi sint homines sui de corpore...* » ; commentaire de ARCHIBALD (C.-H.-M.), « Le servage dans les domaines de Sainte-Geneviève », dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 37 (1910), p. 104.

412. MARION (J.), *op. cit.*, p. 197-198, n° CCXXV : « *quia servi illius erant... et pro eisdem hospitibus quos sibi retinuerunt duos alios hospites, Hermerium de Sancto Philiberto et Fredericum, clientem, qui de duobus arpennis terre solvebant monachis unusquisque XX^{cm} nummos de censu, quos amodo reddent Guillelmo et de ipsis arpennis hospites ejus erunt...* » et *supra* note 389.

Retenons seulement, pour la région qui nous concerne, qu'elles s'échelonnèrent de 1248 à 1280-1281.

Les premiers bénéficiaires furent les hommes de Sainte-Geneviève à Vanves, Bagneux, Ivry, Bourg-la-Reine, en mars 1248, ceux de Rungis, Thiais, L'Haÿ, Athis-Mons, Villeneuve-le-Roi, Épinay et Quincy, en juin 1248 ; en même temps que les habitants d'Antony et Verrières, dépendant de Saint-Germain-des-Prés, qui affranchit, en 1250, ses habitants de Villeneuve-Saint-Georges, Valenton, Crosne, Thiais, Choisy, Paray, Grignon, Cachan. Saint-Maur-des-Fossés suivit le mouvement en affranchissant en juin-juillet 1268, ses hommes de Vitry.

L'évêque de Paris libéra les siens à Wissous, en juillet 1255 et le chapitre, qui avait largement favorisé les défrichements et accensements, fut plus réticent, puisque les habitants de L'Haÿ et de Chevilly ne furent libérés qu'en janvier 1259, ceux d'Orly en mai 1263, ceux de Châtenay seulement en avril 1266, malgré l'intervention de Blanche de Castille, en 1251, ceux de Bagneux en janvier 1269, ceux de Vitry, en janvier 1270 et enfin ceux d'Ivry en avril 1280-1281⁴¹³.

Il n'y eut sans doute que peu d'incidence des défrichements sur ces manumissions, car, un servage réel, lié à la tenure, s'était substitué peu à peu au servage personnel.



*Etréchy, portail de la ferme du Roussay, 1969
(cliché Foyer des Jeunes de Lardy, coll. ADE).*

413. FOURQUIN (G.), *op. cit.*, p. 160-170 et surtout p. 161.

CHAPITRE II

L'HABITAT ET LES CONSTRUCTIONS

Le mode d'habitat issu des défrichements est surtout l'agglomération, sous forme de hameaux, pour des raisons de sécurité, de sociabilité, d'intérêt, de points d'eau, d'assolement, d'impossibilité pour le défricheur d'accomplir seul sa tâche. Un habitat intercalaire, groupé ou isolé, se juxtaposa ainsi aux villages anciens ⁴¹⁴.

1. Les habitations

La terminologie ne rend pas toujours compte de la nature des divers types d'habitations que nous avons pu noter.

a) *Les bordes*

Il s'agissait primitivement de cabanes ; mais, aux XII^e-XIII^e siècles, elles étaient devenues des exploitations, comme celles qui pouvaient être construites à Pecqueuse, en 1105 ⁴¹⁵.

J. Balon souligne que la *borderia* « désigne un lieu rural habité : maison, terre ou pré... » et ajoute que « ce lieu a eu des attaches certaines avec l'exploitation de la forêt ou son défrichement... » ⁴¹⁶.

C'est ce qui explique que les bordes soient restées nombreuses autour de la forêt d'Yveline. Ainsi, Les Bordes, près de La Celle-les-Bordes, qui était déjà un domaine important du temps de l'abbé Irminon. Il s'agit de l'ancienne Celle-Saint-Germain, constituée primitivement de La Celle et Les Bordes ⁴¹⁷.

414. TULIPPE (O.), *L'habitat rural en Seine-et-Oise*, notamment p. 196, 283, 288, 292 ; FOURQUIN (G.), *Le paysan d'Occident au Moyen Age*, Paris, 1972, p. 86-88.

415. LEFÈVRE (S.), « Une villeneuve en Hurepoix... », p. 21, d'après MARION (J.), *op. cit.*, p. 239-242, n^{os} CCXCV-CCXCVI.

416. BALON (J.), *Jus Medii Aevi*, Namur, 1959-1960, I¹, 193 ; d'après DU CANGE, *Borderia*, *Borderiata*, synonymes de Borde désignaient une maison ou une hostie.

417. DAUZAT (A.) et ROSTAING (Ch.), *op. cit.*, p. 159 (*Cella*, 774) ; LEBEUF (Abbé J.), *op. cit.*, t. III, p. 425 ; CLAISE (G.-M.), *op. cit.*, p. 81 ; carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 5-6 ; Carte Cassini n^o 1 (La Selle) ; Plan d'Intendance, *Arch. dép. Yvelines* C 1, n^o 40.

Dans la même région, signalons Les Bordes, sur la commune de Dampierre ⁴¹⁸, un autre sur la commune de Maincourt-sur-Yvette ⁴¹⁹, une ferme Les Bordes, sur la commune de Sonchamp ⁴²⁰.

Enfin, sur la commune du Plessis-Pâté, où les moines de Longpont pouvaient installer des hôtes, vers 1100, nous remarquons un château des Bordes et un bois des Bordes ⁴²¹.

b) *Les herbergagia*

C'étaient également des habitations qui pouvaient se trouver dans un village comme Authon-la-Plaine : en juillet 1255, Bertrand, dit Aupied, d'Étampes, qui y tenait 4 arpents de terre, devait y construire son *herbergagium*, moyennant un cens de 12 sous et la dîme, s'il restait de la terre ⁴²².

c) *Les masurae ou mansurae*

Ce terme pouvait désigner la maison ou une petite tenure ; ainsi, vers 1080, le chevalier Henri Payen donnait, entre autres, à Villeneuve-le-Roi, la mesure Arnould ; vers 1100, à Orangis, Thibaut d'Orangis concédait au prieuré de Longpont, une mesure, avec maison et verger, près du monastère de cette localité ; Thomas, chevalier, fils d'Hugues et petit-fils d'Alvus, prenant l'habit monastique à Longpont, abandonnait aux moines, la moitié d'une mesure rapportant 3 oboles, avec tout le champart et la justice de la terre de Champlan ⁴²³.

Masura est employé parallèlement avec *domus*, dans les textes relatifs à la villeneuve de Froideville, mais il semble aussi se rapporter aux lopins de terre ⁴²⁴ ; de même, en 1206, lors du don à Cernay, de deux hôtes et trois mesures ⁴⁰⁵. En 1229, à Maison-Alfort, la taille était de 4 sous par mesure ⁴⁰². Nous avons vu qu'en 1235, l'abbaye de Saint-

418. MOUTIÉ (A.), *Chevreuse*, p. 409 ; CLAISE (G.-M.), *op. cit.*, p. 53 ; Carte Cassini n° 1 ; Plan d'Intendance, *Arch. dép. Yvelines*, C 1, n° 77.

419. CLAISE (G.-M.), *op. cit.*, p. 53, d'après MOUTIÉ (A.), *Notre-Dame de La Roche*, p. 58, n° LVII (1232) : *Alexandro de Bordis* ; Carte Cassini n° 1 ; Carte des chasses, n° 8 (Chevreuse).

420. *Arch. nat.*, S 1179, n° 4 ; LL 46, fol. 23^{vo} ; CLAISE (G.-M.), *op. cit.*, p. 53 ; Carte Cassini n° 7, 8 H.

421. Voir *supra*, note 395 ; Carte IGN au 1/20 000^e Corbeil 7-8 ; Carte Cassini n° 7, 8 H : Les Bordes pied-de-fer, au sud de Bondoufle et du Plessis d'Argouges.

422. *Arch. nat.*, S 209, n°s 6-7 : « *ibidem debebat et tenebatur herbergagium suum facere... ibidem possit herbergagium facere...* ».

423. MARION (J.), *op. cit.*, p. 164-165, n° CLXXI, pour Villeneuve-le-Roi ; p. 243, n° CCXCIX, pour Orangis ; p. 191-192, n° CCXVI, pour Champlan.

424. LEFÈVRE (S.), « Froideville »..., p. 67 et note 14, p. 69 et note 23, p. 70.

Denis interdisait d'en établir sur la terre de Bellepanne, concédée à Notre-Dame de La Roche ⁴²⁵.

En juin 1246, Simon de Boulon et sa femme, Mathilde, reconnaissaient avoir acheté à Renaud, dit Trioc, bourgeois d'Étampes, une terre avec une mesure et ses dépendances, située dans la censive de Longpont, à *Bretonvilla*. Cette mesure avec un pourpris contenant environ 9 arpents de terre, devait 8 deniers de cens à la Saint-Rémi et était soumise à la même justice haute et basse que Pecqueuse ⁴²⁶.

Enfin, en 1255, Roger Focillon et sa femme Erembourg vendaient au chapitre de Notre-Dame de Paris une mesure d'un arpent, située à La Norville, sur le fief de Guillaume de Gravelle, chevalier ; l'année suivante, le fils de celui-ci, Jean de Gravelle, renonçant à ses droits, autorisait le chapitre à y construire une grange ; ici, il s'agit de la terre plutôt que de la maison ⁴²⁷.

d) *La mansio*

La mansio, ou demeure, était synonyme de *domus*, comme ce fut le cas en 1105, à Orsay, lorsque Geoffroy, fils d'Ulric, concéda au prieuré son serf Isembard, avec son habitation ⁴⁰⁹. Il est employé également, en 1203, lors de l'expulsion d'un juif du cloître de Saint-Spire de Corbeil ⁴²⁸.

e) *Domus*

Ce terme est cependant employé plus souvent mais il y a parfois ambiguïté, car ce mot pouvait aussi bien s'appliquer à des constructions laïques qu'ecclésiastiques, voire à un manoir seigneurial. Nous avons vu qu'à Froideville, entre 1175 et 1224, des mesures avaient été accensées, mais ce furent des maisons qu'on y détruisit ⁴²⁹.

A Corbeil, lors de l'expulsion du juif, les termes *mansio* et *domus* sont employés simultanément ⁴²⁸. Néanmoins, *domus* prévaut, en 1145-1148, lors de la donation à l'abbaye de Josaphat de la terre sur laquelle elle établit son prieuré de Chalo-Saint-Mars ⁴³⁰. Il en fut probablement de même, vers 1080, à Villeneuve-le-Roi, lors de la concession au prieuré de Longpont d'un coin de bois pour y édifier

425. MOUTIÉ (A.), *Notre-Dame de la Roche*. Précis historique, p. 144 et p. 7, n° 5 : « *nec poterunt facere masuras in dictis sexaginta arpentis... et si fecerint masuras vel hospites in terra non movente a nobis...* »

426. *Bibl. nat.*, Nouv. acq. lat 932, fol. 32^{vo}-33, n° 79. *Bretonvilla*, non identifié.

427. *Arch. nat.*, L 466, n° 22, devenu S 343 (1255).

428. DUFOUR (A.), « Charte de la reine Adèle, veuve de Louis VII, 1203 », dans *B.S.H.A.C.E.H.*, 8, 1902, p. 114.

429. LEFÈVRE (S.), « Froideville... », p. 70-71 et notes 26-28 et *supra*, note 424.

430. MÉTAIS (Abbé Ch.), *Josaphat*, p. 193, n° CLIII.

une grange et des maisons destinées aux moines et à leurs serviteurs⁴³¹.

A Ballancourt, en avril 1212, le curé, nommé Philippe, devait abandonner aux chanoines de Saint-Spire de Corbeil la grange adjacente à sa maison, avec le petit pré (*pratello*) contigu et la moitié d'une maison sise également à Ballancourt ; il est probable que la première maison devait être le presbytère⁴³².

A Montfaucon, la maison d'Euodes de Montfaucon était sans doute l'hôtel seigneurial ou un manoir⁴³³.

2. Les granges

Lorsque les autres constructions étaient prohibées, celles-ci demeuraient autorisées. De plus, c'était le type de bâtiment fréquemment construit sur les essarts. Cependant, le mot peut prêter à confusion car il pouvait désigner aussi bien les granges destinées à recueillir dîmes et champarts qu'un ensemble de bâtiments d'exploitation dont sont issues nos fermes actuelles.

a) Les granges dîmières

Certains termes restent ambigus ; ainsi, vers 1100, une maison (*domus*) devait être construite près de l'église de Nozay pour y déposer la dîme⁴³⁴.

Il y a tout lieu de penser que la grange de Longchêne, pour laquelle Alexandre de Longchêne, en 1204, avait donné la terre à l'abbaye des Vaux de Cernay, qui assumait les frais de construction, était une grange dîmière. En effet, les dîmes et les champarts étaient partagés entre eux⁴³⁵. Lors de l'accord entre le prieuré de Longpont et le curé de Jouy-en-Josas, en 1205, à propos des noales de Villeras, la construction d'une grange commune destinée à les entreposer était prévue⁴³⁶.

En 1216-1217, l'abbaye de Port-Royal recevait une terre à Saint-Escobille, pour y construire une grange, peut-être mixte d'ailleurs⁴³⁷.

431. MARION (J.), *op. cit.*, p. 164-165, n° CLXXI : « *monachi facerent grangiam suam et alias domos...* ».

432. COUARD-LUYS, *Cartulaire*, p. 61, LI.

433. LEFÈVRE (S.), « Montfaucon... », p. 27-28 et note 32.

434. MARION (J.), *op. cit.*, p. 234, n° CCLXXXIX : « *et quandam plateam juxta ecclesiam de Nooreio ad domum faciendam...* ».

435. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *Vaux de Cernay*, I¹, 146-147, CXXVIII.

436. *Bibl. nat.*, Nouv. acq. lat. 932, fol. 19^{ro-vº}, 37 : « *communem edificabant granchiam ad supradictam decimam...* ».

437. DION (A. de), *Port-Royal*, p. 51, n° XXVIII : « *ad edificandam granchiam suam apud Sanctum Accobillum ad partem sue decime reconndendam et ad ceteros usus suos...* ».

Il est probable que la grange de Saint-Victor, sur laquelle le curé de Combs-la-Ville devait recevoir une compensation à son abandon des dîmes noales, en 1222, était une grange dîmière ¹⁹⁴.

Parfois, la grange était déjà construite ; c'est ainsi qu'en 1231, Pierre, chanoine de Saint-Spire de Corbeil, concédait la grange dîmeresse de Champagne, près Corbeil, aux Hospitaliers de cette ville ⁴³⁸.

En octobre 1231, lors de l'acquisition de la dîme de La Norville et de son charroi, le chapitre de Notre-Dame de Paris fut autorisé par Guy de La Norville, chanoine d'Orléans, à construire une grange. Bien que son affectation ne soit pas précisée, il est probable qu'il s'agissait d'une grange dîmière. Elle ne devait pas encore être construite en 1255, date à laquelle Roger Focillon et sa femme Erembourg, reconnurent avoir vendu au chapitre une mesure d'un arpent, située sur le fief de Guillaume de Gravelle, chevalier ; nous avons vu, qu'en 1256, Jean de Gravelle, écuyer et fils du précédent, abandonnait tous ses droits sur cette terre et reconnaissait au chapitre la possibilité d'y construire une grange ⁴³⁹.

b) *Les granges d'exploitation*

La plupart du temps le terme grange désignait « l'ensemble des bâtiments d'exploitation » ⁴⁴⁰, constituant « l'ancienne réserve seigneuriale à l'exception des bois et des vignes » ⁴⁴¹.

• *Laiques et canoniales* – Le pariage conclu entre le chapitre de Notre-Dame de Paris et David de La Forêt, en 1185, pour le défrichement de 300 arpents de bois entre Trouvilliers et Richarville avait abouti à la création de la Grange de Paris, dont les enfants du fondateur durent abandonner toutes les possessions au chapitre, cinquante ans plus tard. Au XVI^e siècle, elle était louée à ferme, avec celle de Trouvilliers, peut-être issue des défrichements autorisés par Louis VI, en 1116 ⁴⁴².

En 1201, Guy de Lévis donnait une grange aux frères de Bois-Guyon, probablement la ferme de Pommeret, entre Bellepanne et Lévis-Saint-Nom ⁴⁴³.

Nous avons vu précédemment que Philippe, curé de Ballancourt, avait dû abandonner aux chanoines de Saint-Spire de Corbeil, la grange jouxtant sa maison ⁴³².

438. MANNIER (E.), *op. cit.*, p. 57, d'après *Arch. nat.*, S 5146, suppl. n° 1.

439. *Arch. nat.*, L 466, n° 10 B, 22-23, devenu S 343 et *supra* note 427.

440. BLOCH (M.), *Caractères*, t. I, p. 12.

441. FOURQUIN (G.), *Les campagnes...*, p. 91.

442. LEFÈVRE (S.), « Un entrepreneur de défrichements... », p. 82-83.

443. MOUTIÉ (A.), *Notre-Dame de La Roche*, p. 3 (II) et note 4 ; Carte Cassini n° 1.

On ne sait pratiquement rien de la grange de La Feularde, appartenant aux chanoines de La Touche, qui servait de limites au territoire de la paroisse du Perray, en novembre 1242 ⁴⁴⁴.

- *Monastiques* – Elles étaient bénédictines ou cisterciennes
 - Bénédictines. Le prieuré de Longpont-sur-Orge créa ou reçut en don quelques granges mais on ne sait s'il les afferma ou y pratiqua le faire-valoir direct.

Ainsi, une grange devait être établie à Villeneuve-le-Roi, selon la donation faite en 1080 par Henri Payen ⁴³¹. Vers 1100, le prieuré avait une grange à Brétigny, d'après la concession de Milon Brito, d'un coin de terre près de la grange du prieuré et une autre au Plessis (Pâté ?), attestée par la donation de Geoffroy Baudus d'une part de dîme sur la couture située devant la grange des moines de cette localité ⁴⁴⁵. Vers 1120, une grange commune est signalée à Bondoufle, lors d'une concession de Frédéric, fils de Payen d'Étampes, d'un muid d'annone (*sic*) d'hiver ⁴⁴⁶. Vers 1130, Étienne, chevalier de Savigny, donnait au prieuré une vigne, un clos, une grange et la taille de cette localité ⁴⁴⁷. Une grange des moines est attestée à Pecqueuse, vers 1136 et une autre à Orangis, vers 1136-1140 ⁴⁴⁸.

Suger fit établir une grange fortifiée à Guillerval et une autre près du prieuré d'Essonnes, pour y développer l'élevage ⁴⁴⁹.

Saint-Martin-des-Champs possédait la grange de Vauvert, à Ormoy-la-Rivière, sur laquelle le prieuré constitua une rente d'un demi-muid de blé au curé de Limours, lors de sa renonciation aux dîmes noales de sa paroisse, en octobre 1217 ⁴⁵⁰.

L'abbaye d'Yerres avait la sienne dans cette localité même ⁴⁵¹.

Une ferme porte le nom de « La Grange-aux-Moines », à Chalo-Saint-Mars, où l'abbaye de Josaphat avait établi un prieuré ⁴⁵².

- Cisterciennes. L'abbaye des Vaux de Cernay, devenue cistercienne, en 1147, avait établi, avant cette date, deux granges : celle de Saint-Robert, peu après sa fondation, (puisque l'Essart-Robert lui fut concédé,

444. LÉPINOIS (E. de) et MERLET (L.), *Notre-Dame de Chartres*, t. II, p. 132-133, n° CCLXXXIII.

445. MARION (J.), *op. cit.*, p. 152-153, n° CXLVIII, pour Le Plessis ; p. 160-161, n° CLXIV, pour Brétigny.

446. *Ibid.*, p. 178-179, n° CCII : « *et unum modium annone hyemalis in communi granchia Bundulfi...* ».

447. *Ibid.*, p. 156, n° CLVI.

448. *Ibid.*, p. 84-85, n° XXXV ; p. 87-88, n° XL.

449. SUGER, *Liber*, p. 167, 181 ; AUBERT (M.), *Suger*, p. 30, 32-33.

450. DEPOIN (J.), *Saint-Martin-des-Champs*, t. III, p. 343, n° 742.

451. TRAN-THUAN (O.), *op. cit.*, p. 377-378, n° 195.

452. Carte Cassini n° 7, 8 H ; COUTANS (Dom G.), *op. cit.*, carte 16 ; Carte IGN au 1/25 000° Dourdan 7-8.

en 1118, en même temps que le Val de Bric-Essart⁴⁵³) et celle de Montfaucon ou La Grange-aux-Moines, construite après la donation, en 1142, par Hugues Bibens, de son bois de Montfaucon et d'une terre adjacente ; elle subsiste encore sous le nom de « La Grange-aux-Moines »⁴⁵⁴.

D'autres dons et achats permirent la création de quelques granges : celle de Crache, située près du Pommeret, entre Les Molières et Limours, fut fondée vers 1156-1157, après les concessions de Payen et de Robert de Chaumont⁴⁵⁵. Celle d'Ithe, au Tremblay-sur-Mauldre, fut établie, après 1162, depuis les donations d'André de Neauphle et des seigneurs d'Aulnay et du Tremblay⁴⁵⁶. La grange des Ebizoires, attestée par une pièce fausse de 1163, fut probablement fondée avant cette date⁴⁵⁷. En 1168, une vente déguisée permettait d'acquérir la terre de Proverlu, près d'Ablis⁴⁵⁸. Celle de Bouligneau, près de Saint-Fargeau, fut concédée toute construite, par André d'Ormoy en 1181 ; nous avons évoqué, précédemment, les problèmes posés avec les usagers⁴⁵⁹. Peu après, en octobre 1181, l'ermitage du Planet, établi entre 1168 et 1176, par l'ermite Guinard, lui fut cédé comme grange, lors de son entrée en religion⁴⁶⁰. Celle du Val-Saint-Germain semble avoir été une grange dîmière d'après un accord relatif aux dîmes avec le curé entre 1202 et 1229⁴⁶¹. Celle de Saint-Benoît, évoquée dans la cession des droits d'usage par Amaury de Montfort, en 1226⁴⁶² et celle de la Loge-Hodebert, rattachée à la paroisse du Perray, en 1242⁴⁶³, ne nous sont connues que par ces actes. Nous ne citons que pour mémoire celles de Saint-Nom-La-Bretèche et de Blaru, près de la forêt de Bizy, situées hors du cadre géographique de notre étude⁴⁶⁴.

453. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, p. 1-3, n^{os} 1-2.

454. LEFÈVRE (S.), « Montfaucon... », p. 17-33, avec extraits du *Plan de l'abbaye et des bois des Vaux de Cernay* (*Arch. nat.*, N^{III}S. et O 554⁴) et de la Carte Cassini n^o 1 ; Carte IGN au 1/25 000^e Corbeil 5-6.

455. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, 17, XIII ; Le Grand Crache, lieu-dit au nord de Le Pommeret, F^me, Carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 7-8.

456. *Ibid.*, 32-33, XXXIV.

457. *Ibid.*, 43, XXVII.

458. *Ibid.*, 48-49, XXXI ; *trad. et comment.*, dans BAILLY (E.), *Histoire d'Ablis et environs du pays chartrain*, p. 16.

459. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, 76-77, LXI (1181, *vidimus* de 1232) ; voir aussi *supra*, note 12.

460. *Ibid.*, I¹, 52, XXXIII (1168-1176) ; 79, LXIII (1181).

461. *Ibid.*, I¹, 137-138, CXX (1202) ; 166-167, CLIII (1208) ; 277-278, CCXCVII (juil. 1229) ; ce dernier texte précise : « *granchiam decimalem quam edificaverant dicti monachi...* ».

462. *Ibid.*, I¹, 255, CCLXVIII.

463. LÉPINOIS (E. de) et MERLET (L.), *Notre-Dame de Chartres*, t. II, p. 132-133, n^o CCLXXXIII (7 nov. 1242). Selon VIOLETTE (J.), *op. cit.*, p. 19, cette grange était située près de l'église d'Auffargis.

464. Voir sur toutes ces questions LEFÈVRE (S.), « Les granges de l'abbaye des Vaux de Cernay dans les Yvelines », p. 25-30.

c) *Toponymie*

Hormis les deux granges dites « aux-Moines » évoquées plus haut, d'autres granges monastiques ont subsisté et gardé leur nom d'origine : ainsi la Grange-du-Bois, au nord des Bréviaires, probablement antérieure à la donation faite en mai 1248, par Jean, comte de Montfort, à l'abbaye de Neauphle-le-Vieux de 200 arpents à mettre en labours⁴⁶⁵. A Avrainville, La Grange au Prieur appartenait au prieuré Saint-Clément d'Arpajon, relevant de Saint-Maur-des-Fossés, tandis que le prieuré d'Avrainville, dépendait de Saint-Germain-des-Prés. Des conflits entre les deux « étaient inévitables »⁴⁶⁶. Les Granges de Port-Royal étaient un ancien village antérieur à l'abbaye⁴⁶⁷.

3. Les villeneuves

Le terme peut sembler excessif car il s'applique à des hameaux ou à des faubourgs de localités préexistantes. Il y a d'ailleurs peu de différences entre les installations d'hôtes que nous avons étudiées précédemment et ces villages de colonisation ; ceux qui portèrent le nom de villeneuves sont d'ailleurs rares.

Bien que notre étude ne concerne que les établissements ecclésiastiques, nous rappellerons, pour mémoire, les fondations royales, d'ailleurs plus ou moins associées à des établissements religieux. Les autres furent l'œuvre de ces derniers, aidés de seigneurs laïques.

Le Hurepoix fut une terre d'élection de ces nouvelles fondations. Charles Higounet, dans un article sur l'ensemble des villeneuves de la région parisienne, en a répertorié 27, contre 15 dans la Brie occidentale, 12 dans le Sénonais, 10 dans le Vexin et autant dans les plaines de France, ainsi que 4 dans le Valois³⁹⁶. Nous en avons dénombré 20, compte tenu de limites géographiques un peu différentes à l'ouest et de la discrimination entre installations d'hôtes et villeneuves.

a) *Villeneuves royales*

La plus ancienne est Les Essarts-le-Roi mais ce n'est pas une vraie villeneuve puisque Hugues Capet y rassembla les boisilleurs dispersés

465. BRAME (H.), « Histoire de l'abbaye Saint-Pierre de Neauphle-le-Vieux », p. 125, 143.

466. TERROINE (A.), *Un bourgeois parisien du XIII^e siècle Geoffroy de Saint-Laurent 1245(?) - 1290*. Edité par Lucie FOSSIER, Paris, C.N.R.S. éditions, 1992, P. 39-41, 70-72, notes 172-187. Carte IGN au 1/25 000^e Étampes 1-2 ; Plan d'Intendance, Arch. dép. Yvelines, C 1, n° 10.

467. TULIPPE (O.), *op. cit.*, p. 297-298 ; Carte Cassini n° 1 (Les Granges du Port-Royal) ; Carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 3-4.

dans l'Yveline ⁴⁶⁸. La plupart des autres furent l'œuvre de Louis VI qui assura ainsi la sécurité de la route d'Orléans et sa domination sur cette région. La première fut établie à Bagneux, avant 1117 ⁴⁶⁹. En 1123, il réunissait Étampes-les-Vieilles, près de l'église Saint-Martin, à l'agglomération autour de Notre-Dame, par le marché neuf (*forum novum*) ; nous verrons que cette villeneuve fut dotée, en 1161, d'une nouvelle paroisse, Saint-Gilles ⁴⁷⁰. Entre 1123 et 1127, il devait faire bénéficier des mêmes franchises deux localités voisines : La Forêt-le-Roi et Boissy-la-Rivière ⁴⁷¹.

Entre 1108 et 1134, le roi établit un village d'hôtes à Torfou ; il s'agit d'une véritable entreprise de colonisation agricole, avec concessions de lots à bâtir et cultiver ⁴⁷². Il avait fondé un autre village à Préau-Hédouin (Bourg-la-Reine). Il concéda, en 1134, ces deux *villae* à l'abbaye de Montmartre, fondée par lui, à la requête de la reine Adélaïde ⁴⁷³.

Louis VII compléta l'œuvre de son père à Étampes, en y établissant, en 1169-1170, Villeneuve-jouxte-Étampes, disparue depuis ⁴⁷⁴.

b) Villeneuves ecclésiastiques

La plus ancienne semble avoir été établie vers 1090, à Forges, par le prieuré de Longpont-sur-Orge. Entre 1100 et 1105, les diverses donations de Pierre et Simon Castel, au dit prieuré, autour de l'église de Pecqueuse, envisageaient la création d'hostises ; en fait, il s'agissait d'une villeneuve dont les hôtes seraient soumis aux mêmes coutumes que ceux de Simon qui percevait, en outre, la moitié des revenus du

468. Voir *supra*, note 141 ; MOUTIÉ (A.), *Notre-Dame de La Roche*, p. 44, n° XLV. Le nom des Essarts-le-Roi n'apparaît qu'en 1226. En 1159, l'église était nommée « *ecclesiam SS Corneli et Cypriani de Novalibus* », d'après *Gallia Christ.*, VII, col. 69, dans une confirmation des possessions de Saint-Magloire.

469. HIGOUNET (Ch.), *op. cit.*, p. 70, d'après LUCHAIRE (A.), *Louis VI*, n° 222.

470. *Ibid.*, p. 71, d'après PROU (M.), « Une ville-marché au XII^e siècle Étampes » dans *Mélanges offerts à H. Pirenne*, Bruxelles, 1926, t. II, p. 379-389 et *Ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 183 ; voir aussi *infra* note 501.

471. PROU (M.), *op. cit.*, p. 384-385, qui hésite entre La Forêt-le-Roi et La Forêt-Sainte-Croix mais cette dernière est une fondation de Sainte-Croix d'Orléans. Comme cet auteur, nous préférons Boissy-la-Rivière, plus voisin d'Étampes, à Boissy-le-Sec, adopté par A. Luchaire. Nous avons d'ailleurs consulté à ce propos, Jean Dufour, éditeur des actes de Louis VI, qui nous a répondu ne pas avoir tranché entre ces deux toponymes, pour *Buzeium*.

472. HIGOUNET (Ch.), *op. cit.*, p. 70 ; du même, « Un village d'hôtes royaux du XII^e siècle, Torfou », dans *L'Information historique*, 1967, p. 81-85.

473. LUCHAIRE (A.), *Louis VI*, p. 244, n° 536 ; DEPOIN (J.), *Saint-Martin-des-Champs*, t. II, p. 15-17, n° 203 ; BARTHÉLEMY (E. de), éd. *Recueil de chartes de l'abbaye royale de Montmartre*, Paris, 1883, p. 60, 65 ; HIGOUNET (Ch.), « Les villeneuves... », p. 71, qui note que ce village fut « dénommé dès 1152 Bourg-la-Reine... ».

474. *Ibid.*, p. 71, d'après LUCHAIRE (A.), *Études sur les actes de Louis VII*, n° 556 et *Ordonnances*, VII, 684.

four, un cens de douze deniers et deux sous par borde. Une villeneuve y fut établie mais nous avons constaté qu'elle ne se développa guère ⁴⁷⁵.

Entre 1134 et 1137 ou plutôt entre 1128 et 1132, un pariage de Louis VI avec Saint-Maur-des-Fossés, pour son prieuré d'Arpajon, devait aboutir à la création d'un village d'hôtes à Fontenay ⁴⁷⁶.

En 1155, Sainte-Croix d'Orléans établissait une villeneuve de carrefour à La Forêt-Sainte-Croix, sur une partie de la forêt située entre Bois-Herpin et Puiset-le-Marais. Cette terre avait fait l'objet d'un litige entre le chapitre et Herbert le Vallet qui dut renoncer à ses droits pour lui, ses hôtes, ses serfs, ses enfants (*liberis*) et héritiers. Un acte postérieur de Philippe Auguste révèle que le chapitre possédait encore en 1195 deux hommes de corps, Philippe et Bernard ⁴⁷⁷.

Le chapitre de Notre-Dame de Paris avait accensé des terres sur les rives de l'Orge, près de Corbreuse, depuis 1175. En 1225, les conflits qui avaient éclaté entre ses hôtes et les hommes de Bréthencourt, dépendant de Guy de Montfort, furent réglés par la condamnation de ce dernier qui dut payer une amende, destinée à la reconstruction des cabanes du hameau de Froideville. On ne sait si elles le furent car les alentours de Corbreuse ont été ravagés durant la guerre de Cent Ans et Marc Bloch suppose que ce hameau est devenu Saint-Martin-de-Bréthencourt, du nom du prieuré voisin ⁴⁷⁸.

Avant 1208, Coignièrès-le-Neuf était venu se juxtaposer à Coignièrès-les-Vieils qui existait depuis le VIII^e siècle ⁴⁷⁹.

475. HIGOUNET (Ch.), *op. cit.*, p. 70 et note 3, d'après *Cartulaire de Longpont*, n^{os} CVII et CCXVI. Sur Pecqueuse : LEFÈVRE (S.), « Une villeneuve en Hurepoix... ».

476. HIGOUNET (Ch.), *op. cit.*, p. 70 et LEFÈVRE (S.), « Deux prieurés de Saint-Maur-des-Fossés... », p. 11-14. Dans cet article, nous émettons des doutes sur l'identification de « *Fonticulis seu Fontenellis...* » avec Fontenay-lès-Briis, d'autant qu'un lecteur avait écrit, peu après à Mme Cavailler pour suggérer qu'il s'agissait des Fontenelles, citées à plusieurs reprises dans le *Cartulaire de Longpont*. Nos recherches ultérieures nous ont amenée à rejeter cette hypothèse, puisque Bution, l'ancien prieuré de Saint-Wandrille, aurait été aliéné au profit d'un laïc et serait devenu Guillerville. Voir à ce propos MALTE-BRUN (A.), *Histoire de Marcoussis*, Paris, 1867, p. 7-9 ; GERMAIN (H.), *Marcoussis, La Chapelle-Montligeon*, 1973, p. 9-10. Nous avons donc pensé qu'il pouvait s'agir du fief de La Fontaine, à Brétigny, mais, M. Dufour et Mme Mulon, consultés récemment à ce sujet, pensent qu'il n'y a pas lieu de revenir sur l'hypothèse de A. Luchaire. Les dates 1128-1132 nous ont d'ailleurs été précisées par M. Dufour, d'après le cancellariat de Simon. DUFOUR (J.), *éd. Recueil des actes de Louis VI*, Paris, de Boccard, t. II, p. 182, n^o 322 (à paraître).

477. THILLIER (J.) et JARRY (E.), *éd. Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans (814-1300)*, Paris, 1906, p. 146-148, n^o LXXV (1155) ; p. 196-197, n^o CXV (1195) ; BLOCH (M.), *op. cit.*, t. I, pl. II.

478. LEFÈVRE (S.), « Froideville... », d'après *Arch. nat.*, S 206, n^{os} 21, 28-30 ; GUÉRARD (B.), *op. cit.*, t. II, p. 307-308 n^o I. BLOCH (M.), *op. cit.*, t. I index, p. 256

479. MOUTIÉ (A.), *Notre-Dame de La Roche*, p. 43, n^o XLIV (1208) et du même, « Chevreuse », dans *Mémoires et documents de la Société archéologique de Rambouillet*, t. II, 1873-1874, p. 485-486.

Avant 1210, des colons venus d'Auvers-Saint-Georges s'établirent à Villeneuve-sur-Auvers, après le défrichement du bois du Defeis⁴⁸⁰.

En 1225, les religieuses d'Yerres confièrent des hostises à vingt-trois habitants de Greneville-en-Beauce, nommément désignés, pour établir la villeneuve de Bonlieu, qui n'a d'ailleurs laissé aucune trace⁴⁸¹.

En 1226, un hameau de Villeneuve est attesté sur la paroisse de Magny (les Hameaux)⁴⁸². La villeneuve du Perray (*Villa nova de Perreio*) nous est connue lors de l'établissement de la paroisse, en 1242, mais elle lui est peut-être antérieure⁴⁸³.

En avril 1265, une villeneuve de Longjumeau (*villam novam de Longo fumello*) nécessitait la création de la paroisse de Ballainvilliers, du fait de l'augmentation de la population⁴⁸⁴.

Le mouvement s'essouffla, puisque la dernière villeneuve signalée est celle de Blairon, au début du XIV^e siècle mais elle est peut-être plus ancienne, des défrichements ayant été réalisés dans la Haie de Blairon, près de Rambouillet, entre 1211 et 1230, provoquant un conflit entre Saint-Magloire et le prieuré d'Épernon⁴⁸⁵.

c) Répartition géographique

- *Les zones forestières* en cours de défrichement ou déjà défrichées furent le domaine d'élection des villeneuves. Nous avons évoqué plus haut les raisons qui incitèrent Hugues Capet à rassembler aux Essarts-le-Roi les défricheurs de l'Yveline en leur assignant des limites définies⁴⁶⁸.

La Forêt-le-Roi, au nom significatif, devait bénéficier des mêmes concessions que le marché neuf d'Étampes⁴⁷¹. En ce qui concerne La Forêt-Sainte-Croix, bien que située dans une zone forestière et

480. HIGOUNET (Ch.), *op. cit.*, p. 72, d'après *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, éd. B. GUÉRARD, t. II, p. 54-55, CCII.

481. TRAN-THUAN (O.), *op. cit.*, p. 309-311, n° 160 ; DUBY (G.), « *L'économie rurale...* », t. I, p. 177 ; ALLIOT (Abbé J.-M.), *op. cit.*, p. 40.

482. HIGOUNET (Ch.), *op. cit.*, p. 72, d'après *Cartulaire de N.-D. de La Roche*, n° X.

483. *Ibid.*, p. 72, d'après *Cartulaire de N.-D. des Moulineaux*, n° XXI (sept. 1242) et MOUTIÉ (A.), « Saint-Léger-en-Yveline », p. 104. Voir également LÉPINOIS (E. de) et MERLET (L.), *N.-D. de Chartres*, t. II, p. 132-133, n° CCLXXXIII et VIOLETTE (J.), *Histoire de la paroisse du Perray...*, p. 8-22.

484. GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, t. III, p. 189-190 ; GLORIEUX (P.), *Aux origines de la Sorbonne*, t. II. *Le Cartulaire*, Paris, 1965, p. 288-289, n° 25 ; BLOCH (M.), *Caractères*, t. I, pl. II, d'après *Arch. dép. Yvelines*, 4 H 20, dossier 1 et *infra*, note 500.

485. HIGOUNET (Ch.), *op. cit.*, p. 72, d'après MOUTIÉ, *art. cit.*, p. 107-111 ; voir aussi LEDRU (E.), *Le prieuré de Saint-Thomas d'Épernon* (*Archives du diocèse de Chartres*, III), p. 320 : « dîmes noales de la Haie de Blairon en la paroisse de Rambouillet... » ; voir aussi LORIN (F.), *Rambouillet*, p. 280-281.

marécageuse (Bois-Herpin et Puiset-le-Marais), il s'agissait aussi d'un village de carrefour ⁴⁷⁷.

Ce furent cependant des essartages qui furent à l'origine de Villeneuve-sur-Auvers ⁴⁸⁰ et de la villeneuve de Blairon, après défrichement de la Haie du même nom ⁴⁸⁵.

- *Les bords des rivières ou les confluent*s étaient également très appréciés, comme ceux de la Juine, où Louis VI avait fait bénéficier Boissyla-Rivière, comme La Forêt-le-Roi, des privilèges du marché neuf d'Étampes ⁴⁷¹. Cette dernière ville avait vu aussi Louis VII fonder Villeneuve-jouxte-Étampes ⁴⁷⁴.

L'Orge, également marécageuse, avait été dotée du hameau de Froideville, entre Corbreuse et Bréthencourt mais il ne résista pas aux assauts des hommes de ce dernier village ⁴⁷⁸.

C'est près des ruisseaux de Prédécelle et de l'Érable et d'un marais que les moines de Longpont-sur-Orge établirent la villeneuve de Pecqueuse ⁴⁷⁵.

- Marc Bloch a souligné le rôle de la route d'Orléans dans la fondation des villeneuves ⁴⁸⁶. D'autres formaient des villages-rues, comme Bourg-la-Reine, Villeneuve de Blairon, Villeneuve-sur-Auvers, Le Perray et Coignières ⁴⁸⁷.

- Certaines constituèrent *les faubourgs d'habitats antérieurs*. C'est dans un but d'urbanisme que Louis VI réunit les deux noyaux d'Étampes par le marché neuf ⁴⁷⁰ et que Louis VII y ajouta Villeneuve-jouxte-Étampes ⁴⁷⁴.

De même, Coignières-le-Neuf compléta Coignières-les-Vieils ⁴⁷⁹. Si nous optons pour Fontenay-lès-Briis, dans la création de Saint-Maur-des-Fossés près d'Arpajon, cette localité existait depuis le VII^e siècle sous le nom de *Fontenetum* et la villeneuve y fut peut-être juxtaposée ⁴⁷⁶.

D'autres s'établirent près de centres déjà partiellement occupés. Il y avait déjà une église et un four à Pecqueuse et ce fut sans doute la proximité du prieuré de Forges-les-Bains qui incita des hôtes à s'y installer ⁴⁷⁵.

d) *Statuts des villeneuves*

La plupart des villeneuves ne nous sont connues que par des indices et il nous est difficile de savoir quels étaient les avantages dont

486. La carte figure d'ailleurs en pl. II de ses « *Caractères...* ».

487. HIGOUNET (Ch.), *op. cit.*, p. 84 ; LEFÈVRE (S.), « *Les villeneuves...* », p. 66, 70.

jouissaient les hôtes. A Pecqueuse, ils versaient 2 sous à Simon et 12 deniers sur les terres de Pierre Castel ⁴⁷⁵ ; à Froideville, les cens étaient également de 12 deniers pour Froger, vers 1174 ; vers 1180, de 2 sous pour 2 arpents pour Arnould de Froideville ; vers 1194, de 12 deniers pour un arpent dus par Jocelyn du Gué ⁴⁷⁸.

Le cas de Fontenay est plus significatif car cette fondation résulte d'un pariage ou contrat entre le roi Louis VI et un seigneur ecclésiastique, l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, pour son prieuré d'Arpajon. Les moines, qui avaient concédé la terre à Louis VI, gardaient la moitié des revenus, l'église, leurs habitations, le quart de la terre s'étendant jusqu'à « La Fontaine », pour y établir un verger, des vignes et tout ce qui leur serait nécessaire. Il n'est pas question de cens mais les hôtes étaient exemptés de corvées, de prise, de taille, d'ost et de chevauchée. Le régime juridique était codifié. Un forfait de 60 sous était pénalisé par une amende de 5 sous, celui de 5 sous, par une amende de 12 deniers. Les hôtes ne pouvaient être cités en justice hors de la ville que par le maire ⁴⁷⁶.

e) *Évolution*

On peut d'ailleurs se demander si certaines furent réalisées. D'autres auraient disparu, comme Froideville ⁴⁷⁸ ou Bonlieu ⁴⁸¹ ou auraient été réduites à l'état de fermes, comme Les Granges de Port-Royal. O. Tulippe suppose également qu'il y eut un hameau de défrichement à Mousseaux, sur la paroisse de Dampierre ⁴⁸⁸.

D'autre part, l'interdiction d'établir une villeneuve était parfois explicite, comme ce fut le cas, en 1226, lors de la concession de 100 arpents à défricher, faite par les moines de Saint-Denis aux Templiers de La Villedieu-lez-Maurepas ⁴⁸⁹.

Abstraction faite des villeneuves non réalisées ou disparues, la plupart sont restées de très petits villages ou de simples fermes. On peut se demander si l'évolution eût été différente sans les ravages de la guerre de Cent Ans, de la Jacquerie, des guerres de Religion et de la Fronde. Celles qui ont été plus favorisées ont bénéficié de l'expansion de la banlieue parisienne, comme Bourg-la-Reine et Bagneux.

f) *Toponymie*

Le terme de villeneuve se trouve parfois isolé, parfois en composition dans certains toponymes.

488. TULIPPE (O.), *op. cit.*, p. 185, d'après MOUTIÉ (A.), « Chevreuse », p. 440 et GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, I, 109.

489. *Arch. nat.*, LL 1157, p. 549 b : « *in dictis centum arpennis villam non poterimus edificare...* ».

• *A l'état simple* – Ce sont souvent des lieux-dits ou des hameaux. Ainsi, La Villeneuve, au sud de Jouars-Pontchartrain et au nord de Maurepas⁴⁹⁰ ; La Villeneuve, lieu-dit au sud-ouest de La Celle-les-Bordes⁴⁹¹ et une autre à l'est de Rambouillet, qui serait peut-être La Villeneuve de Blairon⁴⁹².

Une ferme au sud-est de Corbeuse porte également le nom de La Villeneuve, mais, nous ne savons auquel des nombreux aménagements de la région nous la devons⁴⁹³. La Villeneuve, au sud de Magny-les-Hameaux, serait peut-être un des hameaux de Magny-l'Essart²⁰⁶.

• *En composition* – Hormis Villeneuve-sur-Auvers, dont nous avons évoqué la fondation au XIII^e siècle⁴⁹⁴, les autres sont antérieures : Villeneuve-le-Roi aurait été créée au VIII^e siècle mais nous avons vu que le prieuré de Longpont-sur-Orge y aurait réalisé quelques aménagements⁴⁹⁵ ; Villeneuve-Saint-Georges, qui existait avant Irminon, connu au XIII^e siècle une certaine expansion puisqu'il fallut en détacher, en 1234, la paroisse de Crosne et qu'elle fut dotée, en 1249, d'une charte de franchises⁴⁹⁶.

4. Les paroisses

Le culte de saint Martin, très répandu dans la région, est attesté par quelques églises qui lui furent consacrées : Palaiseau, Orsay, Chevreuse, Longjumeau, Bièvres, Saint-Martin-de-Bréthencourt⁴⁹⁷. Il n'y eut pas toujours concomitance entre les créations des nouvelles

490. *Arch. dép. Yvelines*, Fonds de Dion 15 F 1, p. 44 et Plan d'Intendance C 97, n° 36 ; Carte Cassini n° 1 ; Carte des Chasses n° 7 (Montfort-l'Amaury) ; Carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 1-2 : La Villeneuve, Cne Maurepas.

491. Elle fut peut-être établie sur les 560 arpents concédés en 1238 aux Vaux de Cernay, avec la possibilité de les mettre en culture, voir *supra*, note 145 ; *Arch. dép. Yvelines*, Plan d'Intendance C 1, n° 40 ; Carte Cassini n° 1 ; COUTANS (Dom G.), *op. cit.*, carte 2 ; Carte des Chasses n° 10 (Rambouillet) ; Carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 5-6.

492. Voir *supra* note 485 ; Carte Cassini n° 1 ; Carte des Chasses n° 10 (Rambouillet) ; Carte IGN au 1/20 000^e Rambouillet 5-6.

493. Selon le plan de 1549, *Arch. nat.*, N² S. et O. 161, ce fief appartenait alors aux dames de Longchamp ; Carte Cassini n° 7, 8 H ; Carte IGN au 1/25 000^e Dourdan 7-8.

494. Voir *supra* note 480 ; Carte Cassini n° 7, 8 H ; Carte IGN au 1/25 000^e Étampes 5-6.

495. Voir *supra* note 431 ; Carte Cassini n° 1 ; Carte IGN au 1/20 000^e Corbeil 3-4.

496. LEBEUF (Abbé J.), *op. cit.*, t.V p. 35 ; GUÉRARD (B.), éd., *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. II, Appendice, XL, p. 383-387, trad. DUBY (G.), *L'économie rurale*, t. II, p. 749-751, doc. n° 157.

497. LÉCHAUGUETTE (P.), « Histoire des rues, places et carrefours, faubourgs et quartiers de Saint-Arnoult-en-Yvelines », p. 11.

paroisses et celles des villeneuves. Pourtant, l'évolution fut à peu près la même que celle des défrichements et se poursuivit jusqu'au milieu du XIII^e siècle.

a) *Églises ou chapelles antérieures aux villeneuves*

Lors de la fondation de Pecqueuse, en 1105, la paroisse, déjà constituée, était tombée entre les mains de Simon Castel qui la donna aux moines de Longpont-sur-Orge, en présence de Guy Troussel, seigneur de Montlhéry, dont il la tenait en fief, avec ses dépendances, c'est-à-dire : l'église, la paroisse avec ses dîmes, offrandes, sépultures et tout ce qui relevait du droit ecclésiastique. Il y ajoutait quatre arpents destinés à l'*atrium*, donc probablement au cimetière ⁴⁹⁸.

Il en était de même au Perray, où une chapelle existait avant la création de la paroisse, en 1242, pour les besoins de la villeneuve ⁴⁹⁹.

A Ballainvilliers, en 1265, la chapelle devait être reconstruite, pour y établir une église paroissiale qui desservirait également les localités voisines du Plessis-Saint-Père et de Villebouzin mais cette paroisse n'était en fait qu'un démembrement de celle de Longjumeau, trop peuplée ⁵⁰⁰.

b) *Le plus souvent, la paroisse était postérieure*

A Étampes, où le marché neuf avait été fondé en 1123, la population se développa assez rapidement pour que la chapelle Saint-Gilles, ancienne succursale de Saint-Martin, fût reconstruite et érigée en paroisse, en 1161, sous le patronage de l'abbaye de Morigny ⁵⁰¹.

c) *Anciennes chapelles érigées en paroisses*

Indépendamment des villeneuves, la population s'accroissait de telle sorte que d'anciennes chapelles furent transformées en paroisses. Ce fut le cas à Choisy-le-Roi où la chapelle, succursale de Thiais depuis 1207, devint église paroissiale, avec les droits afférents, en mai 1225 ; l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en conservait le patronage ⁵⁰².

498. LEFÈVRE (S.), « Une villeneuve en Hurepoix... », p. 21-22 et photographie de l'église en pl. h.t. ; du même « Les nouvelles paroisses de la région parisienne du XI^e au XIII^e siècle », dans *108^e Congrès national des sociétés savantes, avril 1983*, paru dans le *Bulletin philologique et historique*, années 1982-1984, p. 143 et note 45.

499. Voir *supra* note 483 et LEFÈVRE (S.), « Les nouvelles paroisses... », p. 144 note 48.

500. *Ibid.*, p. 144, note 49.

501. *Ibid.*, p. 144, note 50.

502. *Ibid.*, p. 139 note 17.

En 1234 la chapelle de Crosne fut détachée de Villeneuve-Saint-Georges et érigée en paroisse ⁵⁰³.

Certaines, de moindre importance, restèrent plus longtemps de modestes chapelles. C'est ainsi que celle de Montfaucon, ancien ermitage de Saint-Wandrille, tombée entre les mains d'Eudes de Montfaucon, fut transférée près de la demeure de celui-ci. Les moines des Vaux de Cernay dotèrent le desservant et la chapelle, succursale de la paroisse de Marcoussis depuis le milieu du XII^e siècle, ne devint paroisse indépendante qu'au XIV^e siècle, tandis que le vocable de Saint-Jean-Baptiste était substitué à celui de Saint-Wandrille. Elle a d'ailleurs conservé, malgré la reconstruction, l'aspect et les dimensions d'une chapelle ⁵⁰⁴.

d) *Démembrement des paroisses*

Le 18 décembre 1234, Grégoire IX autorisait Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, à scinder en deux les paroisses de son diocèse ⁵⁰⁵. En réalité, il ne faisait qu'entériner un état de fait existant depuis plus d'un siècle puisque le premier en date de ces démembrements est celui du Plessis-Piquet (actuellement Le Plessis-Robinson), séparé de la paroisse de Châtenay en 1112 ⁵⁰⁶. Cette région était d'ailleurs en pleine mutation puisque, moins d'un siècle plus tard, en 1203, l'église de Sceaux était créée, elle aussi, aux dépens de celle de Châtenay ⁵⁰⁷. Presque simultanément, également en 1203, tous les paroissiens d'Issy, dépendant de Saint-Pierre de Lagny, sur les terres du chevalier Thibaut, situées dans le territoire de Vanves, étaient rattachées à cette dernière paroisse, avec les droits afférents et la menue dîme ⁵⁰⁸.

En 1226, les territoires de Saint-Basile et de Notre-Dame d'Étampes, étaient délimités mais il y avait eu des curés différents depuis 1127 et une desserte était assurée depuis 1180, en l'absence de titulaires ⁵⁰⁹.

Sous l'épiscopat de Thibaut, évêque de Paris, c'est-à-dire entre 1144 et 1158, la cure de Notre-Dame à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

503. *Ibid.*, p. 139, note 18 et *supra* note 496.

504. LEFÈVRE (S.), « Une grange de l'abbaye des Vaux de Cernay, Montfaucon... », p. 28-29.

505. *Ed.* FRIEDMANN (A.), *Paris, ses rues, ses paroisses*, Paris, 1959, P.J. n° V, p. 415-416, d'après les *Registres de Grégoire IX*, t. II, n° 399 et VALOIS (N.), *Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. Sa vie et ses ouvrages*, Paris, 1880, P.J. n° LX.

506. GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 386-387 ; ROBLIN (M.), *op. cit.*, p. 187, 269.

507. LEFÈVRE (S.), « Les nouvelles paroisses... », p. 141, note 30.

508. GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 107-108.

509. LEFÈVRE (S.), « Les nouvelles paroisses... », p. 141, note 35 ; FLEUREAU (Dom B.), *op. cit.*, p. 403-404.

était transférée à Saint-Paul, aux alentours du prieuré, plus peuplés⁵¹⁰.

Lors de la fondation du monastère de Jarcy, par Alphonse de Poitiers et sa femme, Jeanne de Toulouse, en 1269, le droit paroissial fut transmis à l'église de Varennes, en cours de reconstruction⁵¹¹.

e) Nouvelles fondations

Celles qui furent établies au cours du XIII^e siècle attestent l'expansion démographique qui les précéda. Ainsi, en 1201, une église était créée à Lévis (-Saint-Nom), près de Notre-Dame de La Roche⁵¹². En 1204, Guy, seigneur de Chevreuse, fondait et dotait aux Layes une église paroissiale, pourvue d'un presbytère et d'un cimetière, en même temps qu'une chapelle à Maincourt où existait déjà une église⁵¹³.

Nous avons vu précédemment que la villeneuve du Perray n'était attestée que lors de la fondation de la paroisse, en 1242⁴⁸³.

Enfin, au milieu du XIII^e siècle, les religieuses de Hautes-Bruyères créaient une église dans leur domaine de Saint-Rémy-l'Honoré⁵¹⁴.

f) Les cimetières

- Le droit d'installer des cloches dans une chapelle ou une église et d'établir un cimetière à proximité était strictement paroissial et soumis à *certaines restrictions*. Néanmoins, l'extension de l'habitat ayant pour corollaire une augmentation de la mortalité, les interdictions se faisaient plus rares. Nous en avons cependant relevé quelques-unes.

En 1175, lors d'un compromis à propos de la chapelle d'Ablon, édifiée par Simon de Poissy et sa femme Mathilde, sur la paroisse d'Athis, sans le consentement de Saint-Victor, il fut bien précisé que cette chapelle ne pourrait posséder ni fonts baptismaux ni cimetière⁵¹⁵.

510. MOUTIÉ (A.), « Chevreuse », p. 324.

511. LEFÈVRE (S.), « Les nouvelles paroisses... », p. 142, note 38 et *supra*, note 84 ; GUÉRARD (B.), *Notre-Dame de Paris*, I, 188-189, CCLV (Aug. 1269) : « *jus parochiale... in dicta parrochia de Gerciaco... transferri in ecclesiam apud Varennes de novo edificari ceptam...* ».

512. MOUTIÉ (A.), *Notre-Dame de La Roche*, 3^e partie : Notice sur la paroisse et la seigneurie de Lévis, p. 270 ; du même, « Chevreuse », p. 35, 377.

513. LEFÈVRE (S.), « Les nouvelles paroisses », p. 142, note 41.

514. RABOURDIN (A.), *op. cit.*, p. 44.

515. *Arch. nat.*, S 2082, n^o 5 : « *eadem capella nec fontes, nec cimiterium, nec aliquid quod ad jus parochiale spectet...* ».

Cette même restriction fut imposée en 1207 lors de la fondation de la chapelle de Choisy-le-Roi dépendant de l'église de Thiais⁵¹⁶.

- *Cimetières prévus lors de la construction de l'église.* Nous avons vu que l'église de Pecqueuse avait été concédée aux moines de Longpont avec le droit de sépulture et quatre arpents destinés à l'*atrium*⁴⁹⁸. Ce terme a été souvent assimilé à *cimiterium*. Dans d'autres cas, les églises, en totalité ou en partie, étaient concédées, avec l'*atrium* ou les droits sur celui-ci et la sépulture, comme ce fut le cas vers 1095 à Orangis et à Champlan, vers 1100 à Orsay, vers 1110 à Forges et Savigny, vers 1115 à Vert-le-Petit et vers 1130 à Bondoufle⁵¹⁷.

De même, l'emplacement du cimetière (*atrium consecrandum*)⁵¹⁸ était prévu lors de l'établissement du prieuré de Saint-Vrain et de la fondation de la paroisse des Layes⁵¹³. Lors de la séparation des églises Notre-Dame et Saint-Basile d'Étampes, le cimetière, situé près de Saint-Jacques restait commun⁵⁰⁹.

Parfois, le cimetière jouxtait un jardin, comme celui du prieuré de Sonchamp, où l'ensemble couvrait une superficie de deux arpents⁵¹⁹.

- *De sérieux conflits pouvaient parfois survenir entre établissements voisins* – Ainsi, de 1098 à 1106, deux évêques successifs de Paris, Guillaume de Montfort et Galon eurent à régler le différend opposant les chanoines de Saint-Pierre de Montlhéry aux moines de Longpont dont ils devaient obtenir l'autorisation pour établir un nouveau cimetière bénit. L'acte de 1106 envisageait même la construction d'une église ou de tout autre édifice dans le nouveau cimetière⁵²⁰.

Les lépreux de Linas, essayant de se soustraire à l'interdiction de Raynald, évêque de Meaux, qui avait consacré leur cimetière, d'y enterrer d'autres défunts que les lépreux, eurent à subir deux jugements d'Étienne, évêque de Meaux et d'Eudes (de Deuil), abbé de Saint-Denis, les condamnant à y ensevelir seulement les lépreux, à l'exclusion de tous les autres défunts, y compris les convers et, éventuellement, à exhumer les corps pour les restituer aux églises dont ils dépendaient. Ces actes n'étant pas datés, le *terminus a quo* serait 1159,

516. BOUILLART (J.), *op. cit.*, p. 110 ; POUPARDIN (R.), *op. cit.*, t. II, p. 137, n° CCCL.

517. MARION (J.), *op. cit.*, p. 87, n° XXXIX (Orangis) ; 195-196, n° CCXXII (Champlan) ; 249, n° CCCXXXIII (Forges) ; 155, n° CLIII (Savigny) ; 187, n° CCVII (Vert-le-Petit) ; 170-172, n° CLXXXI (Bondoufle) ; pour Orsay, voir LEFÈVRE (S.), « Le prieuré Saint-Martin et Saint-Laurent », p. 79-80.

518. LEFÈVRE (S.), « Deux prieurés... », p. 14.

519. PROU (M.) et VIDIER (A.), *Saint-Benoît-sur-Loire*, t. II, p. 154-155, n° CCLXVII (1190).

520. MARION (J.), *op. cit.*, p. 101-102, n° LV (vers 1098) et *Bibl. nat.*, Nouv. acq. lat. 932, fol. 20^{vo}-21^{ro} n° 42, 1106) : « *Si in illo novo cimiterio aut ecclesia aut aliud edificium construeretur...* »

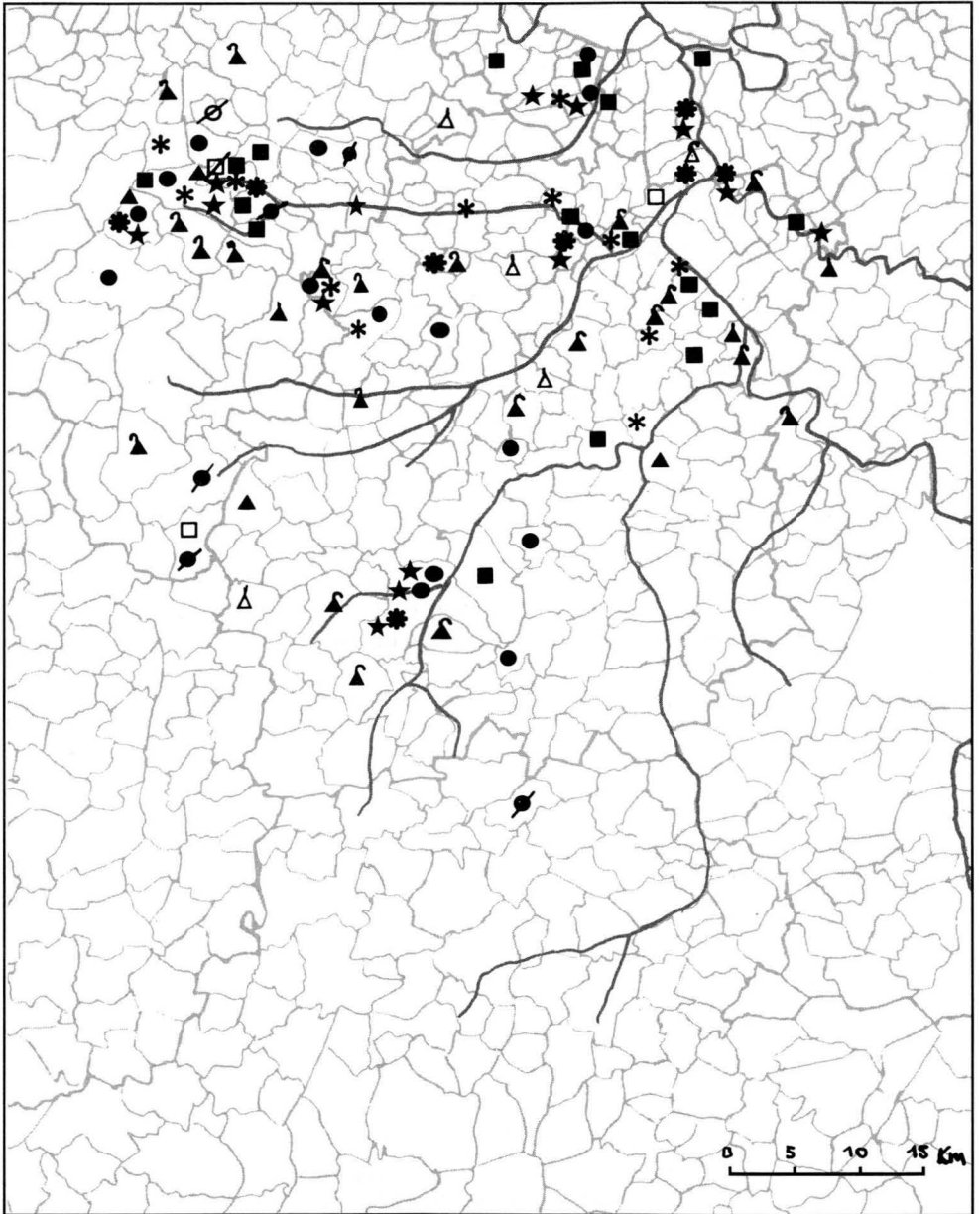
pour l'acte de Raynauld, évêque de Meaux et le *terminus ad quem* de 1181, date du décès du pape Alexandre III. Cette controverse montre que la fondation de cette léproserie était bien antérieure à 1184, date précédemment avancée ⁵²¹.

Le prieuré de Longpont, qui se montrait si pointilleux sur le droit de sépulture, obtint pour lui-même le droit d'enterrer dans son église ceux qui en exprimeraient le souhait dans leurs dernières volontés, à condition de ne pas léser les églises dont les défunts relèveraient. Cet acte du pape Alexandre, non daté, peut être attribué soit à Alexandre III, soit à Alexandre IV (1254-1261). On sait qu'Hodierne de Gometz avait demandé à être inhumée sur le seuil du portail de l'église et que Milon de Bray, son petit-fils, assassiné à Châteaufort, par son cousin Hugues de Crécy, fut enseveli dans l'église, en présence de Louis VI, en 1140. Parmi les pierres tombales qui subsistent, les plus anciennes sont celles de Guillaume de Charlieu, prieur de Saint-Julien le Pauvre de Paris (1271), de Tiphaine, dame de Villiers-sur-Orge et d'Agnès, abbesse d'Hyères-en-Brie, toutes deux de 1300 ⁵²².

Ces lamentables querelles de clocher soulignent l'importance du droit de sépulture que certains laïcs, qui le détenaient, avaient restitué au prieuré, en même temps que d'autres droits.

521. *Bibl. nat.*, Nouv. acq. lat 932, fol. 4^{vo}, n° 4, 1164, selon l'Inventaire de titres du prieuré..., publié par MARION (J.), *op. cit.*, p. 278 : Confirmation par Alexandre III (1159-1181) de la sentence d'Étienne, évêque de Meaux (1162-1171) et d'Eudes (de Deuil), abbé de Saint-Denis (1151-1162) ; fol. 14^{vo}, n° 24 : Sentence d'Étienne, évêque de Meaux et d'Eudes, abbé de Saint-Denis, délégués par le pape Alexandre III, ordonnant d'exhumer les corps enterrés depuis moins de 15 jours (la date de 1204, mentionnée dans l'Inventaire précité, p. 281, est sans doute inexacte) ; fol. 17^{vo}-18^{ro}, n° 33 et Inventaire, p. 282, avec la date de 1206 : le pape Alexandre mande à l'évêque de Meaux et à l'abbé de Saint-Denis que Maurice (de Sully, 1160-1196) lui a rapporté que les lépreux n'observaient pas les conventions entre eux et le prieuré de Longpont ; fol. 24^{vo}, n° 51 et Inventaire, p. 284, avec la date de 1240 : acte de Raynauld, évêque de Meaux (1159 selon GAMS) et Pierre, archidiaque de Paris où intervinrent, entre autres, Macaire, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, jusqu'à 1161, Thibaut, archidiaque de Meaux, Simon (I^{er}), prieur de Longpont (attesté en 1180, mais son prédécesseur l'était en 1150 et 1154) ; fol. 28^{ro-vo}, n° 64 et Inventaire, p. 285, avec la date de 1246 : Sentence d'Étienne, évêque de Meaux et d'Eudes, abbé de Saint-Denis, condamnant les lépreux à n'enterrer que les leurs, mais ni les convers, ni d'autres défunts.

522. NICOLAS (A.), *Notre-Dame de Longpont...*, Tulle, 1931, p. 22, 30, 59.



EXTENSION DE L'HABITAT

- | | |
|--|--|
| Granges d'mières envisagées \triangle , réalisées \blacktriangle | Installations d'hôtes envisagées \square , |
| Granges d'exploitation réalisées \blacktriangle | interdites \square , réalisées \blacksquare |
| Granges bénédictines envisagées \triangle , réalisées \blacktriangle | Villas neuves réalisées \bullet , détruites \circ , interdites \emptyset |
| Granges cisterciennes réalisées \blacktriangle | Chapelles \ast , Eglises \ast , Paroisses \star |

CHAPITRE III

L'ÉQUIPEMENT ET LE COMMERCE

1. Développement des banalités

Il était lié à l'extension des cultures et de l'habitat. La croissance de la céréaliculture allait provoquer la multiplication des moulins, à blé pour la plupart, ainsi que des fours pour la cuisson des pains et des gâteaux.

Si le vignoble restait à peu près stationnaire, les nouveaux centres d'habitat devaient être pourvus de quelques pressoirs supplémentaires.

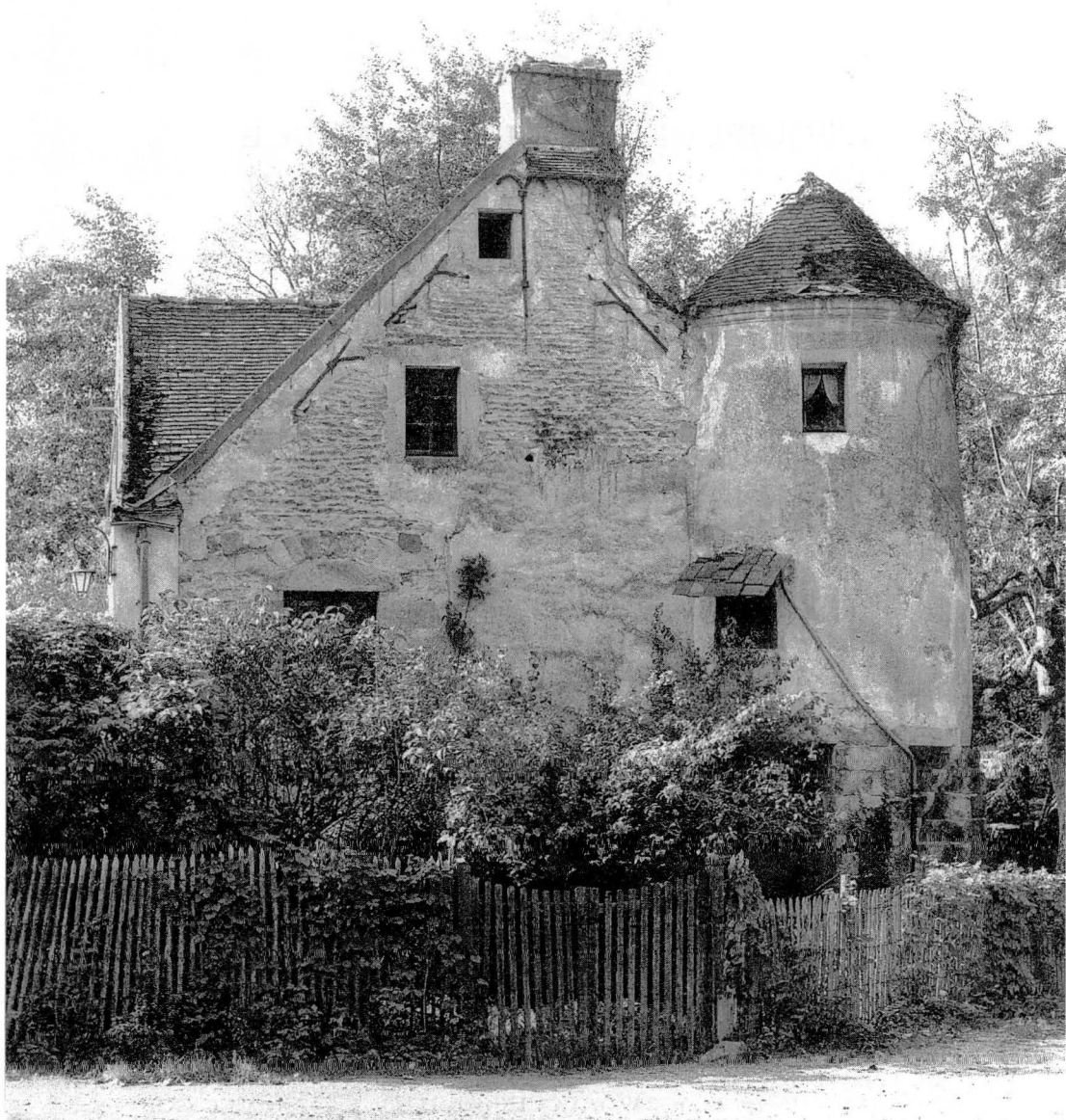
a) *Les moulins*

La plupart d'entre eux, hydrauliques, étaient établis sur des rivières, notamment sous les arches des ponts ; certains furent construits sur des étangs et des viviers ; ils nécessitaient des dériva-tions.

- *Moulins à blé ou blérêts* – Lors de la concession de la terre de Bra-teau à Saint-Maur, entre 1031 et 1043, Eudes de Brateau concédait à l'abbaye une aire à moulin, sur son eau, pour y établir un moulin à blé, entre La Bouverie et le Moulin Anscoulf ; il ne devait être soumis à aucun droit de ban. Cette aire lui fut d'ailleurs reprise par Herlan⁵²³. En 1110, à Forges (-les-Bains), le prieuré de Longpont-sur-Orge et Tevin de Forges se partagèrent par moitié les frais de construction et les bénéfices de la construction du moulin et de l'étang. Cette concession, ainsi que quelques autres, fut d'ailleurs contestée par son futur gendre, Roger de Saint-Yon⁵²⁴.

523. LEFÈVRE (S.), « Deux prieurés... », p. 15-16.

524. MARION (J.), *op. cit.*, p. 249, n° CCCIX (vers 1110) ; p. 262, n° CCCXXIII (vers 1100). LEFÈVRE (S.), « Les banalités dans les seigneuries religieuses de la région parisienne », dans *Actes du 105^e Congrès national des sociétés savantes, Caen, 1980. Section de philologie*, Paris, 1984, p. 98, note 9.



*Boussy-Saint-Antoine, moulin Rochopt
(cliché Inventaire général, © 1973, SPADEM).*

En 1142, l'abbaye de Saint-Magloire avait le droit d'établir à Ris-Orangis une pêcherie et des moulins ; elle y disposait de toute la justice et était exemptée de toute exaction ou coutume ⁵²⁵.

En 1145, un moulin fut construit, à ses frais, sur le vivier de Saint-Germain-des-Prés, entre Cachan et L'Haÿ, par le chevalier Gilbert, cousin de l'abbé Hugues, avec l'autorisation de celui-ci, qui le lui concéda en fief ⁵²⁶.

En 1153, le chapitre de Notre-Dame de Paris accensa une aire de moulin à Gilbert, meunier du marais de L'Haÿ ; celui-ci pouvait établir un moulin sous celui du chapitre qu'il ne devait pas gêner, soit en détournant le cours des eaux, soit en recevant les banniers du chapitre ⁵²⁷.

Lors de la fondation de l'abbaye de Saint-Rémy-des-Landes, le moulin de Sonchamp, installé sur un étang, lui fut concédé, en 1160 ⁵²⁸.

Les conflits étaient parfois difficiles à régler. Ainsi, en 1132-1142, les religieuses ayant construit un moulin sur l'Yerres, à proximité de celui de l'abbaye de Chaumes, l'évêque de Paris, Étienne, décida que personne ne devait moudre au moulin d'Yerres, tant que celui de Chaumes serait en activité. Les religieuses durent, en outre, payer un cens de 18 deniers aux moines de Chaumes. Ceux-ci eurent moins de chance, en février 1225 (n. st.), avec le prieuré d'Épinay-sous-Sénart, dépendant de Sainte-Geneviève. En effet, le prieur usa de violence et reprit les boisseaux du moulin commun de Rocheel que l'abbaye de Chaumes avait fait remplacer car ils n'étaient pas conformes ⁵²⁹.

Un conflit du même ordre avait éclaté à Froideville, entre les meuniers et les hommes de Bréthencourt, à propos de la capacité des boisseaux : tous deux utilisaient la mesure de Chartres qui était plus grande à Corbreuse qu'à Bréthencourt. Il fut réglé en même temps que les autres différends ⁵³⁰.

En 1217, un litige à propos du bief du moulin des seigneurs de Cernay fut réglé par la construction d'une conduite de bois pour alimenter le fossé séparant le pré de l'abbaye des terres des chevaliers Eudes et Simon ⁵³¹.

Parmi les griefs suscités par Isabelle, veuve de Guy, vicomte de Corbeil, les moines de Longpont invoquaient la difficulté pour leurs hôtes de Vert-le-Petit d'accéder à leurs nouveaux moulins ⁵³².

525. *Ibid.*, p. 96, note 2.

526. *Ibid.*, p. 96, note 3.

527. *Ibid.*, p. 98, note 7.

528. *Ibid.*, p. 96, note 2.

529. *Ibid.*, p. 99, note 12.

530. LEFÈVRE (S.), « Froideville... », p. 72-73, 77.

531. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 207, CCVI.

532. *Bibl. nat.*, Nouv. acq. lat. 932, fol. 10^{ro-vo}-11^{ro}, n° 15.

En juin-juillet 1299, il était bien spécifié que les Hospitaliers de Paris, qui avaient des droits sur le quart du moulin de Gravigny, situé sur l'Yvette, ne devaient pas dévier son cours⁵³³.

- *Moulins à foulon et à tan* L'expansion de l'industrie drapière provoqua celle des moulins à foulon mais nous n'avons trouvé que peu d'exemples de constructions. Ainsi, en 1184, parmi les donations d'André d'Ormoy à la grange de Bouligneau figurait un moulin à foulon, sis à Ormoy⁵³⁴.

A Corbeil, en 1188, la reine Adèle de Champagne autorisa la construction de deux moulins à foulon par les Hospitaliers. La commanderie accensa ces deux moulins à Galeran Pescheloche et l'autorisa à établir un moulin à tan à proximité⁵³⁵.

En janvier 1255 (n. st.), un moulin à tan, le moulin Basset, était construit sur l'Orge, près de Brétigny, à côté d'un moulin à blé. Les trois concessionnaires ne pouvaient utiliser le moulin à tan pour un autre usage, ni faire moudre les deux en même temps⁵³⁶.

- *Moulins à vent et à chevaux* – Les moulins hydrauliques étaient soumis aux aléas du gel ou des crues des rivières, c'est pourquoi les moulins à vent, qui existaient en Europe vers le x^e siècle, se répandirent en France à la fin du XII^e siècle et apparurent en Ile-de-France au cours du XIII^e siècle⁵³⁷. L'association avec des chevaux permettait d'utiliser les moulins en tous temps. A Orsonville, l'étang-vivier aurait pu permettre d'y établir un moulin hydraulique, pourtant Marc Bloch y a noté, d'après un terrier de 1300, l'existence d'un moulin à vent et d'un moulin à chevaux⁵³⁸.

b) *Les fours*

Ils étaient complémentaires des moulins mais nous n'avons trouvé que peu de mentions.

533. *Arch. nat.*, S 5125, liasse 88 : « *ut aqua non deviet sed pro utilitate dicti molendini ad ipsum molendinum habeat rectum cursum...* ».

534. MERLET (L.) et MOUTIÉ (A.), *op. cit.*, I¹, 87, LXXI.

535. LEFÈVRE (S.), « Les banalités... », p. 100, note 15, d'après DELAVILLE LE ROUX (J.), *op. cit.*, t. I, p. 524-525, n^{os} 841-842.

536. *Ibid.*, p. 100, note 15 ; texte dans *Bibl. nat.*, Nouv. acq. lat. 932, fol. 29^{vo} ; le moulin Basset figure encore sur le plan d'Intendance (*Arch. dép. Yvelines*, C 2, 42). Le moulin Groteau, près de Saint-Michel-sur-Orge, serait peut-être le moulin à blé ; tous deux étaient situés entre la chaussée de Brétigny et celle de Longpont, sur laquelle le prieuré avait des droits

537. LEFÈVRE (S.), « Les banalités... », p. 101, note 17.

538. *Ibid.*, p. 102, note 20, d'après BLOCH (M.), « Avènement et conquête du moulin à eau », dans *Annales H.E.S.*, t. 7, p. 550.

Ainsi, vers 1095, lors de la donation par Eudes de Vert de l'église d'Orangis au prieuré de Longpont, il gardait la moitié du four mais le léguait au prieuré après sa mort⁵³⁹.

A Pecqueuse, en 1105, les fours étaient antérieurs à la villeneuve, bien que l'endroit ait été déserté⁵⁴⁰.

Le cas de Forges est plus complexe ; en effet, vers 1100, le futur gendre de Tevin de Forges avait séparé le four des autres donations de celui-ci au prieuré de Longpont. En 1221, plusieurs seigneurs voisins concédaient divers bois au prieuré de Forges, à savoir : Thomas de Forges et son frère, Guillaume, chacun 30 arpents à La Corbière, Philippe de Saint-Yon, 30 arpents dans la vallée de *Guynenbergium*, Jean de Briis, 20 arpents attenants à ces derniers et Guy de Bullion, 10 arpents. Les moines pouvaient y prendre le bois nécessaire au chauffage du four mais les chevaliers précités et leurs hommes devraient y cuire, avec l'obligation pour ceux qui y cuiraient de donner aux moines une tourte à Noël et une autre à Pâques⁵⁴¹.

En 1217, Saint-Magloire cédait à Amaury de Montfort son four de cette localité, se réservant le droit d'en construire un autre pour son usage personnel, auquel l'abbaye n'admettrait aucun de ses gens⁵⁴².

Les chanoines de Paris furent assez tolérants vis-à-vis de Gautier Vincent qui avait cuit, en septembre 1274, dans un four récemment construit à Ivry. Il fut contraint de jurer sur les Évangiles que dorénavant il ne cuirait plus à un autre four que celui des chanoines⁵⁴³.

c) *Les pressoirs*

Le pressoir, banal, comme les moulins et les fours, était l'œuvre d'un seigneur religieux ou laïque qui obligeait ses gens à y presser, pour rentabiliser les frais de construction.

- *La construction et l'exploitation* pouvaient résulter d'un pariage. Lors de celui conclu, entre 1063 et 1082, entre Saint-Germain-des-Prés et le chevalier Archambaud, pour la mise en hostises d'une terre à Meudon, chacun des deux associés aurait son pressoir et les usagers pourraient utiliser l'un ou l'autre, les redevances étant partagées par moitié⁵⁴⁴.

539. MARION (J.), *op. cit.*, p. 87, n° XXXIX.

540. LEFÈVRE (S.), « Une villeneuve en Hurepoix... », p. 22, note 3.

541. *Bibl. nat.*, Nouv. acq. lat. 932, fol. 7^{ro-v^o}-8^{ro}, n° 10, La Corbière et *Guynenbergium*, non identifiés.

542. LEFÈVRE (S.), « Les banalités... », p. 104, note 28, d'après *Bibl. nat.*, Nouv. acq. lat. 2373, fol. 76-77.

543. *Ibid.*, p. 104, note 30.

544. *Ibid.*, p. 107, note 42 ; voir aussi *supra* note 394.

Vers 1100, parmi les donations faites à Champlan par Galeran, fils d'Hugues de Puiseaux, outre les vignes, il fallait compter un pressoir. Vers 1140, le prieuré de Longpont reçut en legs d'Élisabeth, femme de Milon de Chevreuse, tout ce qu'elle avait sur le pressoir de Longjumeau ⁵⁴⁵.

Lorsque Suger fonda le prieuré de Notre-Dame-des-Champs d'Essonnes, il acheta des vignes et fit établir quatre pressoirs, pouvant produire 80 muids de vin par an ⁵⁴⁶.

L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ayant concédé, en 1216, aux hommes d'Avrainville, des bois situés dans cette localité, pour y planter la vigne, l'installation d'un pressoir banal fut décidée ; chacun des possesseurs devait s'y rendre et verser une redevance du premier setier de vin pressé, le reste étant partagé entre l'abbaye et les vigneron ⁵⁴⁷.

• *Le droit de ban* restreignait pourtant la construction et l'usage des pressoirs. Ainsi, en 1235, Saint-Martin-des-Champs autorisait Adam le Coq, sergent du roi, à établir un pressoir dans sa propriété de Clamart, à l'usage exclusif de ses propres vendanges, sauf celles qui devaient le pressurage à Saint-Martin et avec la permission de l'hôtelier du prieuré ⁵⁴⁸.

Parfois, l'interdiction de construire était notifiée purement et simplement, comme ce fut le cas, en 1270, à Chevilly et L'Haÿ, sur les terres du chapitre de Notre-Dame de Paris ⁵⁴⁹.

Cependant, si le pressoir était déjà établi, il pouvait être toléré. Ainsi, Jean d'Ermenonville qui avait commencé de construire un pressoir à Vanves put le conserver, contre un cens annuel de 2 d.p., à condition que les habitants continueraient à utiliser les pressoirs des religieux de Sainte-Geneviève ⁵⁵⁰.

De même, Renaud Dessus l'Eau, qui avait établi un pressoir à Ivry, dans la censive de Saint-Victor, malgré l'interdiction du chapitre de Paris, put le garder mais ni lui-même ni les censiers de Notre-Dame ne pourraient y presser. Seuls les hommes ayant des vignes dans la censive de Saint-Victor pourraient l'utiliser, le bénéfice restant à Renaud. Ceux qui n'avaient des vignes dans aucun des deux domaines pourraient cependant presser ; Notre-

545. MARION (J.), *op. cit.*, p. 196, n° CCXXIII (Champlan) ; p. 201-202, n° CCXXXII (Longjumeau).

546. LEFÈVRE (S.), « Les banalités... », p. 106, note 36, d'après DEPOIN (J.), « Notre-Dame-des-Champs... », p. 15 et SUGER, *Liber...*, p. 181-182.

547. *Ibid.*, p. 106, note 36, d'après POUPARDIN (R.), *op. cit.*, p. 217-218.

548. *Ibid.*, p. 107, note 43.

549. *Ibid.*, p. 107, note 45.

550. *Ibid.*, p. 108, note 46.

Dame recevrait le quart du pressurage et Renaud les trois quarts ⁵⁵¹.

De telles subtilités ne pouvaient que décourager constructeurs et usagers et, malgré les avantages que procuraient ces installations, les paysans essayèrent de se soustraire à cette servitude à partir du XII^e siècle.

2. Les routes

Les monastères contribuèrent à la transformation du réseau routier gallo-romain, en fonction des nouveaux besoins liés aux pèlerinages et aux foires, ainsi qu'aux défrichements et aux fondations de villeneuves.

a) *Le réseau routier gallo-romain*

Les Romains avaient amélioré le réseau celtique et créé des voies rectilignes et empierrées. Au sud, la plus importante était celle de Paris à Orléans (*Genabum*), devenue, avec quelques modifications, la RN 20. Les agglomérations qui la jalonnaient : Longjumeau, Montlhéry, Linas, Arpajon, Étampes, connurent, ainsi que nous l'avons vu, une notable extension au Moyen Age.

Deux routes conduisaient vers Sens, l'une longeait la rive gauche de la Seine par Ablon et Essonnes, l'autre la rive droite par Yerres.

À l'ouest, deux routes reliaient Paris à Chartres (*Autricum*), l'une par Châtillon, Bièvres, Saclay, Gif et Limours ; l'autre, Paris-Houdan-Dreux-Chartres, traversait Vanves, Issy, Trappes et Élancourt ⁵⁵².

b) *Le « Waldhufendorf » ou défrichement au départ d'une route*

Marc Bloch a souligné le rôle important joué par la route d'Orléans dans la fondation des villeneuves, pour en assurer la sécurité. Cette œuvre fut complétée par Suger qui, après avoir délivré le Mesnil-Saint-Denis et Monnerville des châtelains de Chevreuse, de Neauphle, de Méréville et de Simon de Villetain, reconstitua et fortifia ces domaines. On pourrait y ajouter le peuplement d'Érainville par Baudouin de Dourdan ⁵⁵³.

551. GUÉRARD (B.) *Notre Dame de Paris*, t. II, p. 46, n° XXIII (sept. 1222) : « *De vineis autem que in censiva nostra sive in censiva sancti-Victoris site non sunt, de quibus vindemia ad dictum pressorium ducetur... quartam partem pressoragii percipiemus, et dictus Reginaldus tres partes habebit...* »

552. *Histoire de l'Île-de-France et de Paris*, publiée sous la direction de Michel Mollat, Toulouse, 1971, p. 34-36, avec carte, p. 35.

553. BLOCH (M.), « Caractères », t. I, p. 16 et pl. II ; sur SUGER, voir *supra*, note 139 ; BERNOIS (C.), *Histoire de Méréville* 1903 et nouvelle éd., Étampes, 1968, p. 36-41 ; sur Érainville, voir *supra*, note 147.

D'autre part, la route de Paris à Chartres par Versailles passait près de la commanderie de Templiers de La Villedieu-lez-Maurepas, Coignières, Les Essarts-le-Roi, Laretoire, Le Perray-en-Yvelines et Rambouillet ⁵⁵⁴.

c) *Les routes de pèlerinages et de foires*

L'axe Paris-Orléans, devenu un des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, fut très rapidement jalonné de monastères ou de gîtes d'étapes. Quelques prieurés ou abbayes avaient été établis près des axes routiers.

Ainsi, Longpont-sur-Orge devint un centre de pèlerinages dès le XII^e siècle. Morigny était situé près d'Étampes, première étape après Paris sur la route de Compostelle ⁵⁵⁵.

Ce fut aussi le cas du prieuré d'Essonnes, important carrefour routier et fluvial. Celui de Châtres (Arpajon), avait été établi à l'emplacement d'un ancien camp romain et d'un carrefour routier important. Celui de Saint-Vrain était situé à l'est d'une route secondaire dans la forêt de Brateau et reçut deux arpents sur la route de Lardy. Ajoutons que la voie romaine de Paris à Chartres par Limours traversait l'Yvette entre Palaiseau et Orsay ⁵⁵⁶.

d) *Créations de voies*

Elles furent peu nombreuses dans la région et offraient surtout un intérêt local.

Ainsi, en 1215, près de Boullay-les-Troux, Renaud des Troux et sa mère Erembourg autorisèrent les moines à créer un chemin sur leur fief, pour exploiter une marnière qu'ils concédaient à l'abbaye des Vaux de Cernay. Cette marnière était située sur le chemin conduisant aux Molières. Les chemins des Troux aux Molières, d'une part, et de Cernay aux Molières, d'autre part, figurent sur les plans des Archives nationales et le plan d'Intendance ⁵⁵⁷.

C'est également pour exploiter la tourbe à La Chopinière que les hôtes des Vaux de Cernay, près de la grange de Bouligneau, demandèrent la création d'un chemin, en octobre 1232 ²⁴⁴.

554. LEFÈVRE (S.), « Les monastères et la rénovation du réseau routier médiéval en Ile-de-France », dans *104^e Congrès national des sociétés savantes, Bordeaux, 1979*, Archéologie, p. 307, note 7.

555. *Ibid.*, p. 304, note 2.

556. *Ibid.*, p. 309, note 10 ; du même, « Deux prieurés... », p. 11, 13 et « Le prieuré Saint-Martin et Saint-Laurent d'Orsay », p. 82.

557. Voir *supra*, note 245 ; MOUTIÉ (A.), « Chevreuse », t. 2, p. 234 ; plans : *Arch. nat.*, N² S. et O. 173 et N3 S. et O. 331 ; *Arch. dép. Yvelines*, C 3, n^o 53.

Il fallut parfois déplacer d'anciennes routes, notamment celle d'Orléans, qui fut transférée plus à l'ouest, pour permettre aux pèlerins d'échapper aux brigandages du sire de Méréville. Ce nouvel itinéraire prévaut encore pour le tracé de la RN 20 et de la voie ferrée. Cependant, les deux villeneuves de La Forêt-Sainte-Croix et de Boissy-la-Rivière sont situées près de l'ancien trajet, tandis que les autres jalonnent le nouveau parcours ⁵⁵⁸.

3. Les marchés et les foires

Leur développement est une des conséquences des défrichements car ils permettaient d'écouler les surplus et d'assurer les échanges.

a) Les marchés

Ils se tenaient, dès l'origine, aux frontières et aux carrefours. Le droit de tenir marché était généralement accordé par le roi ou le suzerain ⁵⁵⁹.

On peut en citer quelques-uns antérieurs à la période qui nous intéresse : Saclas attesté aux VII^e et IX^e siècles ; « Le Vieux Marché » à la limite de Saint-Germain-lès-Corbeil et de Saint-Pierre du Perray ⁵⁶⁰.

Dès 1085, nous trouvons mention d'un marché à Étampes-les-Vieilles ; il se tenait au bord de la grande route, à côté de l'église Saint-Martin ⁵⁶⁰.

Vers 1120, Guillaume, fils d'Ébrard, accordait au prieuré de Longpont deux sous dans la part du marché (*foro*) de Longjumeau qu'il tenait en fief d'Ansould de Chailly ⁵⁶¹.

Rappelons que c'est au marché Saint-Gilles qu'une des villeneuves d'Étampes dut sa création en 1123 ⁵⁶².

Un marché était autorisé par Philippe Auguste à Bruyères-le-Châtel, près de la commanderie d'Hospitaliers, en février 1205 (n. st.) ⁵⁶³.

558. BLOCH (M.), *L'Île-de-France. (Les régions de France, t. IX)*, p. 74-75 et dans *Monuments historiques*, p. 745-746 ; du même, *Caractères...*, t. I, pl. II ; NEWMAN (W.M.), *Le domaine royal...*, p. 98.

559. LECLERCQ (Dom J.), « Les paradoxes de l'économie monastique », dans *Économie et humanisme*, janvier 1945, p. 33 ; HUVELIN (P.), *Essai historique sur le droit des marchés et des foires*, Paris, 1897, a montré, p. 182, que ce droit, régalien en principe, était passé aux XI^e-XII^e siècles à tous les seigneurs qui tenaient baronnie et était devenu un fief ordinaire.

560. CAVAILLER (P.), « Halles et marchés en Essonne » dans *Mémoires d'Essonne*, n° 3, juillet 1991, p. 10-15.

561. MARION (J.), *op. cit.*, p. 209-210, nos CCXLIX-CCL.

562. Voir *supra*, note 470 ; FLEUREAU (Dom B.), *op. cit.*, p. 440.

563. MANNIER (E.), *op. cit.*, p. 45 ; DELAVILLE-LE-ROUX (J.), *op. cit.*, t. II, p. 46, n° 1211 ; *Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. II, p. 467-468, n° 878.



*Corbeil-Essonnes, église Saint-Spire, 1839, dessin de A. Dallemagne,
litho de V. Lefranc (coll. P. Cavailler).*

b) *Les foires*

Elles étaient plus ou moins liées aux pèlerinages. Ainsi, Étampes, première étape après Paris, sur la route de Compostelle, devint, ainsi que ses environs, le siège de plusieurs foires. L'abbaye voisine de Morigny fut la première à être dotée, par Louis VI, avant le 3 août 1117, d'une foire de huit jours. Il était stipulé que le marché d'Étampes, qui devait se tenir durant l'octave de la Pentecôte, serait transféré à Morigny durant cette foire⁵⁶⁴. En 1147, la léproserie Saint-Lazare d'Étampes⁵⁶⁵ et en 1160, la collégiale Notre-Dame du Fort étaient pourvues à leur tour de foires⁵⁶⁶.

La collégiale Saint-Spire de Corbeil avait également sa foire avec droits de justice dans la ville pendant trois jours⁵⁶⁷.

En général, les voyageurs et les commerçants bénéficiaient du conduit royal ou seigneurial à l'aller et au retour. Les tonlieux pouvaient être partagés entre le roi et le monastère ou réservés à l'un ou à l'autre.

La foire de Forges (-les-Bains), qui se tenait le jour de l'Assomption, depuis 1140, bénéficiait du sauf-conduit royal⁵⁶⁸, comme celle de Saint-Lazare d'Étampes, qui durait huit jours aux environs de la Saint-Michel⁵⁶⁵.

La foire de Longpont-sur-Orge, instituée également par Louis VII, en 1142, durait huit jours, du 7 au 15 septembre ; le prieuré bénéficiait de la justice et des coutumes ; le roi gardait pour lui-même, outre le péage et le conduit, le tonlieu de toutes les transactions opérées par les marchands résidant dans le château de Montlhéry. Le marché de cette localité était transféré à Longpont durant cette foire⁵⁶⁹.

En 1185-1186, une foire de trois jours était accordée aux lépreux de Châtres (Arpajon), à l'occasion de la Saint-Barthélemy⁵⁷⁰.

Les établissements religieux n'avaient pas de vocation commerciale. Cependant, ils pouvaient favoriser les transactions opérées aux alentours. D'ailleurs, très rapidement, le commerce leur échappa, du fait du développement de l'économie urbaine.

564. FLEUREAU (Dom B.), *op. cit.*, p. 483 ; LUCHAIRE (A.), *Louis VI*, p. 111, n° 227 ; MENAULT (E.), *op. cit.*, p. 35-36, charte X.

565. FLEUREAU (Dom B.), *op. cit.*, p. 455 ; LUCHAIRE (A.), *Louis VII*, p. 164, n° 201 ; *Ordonnances*, t. XI, p. 195.

566. FLEUREAU (Dom B.), *op. cit.*, p. 349 ; LUCHAIRE (A.), *Louis VII*, p. 241, n° 438 ; ALLIOT (Abbé A.), *Ed. Cartulaire de Notre-Dame d'Étampes*, Paris, Orléans, 1887. (*Documents publiés par la Société historique et archéologique du Gâtinais*, III), p. 12, n° XXII.

567. Cette foire probablement accordée par Louis VI fut confirmée, avec toutes les possessions des chanoines, par le pape en 1196. Voir COÛARD-LUYS, *op. cit.*, p. 6-7.

568. MARION (J.), *Longpont*, p. 70-71, n° IX.

569. *Ibid.*, p. 64-66, nos III-IV ; *Bibl. nat.*, Nouv. acq. lat. 932, fol. 5^{ro-vo} ; PINARD, *Histoire, archéologie, biographie du canton de Longjumeau*, Paris, 1864, p. 195.

570. *Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. I, p. 231, n° 192.



*Varenes-Jarcy, vitraux de l'abbaye, XII^e siècle
conservés au musée de Cluny (cl. Réunion des musées nationaux 69-3311 et 3312).*



CONCLUSION GÉNÉRALE

Essayons de faire le bilan de ces aménagements et de discerner ce qui en subsiste de nos jours.

Les zones de défrichement sont restées cultivées et peuplées ; la plupart d'entre elles correspondraient à des clairières dont certaines remontaient au Néolithique, sans compter les aménagements massifs réalisés pendant la période gallo-romaine, dont nous avons observé des traces autour des villeneuves. Mais, cette permanence de l'habitat et des cultures eut à faire face à des périodes troublées. La guerre de Cent Ans, notamment, a été fatale à bon nombre de villages de défrichements, qui vivotent depuis dans une décadence dont ils ne se relèveront, peut-être, qu'à la faveur d'une entreprise autoritaire et commerciale, du fait de l'urbanisation croissante.

Les grands domaines, groupés autour des fermes, sont assez semblables aux grandes fermes médiévales, malgré la disparition de certaines d'entre elles, telle la Grange de Paris, à Corbreuse. Leur nombre est accru par les anciennes abbayes, prieurés ou granges monastiques, devenus châteaux ou fermes, lorsqu'ils n'ont pas totalement disparu. D'autre part, nous avons constaté la multiplicité des petits fiefs et des tenures laïques.

Enfin, nous avons assisté aux débuts de l'émancipation paysanne, très relative d'ailleurs. Il faut, cependant, remarquer que beaucoup plus que les moines, ce furent les paysans, convers des granges cisterciennes ou hôtes des chapitres ou des Bénédictins qui défrichèrent et assainirent la région. Nous leurs devons un hommage tardif d'avoir pu, en dépit d'un sous-développement fondamental (mal-nutrition, famines, mortalité précoce, équipement insuffisant), essarter des forêts, drainer des marais, et mettre en place des conditions d'existence un peu plus supportables dont ils ne furent pas les principaux bénéficiaires.

Évidemment, cet essor resta éphémère et s'essouffla vite : vers 1240, les défrichements s'arrêtèrent pratiquement. Un siècle plus tard, les ravages de la guerre de Cent Ans et des épidémies de peste allaient s'abattre sur la région et tout remettre en question.

En terminant cette étude, l'auteur tient à exprimer sa gratitude à Madame Paulette Cavailler qui, après avoir révisé le texte, a établi l'index et les cartes, ainsi qu'à Madame Dominique Hervier, conser-

vateur régional de l'Inventaire et à Mesdames Marie-Anne Chabin et Françoise Jenn, directeurs des services d'archives de l'Essonne et des Yvelines qui ont bien voulu nous fournir gracieusement des clichés réalisés pour l'inventaire et le pré-inventaire des monuments et richesses artistiques de l'Essonne et des Yvelines.



Poigny-la-Forêt, abside du prieuré des Moulineaux (cl. ADY).

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

Les chiffres indiquent le numéro des pages.

- ADAM, hôte, 102.
ADAM DE FORGES, 101.
ADAM DE LA CHAPELLE, 91.
ADAM DE MILLY, 100, 101, 102.
ADAM DE PITHIVIERS, 76.
ADAM DE VITRY, 100.
ADAM LE COQ, 134.
ADÉLAÏDE, 106, 117.
ADÈLE, femme d'Arnould Malviel, 106.
ADÈLE DE CHAMPAGNE, 37, 38, 132.
ADRALD D'ÉTAMPES, 100.
ADRIEN IV, pape, 57.
AGNÈS, abbesse d'Yerres, 127.
ALEXANDRE III, pape, 57, 91, 127.
ALEXANDRE IV, pape, 57, 127.
ALEXANDRE DE LONGCHÊNE, 112.
ALEXANDRE DES BORDES, 44.
ALICE DE BERGÈRES, 39.
ALPHONSE DE POITIERS, 19, 28, 125.
AMAURY CHALMONT, 91.
AMAURY DE MONTFORT, 31, 45, 95, 115, 133.
AMAURY III DE MONTFORT, 11, 34.
AMAURY VI DE MONTFORT, 11, 12, 22, 48, 56.
AMAURY DE NEAUPHLE, 66.
AMICIE, femme de Jean Briard, 29.
ANDRÉ DE NEAUPHLE, 115.
ANDRÉ D'ORMOY, 9, 107, 115, 132.
ANNE D'AUTRICHE, 26.
ANSEREDUS SULTAN, 106.
ANSOUD, chanoine de Montlhéry, 87.
ANSOULD DE CHAILLY, 137.
ARCHAMBAUD, chevalier, 104, 133.
ARNOULD D'ÉTAMPES, 100.
ARNOULD DE FROIDEVILLE, 121.
ARNOULD MALVIEL, 106.
ARNOULT (saint), 8, 25, 32.
AUBRY CORNU, 56, 58.
AVELINE, fille de Gautier Pinel, 100.
AYMON, fils d'Hervé de Donjon, 101.
BARBEDOR, 50, 54, 72.
BARTHÉLEMY, prieur de Bagneux, 85.
BARTHÉLEMY BOISEL, 60.
BAUDOIN, moine de Morigny, 27, 50, 76.
BAUDOIN DE DOURDAN, 49, 54, 76, 104, 135.
BAUDOIN D'ORANGIS, 38.
BÉATRICE DE MONTFORT, 49.
BELOT, hôte, 100.
BERNARD, homme de corps à La Forêt-Sainte-Croix, 119.
BERNIER, hôte, 102.
BERTRADE DE MONTFORT, 34.
BERTRAND, moine de Longpont, 102.
BERTRAND AUPIER, 110.
BLANCHE DE CASTILLE, 29, 108.
BOUCHARD COCHERIL, 101.
BOUCHARD DE SAVIGNY, 103.
CARCASSONNE, comtesse de Corbeil, 107.
CHILDEBERT I, 8.
CHILDERIC II, 8.
DAVID DE LA FORÊT, 49, 52, 54, 113.
DODON, hôte, 100.
ÉBRARD CHOISIS, 87, 103, 137.
ÉLISABETH DE CHEVREUSE, 134.
ÉMENJARD PAPASOLA, 101.
ÉREMBOURG DES TROUX, 73, 136.
ÉREMBOURG, femme de Roger Focillon, 111, 113.
ERMÆSEND, de Cernay, 73.
ÉTIENNE, chevalier de Savigny, 114.
ÉTIENNE, évêque de Meaux, 126.
ÉTIENNE, évêque de Paris, 131.
EUDES, abbé de Saint-Denis, 72.
EUDES DE BRATEAU, 92, 94, 103, 129.
EUDES DE DEUIL, abbé de Saint-Denis, 126.
EUDES DE MONTFAUCON, 78, 112, 124.
EUDES DE SULLY, 29.

- EUDES DE VERT, 133.
 EUSTACHE DE CORBEIL, 27.
 ÉVRARD DE VILLEPREUX, 11.
 EXUPÈRE (saint), 5.
 FOULQUES DE BUNO, 101.
 FOUQUES D'ORANGIS, 38.
 FRÉDÉRIC, hôte, 107.
 FRÉDÉRIC DE GRIGNY, 88.
 FRÉDÉRIC D'ÉTAMPES, 102, 114.
 FROGER, hôte de Froideville, 121.
 GALERAN, fils d'Hugues de Puiseaux, 106, 134.
 GALERAN PESCHELOCHE, 132.
 GALON, évêque de Paris, 126.
 GARIN, hôte, 102.
 GARIN CALVEL, 101.
 GARIN LERICHE, 106.
 GAUDRY DE SAVIGNY, 37.
 GAUTIER, hôte, 106.
 GAUTIER PAYEN, 100, 101, 104.
 GAUTIER PINEL, 100.
 GAUTIER VINCENT, 133.
 GENEVIÈVE (sainte), 5.
 GEOFFROY, curé de Saint-Sulpice de Favières, 100.
 GEOFFROY, fils d'Ulric, 106, 111.
 GEOFFROY, maire de Sonchamp, 11, 55.
 GEOFFROY BAUDUS, 114.
 GEOFFROY, fils d'Ulric, 106, 111.
 GEOFFROY, maire de Sonchamp, 11, 55.
 GEOFFROY BAUDUS, 114.
 GEOFFROY DE BOULOGNE, évêque de Paris, 31.
 GEOFFROY DE LIMOURS, 70.
 GEOFFROY OLIVIER, 94.
 GEORGES, hôte, 103.
 GERMAIN (saint), évêque de Paris, 8, 25.
 GILBERT, chevalier, 131.
 GILBERT, meunier à L'Haÿ, 131.
 GIRARD SE SEPTIMUM, 102.
 GIRAUD GASTINEL, 106.
 GIROUD, hôte, 102.
 GRÉGOIRE IX, pape, 59, 124.
 GROSSIN, hôte, 102.
 GUENAULT (saint), 5.
 GUILLAUME, archevêque de Sens, 50, 54.
 GUILLAUME COCHEVI, 102, 103, 107.
 GUILLAUME D'Auvergne, évêque de Paris, 124.
 GUILLAUME DE CHARLIEU, 127.
 GUILLAUME DE FORGES, 133.
 GUILLAUME DE HAINAUT, 48.
 GUILLAUME DE GRAVELLE, chevalier, 111, 113.
 GUILLAUME DE MONTFORT, évêque de Paris, 126.
 GUILLAUME D'ORVAL, 55.
 GUILLAUME DE SEIGNELAY, évêque de Paris, 59.
 GUINARD, ermite, 50, 115.
 GUNTER PAYEN, 106.
 GUY, fils de Pierre Castel, 102.
 GUY CHAMILLI, 101.
 GUY DE BULLION, 133.
 GUY DE CHEVREUSE, 102, 104, 125.
 GUY II DE CHEVREUSE, 38, 71.
 GUY DE LA NORVILLE, chanoine d'Orléans, 113.
 GUY DE LÉVIS, 28, 113.
 GUY DE LINAS, 102.
 GUY DE MONTFORT, 118.
 GUY I DE MONTLHÉRY, 31, 32, 93.
 GUY LE ROUX, 101.
 GUY LYSIARD, 100.
 GUY TROUSSEL, 123.
 HAGANON DE NEAUPHLE, 27.
 HAYMON DE BOULON, 103, 105.
 HENRI, hôte, 102.
 HENRI I, 48.
 HENRI DE MEX, 58.
 HENRI PAYEN, 100, 104, 110, 114.
 HERBERT, serf, 106.
 HERBERT DE SAINT-PHILIBERT, 107.
 HERBERT LE VALLET, 118.
 HERLAN, prieur de Saint-Vrain, 94, 103, 129.
 HERSENDE, 87, 94.
 HERSENDE PAYEN, 100, 104.

- HERVÉ DE DONJON, 101.
 HESCELIN, 100, 101.
 HODIERNE DE GOMETZ, 31, 127.
 HUGUES, abbé de Saint-Germain-des-Prés, 131.
 HUGUES, évêque de Soissons, 71.
 HUGUES BASSET, 101.
 HUGUES BIBENS, 115.
 HUGUES BISOL, 103.
 HUGUES CAPET, 8, 48, 54, 103, 116, 119.
 HUGUES CHAMILLY, 100, 101, 104, 107.
 HUGUES DE CHAMPIGNY, 102.
 HUGUES DE CHEVAUVILLE, 102.
 HUGUES DE CRÉCY, 127.
 HUGUES DE DONJON, 101.
 HUGUES DE MÉRÉVILLE, 96.
 HUGUES DE NEAUPHLE, 27.
 HUGUES DE PUISEAUX, 106, 134.
 HUGUES DU PUISET, 47.
 HUGUES LE GRAND, 8, 33.
 HUNALDUS, hôte, 100.
 INGEBURGE DE DANEMARK, 39.
 IRMINON, 84, 109, 122.
 ISABELLE, veuve de Guy de Corbeil, 70, 93, 131.
 ISABELLE DE LEVIS, 72.
 ISEMBARD, 106, 111.
 ISEMBOURG, 102.
 JEAN, fils de Thibaut, 103.
 JEAN, prieur de Longpont, 101.
 JEAN BRIARD, seigneur de Breteuil, 29.
 JEAN DE BRIIS, 78, 101, 133.
 JEAN D'ERMENONVILLE, 134.
 JEAN D'ÉTAMPES, 27, 76.
 JEAN DE GRAVELLE, 111, 113.
 JEAN D'ISSY, 39.
 JEAN DE MONTAGU, 71.
 JEAN I DE MONTFORT, 12, 49, 56, 116.
 JEAN DE MOULIGNON, 10.
 JEAN DU PLESSIS, 81.
 JEAN ESCHARAT, 103.
 JEANNE DE DURAS, dite CARCASSONNE, comtesse de Corbeil, 107.
 JEANNE DE TOULOUSE, 19, 28, 125.
 JOCELYN DU GUÉ, 121.
 LABIENUS, 20.
 LOUIS VI, 13, 17, 34, 47, 48, 52, 54, 85, 113, 117, 118, 120, 121, 127, 139.
 LOUIS VII, 22, 34, 45, 46, 47, 48, 54, 66, 70, 95, 117, 120, 139.
 LOUIS IX, 28, 29, 52, 79.
 MACAIRE, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, 127.
 MATHIEU II DE MONTMORENCY, 29.
 MATHILDE, femme de Simon de Boulon, 111.
 MATHILDE DE GARLANDE, 29.
 MATHILDE DE MARLY, 44.
 MATHILDE DE POISSY, 125.
 MAURICE DE SULLY, 28, 127.
 MELAINE (saint), 5.
 MERRY (saint), 25.
 MILON BRITO, 100, 101, 114.
 MILON D'AULNAY, 79.
 MILON DE BRAY, 95, 127.
 MILON DE CHEVREUSE, 134.
 MILON DE NEAUPHLE, 66, 95.
 MILON LE GRAND, 95.
 MILON PAYEN, 100.
 NANTIER D'ORSAY, 78.
 NICOLAS ARRODE, 86.
 NICOLAS D'ORPHIN, 54.
 OONOLDIS, fille de Pierre, 106.
 OSANNE, fille d'Hugues de Chevauville, 102.
 OYLARDUS, hôte, 100.
 PAYEN, hôte, 101.
 PAYEN D'ÉTAMPES, 102, 114.
 PAYEN DE CHAUMONT, 115.
 PÉPIN LE BREF, 8, 9.
 PHILIPPE, homme de corps à La Forêt-Sainte-Croix, 118.
 PHILIPPE, curé de Ballancourt, 112, 113.
 PHILIPPE I, 17, 27, 34, 43.
 PHILIPPE II AUGUSTE, 10, 38, 39, 45, 69, 119, 137.
 PHILIPPE IV LE BEL, 36.
 PHILIPPE DE CHANTELOUP, 59.
 PHILIPPE II DE NEMOURS, 29.

- PHILIPPE DE SAINT-YON, 133.
 PIERRE, archidiacre de Paris, 127.
 PIERRE, chanoine de Saint-Spire de Corbeil, 113.
 PIERRE CASTEL, 102, 117, 121.
 PIERRE D'AULNAY, 79.
 PIERRE D'AUTEUIL, 79.
 PIERRE DE NEMOURS, évêque de Paris, 59.
 RAYNAULD, évêque de Meaux, 126, 127.
 REGNAULT D'ORANGIS, 38.
 RENAUD AIGUILLON, 71.
 RENAUD DESSUS L'EEAU, 134, 135.
 RENAUD D'AULNAY, 79.
 RENAUD DES TROUX, 73, 77, 136.
 RENAUD TRIOC, 111.
 RICHER, hôte, 100.
 RICHILDE, 26.
 ROBERT II LE PIEUX, 8, 28, 48, 57, 84.
 ROBERT BRUNEL, 102.
 ROBERT CHALMONT, 91.
 ROBERT D'ARPEY, 39.
 ROBERT DE CERNAY, 73, 76, 77.
 ROBERT DE CHAUMONT, 115.
 ROBERT DE DREUX, 11, 12, 49.
 ROBERT MENUET, 101.
 ROBERT PAYEN de porte, 106.
 ROGER DE SAINT-YON, 129, 133.
 ROGER FOCILLON, 111, 113.
 ROGER PAYEN, 101, 106.
 ROLLON, 5.
 SCARIBERGE (sainte), 8, 25, 27.
 SERLON PAYEN, 94.
 SEVIN BERNARD, 86.
 SIMON, prieur de Longpont, 127.
 SIMON CASTEL, 117, 123.
 SIMON DE BOULON, 111.
 SIMON DE MONTFORT, 28, 31.
 SIMON II DE MONTFORT, 34.
 SIMON IV DE MONTFORT, 10.
 SIMON DE NEAUPHLE, 11, 28, 50, 66, 95.
 SIMON DE POISSY, 125.
 SIMON DE SAINT-FARGEAU, 10.
 SIMON DE VILLETAIN, 135.
 SUGER, 11, 32, 47, 51, 71, 72, 75, 76, 82, 85, 91, 92, 95, 96, 114, 134, 135.
 TEBOLD, hôte, 102.
 TESCELIN, serf, 107.
 TEVIN DE FORGES, 71, 101, 129, 133.
 THIBAUT, chevalier, 124.
 THIBAUT, archidiacre de Meaux, 127.
 THIBAUT, évêque de Paris, 124.
 THIBAUT D'ATHIS, 104.
 THIBAUT D'ORANGIS, 92, 102, 110.
 THIERRY GALERAN, 37, 39.
 THIERRY LE GOUJON, curé de Villabé, 20.
 THOMAS, moine de Longpont, 110.
 THOMAS DE FORGES, 133.
 TIPHAINE, dame de Villiers-sur-Orge, 127.
 UNFROID, curé de Rambouillet, 58.
 VINCENT DE CORBREUSE, 96.
 YSABELLE DE DOURDAN, 33.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

Les noms des communes sont suivis des noms de leur département (sauf pour l'Essonne), de leur arrondissement et de leur canton. Pour les départements limitrophes de l'Essonne, les noms des départements sont abrégés comme suit : Eure-et-Loir (EL), Hauts-de-Seine (HS), Loiret (L), Seine-et-Marne (SM), Val-de-Marne (VM) et Yvelines (Y). Les chiffres indiquent le numéro des pages.

- ABLIS**, Y, Rambouillet, St-Arnoult-en-Y, 35, 46, 91, 96, 115.
ABLON, VM, Créteil, Villeneuve-le-Roi, 83, 88, 125, 135.
ALLAINVILLE, Y, Rambouillet, St-Arnoult-en-Y., 49, 51, 54, 76, 99, 104, 135.
AMBÉSIS, Cne du Mesnil-Saint-Denis, 61, 105.
ANTONY, HS, ch.-l. arr., 108.
ARCUEIL, VM, L'Häy-les-Roses, ch.-l. c., 45.
ARPAJON, autrefois Châtres, Palaiseau, ch.-l. c., 6, 13, 32, 44, 45, 83, 85, 87, 116, 118, 121, 135, 136, 139.
ARTOIRE (L'), voir : Laretoire.
ATHIS, Cne d'Athis-Mons, 95, 96, 105, 125.
ATHIS-MONS, Palaiseau, ch.-l. c., 5, 35, 84, 95, 96, 104, 105, 108, 125.
AUDEVILLE, L, Pithiviers, Malesherbes, 82, 86, 119, 121.
AUFFARGIS, Y, Rambouillet, Rambouillet, 8.
AULNAIE, Cne de Châtenay-Malabry, 14.
AUTHON-LA-PLAINE, Étampes, Dourdan, 55, 60, 110.
AUVERNAUX, Évry, Mennecy, 37.
AUVERS-SAINT-GEORGES, Étampes, Étréchy, 35, 119.
AUXONNETTE, Cne de Saint-Fargeau - Ponthierry, 10, 93.
AVRAINVILLE, Palaiseau, Arpajon, 32, 51, 62, 85, 87, 88, 116, 134.
BAGNEUX, HS, Antony, ch.-l. c., 84, 105, 108, 117, 121.
BALISY ou **BALIZY**, Cne de Longjumeau, 38, 102, 105.
BALLAINVILLIERS, Palaiseau, Villebon-sur-Yvette, 81, 82, 101, 119, 123.
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE, Évry, Mennecy, 5, 23, 37, 60, 88, 112.
BANLIEUE (LA), léproserie, Cne d'Arcueil, 45.
BASSET (moulin), près de Brétigny, 132.
BEAUCE, 5, 7, 27, 72, 82.
BEAUREPAIRE, ferme, Cne de Roinville-sous-Dourdan, 22, 61.
BEURAIN, Cne du Mesnil-Saint-Denis, 62.
BEAUVAIS-EN-GÂTINAIS, cne de Grez-sur-Loing, 38.
BELEFONTAINE, vigne près de Champlan, 84.
BELLEPANNE, Cne de Lévis-Saint-Nom, 61, 104, 111.
BERNEVAL-LE-GRAND, Seine-Maritime, Dieppe, Dieppe, 47.
BEYNES, Y, Rambouillet, Montfort-L'Amaury, 10.
BIÈRE (forêt de), 7, 13.
BIÈVRE, riv., 19, 20, 21, 84.
BIÈVRES, Palaiseau, ch.-l. c., 21, 26, 60, 78, 122, 135.
BLAIRON, Cne de Rambouillet, 119, 120.
BLIN, ruisseau, 21.
BLOIS, Loir-et-Cher, ch.-l., 8.
BOIGNEVILLE, Évry, Milly-la-Forêt, 101.
BOIGNY-SUR-BIONNE, L, Orléans, Orléans nord-ouest, 45.
BOIS-BRÛLÉ, lieu près de Gazeran, 62.
BOIS-BRULÉ, Cne de Villiers-le-Bâcle, 62.
BOIS D'ARGENTEUIL, près de Trappes, 60.
BOIS DE LA FORÊT, ancien bois, entre Fontenay-lès-Briis et Arpajon, 13.
BOIS DES CHARMAUX, au nord du Bois-de-la-Forêt, 13.
BOIS-DES-LANDES, 60.
BOIS-DU-DEFEIS, voir : Defeis (bois du).
BOIS-GALON, Cne de Bois-Herpin, 13.

- BOIS-GUYON, ermitage, Cne de Lévis-Saint-Nom, 28, 50, 113.
- BOIS-HERPIN, Étampes, Méréville, 13, 62, 120.
- BOIS-MERCIER, Cne de Bois-Herpin, 13.
- BOIS NOTRE-DAME D'ARGENTEUIL, 38.
- BOISSY-LA-RIVIÈRE, Étampes, Méréville, 117, 120, 137.
- BOISSY-LE-SEC, Étampes, Étampes, 33, 117.
- BOISSY-SOUS-SAINT-YON, Étampes, St-Chéron, 93.
- BONDOUFLE, Évry, Evry-Sud, 102, 114, 126.
- BONLIEU-GRENEVILLE, Cne d'Audeville, 82, 86, 119, 121.
- BONNELLES, Y, Rambouillet, St-Arnoult-en-Y., 35, 61.
- BORDES (forêt des), 8.
- BORDES (LES), Cne de La Celle-les-Bordes, 109.
- BORDES (LES), Cne de Dampierre, 110.
- BORDES (LES), Cne de Maincourt-sur-Yvette, 110.
- BORDES (LES), Cne de Sonchamp, 110.
- BORDES-PIED-DE-FER (LES), Cne du Plessis-Pâté, 110.
- BOUCHET (LE), prieuré, Cne de Roinville-sous-Dourdan, 33, 54.
- BOULIGNEAU, Cne de Saint-Fargeau-Ponthierry, 9, 10, 15, 20, 73, 82, 91, 93, 95, 96, 115, 132, 136.
- BOULLAY-LES-TROUX, Palaiseau, Limours, 38, 136.
- BOURG-LA-REINE, HS, Antony, ch.-l. c., 79, 81, 108, 117, 120, 121.
- BOURGOGNE, 5.
- BOURGUEIL, Indre-et-Loire, Chinon, ch.-l. c., 32, 33, 54, 88.
- BOUSSY-SAINT-ANTOINE, Évry, Épinay-sous-Sénart, 16, 52, 56, 81, 105, 130, 131.
- BRATEAU, Cne de Saint-Vrain, 32, 69, 70, 72, 94, 129, 136.
- BRETAGNE, 5.
- BRÉTIGNY-SUR-ORGE, Palaiseau, ch.-l. c., 83, 87, 100, 101, 106, 107, 114, 118, 121, 132.
- BRETONVILLA, lieu non identifié, 111.
- BREUIL (LE), Cne d'Épinay-sur-Orge, 14, 16, 17, 32, 54.
- BREUILLET, Étampes, St-Chéron, 65, 83.
- BREUILS (LES), Cne de La Celle-les-Bordes, 14.
- BRÉVIAIRES (LES), Y, Rambouillet, Rambouillet, 13, 16, 28, 33, 49, 56, 116.
- BRIC-ESSART (Val de), 28, 50, 115.
- BRIE, 5, 116.
- BRIÈRES-LES-SCELLÉS, Étampes, Étampes, 35.
- BRIS-SOUS-FORGES, Palaiseau, Limours, 31, 44.
- BRIQUESSART, Cne d'Orcemont, 63.
- BROSSE (LA), Cne du Mesnil-Saint-Denis, 15.
- BROSSE (LA), Cne de Saint-Lambert-des-Bois, 15, 38.
- BRULÉS (LES), entre La Forêt-Sainte-Croix et Bois-Herpin, 62.
- BRULIS (LES), Cne de Vieille-Église-en-Y., 62.
- BRULIS (LES), Cne d'Avrainville, 62.
- BRUYÈRE (LA), Cne de Roinville-sous-Dourdan, 16, 17.
- BRUYÈRES (LES), Cne de Clairefontaine-en-Y., 16.
- BRUYÈRES (LES), Cne du Val-Saint-Germain, 16.
- BRUYÈRES-LE-CHÂTEL, Palaiseau, Arpajon, 11, 25, 33, 39, 44, 45, 81, 83, 88, 137.
- BUC, Y, Versailles, Versailles-Sud, 84, 91.
- BUISSON, Cne de Champcueil, 92, 93.
- BUISSON, Cne de Marcoussis, 25.
- BUISSONNERIE (LA), Cne de Saint-Rémy-l'Honoré, 15.
- BUISSONNET (LE), Cne de Gazeran, 16.
- BULLION, Y, Rambouillet, St-Arnoult-en-Y., 8, 14, 32, 53, 60, 93, 112.
- BUNO-BONNEVAUX, Évry, Milly-la-Forêt, 92.
- BUSSIÈRE (LA), terre donnée à Montfaucon, 78, 91.
- CACHAN, VM, L'Haÿ-les-Roses, ch.-l. c., 108, 131.
- CELLE-LES-BORDES (LA), Y, Rambouillet, St-Arnoult-en-Y., 8, 14, 22, 25, 54, 56, 63, 109, 122.

- CERNAY-LA-VILLE, Y, Rambouillet, Chevreuse, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 21, 25, 28, 49, 50, 53, 54, 55, 56, 60, 63, 65, 66, 71, 73, 74, 76, 78, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 89, 91, 93, 95, 96, 101, 102, 106, 107, 110, 112, 114, 122, 124, 131, 136.
- CERNY, Étampes, La Ferté-Alais, 29.
- CHALO-SAINTE-MARS, Étampes, Étampes, 33, 35, 40, 53, 54, 55, 60, 65, 75, 76, 94, 95, 97, 111, 114.
- CHALOUETTE, riv., 19.
- CHALOU-LA-REINE, voir : Chalou-Moulineux.
- CHALOU-MOULINEUX, Étampes, Méréville, 37.
- CHAMPAGNE, lieu près de Corbeil, 113.
- CHAMPUCUEIL, Évry, Mennecy, 92, 93.
- CHAMPLAN, Palaiseau, Villebon-sur-Yvette, 31, 84, 87, 93, 102, 103, 106, 110, 126, 134.
- CHARTRES, EL, ch.-l., 8, 34, 39, 46, 49, 55, 60, 95, 131, 135, 136.
- CHATEAUFORT, Y, Versailles, Versailles-Sud, 33, 44, 45, 61, 127.
- CHÂTENAY-MALABRY, HS, Antony, ch.-l. c., 14, 60, 66, 78, 84, 108, 124.
- CHÂTRES, voir : Arpajon.
- CHAUFFOUR-LÈS-ÉTRÉCHY, Étampes, Étréchy, 38, 108.
- CHAUMES, SM, Melun, Tournan, 70, 131.
- CHEMIN VERT (LE), 64.
- CHESNAYE (LA), Cne de Saint-Léger-en-Y., 8.
- CHEVAUVILLE ou CHOUANVILLE, Cne de Marcoussis, 102, 107.
- CHEVILLY-LARUE, VM, L'Hay-les-Roses, ch.-l. c., 45, 89, 108, 134.
- CHEVREUSE, Y, Rambouillet, ch.-l. c., 6, 30, 32, 45, 88, 122, 135.
- CHEVRY-EN-SEREINE, SM, Melun, Lorrez-le-Boage, 35.
- CHOISY-LE-ROI, VM, Créteil, ch.-l. c., 96, 108, 123, 126.
- CHOPINIÈRE (LA), marais de l'Essonne, 20, 73, 136.
- CHOUANVILLE, voir : Chevauville.
- CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES, Y, Rambouillet, St-Arnoult-en-Y., 8, 9, 12, 16, 18, 22, 25, 27, 28, 33, 56, 61, 63, 71, 131.
- CLAMART, HS, Antony, ch.-l. c., 7, 45, 61, 66, 78, 81, 134.
- COIGNIÈRES, Y, Rambouillet, Chevreuse, 60, 118, 120, 136.
- COMBS-LA-VILLE, SM, Melun, Brie-Comte-Robert, 59, 60, 113.
- CORBEIL, voir : Corbeil-Essonnes.
- CORBEIL-ESSONNES, Évry, ch.-l. c., 6, 21, 32, 35, 39, 42, 44, 45, 47, 51, 60, 61, 70, 76, 78, 82, 85, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 111, 112, 113, 114, 132, 134, 135, 136, 137, 139.
- CORBIÈRE (LA), lieu non identifié près de Forges-les-Bains, 133.
- CORBREUSE, Étampes, Dourdan, 9, 17, 48, 49, 51, 54, 72, 77, 86, 91, 99, 113, 118, 122, 131, 141.
- COUDRAY-MONTCEAUX (LE), Évry, Mennecy, 10, 15, 36, 82, 83, 93.
- COURANCES, Évry, Milly-la-Forêt, 35.
- COURCOURONNES, Évry, Évry, 5, 35.
- COURTABŒUF, Cnes des Ullis et Villejust, 78, 95, 96.
- CRAON, étang, Cne de Saint-Jean-de-Beauregard, 71.
- CROCHET, moulin, Cne de Boigneville, 101.
- CROSNE, Évry, Yerres, 108, 122, 124.
- CRUYÈ, 7, 62, 66.
- DAMPIÈRE, Y, Rambouillet, Chevreuse, 47, 55, 61, 93, 105, 110, 121.
- DEFEIS (bois du), Cne de Villeneuve-sur-Auvers, 60, 119.
- DÉLUGE (LE), Cne de Marcoussis, 38.
- D'HUISSON-LONGUEVILLE, Étampes, La Ferté-Alais, 35.
- DOURDAN, Étampes, ch.-l. c., 6, 7, 22, 34, 35, 45, 46, 61, 87.
- DRAVEIL, Évry, ch.-l. c., 5, 20, 35, 59, 62, 83, 107.
- DREUX, EL, ch.-l. arr., 135.
- ÉBIZOIRES (LES), Cne de Plaisir, 93, 115.
- ÉHARCON, Évry, Mennecy, 103, 107.
- ÉCOLE, riv., 19, 83.
- ÉLANCOURT, Y, Rambouillet, Chevreuse, 38, 55, 79, 85, 121, 135, 136.
- ÉPERNON, EL, Chartres, Maintenon, 8, 62, 95, 119.
- ÉPINAY (L'), Cne d'Orphin, 16.

- ÉPINAY-SOUS-SENART, Évry, ch.-l. c., 12, 16, 20, 33, 65, 70, 73, 79, 83, 91, 94, 95, 96, 108, 131.
- ÉPINAY-SUR-ORGE, Palaiseau, Ste-Geneviève-des-Bois, 14, 16, 17, 19, 32, 54, 84.
- ÉRABLE, ruisseau, 21, 120.
- ÉRABLE (L'), Cne de Bullion, 14.
- ÉRAINVILLE, Cne d'Allainville, 49, 51, 54, 76, 99, 104, 135.
- ESSART (L'), près de Gazeran, 63.
- ESSART-CHENARD (L'), lieu-dit disparu près de La Celle-les-Bordes, 63.
- ESSART-ROBERT, ruisseau, 28.
- ESSART-ROBERT (L'), voir : Saint-Robert.
- ESSART (LES), lieu-dit au sud de Clairefontaine, 63.
- ESSARTS (LES), lieu-dit près de Prunay-en-Y., 63.
- ESSARTS-LE-ROI (LES), Y, Rambouillet, Rambouillet, 8, 12, 48, 52, 53, 54, 58, 60, 61, 62, 63, 66, 79, 81, 92, 103, 116, 117, 119, 125, 126, 136.
- ESSONNE, dépt, 6, 8, 19, 21.
- ESSONNE, riv., 19, 20, 21, 70, 72, 73, 83.
- ESSONNES, Cne de Corbeil-Essonnes.-prieuré Notre-Dame des Champs, 21, 32, 47, 51, 70, 76, 82, 85, 91, 92, 93, 95, 96, 114, 134, 135, 136.
- ÉTAMPES, ch.-l. arr., 5, 35, 37, 43, 44, 45, 46, 83, 101, 117, 119, 120, 123, 124, 126, 135, 136, 137, 139.
- ÉTANG DES HOGUES (L') près de Vieille Église en Y., 66.
- ÉTIOLLES, Évry, St-Germain-lès-Corbeil, 61, 87, 89.
- ÉTRÉCHY, Étampes, ch.-l. c., 27, 35, 44, 46, 54, 65, 83, 88, 89.
- ÉVRY, ch.-l., 62, 78, 79, 82, 83, 105.
- FAÿ (LE), cne de Pecqueuse, 15.
- FAÿ (LE), ferme au nord du Grand-Crache, 91.
- FAYEL, Cne de Toussus-le-Noble, 59.
- FERTÉ-ALAIS (LA), Étampes, ch.-l. c., 6, 35, 100, 101.
- FEULARDE (LA), grange au Perray-en-Y., 114.
- FLEURY-SUR-LOIRE, voir : Saint-Benoît-sur-Loire.
- FLEURY-MÉROGIS, Évry, Morsang-sur-Orge, 104.
- FONTAINE (LA), Cne de Brétigny-sur-Orge, 87, 100, 106, 118, 121.
- FONTAINEBLEAU (forêt de), 7.
- FONTAINES (LES), lieudit à Essonnes, 93.
- FONTENAY, villeneuve peut-être Cne de Fontenay-lès-Briis, 32, 51, 85, 82, 99, 118, 121.
- FONTENAY-LÈS-BRIIS, Palaiseau, Limours, 13, 32, 51, 85, 92, 99, 118, 120, 121.
- FONTENAY-LE-VICOMTE, Évry, Mennecy, 70, 91.
- FONTENELLES (LES), peut-être La Fontaine, Cne de Brétigny-sur-Orge, 87, 100, 106, 118.
- FORÊT-LE-ROI (LA), Étampes, Dourdan, 13, 117, 119, 120.
- FORÊT NOIRE (LA), entre Authon-la-Plaine et Chalo-Saint-Mars, 55, 60.
- FORÊT-SAINTE-CROIX (LA), Étampes, Méréville, 13, 22, 62, 107, 118, 119, 137.
- FORGES-LES-BAINS, Palaiseau, Limours, 31, 71, 102, 117, 120, 126, 129, 133, 139.
- FOUILLEUSE, bois près de La Celle-les-Bordes, 22, 54.
- FOURCHAINVILLE, Cne de Villeconin, 39.
- FOURCHEROLLES, Cne de Dampierre, 105.
- FRESNES, VM, L'Haÿ-les-Roses, ch.-l. c., 60, 87.
- FROIDVILLE, voir : Saint-Martin-de-Bréthencourt.
- FROMONT, Cne de Ris-Orangis, 37.
- GALLUIS, Y, Rambouillet, Montfort-L'Amaury, 79.
- GARENNE (LA), Cne de Châtenay-Malabry, 66.
- GARENNE (LA), Cne de Clamart, 66.
- GARENNE (LA), Cne de Rambouillet, 66.
- GARENNE-SAINT-RÉMY (LA), près des Hautes-Bruyères, 66.

- GÂTINAIS, 5, 6, 82.
- GAZERAN, Y, Rambouillet, Rambouillet, 16, 62, 63.
- GERCY, voir : Jarcy.
- GIF-SUR-YVETTE, Palaiseau, ch.-l. c., 28, 135.
- GOMETZ-LE-CHÂTEL, Palaiseau, Limours, 33, 44, 45, 78.
- GRAND-AMBÉSIS (LE), Cne du Mesnil-Saint-Denis, 61, 105.
- GRAND-BEAULIEU, léproserie à Chartres, 46, 49, 55, 95.
- GRAND-CRACHE (LE), voir Pommeret.
- GRANDE-HAIE (LA), entre Coignières et Maurepas, 66.
- GRANDE-HAIE (LA), Cne de Cernay-la-Ville, 66.
- GRANDE-HOGUE (LA), près de Vieille-Église-en-Y., 66.
- GRANDE RUE VERTE (LA), en forêt de Rambouillet, 64.
- GRAND-SAUSSAY (LE), commanderie, Cne de Ballancourt-sur-Essonne, 23, 37.
- GRANGE-AU-PRIEUR (LA), Cne d'Avrainville, 116.
- GRANGE-AUX-MOINES (LA), Cne de Chalo-Saint-Mars, 97, 114.
- GRANGE-AUX-MOINES (LA), Cne de Saint-Jean-de-Beauregard, 21, 25, 29, 71, 72, 78, 81, 85, 96, 112, 115.
- GRANGE-DE-PARIS (LA), Cne de Corbreuse, 113, 141.
- GRANGE-DU-BOIS (LA), Cne des Bréviaires, 13, 49, 56, 116.
- GRANGES-LE-ROI (LES), Étampes, Dourdan, 34, 98.
- GRAVIGNY, moulin près de Longjumeau, 94, 132.
- GRÈNEVILLE-EN-BEAUCE, voir Bonlieu-Grènevillle.
- GREZ-SUR-LOING, SM, Melun, Nemours, 38.
- GRIGNON, Y, Versailles, Trappes, 108.
- GRIGNY, Palaiseau, ch.-l. c., 88.
- GROTEAU, Cne de Longpont-sur-Orge, 101, 132.
- GROUAILE (LA), Cne de Bullion, 23.
- GROUTEAU, moulin à Longpont-sur-Orge, 23.
- GULLERVAL, Étampes, Méréville, 47, 51, 72, 76, 114.
- GUIPÈREUX, Cne de Longpont-sur-Orge, 92, 93, 100, 101.
- GUYANCOURT, Y, Versailles, Versailles-Ouest, 44, 61.
- GUYNEBERGUM, lieu non identifié près de Forges, 133.
- HAIE-AUX-VACHES (LA), près des Essarts-le-Roy, 66.
- HAIE-DE-BLAIRON (LA), Cne de Rambouillet, 58, 61, 119, 120.
- HAIE-DE-NEAUPHLE (LA), Cne de Cernay-la-Ville, 54, 66.
- HAUTES-BRUYÈRES, Cne de Saint-Rémy-l'Honoré, 16, 34, 44, 55, 57, 66, 125.
- HAY-LES-ROSES (L'), VM, ch.-l. arr., 86, 89, 105, 108, 131, 134.
- HOGUES (étang des), près de Vieille-Église-en-Y., 66.
- HUREPOIX, 5, 6, 9, 19, 82, 116.
- IGNY, Palaiseau, Palaiseau, 60.
- ILE-DE-FRANCE, 5, 89, 100, 132.
- ISSY-LES-MOULINEAUX, HS, Nanterre, ch.-l. c., 124, 135.
- ITHE, Cne du Tremblay-sur-Mauldre, 115.
- ITTEVILLE, Étampes, La Ferté-Alais, 72, 73, 91, 94.
- IVERNAUX, abbaye, Cne de Lésigny, 35.
- IVRY-SUR-SEINE, VM, Créteil, ch.-l. c., 86, 108, 133, 134.
- JALLOTS (LES), Cne de Dourdan, 22, 61.
- JARCY, abbaye, Cne de Varennes-Jarcy, 19, 28, 125.
- JARD (LE), abbaye, Cne de Vert-Saint-Denis, 36.
- JOIE (LA), abbaye, Cne de Saint-Pierre-lès-Nemours, 29.
- JOSAPHAT, abbaye, Cne de Lèves, 33, 54, 55, 60, 111, 114.
- JOUY-EN-JOSAS, Y, Versailles, Versailles-Sud, 60, 112.
- JUINE, riv., 19, 20, 27, 69, 70, 72, 73, 83, 91, 94, 120.
- JUVISY-SUR-ORGE, Évry, ch.-l. c., 36, 45.
- LACHAITE, près de Montlhéry, 93.
- LAGNY, SM, Meaux, ch.-l. c., 124.

- LARDY, Étampes, Étréchy, 83, 93, 94, 101, 136.
- LARETOIRE, anciennement La Rotoire, Cne des Essarts-le-Roi, 61, 64, 136.
- LAUNAY, cne de Saint-Michel-sur-Orge, 91.
- LAYES (LES), Cne des Essarts-le-Roi, 60, 125, 126.
- LÉSIGNY, SM, Melun, Brie-Comte-Robert, 35.
- LEUVILLE-SUR-ORGE, Palaiseau, Arpajon, 83.
- LÈVES, EL, Chartres, Chartres-Nord, 33, 54, 55, 60, 111, 114.
- LÉVIS-SAINT-NOM, Y, Rambouillet, Chevreuse, 15, 24, 28, 32, 50, 58, 60, 61, 62, 70, 72, 78, 93, 104, 111, 113, 115, 125.
- LIERS, Cne de Sainte-Geneviève-des-Bois, 102.
- LIMONS, abbaye, Cne de Vauhallan, 36.
- LIMOURS, Palaiseau, ch.-l. c., 33, 36, 60, 78, 81, 114, 135, 136.
- LINAS, Palaiseau, Montlhéry, 25, 45, 83, 126, 135.
- LISSES, Évry, Évry-Sud, 105.
- LIVRY, abbaye, Cne de Livry-Gargan, 28.
- LIVRY-GARGAN, Seine-Saint-Denis, Le Raincy, ch.-l. c., 28.
- LOGE-HODEBERT (LA), lieu disparu près du Perray-en-Y., 56, 115.
- LOGES (forêt des), 7.
- LOGES-EN-JOSAS (LES), Y, Versailles, Versailles-Sud, 39, 58, 60.
- LOIRE, 5.
- LONGCHAMP, abbaye disparue, rattachée au bois de Boulogne, à Paris, 122.
- LONGCHÈNE, Cne de Bullion, 14, 53, 60, 93, 112.
- LONG-DU-BOIS (LE), Cne de Saint-Rémy-L'Honoré, 13.
- LONGJUMEAU, Palaiseau, ch.-l. c., 6, 36, 38, 44, 45, 94, 102, 105, 119, 122, 123, 134, 135, 137.
- LONGPONT-SUR-ORGE, Palaiseau, Montlhéry, 20, 23, 81, 93, 101, 132, 139 – prieuré, 9, 15, 31, 45, 60, 70, 71, 72, 78, 79, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 92, 94, 95, 96, 99, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 110, 111, 112, 114, 117, 120, 122, 123, 126, 127, 129, 131, 133, 134, 136, 137.
- LONGVILLIERS, Y, Rambouillet, St-Arnoult-en-Y., 8.
- MAGNY-LES-HAMEAUX, Y, Rambouillet, Chevreuse, 29, 53, 63, 83, 112, 116, 119, 121, 122.
- MAGNY-L'ESSART, devenu : Magny-les-Hameaux, 122.
- MAINCOURT-SUR-YVETTE, Rambouillet, Chevreuse, 50, 60, 110, 125.
- MAINVILLE, Cne de Draveil, 20.
- MAISONS, EL, Chartres, Auneau, 50, 76.
- MAISONS-ALFORT, VM, Créteil, ch.-l. c., 105, 110.
- MAISSE, Évry, Milly-la-Forêt, 36.
- MANTOIS, 5.
- MARAI (LE), à Paris, 20.
- MARAI (LE), cne du Val-Saint-Germain, 21.
- MARAI (bois du), 21.
- MARCHAIS, lieu disparu près de La Celle-Bordes, 22.
- MARCHAIS (LES), Cne de Roinville-sous-Dourdan, 22.
- MARCHAIS-PARFOND, Cne de Prunay-en-Y., 22, 63.
- MARCOUSSIS, Palaiseau, Montlhéry, 25, 38, 102, 107, 124.
- MARIVAUX, ferme près du Bois-de-la-Forêt, 13.
- MARLY (forêt de), 7.
- MARMOUTIER, abbaye, Bas-Rhin, Saverne, ch.-l. c., 32, 58, 61.
- MASSY, Palaiseau, ch.-l. c., 45, 101.
- MAUREPAS, Y, Rambouillet, Chevreuse, 60, 122.
- MELUN, S.M., ch.-l., 5.
- MENNECY, Évry, ch.-l. c., 93.
- MÉRANTAISE, riv., 19.
- MÉRÉ, Y, Rambouillet, Montfort-L'Amaury, 10.
- MÉRÉVILLE, Étampes, ch.-l. c., 36, 47, 96, 135, 137.
- MÉROBERT, Étampes, Dourdan, 33.
- MESNIL (LE), Cne de Longpont-sur-Orge, 101.
- MESNIL-SAINT-DENIS (LE), Y, Rambouillet, Chevreuse, 15, 47, 61, 62, 105, 135.
- MEUDON, HS, Nanterre, Issy-Meudon, 7, 103, 133.

- MILLY-LA-FORÊT, Évry, ch.-l. c., 19, 36, 83, 93, 101.
- MINIÈRE (LA), Cne de Guyancourt, 61.
- MITTAINVILLE, Y, Rambouillet, Rambouillet, 22, 62.
- MOIRY, Cne de Saint-Pierre-du-Perray, 5.
- MOLIÈRES (LES), Palaiseau, Limours, 22, 33, 61, 73, 136.
- MONNERVILLE, Étampes, Méréville, 47, 51, 96, 135.
- MONSIVRY, Cne de Villejuif, 86.
- MONTÉBOT, Cne de Linas, 83.
- MONTÉVRAIN, Cne d'Avrainville, 51, 85.
- MONTFAUCON, voir : Grange-aux-Moines (La), Cne de Saint-Jean-de-Beauregard.
- MONTFORT-L'AMAURY, Y, Rambouillet, ch.-l. c., 5, 8, 10, 11, 31, 63, 79.
- MONTGERON, Évry, ch.-l. c., 45.
- MONTLHÉRY, Palaiseau, ch.-l. c., 5, 6, 31, 44, 88, 101, 126, 135, 139.
- MORIGNY-CHAMPIGNY, Étampes, Étampes, 26, 27, 36, 37, 44, 54, 65, 88, 104, 107, 123, 136, 139.
- MORSANG-SUR-ORGE, Palaiseau, ch.-l. c., 53, 102.
- MOULINEAUX (LES), prieuré grand montain, Cne de Poigny-la-Forêt, 34, 50, 81.
- MOUSSEAUX, Cne de Dampierre, 121.
- MOUTIERS, Cne de Bullion, 8, 32.
- MOUTURENGE, marnière, 73, 77.
- MUID-DE-BRISSARD (LE), près de Marchais-Parfond, 63.
- MUTERNA, marais près de La Celle-les-Bordes, 22.
- NEAUPHLE-LE-VIEUX, Y, Rambouillet, Montfort-L'Amaury, 27, 49, 56, 116, 135.
- NEUSTRIE, 5.
- NORMANDIE, 5.
- NORVILLE (LA), Palaiseau, Arpajon, 39, 87, 111, 113.
- NOTRE-DAME-DE-LA-ROCHE, abbaye, Cne de Lévis-Saint-Nom, 24, 28, 50, 58, 60, 62, 72, 78, 94, 104, 111, 125.
- NOUE (LA), ferme Cne de La Celle-les-Bordes, 22.
- NOUE (LA), ferme, Cne des Molières, 22.
- NOUES (LES), ferme, Cne de Mittainville, 22.
- NOZAY, Palaiseau, Monthéry, 85, 100, 101, 103, 105, 112.
- OLLAINVILLE, Palaiseau, Arpajon, 83.
- ONCY-SUR-ÉCOLE, Évry, Milly-la-Forêt, 36.
- ORANGIS, Cne de Ris-Orangis, 38, 79, 81, 105, 110, 114, 126, 133.
- ORCEMONT, Y, Rambouillet, Rambouillet, 63.
- ORGE, rivière, 19, 20, 31, 50, 72, 83, 91, 96, 118, 120, 132.
- ORLÉANS, L, ch.-l., 8, 13, 107, 117, 118, 120, 135, 136, 137.
- ORLÉANS (forêt d'), 7, 8.
- ORLY, VM, Créteil, ch.-l. c., 86, 108.
- ORMOY, Évry, Mennecy, 10, 15, 20, 83, 93, 132.
- ORMOY-LA-RIVIÈRE, Étampes, Étampes, 78, 81, 114.
- ORPHIN, Y, Rambouillet, Rambouillet, 16, 54.
- ORSAY, Palaiseau, ch.-l. c., 31, 45, 61, 72, 89, 92, 93, 102, 106, 107, 111, 122, 126, 136.
- ORSONVILLE, Y, Rambouillet, St-Arnoult-en-Y., 132.
- OUIË (forêt de l'), 7, 34.
- OUIË (L'), prieuré, Cne des Granges-le-Roi, 34, 98.
- PALaiseau, ch.-l. arr., 8, 13, 33, 44, 45, 84, 122, 136.
- PARAY-DOUAVILLE, Y, Rambouillet, St-Arnoult-en-Y., 36.
- PARAY-VIEILLE-POSTE, Palaiseau, Athis-Mons, 108.
- PARIS, 5, 6, 8, 26, 89 – abbaye de Montmartre, 117 – abbaye Sainte-Catherine du Val des Écoliers, 36 – abbaye Sainte-Geneviève, 16, 33, 56, 70, 83, 86, 88, 91, 94, 95, 96, 105, 107, 108, 131, 134 – abbaye Saint-Germain-des-Près, 8, 14, 32, 84, 85, 87, 96, 104, 108, 116, 123, 131, 133, 134 – abbaye Saint-Magloire, 8, 10, 31, 48, 52, 53, 55, 57, 58, 60, 61, 62, 70, 79, 84, 92, 117, 119, 131, 133 – abbaye Saint-Martin-des-Champs, 61, 78, 114, 134 – abbaye Saint-Victor, 33, 44, 59, 60, 61, 62, 87, 88, 89, 113, 125, 134 – abbaye du Val de Grâce, 26 – chapitre de Notre-Dame, 48, 51, 60, 69, 73,

- 77, 78, 79, 81, 86, 87, 99, 104, 105, 108, 111, 113, 118, 131, 133, 134 – Hôpital Saint-Jean de Latran, 39 – Hospitaliers, 132 – Temple, 37.
- PECQUEUSE, Palaiseau, Limours, 15, 20, 51, 93, 95, 109, 111, 114, 117, 120, 121, 123, 126, 133.
- PERRAY (LE), Cne de Sainte-Geneviève-des-Bois, 93.
- PERRAY-EN-YVELINES (LE), Y, Rambouillet, Rambouillet, 56, 64, 65, 81, 82, 114, 115, 119, 120, 123, 125, 136.
- PERREGRI, Cne de Draveil (?), 59, 62.
- PETITE-FORÊT (LA), Cne de Cernay-la-Ville, 66.
- PETITE-HAIE (LA), Cne de Cernay-la-Ville, 66.
- PETITE-HOGUE (LA), près de Vieille-Église-en-Y., 66.
- PETITE RUE VERTE (LA), en forêt de Rambouillet, 64.
- PLAISIR, Y, Versailles, Trappes, 54, 93, 115.
- PLANET (LE), Cne de Saint-Léger-en-Y., 8, 11, 50, 53, 95, 115.
- PLESSIS-CHENÊT (LE), Cne du Coudray-Montceaux, 10, 82, 83, 93.
- PLESSIS-LE-COMTE (LE), Cne de Fleury-Mérogis, 104.
- PLESSIS-PÂTÉ (LE), Palaiseau, Brétigny-sur-Orge, 101, 104, 110, 114.
- PLESSIS-PIQUET (LE), devenu Le Plessis-Robinson.
- PLESSIS-ROBINSON (LE), HS, Antony, ch.-l. c., 77, 81, 124.
- PLESSIS-SAINT-PÈRE (LE), Cne de Ballainvilliers, 123.
- POIGNY-LA-FORÊT, Y, Rambouillet, Rambouillet, 8, 34, 48, 50, 81, 142.
- POISSY, Y, St-Germain-en-Laye, ch.-l. c., 8.
- POMMERAYE, Cne de Rambouillet, 15, 57, 61.
- POMMERET (LE), Cne de Lévis-Saint-Nom, 15, 21, 70, 93, 96, 113, 115.
- POMMERET (LE), Cne de Pecqueuse, 15.
- PORT-ROYAL DES CHAMPS, abbaye, Cne de Magny-les-Hameaux, 29, 53, 83, 112, 116, 121.
- PRÉAU-HÉDOUIN, Cne de Bourg-la-Reine, 117.
- PRÉDECELLE, riv., 19, 20, 120.
- PROVERLU, Cne d'Ablis, 91, 115.
- PRUNAY-EN-YVELINES, Y, Rambouillet, St-Arnoult-en-Y., 22, 63.
- PUISELET-LE-MARAIS, Étampes, Étampes, 22, 120.
- QUNCY-SOUS-SÉNART, Évry, Épinay-sous-Sénart, 52, 56, 81, 83, 91, 94, 95, 96, 108.
- QUINQUAMPOIX, près de Fontenay-le-Vicomte, 91.
- RABETTE, riv., 8.
- RAMBOUILLET, Y, ch.-l. arr., 5, 7, 15, 16, 46, 55, 57, 58, 61, 62, 64, 66, 77, 119, 120, 122, 136.
- REIMS, Marne, ch.-l. arr., 8.
- REMARDE, riv., 19, 84.
- RENARDE, riv., 19.
- RHODON, ruisseau, 19.
- RICHARVILLE, Étampes, Dourdan, 49, 54, 86.
- RIS-ORANGIS, Évry, ch.-l. c., 37, 38, 70, 79, 81, 83, 105, 110, 114, 126, 131, 133.
- ROCHFORT-EN-YVELINES, Y, Rambouillet, St-Arnoult-en-Y., 6, 33, 46.
- ROCHOPT, moulin, Cne de Boussy-Saint-Antoine, 130, 131.
- ROINVILLE-SOUS-DOURDAN, Étampes, Dourdan, 16, 17, 22, 33, 54, 61.
- ROISSY, Cne d'Ormois, 83, 93.
- ROSIÈRES, Cne de Brétigny-sur-Orge, 83.
- ROSOY, Yonne, Sens, Sens-Nord, 35.
- ROTOIRE (LA), voir : Laretoire.
- ROUCY, étang, Cne de Saint-Jean-de-Beauregard, 71.
- ROUILLON, ruisseau, 21, 72, 85.
- ROUSSAY (LE), Cne de Chauffour-lès-Étréchy, 38, 108.
- RUE DU ROTOIR (LA), en forêt de Rambouillet, 64.
- RUE NEUVE (LA), en forêt de Rambouillet, 64.
- RUE VERTE (LA), en forêt de Rambouillet, 64.
- RUNGIS, VM, Créteil, Chevilly-Larue, 108.
- SACLAS, Étampes, Méréville, 137.
- SACLAY, Palaiseau, Bièvres, 39, 135.

- SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES, Rambouillet, ch.-l. c., 6, 7, 8, 25, 32, 44, 45, 46, 48, 56, 61.
- SAINT-AUBIN, Palaiseau, Bièvres, 39.
- SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE, Orléans, Ouzouer-sur-Loire – abbaye, 9, 11, 12, 55, 56, 60, 71, 91.
- SAINT-CHERON, Étampes, ch.-l. c., 36.
- SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN, Étampes, St-Cheron, 36.
- SAINT-DENIS, Seine-Saint-Denis, Bobigny, ch.-l. c. – abbaye, 8, 9, 11, 32, 38, 47, 55, 57, 60, 61, 62, 71, 76, 79, 85, 96, 104, 111, 121.
- SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS, Palaiseau, ch.-l. c., 13, 58, 60, 66, 93, 102.
- SAINT-ESCOBILLE, Étampes, Dourdan, 112.
- SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY, Melun, Perthes, 9, 10, 15, 20, 73, 91, 93, 95, 96, 115, 132, 136.
- SAINT-FLORENT, abbaye, Cne de Saumur, 33, 88.
- SAINT-GERMAIN-DES-AGIOTS, près de Clairfontaine-en-Y., 33.
- SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON, Palaiseau, Arpajon, 83.
- SAINT-GERMER-DE-FLY, Oise, Beauvais, Le Coudray-Saint-Germer, 27.
- SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD, Palaiseau, Monthéry, 21, 25, 29, 61, 63, 71, 72, 78, 81, 85, 92, 96, 112, 115, 124.
- SAINT-LAMBERT-DES-BOIS, Y, Rambouillet, Chevreuse, 15, 38.
- SAINT-LAUMER, abbaye, Cne de Blois, 36.
- SAINT-LÉGER-EN-YVELINES, Y, Rambouillet, Rambouillet, 8, 11, 28, 48, 50, 53, 95, 115.
- SAINT-MARTIN-DE-BRÉTHENCOURT, Y, Rambouillet, St-Arnoult-en-Y., 19, 20, 32, 50, 51, 52, 54, 72, 73, 91, 92, 94, 96, 99, 110, 111, 118, 120, 121, 122, 131.
- SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, VM, Créteil, ch.-l. c. – abbaye, 8, 32, 44, 48, 51, 62, 78, 83, 94, 99, 105, 108, 116, 118, 120, 121, 129.
- SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE, Étampes, St-Cheron, 8, 33.
- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, Palaiseau, ch.-l. c., 87, 91, 94, 95, 103, 105.
- SAINT-PAUL-DES-AULNAIS, étang, 71.
- SAINT-PIERRE-DES-FOSSÉS, devenu Saint-Maur-des-Fossés.
- SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS, SM, Melun, Nemours, 29.
- SAINT-RÉMY-DES-LANDES, abbaye, Cne de Clairefontaine-en-Y., 9, 12, 25, 27, 56, 60, 71, 131.
- SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE, Y, Rambouillet, Chevreuse, 33, 71, 124.
- SAINT-RÉMY-L'HONORÉ, Y, Rambouillet, Chevreuse, 13, 15, 16, 34, 44, 55, 57, 125.
- SAINT-ROBERT, Cne de Cernay-la-Ville, 50, 63, 114.
- SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES, Étampes, St-Cheron, 93, 94, 100, 101.
- SAINT-VRAIN, Palaiseau, Brétigny-sur-Orge, 32, 44, 51, 69, 70, 72, 73, 92, 94, 103, 126, 129, 136.
- SAINT-WANDRILLE, ermitage, Cne de Marcoussis, 25, 124.
- SAINT-YON, Étampes, St-Cheron, 36, 45.
- SALMOUILLE, riv., 21, 25, 71, 72, 85.
- SAUX-LES-CHARTREUX, Palaiseau, Villebon-sur-Yvette, 33, 85.
- SAUMUR, Maine-et-Loire, ch.-l. arr., 33, 88.
- SAUSSAIE (LA), abbaye, Cne de Chevilly-Larue, 45.
- SAVIGNY-LE-VIEUX, Manche, Avranches, Le Teilleul, 28.
- SAVIGNY-SUR-ORGE, Palaiseau, ch.-l. c., 19, 84, 87, 93, 96, 99, 101, 105, 126.
- SCEAUX, HS, Antony, ch.-l. c., 6, 85, 124.
- SEINE, riv., 5, 6, 7, 9, 19, 20, 21, 70, 82, 84, 85, 89, 135..
- SEINE-ET-MARNE, dép., 6.
- SÉNART (forêt de), 5, 8, 19, 83, 94, 95.
- SENLISSE, Y, Rambouillet, Chevreuse, 61.
- SENS, Yonne, ch.-l. arr., 135.
- SÉQUIGNY, forêt, Cne de Sainte-Geneviève-des-Bois, 13, 58, 60, 66.
- SOISY-SUR-ÉCOLE, Évry, Milly-la-Forêt, 19, 61, 78.
- SONCHAMP, Y, Rambouillet, St-Arnoult-en-Y., 11, 46, 48, 55, 56, 61, 71, 91, 110, 126, 131.
- TEMPLE (LE), près d'Étampes, 37.

- THIAIS, VM, L'Haÿ-les-Roses, ch.-l. c., 85, 96, 108, 123, 126.
- THIRON-GARDAIS, EL, Nogent-le-Rotrou, ch.-l. c., 35, 36.
- TIGERY, Évry, St-Germain-lès-Corbeil, 36, 39.
- TILLY, Cne de Saint-Fargeau-Ponthierry, 10, 93.
- TIRON, abbaye, Cne de Thiron-Gardais, 35, 36.
- TIVILLON, lieu non identifié près d'Athis, 95, 96.
- TORFOU, Étampes, Étréchy, 117.
- TOUCHE (LA), Cne de Breuillet, 65.
- TOUCHE (voie de LA), cne d'Épinay-sous-Sénart, 65.
- TOUCHE (LA), Cne du Perray-en-Y., 65, 114.
- TOURS, Indre-et-Loire, ch.-l., 8.
- TOURY, EL, Chartres, Janville, 47.
- TOUSSUS-LE-NOBLE, Y, Versailles, Versailles-Sud, 58, 59, 60, 78, 81.
- TRAPPES, Y, Versailles, ch.-l. c., 9, 45, 53, 55, 60, 79, 135.
- TREMBLAY-SUR-MAULDRE (LE), Y, Rambouillet, Montfort-L'Amaury, 115.
- TRINITÉ (LA), Cne de Châteaufort, 44.
- TRONCHET (LE), Cne de Châlo-Saint-Mars, 65.
- TROUVILLIERS, ferme, Cnes de Corbreuse et Richarville, 49, 54, 86, 113.
- ULIS (LES), Palaiseau, ch.-l. c., 78, 95, 96.
- VALENTON, VM, Créteil, ch.-l. c., 108.
- VAL-PROFOND, abbaye, Cne de Bièvres, 26, 60, 78.
- VAL-SAINT-GERMAIN (LE), Étampes, St-Cheron, 16, 21, 36, 60, 79, 84, 87, 115.
- VANVES, HS, Antony, ch.-l. c., 108, 124, 134, 135.
- VARENNES-JARCY, Évry, Épinay-sous-Sénart, 19, 28, 125, 140.
- VAUHALLAN, Palaiseau, Bièvres, 36.
- VAUVERT, Cne d'Ormoy-la-Rivière, 78, 114.
- VAUX (ruisseau des), Cne de Saint-Jean-de-Beauregard, 29.
- VAUX-DE-CERNAY (rû des), 19.
- VAUX-DE-CERNAY (LES), abbaye, Cne de Cernay-la-Ville, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 21, 25, 28, 49, 50, 53, 54, 55, 56, 60, 63, 65, 66, 71, 73, 74, 76, 78, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 89, 91, 93, 95, 96, 101, 107, 112, 114, 122, 124, 136.
- VERRIÈRES-LE-BUISSON, Palaiseau, Bièvres, 7, 84, 108.
- VERSAILLES, Y, ch.-l., 136.
- VERT-LE-PETIT, Évry, Mennecy, 101, 126, 131.
- VERT-SAINT-DENIS, SM, Melun, Savigny-le-Temple, 36.
- VERVILLE (LA), Cne de Mennecy, 93.
- VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES, Y, Rambouillet, Rambouillet, 62, 66.
- VIEUX-BRULÉS (LES), entre La Forêt-Saint-Croix et Bois-Herpin, 62.
- VIGNEUX, Évry, ch.-l. c., 62, 78, 83, 107.
- VILLABÉ, Évry, Corbeil-Est, 20.
- VILLARCEAU, Cne de Nozay, 85, 101.
- VILLEBON-SUR-YVETTE, Palaiseau, ch.-l. c., 93, 102.
- VILLEBOUZIN, Cne de Longpont-sur-Orge, 83, 123.
- VILLECHASSON, abbaye, Cne de Chevry-en-Sereine, 35.
- VILLECONIN, Étampes, Étréchy, 39.
- VILLEDIEU-LEZ-MAUREPAS (LA), commanderie, Cne d'Élancourt, 38, 55, 79, 85, 121, 136.
- VILLEJUIF, VM, L'Haÿ-les-Roses, ch.-l. c., 86.
- VILLEJUST, Palaiseau, Villebon-sur-Yvette, 78, 95, 96.
- VILLEMOSSEON-SUR-ORGE, Palaiseau, Longjumeau, 53, 84.
- VILLENEUVE (LA), Cne de La Celle-les-Bordes, 122.
- VILLENEUVE (LA), Cne de Corbreuse, 122.
- VILLENEUVE, Cne de Magny-les-Hameaux, 119, 122.
- VILLENEUVE (LA), Cne de Maurepas, 122.
- VILLENEUVE-DE-BLAIRON (LA), Cne de Rambouillet, 119, 120, 122.
- VILLENEUVE-JOUXTE-ÉTAMPES, lieu disparu, 117, 120.
- VILLENEUVE-LE-ROI, VM, Créteil, ch.-l. c., 82, 86, 108, 110, 111, 114, 122.

- VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, VM, Créteil, ch.-l. c., 108, 122, 124.
- VILLENEUVE-SUR-AUVERS, Étampes, Étréchy, 60, 119, 120, 122.
- VILLERAS, Cne de Jouy-en-Josas, 60, 112.
- VILLEZIERS, Cne de St-Jean-de-Beauregard, 61, 63.
- VILLIERS, Cne de Nozay, 100, 101, 103, 105.
- VILLIERS-AUX-NONNAINS, abbaye, Cne de Cerny, 29.
- VILLIERS-LE-BÂCLE, Palaiseau, Bièvres, 61, 62.
- VILLIERS-SUR-ORGE, Palaiseau, Longjumeau, 84, 103, 105, 127.
- VIRY-CHATILLON, Évry, ch.-l. c., 60, 79, 106.
- VITRY-SUR-SEINE, VM, Créteil, ch.-l. c., 100, 101, 108.
- VIVIERS, Cne de Saint-Jean-de-Beauregard, 72, 92.
- WISSOUS, Palaiseau, Chilly-Mazarin, 108.
- YERRES, riv., 9, 19, 20, 28, 70, 83, 131.
- YERRES, Évry, ch.-l. c., 77, 135 – abbaye, 20, 27, 29, 57, 61, 62, 78, 79, 82, 86, 114, 119, 127, 131.
- YVELINE, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 22, 23, 25, 27, 28, 33, 34, 45, 48, 50, 52, 54, 55, 62, 63, 65, 66, 95, 103, 109, 117, 119.
- YVETTE, riv., 19, 84, 94.
- YVETTE, prieuré, Cne de Lévis-Saint-Nom, 32, 62, 72, 132, 136.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Basilique de Longpont (tympan)	couverture
Le Breuil à Épinay-sur-Orge (plan)	17
Abbaye de Clairefontaine (cloître)	18
Commanderie du Saussaye (plan)	23
Abbaye Notre-Dame de la Roche (chapiteau)	24
Abbaye de Morigny (chapiteaux)	26
Abbaye d'Yerres	29
Église Saint-Saturnin de Chevreuse	30
Les établissements religieux (carte)	41
Prieuré Saint-Jean en l'Île à corbeil (plan et vue)	42
Forêt de Séquigny (plan)	67
Les défrichements (carte)	68
Abbaye des Vaux de Cerny (dortoir)	74
Céréaliculture et assolements (carte)	80
Vignobles, jardins, vergers (carte)	90
La grange-aux-Moines à Chalo-Saint-Mars	97
Le prieuré de l'Ouÿe (portail)	98
Ferme du Roussay à Étréchy (portail)	108
Extension de l'habitat (carte)	128
Moulin Rochopt à Boussy-Saint-Antoine	130
Église Saint-Spire de Corbeil-Essonnes	138
Abbaye de Jarcy (vitraux)	140
Prieuré des Moulineaux à Poigny-la-Forêt	142

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
PREMIÈRE PARTIE – LE CADRE GÉOGRAPHIQUE	7
Chapitre I. Les forêts et les bois.....	7
1. Les sites boisés	7
2. Les produits de la forêt	9
3. La toponymie	12
Chapitre II. Les eaux courantes ou stagnantes.....	19
1. Les rivières	19
2. Les marécages	20
3. La toponymie	21
DEUXIÈME PARTIE – LES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.....	25
Chapitre I. Les abbayes.....	27
1. Les anciens ordres	27
2. Les ordres réformés	28
Chapitre II. Les prieurés	31
1. Bénédictins.....	31
2. Chanoines réguliers de Saint-Augustin.....	33
3. Les ordres de Fontevault et de Grandmont	34
Chapitre III. Les commanderies	37
1. Les Templiers	37
2. Les Hospitaliers.....	38
Chapitre IV. Les hôpitaux et maladreries ou léproseries	43
1. Les hôpitaux.....	43
2. Les maladreries ou léproseries	45
TROISIÈME PARTIE – L'ESSOR AGRICOLE	47
Chapitre I. Les défrichements	47
1. Le cadre humain	47
2. Procédés de défrichements.....	51
3. Chronologie et localisation des défrichements	53
4. Les dîmes novales.....	56
5. Toponymie des défrichements	62

Chapitre II. Aménagement des cours d'eau et zones marécageuses	69
1. Dérivation par des canaux au fossés de drainage.....	69
2. Utilisation.....	69
Chapitre III. Développement de l'agriculture.....	75
1. Les transformations de la vie agricole	75
2. Progrès de la céréaliculture	77
3. La viticulture	82
4. Jardins et vergers	89
5. Les pâturages et l'élevage	92
QUATRIÈME PARTIE – L'HABITAT ET L'ÉQUIPEMENT	99
Chapitre I. La population.....	99
1. Catégories d'habitants.....	99
2. Les manumissions	107
Chapitre II. L'habitat et les constructions.....	109
1. Les habitations	109
2. Les granges	112
3. Les villeneuves	116
4. Les paroisses	122
Chapitre III. L'équipement et le commerce.....	129
1. Développement des banalités.....	129
2. Les routes	135
3. Les marchés et les foires.....	137
Conclusion générale	141
Table des noms de personnes.....	143
Table des noms de lieux	147
Table des illustrations	157

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CORBEIL

BULLETINS

Année 1944	Année 1971	Année 1982
Année 1947	Année 1972	Année 1983
Année 1954	Année 1973	Année 1984
Année 1955	Année 1975	Année 1985
Année 1961	Année 1976	Année 1986
Année 1963	Année 1977	Année 1987
Année 1964	Année 1978	Année 1988
Année 1965	Année 1979	Année 1989
Année 1966	Année 1980	Année 1990
Année 1970	Année 1981	Année 1991

Prix : 65 F



MÉMOIRES ET DOCUMENTS

- XI – Louis BRUNEL, *Juvisy au XVIII^e siècle. – Le détournement du Pavé royal de Lyon. Ses conséquences économiques et humaines.*
Prix : 75 Francs
- XII – J.-M. MORICEAU, *La population du Sud de Paris aux XVI^e et XVII^e siècles* et P. DUMONTIER, *L'oppidum de Champlan.*
Prix : 35 Francs
- XIII – J. GAUCHET, *Un notable à Brunoy au début du XIX^e siècle : le général-ambassadeur Antoine Dupont-Chaumont, 1759-1838.*
Prix : 35 Francs
- XIV – J. DELIVRE, *L'immigration dans le doyenné d'Etampes après la Guerre de Cent Ans* et J.-P. CROCY, *L'Hôtel-Dieu d'Etampes de 1695 à 1789.*
Prix : 75 Francs
- XV – S. BIANCHI, *La déchristianisation dans le district de Corbeil, 1793-1799.*
Prix : 75 Francs
- XVI – S. LEFÈVRE, *L'aménagement du Sud de l'Île-de-France par les établissements religieux, XI^e-XIII^e siècles.*
Prix : 75 Francs

TABLE GÉNÉRALE 1895-1984. Prix : 20 Francs



Nous disposons d'un important stock de bulletins de la Société d'études historiques et géographiques d'Athis-Mons et de la plaine de Longboyau :

N° 1, octobre 1947,	Prix.....	5 Francs
N° 2, janvier 1948,	Prix.....	5 Francs
N° 3, avril 1948,	Prix.....	5 Francs
N° 4, juillet 1948,	Prix.....	5 Francs
N° 5, décembre 1948,	Prix.....	5 Francs
N° 6, année 1949,	Prix.....	30 Francs
N° 7, année 1950,	Prix.....	30 Francs
Collection complète,	Prix.....	80 Francs